

Réponse au Mémoire théologique de M. Boursier contre les secours violens / [Julien René Benjamin de Gennes].

Contributors

Gennes, Julien René Benjamin de, 1687-1748.

Publication/Creation

[Place of publication not identified] : [publisher not identified], 1788.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/vpst97kt>

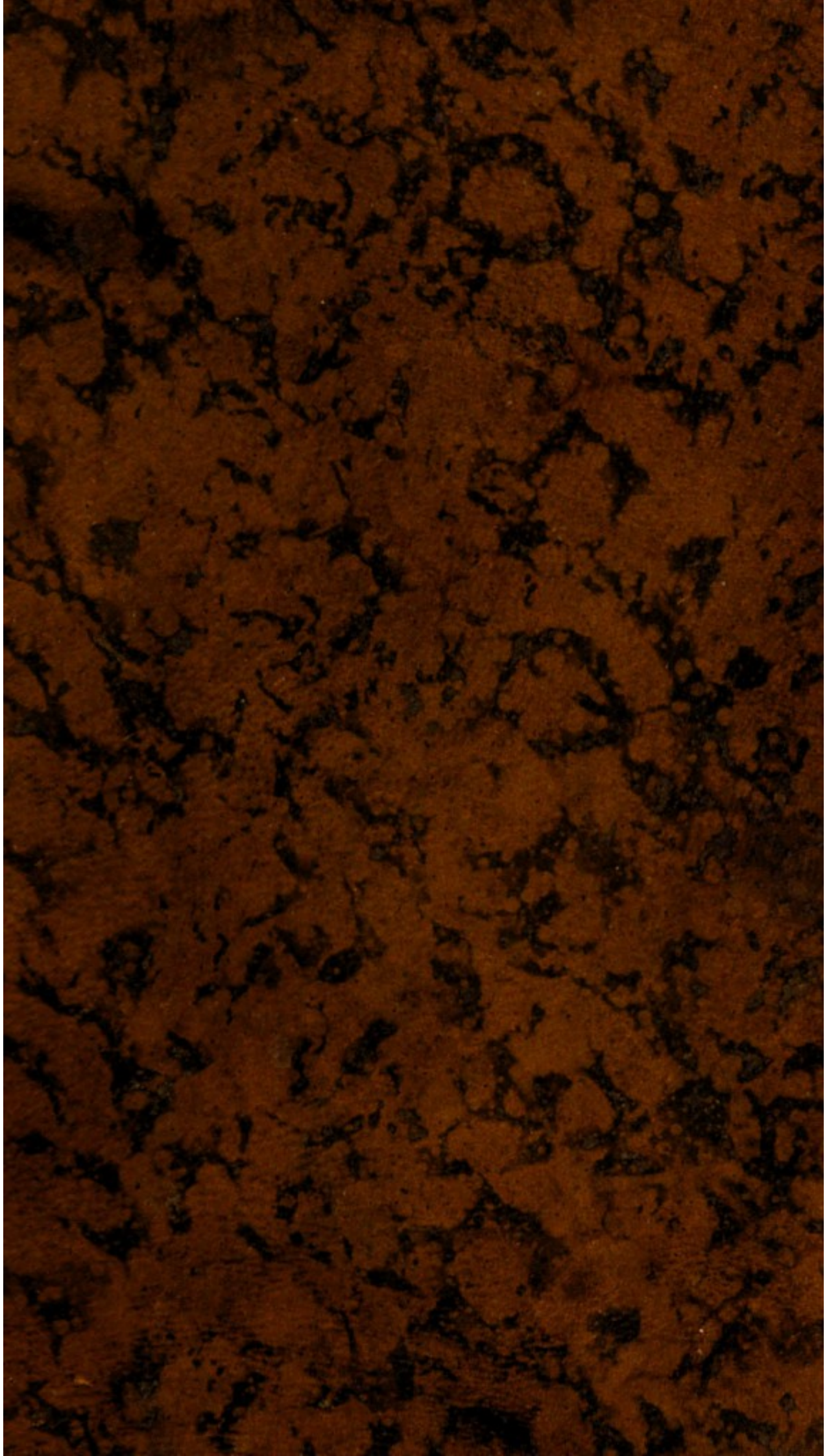
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

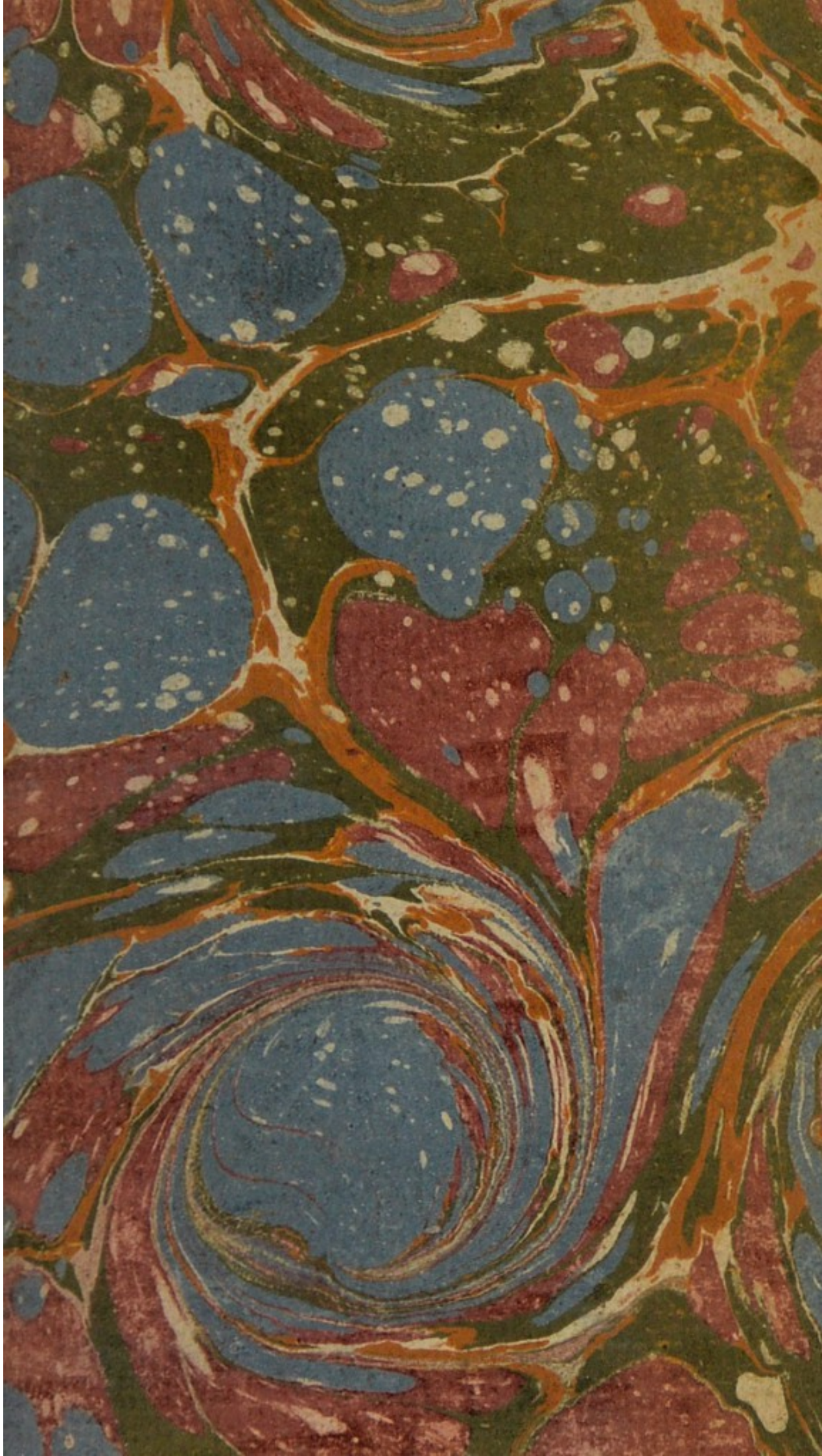
You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>







F x F
18



Convulsionnaires . — Gennes (R.P. Julien de). Réponse
au mémoire théologique de M. Boursier contre les secours
Violens

S. l. et n. 1788. In-12 de XII pp. lim. et 360 pp. Reliure du temps,
veau marbré, dos orné rosaces, tranches bigarrées. Parfait état.

Ouvrage rarissime, resté inconnu à Caillot, à Guériard, à Yves-Plu
à Brunet, à Graesse, et à tous les bibliographes, non cité par
Levot dans sa Notice sur le P. de Gennes.

Le P. de Gennes, oratorien, un des chefs des convulsionnaires,
composa cette apologie des remèdes violens utilisés par les
convulsionnaires parisiens en 1744. Les condamnations qui
frappèrent la secte étouffèrent l'ouvrage, qui resta manuscrit
pendant 44 ans, et fut imprimé clandestinement à la veille
de la Révolution: c'est le présent livre.

Ouvrage curieux à tous égards, surtout au point de vue
médical: les moyens physiques appelés secours violents sont
évoqués dans le livre, notamment la fameuse Folie de la Croix

R É P O N S E

A U

M É M O I R E T H É O L O G I Q U E

D E M . B O U R S I E R ,

C O N T R E L E S S E C O U R S V I O L E N S .

Par le R. P. DE GENNES, en 1744.

*Scrutati sunt iniquitates, defecerunt scrutantes
scrutinio :*

Ils cherchent à me faire trouver criminels;
mais toutes leurs recherches sont vaines.

Psf. 63, v. 6.



1 7 8 8 .



A V I S

D E

L'ÉDITEUR.

Nos adverfaires ont donc épuifé toute leur fcience, toute leur érudition, toute leur subtilité. Confus eux-mêmes d'avoir confié la défenfe de leur caufe à un homme dénué de talens, dont plusieurs d'entre eux ont été forcés de défavouer les excès, ils ont maintenant recours à d'autres armes. Ne trouvant aucun appui parmi les vivans, ils évoquent les morts en leur faveur. Après avoir répandu dans le Public une feconde édition du prétendu *Préfervatif* de la Boiffiere, qui n'a pas fait fortune, ils viennent encore de nous donner un nouvel acte de leur trop évidente ftérilité, en faifant réimprimer l'ouvrage d'un Docteur, qui s'eft rendu célèbre à jufté titre, par la profon-

deur de son érudition , la pureté de ses mœurs & son attachement inviolable à la cause de l'Appel ; mais à qui une complaisance outrée pour ses amis avoit fait contracter des engagements contraires aux intérêts de la vérité , qu'il avoit autrefois si courageusement défendue contre les Molinistes & les Docteurs consultants.

Effectivement , il faut l'avouer ; si nos adversaires , en faisant réimprimer le *Mémoire Théologique* de M. Boursier , ont décélé leur foiblesse personnelle , ils ont au moins fait voir qu'il leur restoit encore un peu de discernement. On trouve dans cet écrit tout ce que l'on peut dire contre la cause que nous avons le bonheur de défendre. Un ton de modération qui y regne presque partout , des questions étrangères traitées avec goût , des réticences artificieuses , des subtilités les plus capables d'éblouir , des suppositions du violement des règles , dont on affecte de prendre la défense avec un zèle

religieux : tout concourt à faire illusion au Lecteur inattentif ou prévenu.

Voilà donc pour-le-coup le grand arsenal de Messieurs les Anti-secouristes épuisé ; il ne leur reste sans doute plus rien à dire. Le Public qu'ils prennent pour Juge est instruit, autant qu'il peut l'être, des motifs du parti qu'ils ont pris ; instruisons-le des nôtres. Un mort célèbre plaide leur cause ; qu'un autre mort non moins illustre plaide la nôtre. Le *Mémoire Théologique*, ce chef-d'œuvre d'éloquence & d'érudition, ce trésor de science & de recherches laborieuses, qui avoit paru en 1743, & qu'on vient de reproduire au grand jour, a été pulvérisé par le P. de Genes il y a quarante-quatre ans, dans un ouvrage qu'on n'a pas voulu publier jusqu'ici, par amour de la paix, & par des ménagemens peut-être excessifs pour un adverfaire respectable, dont les nôtres n'ont hérité que les malheureuses préventions. Mais puisque les ennemis des œuvres divines font tout

ce qu'ils peuvent pour accréditer la féduction, il est de notre devoir d'en arrêter, autant qu'il est en nous, les funestes progrès. Puissent ces Editeurs infatigables & mal conseillés, revenir enfin sur leurs pas, examiner de sang-froid le précipice qu'ils se sont creusé, & dans lequel ils s'efforcent de jeter leurs Freres! Que s'ils persévèrent avec obstination dans leurs aveugles préventions, il ne nous restera plus qu'à en gémir devant Dieu, & à le conjurer de répandre sa bénédiction sur tout ce qu'il nous suggérera d'entreprendre pour la défense de son œuvre.

Avant d'entrer dans la réfutation du *Mémoire Théologique*, nous croyons devoir en donner une idée générale, d'après le jugement que plusieurs personnes respectables en ont porté, aussi-tôt qu'il parut.

Idée générale du Mémoire Théologique.

« Sous des termes doux & emmiel-

» lés, il est extrêmement dur & vio-
 » lent pour le fond des choses, soit
 » par un défaut d'équité à exposer
 » les pensées de ses adversaires, &
 » à dissimuler les écarts des Anti-
 » secouristes, soit par l'idée qu'il
 » donne par-tout des Secouristes,
 » comme de gens notoirement con-
 » damnés & rejetés de toute l'Eglise.
 » Si l'Auteur étoit en place, notre
 » excommunication *ipso facto* seroit
 » déjà lancée.... La séduction de
 » la fausse autorité y tend des pièges
 » très-spécieux, & par-là très-pé-
 » rilleux. On y dit nettement à tous
 » les Fideles : Pour vous décider sur
 » tout point contesté, miracles,
 » mission extraordinaire, &c. il vous
 » faut des Théologiens habiles dans
 » la Tradition, & il n'y en a plus
 » d'autres dans l'Eglise, que nous
 » Anti-secouristes. *Lettre du P. de*
 » *Gennes à un ami, en 1744.*

» On trouve plus d'un paralogisme
 » dans le *Mémoire Théologique*. On
 » y dissimule constamment l'état de la

» question. On a soin , toutes les fois
» qu'on parle du cinquieme précepte,
» de ne jamais rien dire du besoin &
» du foulagement. On y compare les
» secours aux épreuves. On y tire des
» conséquences qui ne suivent pas
» des principes. On y attribue aux
» Secouristes le systême d'exception
» & de dispense qu'ils ont toujours
» exclus. On omet les belles regles
» de conduite que le P. de Genes
» a établies dans la *Réclamation*. On
» crie après des chimeres ou des abus
» qui se trouvent par-tout , & qu'il
» faut réformer par-tout. Dans d'au-
» tres endroits , c'est un foible éton-
» nant. La méthode , ordinairement
» réguliere , y est quelquefois fort
» défectueuse. En général , deux faux
» principes font la bâte unique de
» tout cet écrit. Le premier , que
» tout secours violent en foi est con-
» traire au cinquieme précepte ; le
» second , que les secours dont il
» s'agit font dans le cas de l'excep-
» tion & de la dispense. Ces deux

» faux principes ruinés, tout l'ou-
 » vrage de M. Boursier se dissipe
 » en fumée ». *M. le P. Auteur des*
cinq Lettres à un ami de province.

» « *Le Mémoire Théologique* est par-
 » tagé en neuf chefs. C'est le nom
 » que l'Auteur donne à ses titres ;
 » celui de chapitre est trop vulgaire.
 » Ne feroit-ce point-là une *illusion*
 » faite au Public ? Pour la rendre
 » plus réelle, on se forge de M. de
 » Montgeron un adversaire contre
 » lequel on dirige tous ses traits, &
 » pour faire voir que ce n'est point
 » en vain qu'on l'attaque, on cite
 » quelques textes du Magistrat ; mais
 » les uns sont visiblement tronqués,
 » les autres pris tout de travers. On
 » leur donne des sens odieux, on
 » assure qu'ils n'en ont point d'au-
 » tres ; après quoi on leur oppose
 » d'autres textes qui présentent des
 » sens vrais, & tout contraires aux
 » mauvais sens qu'on a injustement
 » donnés à quelques-unes de ses pa-
 » roles. Belle méthode pour des

x AVIS DE L'ÉDITEUR.

» Théologiens qui se piquent d'hon-
» neur & de Religion ! Messieurs les
» Anti - secouristes se sont tous fait
» une loi de la suivre dans la con-
» troverse présente ». *M. Pin , lettre
à un Religieux , du 19 Nov. 1743.*

» Ce fameux Mémoire , promis
» dès le 21 Janvier 1742 , parut enfin
» au mois de Novembre 1743. Il
» a fallu le refondre tant de fois,
» qu'il n'est pas étonnant qu'il se
» soit fait si long-temps attendre...
» L'Auteur y change l'état de la
» question. Il y donne pour des prin-
» cipes incontestables, ce qui est
» très-contesté. Beaucoup d'éloquen-
» ce , trop d'esprit & un grand éta-
» lage d'érudition , pour prouver des
» maximes que nous faisons tous pro-
» fession de suivre , & qu'il établit
» néanmoins avec tant de force &
» d'affectation , qu'il semble vouloir
» faire accroire que nous les com-
» battons ». *Montg. tom. III, p. 244.*

T A B L E

D E S T I T R È S.

A V I S D E L'É D I T E U R.	page iij
RÉFUTATION des premier & neuvieme Chefs, sur la nécessité d'examiner l'évé- nement des convulsions suivant les regles de l'Ecriture & de la Tradition, & sur l'autorité,	1.
RÉFUTATION du second Chef, du pouvoir des Anges sur les êtres matériels,	22.
RÉFUTATION du troisieme Chef, sur les secours violens,	29.
RÉFUTATION du quatrieme Chef, sur le même sujet,	41.
RÉFUTATION du cinquieme Chef, où l'on examine les secours violens par rapport aux premier & sixieme Commandemens,	133
RÉFUTATION des sixieme & septieme Chefs, sur l'instinct & la confiance par rapport aux secours,	172.
PARAGRAPHE premier. Remarques géné- rales sur les sixieme & septieme Chefs,	173.
PARAGRAPHE second, Réfutation des	

<i>faux principes répandus dans les sixieme & septieme Chefs.</i>	204
LETTRE du P. de Genes au F. P., <i>au sujet de deux Lettres remplies de calomnies contre les Défenseurs légitimes des secours,</i>	269.
EXTRAIT d'un ouvrage de M. d'Etémare, <i>intitulé: Réflexions sur le mystere de la Croix, opéré du temps des Apôtres & renouvelé de nos jours,</i>	292
PREMIERE PARTIE. <i>La vérité crucifiée de nouveau par une injuste sentence,</i> Ibid.	
SECONDE PARTIE. <i>La folie de la Croix reparoît sous de nouveaux traits dans l'œuvre des convulsions,</i>	301.
APPLICATION du Chapitre XIII de <i>Zacharie aux événemens dont nous sommes les témoins,</i>	312.
TROISIEME PARTIE. <i>La vérité triom- phante juge ceux qui l'ont crucifiée,</i>	340.
<i>Post-scriptum.</i>	355





R É P O N S E
AU MÉMOIRE THÉOLOGIQUE
DE M. BOURSIER,
CONTRE LES SECOURS VIOLENS.

Par le Pere de Gennes, en 1744.

R É F U T A T I O N

des I^{er} ET IX^e CHEFS (ou Chapitres).

*SUR la nécessité d'examiner l'événement
des convulsions, suivant les regles de
l'Écriture & de la Tradition, & sur l'au-
torité.*

IL faut réunir ces deux chefs, parce
qu'ils traitent de la même matiere. La
maxime fondamentale du premier chef,
est que *dans les faits extraordinaires, l'ex-
périence est subordonnée dans son tout à*

la science théologique, qui consulte la Tradition & qui possède les principes que l'Eglise, qui conserve, par une succession perpétuelle, le dépôt sacré de la doctrine, a dans son sein des hommes qui en sont instruits, & que l'on emploie leur secours, pour distinguer dans ces cas le vrai d'avec le faux, le divin d'avec le diabolique, &c. (1).

Cette maxime bien entendue, est incontestable. Mais remarquez que cette science théologique, que la fonction de ces savans hommes bien instruits des regles, consiste à apprendre aux fideles la Tradition, la doctrine, les regles, les principes sur lesquels on doit juger de la nature & de la valeur des faits extraordinaires. Mais quant à la juste application des regles & des principes, à tel & tel fait en particulier, ces hommes savans & instruits peuvent, par des préjugés de l'esprit & du cœur, s'y tromper lourdement, tandis que des personnes moins instruites, de simples fideles, ne s'y tromperont pas.

M. Nicole, dans son explication de l'Evangile de l'Epiphanie, n°. IV, établit la même maxime. « Dieu, dit-il, (voulut que » les Mages) fussent obligés de s'instruire » du lieu où le Messie devoit naître, par

(1) Premier Chef, n°. 5.

» l'autorité visible de l'Eglise judaïque....
 » Il faut que toutes les lumieres soient tou-
 » jours soumises à l'autorité publique de
 » l'Eglise.... Que toutes les voies extraor-
 » dinaires soient réglées par l'autorité ordi-
 » naire..... Il étoit donc de l'ordre de
 » Dieu, que les Mages fussent assurés
 » par la voix extérieure de l'Eglise, du lieu
 » où ils devoient trouver *ce Roi nouvelle-*
 » *ment né*».

Ainsi, dans l'Eglise judaïque il y avoit des hommes savans & instruits, de qui les Mages ont appris & dû apprendre les prophéties qui concernoient le Messie, le lieu où il devoit naître. Mais les Mages instruits de la prophétie, de la Tradition, de la doctrine de l'église judaïque par les Docteurs de la loi, en ont fait un meilleur usage & une plus juste application que tous ces Docteurs.

Or, dans la controverse présente, il ne s'agit point des regles, des principes, de la doctrine dont on convient de part & d'autre. Il ne s'agit que de l'application de ces principes. Nous convenons avec nos adversaires : qu'il n'est point permis de s'exposer témérairement au danger probable de blesser ou de tuer ; qu'il est toujours mauvais de tenter Dieu ; qu'il faut toujours préférer le certain à l'incertain, &c.

Ils doivent aussi convenir avec nous , que Dieu , quand il lui plaît , emploie à la guérison & au soulagement des corps les moyens les plus opposés , ou ce qui seroit propre à meurtrir & à briser les membres ; & que Dieu peut en certains temps donner des indices certains qu'il veut actuellement employer ces moyens contraires , & faire ces prodiges pour être un signe & un pronostic dans son Eglise.

Sommes-nous aujourd'hui dans ce dernier cas ? Avons-nous des indices certains de ce dessein extraordinaire de Dieu ? voilà le vrai état de la question. Voilà sur quoi des fideles , des laïcs peuvent juger plus sagement que les hommes les mieux instruits de la Tradition & des principes : tout comme le gros du peuple Juif fit à la personne de Jesus de Nazareth , une application plus juste des prophéties , que les Docteurs de la loi , desquels ce peuple avoit appris ces prophéties.

Cela posé , *la conclusion que tirera le fidele* , des paroles de M. de Montgeron , ne sera pas , comme on le dit (1) , *de ne point consulter sur la matiere des convulsions , des hommes instruits de la Tradition* ; le fidele fait que la science théo-

(1) Ibid. , n°. 6.

logique a été utile & même nécessaire pour réfuter certains principes dogmatiques de la *consultation*. Mais ce fidèle conclura seulement que les plus savans Théologiens peuvent être moins clair-voyans dans un dessein de Dieu, manifesté par des événemens récents, qu'un laïc qui a suivi & étudié les faits avec une attention religieuse, sans que ce laïc prétende pour cela être mieux instruit de la Tradition, ou plus versé dans la science théologique.

A ce sujet, il est nécessaire que M. de Montgeron s'explique sur la nature & les caractères des *vérités* qu'il prétend *découvrir à ses peres* (a). Il y a des vérités dog-

(a) C'est ce que M. de Montgeron a exécuté dans la deuxième édition de son ouvrage, faite en 1747, tome III, page 285, où il s'exprime ainsi : « Les vérités dont il s'agit ne sont que » des vérités de fait, telles que les miracles & » les prodiges Il n'y a point de Catho- » lique bien instruit, qui ne sache que toutes » les vérités dogmatiques ont été révélées. » Qu'elles sont le sacré dépôt de la foi, auquel » l'Eglise même ne peut rien ajouter ni retran- » cher ; & par conséquent, qu'il n'y en a point, » & qu'il ne peut même y en avoir, qui soient » véritablement nouvelles Tout mon livre » n'a proprement pour objet, du moins pour » objet principal, que des vérités de fait. C'est » par les miracles & les prodiges que je prouve » que Dieu canonise ouvertement l'appel ; qu'il

matiques ; il y a des vérités de faits liées aux dogmes. Les premières sont toutes celles qui, révélées par Jésus-Christ, se conservent par la Tradition, & font partie du sacré dépôt confié à l'Eglise. Les autres ne sont point révélées, mais consistent dans des faits, des événemens qui intéressent l'Eglise, parce que ces faits ont plus ou moins de rapport à la foi, à l'état de l'Eglise, à ses espérances, aux desseins de Jésus-Christ sur son peuple. Que le Pape, successeur de Saint-Pierre, ait dans l'Eglise la primauté de dignité & d'autorité ; voilà une vérité dogmatique. Qu'un tel, en tel temps soit Pape légitime : Corneille & non Novatien ; Damase & non Ursicin ; voilà une vérité de fait, mais étroitement liée au dogme, dont elle est l'application à tel fait, à telle personne. Qu'un Concile écuménique soit infallible, c'est une vérité révélée ; mais qu'un tel concile, de Constance, de Florence, de Trente, soit vraiment écuménique ou non, c'est un point de fait. De quelle importance pour-

» nous fait visiblement connoître qu'il agit sur-
 » naturellement en son nom dans l'œuvre des
 » convulsions, & qu'il nous manifeste que les
 » secours les plus violens servent à l'exécution
 » de ses desseins de miséricorde, tant dans les
 » corps que dans les ames ».

tant n'est-il pas de ne point se méprendre sur ces vérités de fait ?

Appliquons cela à nos disputes. Elie doit venir rétablir toutes choses. Il doit être méprisé, maltraité, rejeté par la multitude du peuple Chrétien, comme Jesus-Christ l'a été par le peuple Juif. La nation Juive doit se convertir, à l'occasion de l'ingratitude & de l'apostasie de la gentilité chrétienne. La conversion des Juifs sera pour le monde entier une source de résurrection ; ce sont autant de vérités révélées ; & c'est une partie de la science théologique de savoir établir ces vérités par l'Écriture & la Tradition. Mais, quelle est l'époque de la venue d'Elie & de la conversion des Juifs ? Ces événemens sont-ils plus ou moins prochains ? Y a-t-il, ou y aura-t-il des choses extraordinaires, des prodiges qui soient les signes, les annonces, les préparatifs de ces grands événemens ? Par quels ressorts connus ou inconnus de la sagesse divine, les esprits de la multitude chrétienne se trouveront-ils disposés à mépriser & rejeter Elie ? Une telle personne qui se dit Elie, l'est-elle en effet, ou est-ce un imposteur ? Toutes ces questions sont purement des questions de fait, dont l'exacte décision formera autant de vérités de fait, vérités historiques & récentes, qui par con-

féquent ne font point partie de la révélation primitive, & qui pourtant font de la dernière importance.

Or, il ne répugne point que de simples fideles, avec les lumieres communes qu'ils auront reçues de l'Eglise, fassent un meilleur usage, une plus juste application de ces lumieres aux faits importans dont ils seront témoins, & par-là, discernent plus sûrement qu'une foule de Théologiens profonds dans la connoissance de la Tradition, l'époque, les préparatifs, la personne même d'Elie. M.^r Bourfier refusera-t-il à M. de Montgeron l'avantage d'être en état de découvrir à Messieurs les Théologiens consultants, bien des vérités sur un grand événement qui intéresse certainement l'Eglise? Pourquoi donc M. de Montgeron ne seroit-il pas aussi en état de découvrir quelques autres vérités à un petit peloton de Théologiens antifecouristes, qui ne différent des consultants que du plus au moins?

A cette occasion, il faut se plaindre avec force & avec charité, *fortiter & suaviter* de la conduite de ces Messieurs dans la feuille du 30 Septembre 1742. Le Nouvelliste intente contre M. de Montgeron & l'Auteur des *Lettres à un ami de province*, la plus terrible accusation, de vouloir ajouter au dépôt de nouvelles vérités, qu'on pré-

tend enseigner à l'Eglise, & dont on fait dépendre le salut. C'est-là, selon le Nouvelliste, le venin, *le point capital de cette controverse, que les Théologiens ne tarderont pas à expliquer.* Nos Messieurs, dans la *Réponse à la réclamation*, & dans le *Mémoire théologique*, épuisent leur science théologique, sans y dire pourtant un seul mot, sur le prétendu point capital. Pas un mot pour justifier, ni rétracter la plus grave accusation formée contre leurs frères. Ils péchent donc, ou contre la justice, en ne rétractant point l'horrible imputation du Nouvelliste, ou contre les intérêts de la vérité, en ne réfutant point des erreurs capitales & un fanatisme intolérable.

Il y a plus. Le Nouvelliste commence la première feuille de cette année (1744), en disant en termes équivalens, la même chose que la proposition, qu'il avoit si indignement paraphrasée dans la feuille du 30 Septembre 1742. « Les maux de l'Eglise, » dit-il, vont toujours croissant Ceux » qui ne les voyent pas sont exposés à de » grands dangers, quand même ils n'auroient » pas de préventions contre la vérité & » contre ses défenseurs ». C'est dans le même sens qu'on a dit que ceux qui ignorent l'événement des convulsions, les justes conséquences qui en résultent, les desseins

de Dieu dans cet événement, seront exposés à de grands dangers ; & la religion ne connoît point d'autres grands dangers que ce qui met en péril le salut éternel.

Au n^o. 7 du Mémoire, on convient que *les obscurciffemens seront terribles avant la venue du Prophete Elie, &c.* Ajoutons que la personne même d'Elie sera couverte d'un voile qui le cachera à la très-grande multitude. Alors même l'Eglise dans son enseignement fournira aux cœurs droits les lumieres nécessaires pour discerner & les vérités obscurcies & la personne même d'Elie. Mais répugne-t-il à l'analogie de la foi, que ce qui se passa à l'égard de Jesus-Christ dans l'église judaïque, se renouvelle à l'égard d'Elie dans l'église chrétienne ? (C'est toujours sous ce point de vue qu'il faut proposer la question) ; c'est-à-dire que comme Jesus-Christ fut méconnu & rejeté, par ce qu'il y avoit de plus savant dans la loi, Elie le soit aussi par le gros des personnes les mieux instruites dans la Tradition de l'Eglise, non que *Dieu réproouve en eux sa propre sagesse, qu'il leur a donnée lui-même* (1) ; comme Dieu ne réprouvoit point dans les Pharisiens les excellentes connoissances qui les distinguoient des Saducéens :

(1) S. Augustin. de civit. Dei, cap. 7.

mais pour les punir de se glorifier en eux-mêmes des dons de Dieu, de présumer de leur grande capacité, de se croire nécessaires à Dieu & à l'exécution de ses desseins, parce qu'ils sont *versés dans la science théologique* ?

En tout temps sera vrai ce que dit M. Bossuet : « que les savans hommes bien » instruits des regles, pourvu seulement qu'ils » soient humbles, & que leur cœur soit » droit avec Dieu, sauront bien quand il » faudra ne pas juger, & jugeront aussi » quand il le faudra » (1). Mais ne peut-il pas arriver avant & au temps d'Elie, que ces savans, humbles & droits de cœur, soient à proportion aussi rares que du temps de Jésus-Christ ? « Plus les jours sont mauvais, plus ces hommes remplis des qualités nécessaires sont rares, plus aussi, » dit-on, devons-nous nous appliquer à » les rechercher » (2). Cela est certain. Mais dans cette recherche, à quelle marque le fidele discernera-t-il le savant vraiment humble, du savant présomptueux ? Dès aujourd'hui, combien de fideles s'attachent aux Théologiens consultans, parce qu'ils les voyent remplis des qualités nécessaires ?

(1) Mém. Théol. premier Chef, n°. 7.

(2) Ibid.

Ce discernement ne sera-t-il pas encore plus difficile au temps d'Elie ? C'est donc une foible ressource pour le commun des fideles. Mais d'ailleurs , leur est-elle nécessaire en tout temps ? Bien des simples s'attachent à la doctrine & à la personne de Jesus-Christ , par l'unique motif de ses miracles , sans le secours ni la direction des humbles savans de ce temps-là. Il en pourra être de même de ceux qui s'attacheront à Elie , au milieu des contradictions qu'il éprouvera.

Ces remarques suffisent presque pour éclaircir les équivoques & les sophismes qui regnent dans le neuvieme chef *sur l'autorité*. Il ne faut pas s'amuser à justifier le Réclamateur , mais aller au fond des choses.

1°. Tous les premiers raisonnemens de M. Bourfier aboutissent à cette maxime certaine : « le petit nombre qui, dans ce » cas (de partage), maintient la Tradition, » n'est point infallible Mais ce petit » nombre ayant pour lui la Tradition, est » en état de la montrer, & de faire voir » que sur le point de doctrine qu'il sou- » tient il n'a point failli Le petit » nombre n'a point par lui-même l'au- » torité de se faire croire ; mais quand » il a pour lui la Tradition, il a, de son côté,

» une autorité certaine qui doit être suivie, & qui est une règle sûre en vertu des promesses de Jésus-Christ (1).

C'est en termes équivalens, ce qu'a dit la réclamation. 1^o. Que le petit nombre n'a pas l'autorité de juridiction, ou en genre de décision. 2^o. Qu'il n'a que l'autorité de persuasion, ou en genre de croyance relative à la Tradition, parce qu'il est en état de montrer les bonnes raisons tirées de la Tradition.

2^o. Saint Athanase, saint Augustin, saint Thomas, Messieurs de P. R. en leur temps avoient une autorité certaine, qu'on peut appeler de préjugé, parce que la sagesse, la science, la vertu, qui éclatoient en eux, formoient en leur faveur un préjugé favorable, qui disposoit les esprits à les écouter avec docilité, & à ne les pas contredire, sans y être forcés par l'évidence des raisons. Opposer cette autorité au réclamateur, c'est chicaner & équivoquer sur un terme. Mais ce préjugé, fondé sur l'estime & la réputation justement acquises, n'empêche point qu'on ne se croie permis de penser sur différens points, autrement

(1) Neuvieme Chef n^o. 2.

que Messieurs de P. R. , que saint Thomas, que saint Augustin même.

M. Bourfier, avec les meilleurs Théologiens d'aujourd'hui, abandonne Messieurs Arnauld, Nicole, &c. sur la nature de la grace de l'état d'innocence, sur la question si Dieu est la lumière universelle des intelligences, dans laquelle on connoît & on voit tout. Un laïc, qui fait lire & réfléchir, peut se convaincre par la lecture de quelques pages de Bellarmin, que saint Augustin s'est écarté de l'ancienne Tradition, en donnant à la circoncision la vertu d'effacer le péché originel. Saint Prosper, simple laïc, étoit un témoin plus fidele de la doctrine de l'Eglise sur la grace, que plusieurs Evêques & Prêtres de nos Gaules, qui joignoient à l'autorité de leur place, une tres-grande réputation de science & de vertu. La même chose est arrivée en plusieurs occasions, en la personne de saints Solitaires, simples laïcs. Enfin Gerson, dans son traité intitulé : *Declaratio veritatum*, &c. dit : « Quoique le droit de juger & » de prononcer sur les articles de foi, appartient aux Evêques & aux Docteurs, » cela n'empêche pas que d'autres que les » Théologiens, ne puissent examiner & » prendre connoissance des vérités qui re-

» gardent la foi. Cela pourroit même s'é-
 » tendre jusqu'aux laïcs, & quelquefois
 » même avec plus de raison qu'à bien des
 » ecclésiastiques » (1).

Le même Gerson, dans un autre traité, *intitulé : de Examine Doctrinarum, part. 1, confid. 5*, s'exprime ainsi : « Chacun peut
 » bien juger de ce qu'il connoît; d'où il
 » suit que le sentiment d'un laïc, qui n'est
 » revêtu d'aucune autorité, mais qui ex-
 » celle dans la science théologique, mé-
 » rite plus de croyance dans les matieres
 » de doctrine, que la décision du Pape.
 » L'on voit par-là, quel parti nous avons
 » à prendre, lorsque ce laïc nous découvre
 » dans l'Évangile certaines vérités que le
 » Pape ignore, ou ne veut pas reconnoître.
 » Dans le cas où ce savant assisteroit à un
 » Concile général, il devroit s'opposer de
 » toutes ses forces au sentiment du Pape,
 » s'il appercevoit que le plus grand nombre
 » des Peres du Concile penche par igno-
 » rance ou malice, à admettre une erreur

(1) *Judiciū & conclusiones fidei licet au-
 toritative spectent ad Prælatos & Doctores, spec-
 tare tamen possunt ad alios quam ad Theologos,
 deliberatio sicut & cognitio super his quæ fidem
 respiciunt : ita etiam ad laicos, hoc posset ex-
 tendi, & plus aliquando quam ad multos Cleri-
 corum.*

» condamnée par l'Évangile » (1).

Le savant Docteur Richer a cité ces deux passages de Gerson, *defensio libelli de eccl. & polit. potest. lib. 5, cap. 4, n. 8, tom. II, pag. 357.*

Pour être instruit de la religion, il n'est pas nécessaire d'être Prêtre, ou d'avoir étudié sur les bancs. Dans tout cas de dispute & de partage, il faut tout rapporter à l'autorité des bonnes raisons, tirées de l'Écriture & de la Tradition, des miracles, &c.

30. On avoit demandé dans la réclamation : si les miracles ne devoient être admis que sur l'autorité de certains Théologiens. Pour réponse, M. Boursier prouve au long : que l'Église a droit de juger si un fait est surnaturel ; si c'est un surnaturel divin que l'Église a reçu de J. C. une autorité par

(1) Eorum quæ quisque novit est bonus judex : unde staret quod aliquis simplex non autorisatus, esset tam excellenter in sanctis litteris eruditus, quod plus esset credendum in casu doctrinali suæ assertioni quam Papæ declarationi. Si doceat igitur satis eruditus veritatem aliquam in Evangelio contineri, ubi & Papa nesciret, vel ultro erraret, patet cujus præferendum sit judicium; talis eruditus deberet in casu, si & dum celebraretur Concilium generale, cui & ipse præsens esset, illi se opponere, si sentiret majorem partem ad oppositum Evangelii malitiâ, vel ignorantia declinare.

rapport à l'interprétation des miracles (1). Qui en doute ? C'est évidemment éluder la question. M. B. convient d'après M. de Montpellier, que ce n'est point manquer à ce qu'on doit à l'Eglise, quand, jugeant (des miracles), selon les regles qu'elle suivroit elle-même, on prévient son jugement. Il y a, ajoute-t-il, des effets miraculeux, dont la vérité du fait est si indubitablement établie, dont l'origine divine est si certaine, & dont la destination est si claire, qu'ils entraînent, pour ainsi dire, & enlèvent l'acquiescement (2).

Le défaut du neuvieme chef est dans la maniere dont certaines vérités sont tournées & présentées au Lecteur, & dans des réticences sur plusieurs questions, propres à éclaircir la matiere.

Je demande d'abord quels sont les Théologiens aujourd'hui dont on releve tant l'autorité ? Ce ne sont point sûrement les Théologiens purs Constitutionnaires ou Molinistes, ni même les accommodans ; il les faut chercher dans le corps des Appellans. Sont-ce les Consultans, les Anti-figuristes ? Non, & encore moins les Secouristes, qu'on prétend convaincre d'être

(1) Neuvieme Chef, n°. 8.

(2) Ibid., n°. 9.

destitués de bonnes raisons & d'une juste autorité, c'est-à-dire de celles qui se tirent de la Tradition perpétuelle & de la doctrine universelle de l'Eglise (1). Reste donc maintenant les Théologiens anti-secouristes, qui sont seuls les organes & les interprètes de la Tradition vivante de l'Eglise. Voyez leur éloge (2). Théologiens éclairés & fideles à suivre la trace de la Tradition. Théologiens si éclairés, qui ont examiné la matière dans de nombreuses conférences. Hommes habiles, qui ont de quoi montrer avec lumière, que c'est la Tradition qui leur apprend à décider comme ils font.

Toujours M. Bourfier se présente au combat, comme n'ayant affaire qu'à une troupe de simples fideles, ou de quelques gens dénués de la science théologique. A cette première impression sur l'esprit du Lecteur, joignez celle qui résultera naturellement de cette règle : *lorsqu'il y a partage sur certains points (quels qu'ils soient), les fideles doivent.... s'attacher à ceux qui ont de leur côté cette Tradition toujours vivante, qui la maintiennent avec soin, & qui la montrent par des caractères propres*

(1) Ibid., n^o. 5.

(2) Ibid., n^o. 7.

à la faire reconnoître (1). Le Lecteur se trouve ainsi disposé à faire ce raisonnement : sur quelques controverses de religion que ce soit, je dois m'attacher aux Théologiens les mieux instruits de la Tradition ; or, tels sont aujourd'hui, exclusivement les Théologiens anti-secouristes, donc, &c. — Supposons maintenant qu'Elie paroisse tout-d'un-coup au milieu de nous. Sa mission & les miracles qu'il fera en preuve, seront certainement contestés. Que feront les fideles ? Ne doivent-ils pas dire, suivant l'impression qu'ils auront reçue du Mémoire théologique : Nous ne reconnoîtrons ce nouveau venu, qui se dit Elie, pour le vrai Prophete que nous attendons, qu'autant qu'il sera préalablement reconnu & autorisé par les Théologiens habiles, éclairés & fideles, auxquels nous devons nous attacher ?

On avoit proposé à ces Messieurs cette question : Si Elie devra s'unir à eux & respecter cette espece d'autorité qu'ils s'attribuent, comme il devra s'unir à l'Eglise & reconnoître son autorité. M. B., sans répondre à cette question, laisse au Lecteur à tirer des conséquences. Mais M. Poncet, dans sa *Réponse à la réclamation*, déve-

(1) Ibid., n°. 5.

loppe ces conséquences , & répond nettement à la question proposée. Selon lui, Elie fera Appelant , & rien de plus. M. B. , qui a écrit depuis , ne contredit en rien M. Poncet. Leurs Disciples expliqueront l'un par l'autre.

Je demande ensuite si les miracles mêmes reffortissent tellement de ces Théologiens , que les fideles soient obligés de dépendre de leurs lumieres pour reconnoître des miracles , & en tirer des conséquences , dès que la divinité de ces miracles sera contestée ? Sur ce point , M. B. se contente de quelques maximes qui , bien entendues , sont vraies ; mais qui , étant vagues , & sans les restrictions nécessaires , peuvent aisément jeter dans l'illusion. *Trois points* , dit-il (1) , à distinguer dans un miracle : le surnaturel , le divin , l'interprétation pour connoître à quelle fin il est destiné ; & ensuite (2) *S'il faut juger de tout par les regles de la foi ? N'est-il pas dans l'ordre de consulter ceux qui sont instruits de la Tradition de l'Eglise , & les plus propres à nous la montrer ? Le Concile de Trente prescrit que l'Evêque diocésain appellera des Théologiens , &*

(1) Ibid. , n^o. 8.

(2) Vers la fin.

qu'il prendra leur avis en ce qui concerne les nouveaux miracles.

Les miracles d'Elie seront nouveaux ; leur divinité , leur interprétation formera une difficulté , puisque ces miracles seront contredits par le très-grand nombre des Evêques , des Prêtres , des Docteurs. Tout fidèle qui n'aura d'autre lumière que la maxime vague du Mémoire , se doit dire à lui-même : dans la difficulté de juger des miracles du soi-disant Elie , il est dans l'ordre que je consulte les plus instruits de la Tradition , & ce sont sans contredit Messieurs les Théologiens anti-secouristes. Je m'en tiendrai donc à leur avis sur le cas que je dois faire du nouveau faiseur de miracles. Quel danger pour les fidèles de faire dépendre des lumières & de l'autorité de quelques particuliers , la décision d'un point aussi important que la connoissance & le discernement d'Elie !

Voilà ce qu'on appelle , après le Réclamateur , *les semences d'une séduction très-subtile*. Qui fait si Elie , uni à l'Eglise Catholique , s'unira d'abord spécialement aux Appelans , pour applaudir à leur zèle & à leurs travaux , comme se l'imagine M. Poncet ? Qui fait s'il ne commencera point son ministère par reprocher à tous les Membres de l'Eglise indistinctement l'abus qu'ils

ont fait des dons de Dieu, sans épargner les Appelans plus que les autres? Qui fait s'il ne choisira point ses premiers Disciples parmi les simples, les pauvres, *infirmi mundi*, préférablement à tous ceux qui se distinguent dans le monde par leur sagesse, leurs lumieres & leur science théologique? Tout cela ne répugne point à l'analogie de la foi, puisque le ministere d'Elie doit avoir tant de ressemblance avec celui de J. C. sur la terre. — La Mission d'Elie étant clairement prédite, le saint Prophete, pour se faire croire & recevoir, n'aura besoin que de ses propres miracles faits dans l'unité de communion, & l'unanimité de doctrine avec l'Eglise Catholique.

J'ai la confiance que ces semences de séduction ne produiront aucuns fruits amers dans le cœur des respectables Théologiens, auteurs ou partisans des nouveaux Ecrits. Dieu, qui voit la droiture de leur intention, ou les soustraira à la tentation, ou les éclairera. Mais j'en crains les suites pour l'avenir, & je tremble pour de trop fidèles Disciples qui se feront fait une loi de ne marcher qu'à la suite de grands noms, & sous l'autorité de personnes respectables par la réputation de leur érudition & de leurs vertus. Combien de gens diront: *Venez, formons des desseins contre cet homme;*

car nous ne laisserons pas de trouver sans lui des Prêtres qui nous instruiront de la loi, des sages qui nous feront part de leurs conseils, & des Prophetes qui nous annonceront la parole du Seigneur. (Jérém. XVIII, 18).

R É F U T A T I O N

D U S E C O N D C H E F.

Pouvoir des Anges sur les êtres matériels.

M. Bourfier convient du point essentiel. — » 1°. Dit-il, ce pouvoir de nature, qui est dans le démon, n'a qu'une certaine mesure, & il y a des effets qui surpassent visiblement sa puissance. — 2°. Ce n'est pas seulement à raison de la nature de l'effet, qu'il y a des miracles certainement & indubitablement divins. Il y en a aussi qui sont évidemment tels, par les circonstances qui les accompagnent, & par les caractères dont ils sont revêtus » (1).

M. de Montgeron, dans sa dissertation

(1) Second Chef, n°. 2.

& ailleurs, a déclaré qu'il n'avoit besoin que de ces deux principes immuables pour établir la divinité de plusieurs prodiges, & de celui des secours en particulier. Il peut donc se plaindre des procédés des Ecrivains anti-secouristes, qui lui font un grand crime de quelques expressions irrégulières, tandis qu'il convient avec M. B. des maximes fondamentales qui doivent être la bête de la dispute sur les convulsions & sur les secours. Il peut se plaindre de ce que M. Poncet, dans sa *réponse à la réclamation*, est moins exact & circonspect que M. B. ; puisque par la distinction de pouvoir ordinaire & extraordinaire du démon, il permet de penser que dans le détail il n'y a aucun effet qui surpasse visiblement la puissance du diable ; parce que, selon lui, ce seroit borner la puissance même de Dieu. Enfin il peut se plaindre de ce que M. B. le chicane sur des choses qui ne sont nullement révélées, & où il est libre de suivre sa propre pensée.

M. de Montgeron avance que, « les » Anges & les Démons, étant de purs esprits, n'ont, par leur propre nature, aucun » pouvoir de remuer les corps ». M. B. relève, p. 16, 17 & 21, cette pensée (1), com-

(1) Ibid., n°. 2 & 3.

me contraire à saint Augustin & à S. Thomas. C'est en effet une pure chicane, peu digne d'un grave Théologien & d'un habile Métaphysicien. Pour peu qu'on ait réfléchi, on fait que le terme de *nature* a deux sens très-différens. — 1^o. Il signifie l'essence même de la chose, les propriétés sans lesquelles elle ne peut ni exister ni être connue; ainsi l'on dit qu'il est de la nature du cercle d'avoir toutes ses parties également distantes du centre; on dit de même qu'il est de la nature des intelligences créées de connoître & d'aimer. — 2^o. Le terme de *nature* signifie l'ordre, le plan, les rapports, les fonctions que le Créateur a prescrit à chaque être, suivant le plan que sa divine sagesse s'est formé pour la conservation & le gouvernement du monde. Ainsi l'on dit qu'il est de la nature de la pierre d'être pesante; qu'il est de la nature de nos âmes d'être unies à des corps, & d'avoir le pouvoir de les remuer; ce qui signifie qu'en conséquence des loix primitives & permanentes que Dieu a établies, il arrive infailliblement que la pierre, dès qu'elle n'est point retenue, se meut vers le centre de la terre, & que dès qu'un corps est organisé d'une certaine manière, un esprit créé s'y trouve tellement uni, que ce corps se meut à sa volonté.

M. de Montgeron a donc raison de conclure, de ce que les Anges & les Démons sont de purs esprits, » qu'ils n'ont aucun » pouvoir de remuer les corps par leur propre nature «, par leur essence, par le fond de leur être. La puissance d'agir sur la matière ne coule point aussi nécessairement de l'essence des Anges, n'est point une propriété aussi inséparable de leur être, que le pouvoir de penser & d'aimer. Dieu pouvoit créer des esprits & des corps, sans mettre nulle dépendance entre ces deux substances. Ce n'est donc que'n vertu d'un décret purement arbitraire de Dieu, que les esprits agissent sur la matière.

Dans le système des causes occasionnelles dont M. B. est bien convaincu, cette action des esprits sur la matière n'émane point d'une vertu, d'une force, d'une faculté qui soit intrinsèque & inhérente à la substance spirituelle; elle ne consiste qu'en ce que Dieu, ayant dessein de lier toutes les parties de son ouvrage, est déterminé à remuer tel corps & de telle manière par la volonté de l'Ange, du Démon, de l'ame humaine. En bonne théologie comme en bonne philosophie, nul être créé ne trouve en son propre fond une vertu efficace d'agir hors de soi sur un être étranger; bien moins encore deux êtres de nature aussi différente que l'esprit & le corps.

M. B. fait une autre chicane à M. de Montgeron, sur ce que celui-ci dit : » Que » si les Chérubins n'ont aucun emploi par » rapport au gouvernement des êtres ma- » tériels, peut-être n'ont-ils aucun pouvoir » sur la matière », &c. M. B. veut obliger tout le monde à croire fermement, que tous les Anges, indistinctement & également, ont de leur nature le pouvoir d'agir sur les corps (1). M. de Montgeron fait une supposition, que les esprits de la première hiérarchie n'ont aucun emploi par rapport au gouvernement des êtres matériels, & il en tire une conséquence probable, qu'ils pourroient n'avoir aucun pouvoir sur la matière. La supposition est une décision formelle de saint Thomas : *Superiores Angeli nunquam ad exterius ministerium mittuntur* (2), & il explique aussitôt ce qu'il entend par le ministère extérieur. *In missionibus Angelorum aliqua dicitur exterior, quæ scilicet est ad aliquod ministerium circa corporalia exhibendum* (3). Enforte, continue saint Thomas, que ce qui est dit dans Isaïe, qu'un Séraphin fut envoyé lui purifier les levres, ne doit pas s'entendre à la lettre d'un esprit de l'ordre

(1) Second chef, n°. 1 & 2.

(2) 1^a Part. Quæst. 112, art. 2. in concl.

(3) Ibid. ad 1.

séraphique : mais de l'ordre des Anges inférieurs (1). Or, si les esprits supérieurs n'exercent, selon saint Thomas, aucun ministère dans le gouvernement des corps, il est juste d'en conclure qu'ils n'ont point reçu de Dieu le pouvoir naturel d'agir sur les êtres matériels ; car on raisonnera ainsi : les esprits créés n'ayant point par essence & dans le fond de leur être, la puissance réelle & effective de mouvoir les corps, le pouvoir naturel des Anges sur la matière ne peut consister que dans le décret ou la loi que Dieu s'est prescrite d'employer les Anges au gouvernement du monde, c'est-à-dire, de mouvoir & déplacer les corps à l'occasion de la volonté & des désirs des Anges. M. B. n'en peut disconvenir, persuadé, comme il est, que les causes secondes ne sont qu'occasionnelles. Or, selon saint Thomas, tel est le décret de Dieu, telle est la loi constante de sa providence, que les Séraphins, les Chérubins ne soient employés à aucun ministère sur les choses corporelles. Autrement : Dieu a résolu dans l'institution de la nature, que les volontés séraphiques ne seroient point causes occasionnelles de l'arrangement des corps. Donc les Séraphins, les Chérubins n'ont de leur

(1) *Fuit de inferioribus Angelis.*

nature aucun pouvoir sur la matiere ; donc pour concilier la pensée de saint Thomas avec une exacte métaphysique , il faut dire que Dieu n'a point donné, dès le commencement & originairement aux Anges supérieurs , le pouvoir de remuer les corps , ce qui est le contraire de ce qu'avance M. B. (1), & c'est sans fondement qu'il chicane M. de Montgeron sur ce point.

R É F U T A T I O N DU TROISIEME CHEF.

Les secours violens.

Je ferai d'abord des remarques sur des endroits détachés , avant d'entrer dans le fond de la question des secours.

» 1^o. On fait, dit M. B. (2), qu'en
 » 1732 & 1733 , il se tint des conféren-
 » ces , où se trouverent des Docteurs
 » & autres personnes au nombre de plus de
 » 20. On y décida hautement que ces pré-
 » tendus secours n'étoient point permis ».

Dans les premières conférences , on étoit bien une vingtaine ; mais alors plusieurs se déclarerent pour les secours. Presque

(1) Ibid. n^o. 2.

(2) Troisième chef, n^o. 2.

tous ceux-ci se retirèrent des conférences, qui furent réduites à une douzaine de personnes, dont le plus grand nombre étoit aussi opposé aux convulsions, qu'aux secours.

2^o. Quel a été le vrai sentiment de Messieurs de Montpellier & de Senez sur les secours ? Ce fait, par un jugement de Dieu, s'embrouille de plus en plus, & forme une dispute interminable (1). Ce qui est certain, c'est qu'en prenant la douzième vérité de M. de Montpellier dans le sens exclusif qu'y donne M. B. (2), on fait avancer à M. de Montpellier un fait notoirement faux : « Que les Théologiens » de différens sentimens qui furent consultés, convinrent tous, sans exception, » qu'on ne peut donner, &c. le résultat des conférences a retenti dans tout » le royaume » (3). Tout le royaume a pu également savoir que bon nombre de Théologiens respectoient dans les grands secours un prodige divin. Ainsi, la décision

(1) On peut voir dans le troisième volume de M. de Montgeron, dans les lettres à un ami de province, & dans les nouveaux écrits contre le Curé de V. plusieurs témoignages décisifs de Messieurs de Senez & de Montpellier, en faveur des secours.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

de M. de Montpellier seroit fondée sur une fausse supposition & partant ruineuse.

30. L'érudition théologique des nos 3 & 4, est un étalage superflu. S. Augustin & les autres parlent toujours de personnes qui se donnent, ou donnent à d'autres la mort réellement & de propos délibéré : *Sanctæ feminæ in rapturum, atque necaturum se fluvium projecerunt* (1). Il faut pour cela, comme parle Gerson, *Jussio sive dispensatio taliter circumstantionata, quod de eâ dubitare non liceat* (2). La dispense suppose l'infraction actuelle & volontaire d'un précepte, & la dispense est nécessaire pour rendre cette infraction licite. Or, nul précepte ne défend de soulager des douleurs par des coups violens, dans des circonstances où l'on est sûr que ces coups soulageront en effet. Donc dans ce cas, il n'y a nul besoin de dispense. *Le cinquieme précepte*, dit M. B. *qui défend de mettre un homme à mort, défend de lui donner des coups capables d'enfoncer une muraille.* (3). Oui, dans des circonstances où il est moralement certain ou probable qu'il sera brisé par ces coups; mais non dans le cas qu'on

(1) Lib. I, de civit., c. 26.

(2) De distinct. ver. vif. à falsis, tom. 1, p. 51.

(3) Troisième chef, n°. 3.

soit assuré de le soulager par ce moyen. Il est important de rendre palpable que le cinquieme commandement n'a nulle application au fait des secours. Aussi, dans les commencemens, Messieurs d'Etémare & Poncet, avouoient que cette objection étoit futile & ridicule. Ne tente-t-on point Dieu, faute d'une assurance légitime qu'il veuille faire & continuer ce prodige? Voilà l'unique difficulté sérieuse.

40. Plusieurs de nos amis jugent que parmi tous les raisonnemens que M. B. emploie depuis le n° 4, jusqu'au n° 8, contre le systême mécanique de M. de Montgeron, de l'invulnérabilité & impassibilité des Convulsionnaires, du remede naturel d'un état surnaturel, il y en a qui renversent absolument ce systême. Mais je ne doute point que M. de Montgeron n'ait prévenu ces difficultés, en corrigeant son systême, pour le concilier avec les faits, & ne pas diminuer par des hypotheses arbitraires, le merveilleux incompréhensible de ce prodige (1). Cependant

(1) M. de Montgeron a pleinement justifié son systême de l'invulnérabilité, dans la deuxième édition de son ouvrage, tome III, prop. troisième, où il renverse tous les raisonnemens de M. Boursier, par des argumens sans réplique.

M. Bourfier, en réfutant ce systême, tombe dans plusieurs méprises plus inexcusables.

En premier lieu, l'équité demandoit qu'on avertît que ce systême du remede naturel d'un état surnaturel, n'est point propre à M. de Montgeron, ni de sa pure invention. Il avoit été proposé auparavant, par un savant & célèbre Théologien (M. le Gros, dans son discours sur les Nouvelles Ecclésiastiques, ouvrage qui a été généralement applaudi par tous les appelans); en effet, cette hypothese peut avoir eu effectivement lieu dans plusieurs Convulsionnaires, dont le gonflement des muscles étoit palpable jusqu'à repousser l'instrument.

En second lieu, il est encore moins équitable d'avancer comme chose avouée, que *ce point capital, que ce nouveau systême étant une fois renversé, la cause des secours violens l'est aussi* (1). Quoi! une cause fondée sur des miracles, sur la liaison avec une œuvre qui est un tissu de prodiges divins, sur le dessein de Dieu, de mettre au milieu de son Eglise un grand & éclatant signe, cette cause sera renversée, parce qu'on aura renversé un systême philosophique, dont on aura fait usage pour répondre à une objection spécieuse?

(1) Ibid. n°. 8.

Il est ordinaire dans les controverses , après avoir bien établi le dogme , le fait , le mystere controversé par des preuves directes & intrinsèques , d'employer des méthodes philosophiques , des hypotheses , des conjectures mêmes , pour éclaircir la matiere & résoudre les difficultés des contradicteurs. On n'ignore pas combien saint Augustin s'est appliqué à rechercher l'origine de l'ame , combien de différentes pensées il a proposé sur ce sujet , pour dissiper les objections du Pélagien contre le péché originel. — Est-ce donc que la cause de l'Eglise a succombé entre les mains de saint Augustin , parce qu'il a eu des vues défectueuses sur l'origine de l'ame ? M. B. donne donc le change , en confondant le fond de la cause des secours , avec le systême de M. de Montgeron , pour établir la divinité des secours. Nous n'avons besoin que de deux maximes reconnues par M. B. 1°. qu'il y a des effets qui surpassent visiblement la puissance du Démon ; 2°. qu'il y a des miracles certainement & indubitablement divins , par les circonstances qui les accompagnent.

Un troisieme sujet de plainte , c'est que M. B. ou ignore absolument , ou dissimule toujours une circonstance essentielle de la prestation des secours , qui est que toute

la violence , toute la force mouvante du coup est transmise dans le corps du Convulsionnaire. Cela devient palpable par les effets : le plancher , la chambre , la maison font ébranlés , tout comme si l'instrument dans l'ordre naturel frappoit sur une enclume ; & il est sensible que cet ébranlement ne se communique au plancher , aux murs que par le corps du Convulsionnaire. Ajoutez le fait d'une Convulsionnaire qui souffre & est blessée par le pli d'une robe placé sous une pierre de cinquante livres. (Ce fait bien présenté répand à mon avis une grande lumière) ; le même coup de pierre porte en même-temps & sur la chair qui répond au pli de la robe , & sur les parties voisines , & il porte sur toutes avec la même force. Cependant sur celles-ci, nulles douleurs , & sur la première, douleur à faire pousser des cris. Donc on ne peut soutenir que le Démon tempère l'impression de la pierre , de sorte qu'elle ne puisse être douloureuse. Donc il y a ici suspension & renversement des loix naturelles. M. B. dit mieux qu'il ne veut , en s'écriant ,
 « quel phénomène que de voir un agent
 » surnaturel garantir un corps des coups
 » violens d'un barreau de fer , dans le temps
 » qu'il ne le préserve pas de la plus légère
 » piquure. Ibid n° 6 » !

Ces faits suffisent pour renverser un des systêmes que M. B. oppose à celui de M. de Montgeron, savoir : que le Démon arrête & détourne la force du coup ; car il est certain que toute la violence du coup se communiquant au corps frappé, l'effet est évidemment divin, puisque nulle puissance créée ne peut suspendre & renverser les loix primitives, qui reglent la communication des mouvemens.

5°. M. B. fait faire fleche de tout bois. Tantôt par différens exemples tirés de l'Evangile & des Auteurs Ecclésiastiques, il prouve que le Démon peut empêcher « que des cailloux ou des chenets lancés » avec la plus grande violence ne blessent » (1). Tantôt il établit par différentes autorités, que « Dieu mettant un » frein au Démon (par une préservation » miraculeuse), empêche que des coups » naturellement meurtriers de l'esprit malin » ne donnent la mort » (2). Il laisse au choix des Lecteurs l'option entre ces deux systêmes, pourvu qu'ils conviennent que c'est à l'instigation du Démon que les secours violens sont demandés & accordés.

(1) Ibid, n°. 5.

(2) Ibid, n°. 6.

Il feroit inutile de discuter chacun de ces passages, puisqu'aucun ne frappe au but. Toutes ces savantes recherches prouvent moins l'érudition de M. B. que l'abus qu'en peut faire la prévention. Une seule remarque générale répondra à tout. C'est que dans tous les exemples proposés, dans tous ces textes cités par M. B. où il s'agit d'énergumenes, dont la possession étoit avérée & reconnue, où il s'agit de coups, d'opérations propres à bleffer, dont l'agent invisible n'étoit point douteux, parce que l'action de Satan s'y manifestoit par des caractères indubitables ; en tous ces cas, l'unique question étoit de savoir : quelle cause empêchoit que le Possédé de l'Evangile ne perdît la vie, quand le Démon le précipitoit tantôt dans le feu, tantôt dans l'eau ; quelle cause modéroit l'effet des coups de pierre ou de bâton lancés par la main invisible de Satan. Afin donc que ces exemples pussent être appliqués au prodige des secours, il faudroit, ou que nos Convulsionnaires fussent préalablement reconnus pour de vrais & purs énergumenes, ou que ces coups violens fussent portés par une main invisible, ou que des indices palpables de l'instigation du Démon précédassent ou accompagnassent la demande des secours, ou que quelque magie, quel-

que sortilége fussent employés comme dans les cas proposés par Huygens & Suarez.

En revenir toujours à dire que *la pratique des secours violens est mauvaise en elle-même* (1); qu'il est étrange qu'on ose s'écarter de ce que dicte le cinquième précepte du décalogue (2); le dire toujours & ne le prouver jamais, c'est pétition de principe, c'est éblouir & faire illusion, & non procéder théologiquement.

60. Observons, en passant, que la force active du Possédé rompant des chaînes de fer (Marc. 5), est un prodige bien inférieur à celui par lequel des parties extrêmement sensibles reçoivent une impression salutaire, une sensation agréable d'un coup violent. L'action invisible du Démon, & l'action visible du Possédé, jointes ensemble, peuvent aisément prévaloir à la résistance du fer. Mais dans le fait des secours, quand on accorderoit que le Démon modifie la violence du coup, il s'en communique toujours une assez forte impression pour exciter de vives douleurs, dans des chaires aussi délicates que le sein, le creux de l'estomac, le périoste. Donc, pour qu'il

(1) Ibid, n°. 2.

(2) Ibid, n°. 7.

n'en résulte aucune douleur, il faut ou suspendre les loix de la liaison du corps & de l'ame, ou employer quelque autre moyen aussi merveilleux, aussi impossible au Démon.

7°. Quant aux Rituels qui donnent pour marque de possession des forces au-dessus de la nature, comme aussi de parler des langues inconnues, cela ne signifie point que ces effets surnaturels soient par eux-mêmes preuve de l'opération du Démon; mais qu'il y a sûrement du surnaturel dans un cas où il conste d'ailleurs que ce surnaturel ne peut venir que de la possession du Démon. Au reste, force active, force de résistance sur-humaine, jusqu'à un certain degré, sont de la compétence du Démon. Mais dans plusieurs prodiges des secours, ce n'est ni l'un ni l'autre : c'est un merveilleux d'autant plus surnaturel, qu'il est indéfinissable.

8°. Les violens secours chez les Augustinistes (1), voilà la plus grande difficulté. M. de Montgeron l'a sans doute déjà prévenue & résolue (2). Il aura remarqué, 1°. que

(1) Ibid, n°. 5.

(2) M. de Montgeron a encore satisfait à cette difficulté, tome III, page 767 & suiv. où il fait voir, 1°. que les secours des Augustinistes, pro-

le nom d'Augustinistes est équivoque, plusieurs ne le portant que parce qu'ils veulent innocenter le Fr Augustin, en ne le croyant point coupable du fanatisme dont il est accusé. — 2^o. que les convulsions & les secours ayant commencé chez les Convulsionnaires, maintenant Augustinistes, dans le temps qu'ils ne différoient en rien des autres, l'illusion survenue depuis n'empêche point le même agent de continuer ses opérations en eux, du moins cela ne répugne point à l'analogie de la Foi, puisque Dieu peut faire des miracles par des méchants, par des errans, par des hérétiques mêmes, & les Augustinistes vivent dans la communion de l'Eglise.

prement dits, ne surpassent pas les forces naturelles, & qu'ils ne sont nullement comparables à ceux de Jeanne & de Gabrielle Moler, de Marguerite - Catherine Turpin, de Denise Régné, de Charlotte la Porte & de tant d'autres. 2^o. Que plusieurs Convulsionnaires Augustinistes avoient des convulsions qui venoient de Dieu, avant de s'être laissé séduire, & qu'il n'est point du tout impossible qu'il les leur ait continuées, quoiqu'ils soient tombés dans l'erreur; l'œuvre des convulsions & des secours étant indépendante des vertus ou des vices de l'instrument. Les Corinthiens n'abusoient ils pas des dons qu'ils avoient reçus? & néanmoins Dieu continuoit de les en gratifier.

QUATRIEME ET CINQUIEME
C H E F S.

Suite de la même matiere.

LE fort du Mémoire Théologique & la plus grande difficulté qu'on puisse former contre les secours, se trouvent renfermés dans les quatrieme & cinquieme chefs. Cette difficulté bien entendue, se réduit à ce raisonnement du cinquieme chef, n° 5. « Il » faut un miracle pour empêcher que la » mort ne s'ensuive (des coups énormes), » par conséquent l'action naturellement » meurtriere par laquelle on donne ces secours violens, exige que Dieu fasse un » miracle, pour n'avoir point ce funeste » effet. Or, Dieu ne s'est point engagé à » faire ce miracle. La parole de la personne » en convulsion n'est point un garant assuré » de la volonté de Dieu, les expériences » n'en sont point une preuve certaine, ce » systême de M. de Montgeron (des qualités inhérentes d'invulnérabilité & d'impassibilité), est visiblement anéanti. Par

» conséquent c'est tenter Dieu, que de
» donner ces secours énormes ».

Ainsi, dans la plus exacte précision, il s'agit de savoir si les secours violens se donnent dans des circonstances, d'où il résulte une assurance raisonnable, religieuse & pleinement suffisante, que Dieu, dans ces circonstances, veut opérer & continuer le miracle inoui de guérir des infirmités, de soulager ou prévenir de vives douleurs par des coups naturellement meurtriers. Donc, dans cette dispute, il est essentiel & indispensable de connoître, de pérer & apprécier, de réunir sous un même point de vue toutes les circonstances liées à cet étonnant phénomène, celles qui l'ont précédé & y ont préparé, celles qui l'accompagnent, celles qui l'ont suivi : puisque c'est dans l'impression que le concert de toutes ces circonstances doit faire sur un esprit raisonnable & fidele, que nous cherchons cette pleine assurance, que Dieu est l'agent immédiat du prodige des secours, & qu'il veut qu'on donne ces secours pour manifester ses desseins, & instruire son Eglise. *Taliter circumstantionata quod de eâ dubitare non liceat*, comme parle Gerson, cité pag. 31 de cet écrit.

« Pour discerner ce qui vient de Dieu

» ou du Démon, dit fort bien M. B. (1) ;
 » on ne se borne pas à considérer en elle-
 » même la nature de l'effet produit ; on
 » considère de plus les circonstances ; on
 » pèse les caractères d'une opération ex-
 » traordinaire ». Sur quoi je fais deux ob-
 servations importantes.

La première, que c'est pécher contre la raison & l'équité, que d'examiner le prodige des secours en lui-même seulement dans ce qu'il a de révoltant pour les sens & l'imagination, comme une espèce de fait isolé, qui ne tient à rien, auquel le hasard, le caprice des hommes, l'erreur & l'ignorance auroient donné lieu. Tel fut, en des siècles peu éclairés, l'origine de ce qu'on appela le Jugement de Dieu, où les épreuves de l'eau bouillante, du fer ardent, &c. dont on fait des applications si peu justes au phénomène des secours. C'est un reproche que mérite M. B. Qui ne connoitra ce prodige que par son Mémoire, s'imaginera une troupe d'hommes téméraires & fanatiques, qui, à la demande d'une foi disante Convulsionnaire, lui lance les coups les plus affomans. Pas un mot sur l'origine de ce prodige, sur sa liaison à

(1) Quatrième chef, n°. 11.

des convulsions évidemment divines, sur d'autres prodiges de même genre qui y ont préparé, sur les effets salutaires de lumière & de grace qui se sont opérés dans plusieurs de ceux qui, voyant & adorant Dieu dans cette merveille, ont applaudi à ceux qui donnoient ces secours, ou en ont eux-mêmes donné.

Une seconde observation est que dans les matieres qui ne sont pas susceptibles de démonstration métaphysique ou géométrique, mais seulement de preuves morales, qu'on tire de la réunion de plusieurs faits, de plusieurs témoignages, de plusieurs préjugés : c'est pécher contre la droite raison & l'équité naturelle, que de discuter séparément chaque fait, chaque témoignage, chaque préjugé, & de les infirmer chacun en particulier par des difficultés spécieuses, sans vouloir examiner de bonne-foi quelle impression, quelle conviction résulte du concert de toutes les choses, de toutes les circonstances, de tous les indices qui concourent unanimement à établir la même vérité. C'est sur-tout de ce défaut & de cette omission que le Mémoire est coupable.

Non-seulement M. B. passe sous silence plusieurs circonstances, plusieurs indices propres à préjuger la divinité du prodige ;

mais les circonstances dont il fait mention , il les examine chacune séparément , & y oppose des difficultés ; miracles de guérison , instincts contraires aux sentimens naturels , confiance extraordinaire & immobile dans ceux qui donnent & reçoivent ces secours violens. Sur tout cela , M. B. prouve très-bien , que des miracles divins peuvent accompagner des abus , des pratiques superstitieuses ; que des instincts , des confiances vives & ardentes peuvent venir de l'imagination ou d'une instigation diabolique : mais jamais il ne prend la peine de considérer tout à-la-fois les faits , les préjugés , les indices , les circonstances dont la force & la lumière réunies sont l'unique moyen de décider notre question , & de découvrir la vérité.

Pour éviter ces deux défauts , il faut donc 1°. , connoître exactement & en détail toutes les circonstances qui ont préparé , précédé , accompagné le prodige des secours. Chacune de ces circonstances étant au moins un préjugé , un indice probable que Dieu veut aujourd'hui opérer ce grand signe par le ministère des Convulsionnaires , & de ceux qui les assistent ; 2°. envisager sous le même point de vue le concours de toutes ces circonstances & la preuve qui en résulte , pour établir que nous avons

une pleine assurance du dessein & de la volonté de Dieu , c'est-à-dire , toute l'assurance que la raison & la foi doivent exiger. Je souhaiterois que M. de Montgeron, s'il en a le temps & l'occasion , résumât toute la dispute & toutes les preuves , suivant cette méthode , qui m'a toujours paru la plus sûre & la plus propre à convaincre tous les esprits (1).

PARAGRAPHE PREMIER.

Quant aux faits & aux circonstances qui sont liés au prodige des secours , M. de Montgeron en est mieux instruit que moi. Je me contenterai d'indiquer ceux qui me sont connus.

1^o. Dès l'origine de ce grand événement , on vit au tombeau non-seulement des convulsions proportionnées & assorties à la guérison , mais encore d'autres qui naturellement y étoient contraires , & plus propres à donner la mort , que du soulagement aux malades. M. de Montpellier

(1) M. de Montgeron a rempli ce juste désir du P. de Gennes , dans son troisième volume.

a relevé ce fait, en y admirant une opération de Dieu, digne de sa sagesse, un dessein manifeste de montrer qu'il fait, quand il lui plaît, & qu'il veut aujourd'hui guérir par les moyens les plus opposés, & convertir en moyens les obstacles mêmes.

« Si les convulsions, dit-il, ont contribué » à ces miracles de guérison, elles doivent » être attribuées en premier à la même » cause qui a opéré les guérisons. Si, au » contraire, les convulsions étoient pro- » pres par leur nature à empêcher la gué- » rison, elles la rendent plus merveilleuse, » & relevent l'opération de Dieu, loin de » l'obscurcir. C'est le jugement que nos » peres ont porté constamment, soit de » ces guérisons miraculeuses, soit des con- » vulsions qui les précédoient ou accom- » pagnent, & leur jugement doit faire » notre regle ». Inst. Past. contre M. de Sens, troisieme vérité, pag. 134.

Voilà déjà un premier indice que le dessein de Dieu est de faire aujourd'hui des signes & des prodiges d'un genre extraordinaire. *Immuta mirabilia*, Eccl. 36.

2^o. Les guérisons miraculeuses continuant à s'opérer dans & par les convulsions, plusieurs Convulsionnaires furent fortement déterminés à aider, pour ainsi dire, l'action invisible du divin Artiste par des

coups violens qu'ils se donnoient sur le membre infirme ou estropié. Ainsi Marie-Jeanne Fourcroix déclare dans sa relation : Que , « dans ses convulsions , elle avoit » des mouvemens extrêmement violens » dans sa jambe gauche (dont le pied étoit » ankilôsé) , & qu'elle la frappoit d'une » force incroyable contre tout ce qui se » trouvoit auprès d'elle , sans se faire aucun » mal ». Mademoiselle de Lunaque & Madame de Vitry attestent la même chose , « que dans ces agitations violentes , elle » cognoit sa jambe gauche avec tant de » force , qu'elle auroit dû naturellement se » la casser plusieurs fois ». Dans , & par ces agitations & ces coups propres à briser les os de la jambe & du pied , l'ankilôse fut guérie. Or , suivant les maximes de M. de Montpellier , le même agent , qui a guéri le mal incurable de l'ankilôse , a produit les agitations violentes & les mouvemens qui forçoient la malade à frapper si rudement sa jambe : le même agent a préservé les os de la jambe & du pied de toute fracture , de toute douleur ; second indice du dessein de Dieu de rétablir des os par le moyen qui devoit les rompre.

3^o. En genre de moyens meurtriers employés à la guérison , il n'y en a point de plus marqué que le miracle opéré sur le
cancer

cancer de Madeleine Durand. M. B. a l'équité de n'y point opposer la décision de M. Gendron, parce qu'il sent bien que l'autorité d'un Médecin, qui n'a point vu le mal, doit céder à celle de plusieurs savans Maîtres de l'art, qui ont vu, examiné & décidé que c'étoit un cancer incurable. Mais M. B. (1) prétend que nous n'en pouvons tirer aucune induction en faveur des secours : » Madeleine Durand » a fait, par ce mouvement convulsif, » ces incisions sur elle-même : s'ensuit-il » que je doive donner librement des coups » affomans » ? &c. On peut pourtant faire contre l'opération de Mad. Durand toutes les subtiles chicanes que M. B. fait contre les miracles qui ont accompagné quelques grands secours ; car je demanderois si les assistans, sachant l'usage que la Convulsionnaire vouloit faire des ciseaux, ne devoient point lui en refuser, & même lui lier les mains ? Sa prédiction du miracle futur, la force impétueuse de la convulsion qui la pouffoit, étoient-elles ce que saint Augustin appelle *divina jussio* (quæ) *nullo nutet incerto quam Deus sine ullis ambagibus intimat ?* Les prédictions des Convulsionnaires, leurs mouvemens convulsifs sont-ils réglés ?

(1) 4^e Chef, n^o 2.

Donc les assistans , en attendant un miracle qui n'étoit pas promis évidemment , tentoient Dieu , & s'exposoient volontairement à conniver à la mort qui devoit naturellement suivre des incisions. Prétendront-ils se justifier par tous les autres prodiges des Convulsionnaires ? M. B. leur soutient (1) , » qu'il n'y a point de » conséquence nécessaire des uns aux autres » ; mais que Dieu étant souverainement libre & indépendant dans ses dons , ce que Dieu a fait sur telle & telle personne , il n'est ni juste ni raisonnable d'en faire l'application aux autres. Ainsi la confiance des assistans étoit une pure illusion ; & afin que Dieu fît une des plus surprenantes merveilles dont on ait entendu parler , il a fallu que tous les témoins se rendissent prévaricateurs du premier & du cinquième précepte.

On en doit dire autant de ceux qui , à force de bras ou de liens , n'ont point empêché Marie Fourcroy de frapper sa jambe sur le plancher , & de mille autres cas semblables. M. Poncet (Réponse à la réclamation , pag. 90.) a la témérité de décider , que « dès » que les Convulsionnaires se donnerent des » coups qui ne pouvoient naturellement » que leur faire plus de mal que de bien , » il falloit les corriger & les empêcher si

(1) 4e Chef, n° 3.

« on le pouvoit ». M. B., plus sage & plus réservé, n'ose avancer une telle décision. Il fait le précepte d'Horace : *Supprimitorator*, &c. Mais M. B. est bien tenté, & laisse la liberté aux autres d'attribuer le prodige de Mad. Durand au démon : « Ceux » qui font valoir cette guérison, ont à ré- » pondre à l'usage qu'en ont fait les Vail- » lantistes, dit M. B. (1). Quoiqu'il soit certain que Madame Durand étoit guérie, & a demeuré depuis sa guérison à Orléans, avant que d'avoir connu M. Vaillant; ce qui est attesté, à qui veut l'entendre, par sa propre mere encore attachée au Vaillantisme. Il est intolérable de laisser douteuse la divinité de deux prodiges supérieurs & contraires à toutes les loix de la nature, la guérison d'un mal incurable par tous les Maîtres de l'art, & la préservation des suites mortelles des incisions, qui en sont naturellement inséparables.

La moindre induction qu'il nous sera permis de tirer de ces prodiges, c'est qu'ils ont manifesté un dessein de Dieu dans l'œuvre des convulsions, qui est d'employer à la guérison des corps ce qui, de sa nature, n'est propre qu'à les meurtrir, les briser & leur donner la mort. Nous ajouterons seulement que si l'on a

(1) 4^e Chef, n^o 2.

pu , sans pécher , laisser le libre cours aux opérations naturellement meurtrieres de Marie Fourcroy & de Mad. Durand , nous ne comprenons pas pourquoi on se seroit rendu coupable en les aidant à faire plus aisément des opérations réellement salutaires , sur-tout à une troisième & quatrième reprise.

4^o. Les Convulsionnaires ne se sont pas bornés à opérer si violemment & si utilement sur leurs propres corps ; ils ont été poussés , par la force de la convulsion , à faire les mêmes opérations sur des corps étrangers , pour rétablir , redresser , guérir des membres maléficiés. Il n'y a rien en ce genre de plus connu & de plus frappant que ce qui se passoit entre Mademoiselle Dancogné en convulsion , & sa petite niece , dont les membres étoient noués. Elle les manioit , les tiroit ; & appliquant l'os de la jambe contre son genou pour le redresser , le plioit avec un tel effort , que tous les os auroient dû se briser avec les plus vives douleurs. Cependant la petite enfant rioit , jouoit , chantoit. Sur ce fait , je forme trois questions.

Premiere question. Les spectateurs étoient-ils bien fondés à croire que ces instincts , ce mouvement intérieur de la convulsion , qui pouffoit Mademoiselle Dancogné à

faire ces opérations naturellement meurtrieres , venoient certainement de Dieu ? Il faut remarquer que la Convulsionnaire n'agissoit pas en pure automate. Elle pensoit, elle connoissoit ce qu'elle faisoit, & vouloit faire ce qu'elle n'auroit osé tenter en son état naturel. Une guérison miraculeuse d'un mal incurable , laquelle avoit été le commencement de ses convulsions ; le don surnaturel d'entendre & de parler des langues étrangères ; plusieurs autres traits supérieurs à la nature , annonçoient en elle l'action & l'impression divine. De là un puissant préjugé que le même principe la déterminoit, contre tous les sentimens naturels, à travailler violemment sur les membres délicats de l'enfant : & ce préjugé se changeoit bientôt en une intime persuasion, quand on voyoit que ce qui devoit blesser & briser, excitoit dans la petite patiente des sentimens de joie & de contentement. Le succès favorable décidoit que tout étoit divin dans cette merveille.

Seconde question. Les spectateurs, qui avoient été témoins une première fois de ce prodige, devoient-ils avoir la confiance, que le lendemain & tous les jours suivans, tous les symptômes de la convulsion étant absolument les mêmes, Dieu continueroit d'opérer le même prodige ? J'en atteste la

conscience de toutes les personnes sensées & instruites en très-grand nombre , qui ont vû & admiré cette merveille (sans peut-être même en devoir excepter M. B., qui , je crois, en a été témoin) ; aucun a-t-il hésité dans sa confiance , sous prétexte que Dieu , libre dans les effets de sa puissance , n'avoit point promis ce miracle par une révélation proprement dite ? Chacun se tenoit assuré du succès , tant par l'expérience du passé , que par un sentiment de Religion gravé dans tous les cœurs , que Dieu plaçant sa créature dans les mêmes circonstances , il est trop bon & trop sage pour changer subitement de conduite , & tromper une attente qui s'appuie sur ce qu'il a déjà fait dans des cas parfaitement semblables. Dans l'ame de la Convulsionnaire , c'est une impression supérieure à la nature , qui exclut tout doute & toute hésitation , & cette impression peut s'appeler un instinct de confiance. Dans les spectateurs , c'est une confiance qui ne sort point de l'ordre commun , mais qui , sans hésiter , se fonde sur les faits mêmes qui manifestent le dessein de Dieu , & sur l'idée que la raison & la foi donnent de sa bonté & de sa sagesse.

Ces réflexions auxquelles les deux questions précédentes ont donné lieu, sont d'une

extrême importance , & elles suffiront presque pour répondre à toutes les objections de M. Bourfiet.

Troisième question. Ceux qui approchoient de la Convulsionnaire , & les autres témoins , devoient-ils être tranquilles spectateurs , ou prêter même librement leur ministère à ces violentes opérations ? Ne devoient-ils pas enlever l'enfant des mains de la Convulsionnaire , ou la mettre par force hors d'état de rien attenter sur des chaires si tendres , sur des os si faciles à briser ? Oui , ils le devoient , suivant le raisonnement de M. B. , sous peine d'être solidairement responsables de n'avoir pas empêché une action téméraire où Dieu étoit tenté , & où l'on couroit risque de briser des membres. Mais est-il un seul de nos Messieurs anti-secouristes qui l'aient ainsi pensé dans le temps ? Sur quoi se rassuroient tant de personnes sages & éclairées , sinon sur des indices clairs & certains qui naissoient de la réunion des faits , & qui manifestoit le dessein de Dieu de vivifier & de rétablir , par ce qui devoit naturellement meurtrir & briser ? Ce genre de prodige s'est beaucoup multiplié , & a varié dans les convulsions , & le succès qu'ont toujours eu ces moyens contraires à leur effet , est un témoignage invincible que Dieu veut au-

jourd'hui opérer ce grand signe dans son Eglise. Ainsi on a vu dès le commencement, des Convulsionnaires mâcher & avaler des charbons ardens pour se rafraîchir, & d'autres s'inonder d'eau froide, & passer des nuits d'hiver dans des cendres imbibées d'eau pour se réchauffer. Dans ces cas & autres semblables, a-t-on dû s'opposer aux prodiges & mettre les Convulsionnaires dans l'impuissance de suivre leurs instincts, sous peine d'être complices du crime de tenter Dieu, & de s'exposer à nuire considérablement à leur santé ?

5°. Les Convulsionnaires ne tarderent pas à implorer l'aide des assistans, pour suppléer à leurs forces, & se procurer un plus grand & plus prompt soulagement, par des pressions plus violentes que celles qu'ils pouvoient se procurer à eux-mêmes. C'est précisément le même sentiment du besoin d'une violente pression, qui les porta d'abord à se frapper rudement & de toutes leurs forces, qui les obligea ensuite de recourir à des bras étrangers. Ce sentiment d'un besoin si extraordinaire étoit tellement l'effet de la convulsion, qu'il ne naissoit que dans & par la convulsion, & finissoit toujours avec la convulsion. Donc tous les mêmes indices, qui préjugeoient l'origine divine de la convulsion, prou-

voient également le principe divin du sentiment du besoin qui forçoit à demander un secours étranger ; & ce besoin étant manifesté par la parole , par les cris , par les contorsions , par tous les moyens que l'homme a naturellement pour indiquer ses besoins & ses douleurs , il en résulroit dans l'esprit & dans le cœur des assistans une impression comme invincible , qu'il étoit juste de secourir le patient dans ses besoins convulsifs , par la voie connue & pratiquée de tout temps dans les convulsions naturelles , c'est-à-dire , par des pressions violentes. Entre les spectateurs les plus instruits & les plus religieux , nul , dans les premiers commencemens , ne s'est porté à combattre , par de subtiles difficultés , cette impression de sentiment qui lie les hommes entre eux , & les porte à s'entre-secourir. Le respect qu'on avoit pour l'état de Convulsionnaire confirmoit ce sentiment naturel , parce qu'on voyoit que ces besoins extraordinaires naissoient de convulsions , dont quelque guérison miraculeuse avoit été ou la cause ou l'effet. En un mot , les Convulsionnaires qui se frappoient , ou demandoient qu'on les frappât , étoient marqués au bon coin : leur état surnaturel venoit de Dieu. Or , le sentiment d'un certain besoin , l'impression , l'instinct qui les

forçoit ou à se donner ou à demander des coups violens, venoient de la convulsion même, ou plutôt en faisoient partie. Jamais la nature, dans sa situation ordinaire, ne se seroit portée à désirer ou à souffrir des opérations si effrayantes. Donc ce sentiment, cet instinct extraordinaire & contre nature venoit de Dieu aussi bien que la convulsion. Or, cet instinct étoit-il donné inutilement & sans autre dessein de la part de Dieu, que d'affliger & de tourmenter le corps du Convulsionnaire ? Le prodige surnaturel par lequel Dieu excitoit un vif sentiment d'un besoin extraordinaire, & donnoit en même temps à un corps humain une force supérieure aux coups les plus violens, Dieu l'a-t-il fait ce prodige pour rester inconnu, & faire souffrir sans aucun fruit sa créature ? C'est ce qu'il faudroit dire dans les principes du Mémoire, & c'est ce qui est injurieux à la sagesse divine. Concluons que l'état même des Convulsionnaires & leurs besoins sont un nouvel indice que Dieu veut aujourd'hui nous donner en signe le prodige de coups affomans changés en remèdes salutaires, & que c'est se conformer à sa volonté, que de donner aux Convulsionnaires des soulagemens conformes à leurs besoins.

6°. Les Convulsionnaires, qui deman-

dent & supportent les grands secours, n'agissent point en purs automates, privés de toutes connoissances & de toutes réflexions. A l'instinct surnaturel, qui les porte à exiger les secours, s'unit une intime & immobile confiance qu'ils n'en recevront aucun dommage. Rien de plus commun que de les entendre reprocher le peu de foi & le défaut de confiance au spectateur timide que la vue de ces grands coups effraye, ou qui refuse d'y prêter son ministère. Du cœur du Convulsionnaire, la confiance passe, pour ainsi dire, dans celui des personnes qui se portent si volontiers à donner les plus grands secours, que leur foi ne doute ni n'hésite nullement sur le succès favorable. D'où vient cette foi, cette confiance à laquelle il est promis de tout obtenir ? Inséparablement liée dans l'ame du Convulsionnaire à l'instinct, au sentiment du besoin, elle vient certainement du même principe. (Nous refuterons dans la suite l'erreur du Mémoire, où l'on prétend que la foi, qui obtient un miracle, doit être préalablement fondée sur une révélation expresse, faite spécialement à la personne qui l'attend.) Cette foi, dans les ministres des secours, a son fondement légitime & raisonnable dans l'état même où Dieu place le Convulsionnaire, dans

tous les prodiges qui composent l'œuvre des convulsions , dans tous les indices que Dieu donne de ses desseins : & cette foi est justifiée par l'événement , par le succès uniforme, & toujours soutenu depuis 12 ans (1). Or , qu'on le remarque bien , c'est par le succès que l'Eglise juge , & peut communément juger des faits extraordinaires , qui sont hors des regles communes. Au temps des persécutions , des Chrétiens en très-grand nombre se sont présentés aux tyrans ; d'autres ont prévenu la main des Bourreaux pour se donner la mort. L'Eglise n'a refusé l'honneur du martyre à aucun de ceux dont la constance , à l'épreuve des tourmens , a persévéré jusqu'à la fin. C'est par l'événement même que l'Eglise a jugé que le mouvement qui les avoit conduits au martyre & à la mort , étoit un mouvement de foi , dont le Saint-Esprit étoit l'auteur. Ainsi elle a jugé favorablement d'une infinité d'actions extraordinaires des Saints , & sur-tout des Peres du désert , parce que le succès en a été avantageux pour la gloire de Dieu & la sanctification des ames. La foi des Convulsionnaires & de leurs freres qui les assistent , justifiée par un succès de 12 ans , est

(1) L'Auteur parloit ainsi en 1744. Le succès a aujourd'hui une date de 56 ans.

donc un nouveau & puissant indice, qu'ils se conforment à la volonté de Dieu, & contribuent à l'exécution de ses desseins.

70. Ce succès favorable & digne de Dieu, ne paroît pas seulement en ce que nul Convulsionnaire n'a été jusqu'ici blessé & lésé par les plus violens coups, qui leur ont toujours procuré quelque avantage présent, soit en dissipant, soit en prévenant de vives douleurs; mais bien plus par des guérisons miraculeuses opérées dans & par les secours. M. B. emploie toute la subtilité de son esprit, soit pour contester les faits, soit pour éluder la preuve & les inductions que nous en tirons. Ce n'est point ici le lieu de lui répondre en détail. Nous nous bornerons à quelques observations générales.

Entre les faits, ceux qu'il conteste le moins ce sont les guérisons de Marguerite Turpin & de Charlotte de la Porte, & ces deux faits nous suffisent (Voyez le 4^e chef, depuis le n^o 3 jusqu'au 7^e du Mémoire). L'objection que de ces deux guérisons, « l'une a commencé avant les secours, & l'autre a continué & s'est accrue depuis », la cessation des secours, cette objection, dis-je, est une pure chicane, s'il conste par l'événement même qu'une partie de la guérison & la partie la plus miracu-

leuse s'est opérée dans & par les secours. Dieu se sert des secours quand il lui plaît pour guérir ; mais il n'est point lié à ce moyen. En général, M. B. ne dit rien contre la liaison de ces deux miracles avec les secours , que les Consultans n'ayent dit ou ne puissent dire contre la liaison des premières convulsions avec les guérisons miraculeuses.

Voyons donc quelles inductions on peut tirer de ces miracles liés aux secours : les mêmes sans doute que M. B. a tirées des guérisons miraculeuses en faveur des convulsions : à savoir que le prodige des secours , aussi - bien que le surnaturel des convulsions guérissantes vient de Dieu , & entre dans l'ordre de ses desseins. Comme les miracles liés aux convulsions ont été une preuve & un avertissement que Dieu vouloit faire une œuvre extraordinaire , pour être un signe dans son Eglise : ainsi les miracles liés aux secours ont eu pour but d'inspirer aux hommes une attention religieuse pour un prodige si propre à signifier & annoncer de grands jugemens de Dieu. Comme quelques guérisons miraculeuses opérées dans & par les convulsions , suffisent pour reconnoître le doigt de Dieu dans cet événement , & lui attribuer celles-mêmes qui, n'ayant point procuré

de guérisons , sont d'ailleurs revêtues de circonstances toutes semblables , ayant la même origine , les mêmes symptômes , la même fin , &c. Ainsi , quelques miracles de guérison opérés dans & par les secours , justifient non - seulement les secours particuliers qui ont contribué à ces guérisons ; mais tous les autres secours donnés dans les mêmes circonstances. Il nous doit suffire que Dieu nous ait une fois avertis & convaincus de son opération dans ce prodige.

Il n'en faut pas davantage pour répondre aux petites subtilités de M. B. « Supposé , » dit-il , qu'on tirât de ces guérisons une » preuve en faveur des secours , il faudroit » la renfermer dans les personnes sur qui » des faits de ce caractère se sont passés. » Il n'est ni juste ni raisonnable d'en faire » l'application à d'autres » (1).

Réponse. L'application sera juste & raisonnable , quand les autres se trouveront dans les mêmes circonstances ; parce que Dieu , par ces miracles , a manifesté le dessein qu'il avoit d'employer à la guérison & au soulagement des corps , les coups violens aussi-bien que les convulsions.

(1) 4^e Chef, n^o 3.

Autre subtilité. « Ces deux guérisons
 » prouvent - elles qu'on peut donner des
 » secours tout différens? Justifie-
 » ront-elles tous les secours violens rendus
 » ou à rendre » (1).

Oui, tant qu'il plaira à Dieu de faire
 subsister au milieu de nous le même pro-
 dige, pourvu que ces secours se donnent
 toujours avec les mêmes précautions & dans
 les mêmes circonstances.

M. Poncet, dans sa réponse, établit,
 page 22, un bon principe dont on peut
 ici faire usage : « pour être assuré, dit-il,
 » que Dieu fera un prodige, il faut qu'il
 » l'ait promis, soit par une révélation gé-
 » nérale qui regarde toutes les circonf-
 » tances pareilles à celles où l'on se trouve,
 » soit par une révélation spéciale ». Disons
 de même : pour être assuré que Dieu veut
 & opere immédiatement le prodige des
 coups violens changés en remedes, il suffit
 que ce prodige se trouve dans toutes les
 circonstances pareilles à celles où Dieu a
 clairement manifesté son opération & sa
 volonté, par des miracles incontestable-
 ment divins.

Derniere subtilité plus spécieuse. « Ce

(1) Ibid.

» coup violent , dit-on , par lequel on pré-
 » tend que les os se sont redressés , a été
 » porté avant ce redressement. On n'étoit
 » pas assuré qu'il dût arriver. Ces guérisons
 » ne sont donc point un motif préalable,
 » qui ait dû légitimement déterminer à
 » donner ces coups » (1).

Réponse. Il est vrai qu'en administrant les secours qui ont précédé les guérisons, on n'étoit point pleinement assuré du degré de perfection où la guérison parviendroit. Car, combien de guérisons imparfaites, quoique merveilleuses dans leur imperfection, Dieu n'a-t-il pas fait tant par les convulsions que par les secours ! Mais on étoit pleinement assuré que les coups violens étoient un moyen voulu & approuvé de Dieu, pour soulager & guérir plus ou moins parfaitement, les douleurs & les infirmités. Cette assurance étoit fondée sur tous les effets constamment salutaires des coups violens, que les Convulsionnaires s'étoient donnés, ou avoient reçus d'une main étrangère ; effets qui, par un enchaînement indissoluble, remontoient jusqu'à la première origine des convulsions. Ici se découvre le vice de la fausse méthode de M. B. dont

(1) Ibid., n°. 5.

nous nous plaignions d'abord. Il discute les deux guérisons de Marguerite Turpin & de Charlotte de la Porte, comme faits isolés, comme s'ils ne tenoient à rien. Remarquez une autre finesse de l'Auteur. Jamais il n'accorde que ces deux guérisons s'étoient faites par les secours, enforte que les coups violens ayent été la cause instrumentale, la cause seconde efficiente de la guérison, de la même maniere que ce qu'on appelle les convulsions guérissantes du tombeau. Il se contente de supposer que ces guérisons se sont opérées au milieu des secours (1). Jamais, d'une autre part, il n'entre dans l'examen & la discussion de ce fait si important, si décisif; & cette omission est intolérable. Car si l'on démontre, comme on l'a fait effectivement, par le simple exposé des choses, que les coups ont réellement influé dans les guérisons, dans les redressemens d'os, &c. tout autant que les premières convulsions dans les guérisons miraculeuses, il est évident que le prodige des secours, comme celui des convulsions, doit avoir le même agent principal & immédiat que les miracles mêmes de guérison.

(1) Ibid.

Par-là on sent tout - d'un - coup combien est futile & étrangere au sujet, l'objection si souvent rebattue dans le Mémoire: les dons surnaturels de l'Eglise de Corinthe n'autorisoient pas les abus dont se plaint saint Paul : les miracles qui se faisoient quelquefois à l'occasion des épreuves, n'autorisoient point l'usage superstitieux & réprouvé de ces épreuves. Donc, *à pari*, les miracles opérés au milieu des secours n'autorisent point cette pratique.

La différence est palpable. On ne s'avisera jamais de penser que les abus que faisoient les Corinthiens du don des langues, influassent dans l'origine, la conservation, l'exercice de ce don, comme la cause seconde influe dans son effet. Il ne seroit pas moins ridicule de dire que la sentence téméraire du Juge ignorant, qui ordonnoit l'épreuve du fer ardent, influât comme cause instrumentale dans le miracle que Dieu accordoit à la foi d'un innocent injustement accusé. Au contraire, il est évident que les incisions meurtrieres que Madeleine Durand faisoit dans son cancer, ont contribué à la guérison de ce mal naturellement incurable, & de même à proportion des autres guérisons opérées par les secours.

Pour le dire en passant, on ne doit pas oublier que Messieurs les Consultants ont,

les premiers employé l'exemple des épreuves, comme un argument victorieux contre les convulsions, & leur liaison avec les miracles; mais avec tout aussi peu de succès que Messieurs les Anti-secouristes, qui devroient se souvenir des réponses qu'ils ont faites aux Consultans.

Résumons la preuve péremptoire qui résulte des guérisons miraculeuses en faveur des secours. Si la pratique des coups violens, dans les circonstances où ils se donnent, étoit mauvaise en elle-même; si elle étoit réprouvée de Dieu & de l'Eglise universelle, comme contraire au premier, au cinquième & au sixième Commandemens, jamais Dieu ne pourroit employer ces secours comme moyen, comme cause seconde & instrumentale de guérison merveilleuse, dont il est l'Auteur. Or, des opérations naturellement meurtrieres, les coups les plus énormes ont été dans les mains de Dieu un moyen, un instrument dont il s'est servi pour opérer des guérisons miraculeuses, à-peu-près comme Jesus-Christ se servit de la boue pour guérir l'aveugle-né. Donc, loin que la pratique des secours violens soit rejetée de Dieu comme mauvaise de sa nature, Dieu l'autorise par un témoignage céleste, comme chose qu'il veut, qu'il approuve dans les

circonstances où ces coups s'administrent.

Autre raisonnement non moins décisif. On n'a pu méconnoître l'origine céleste & la cause divine des convulsions sur le tombeau, quand on a vu leur liaison avec des guérisons miraculeuses, & qu'on a jugé par-là, qu'il plaisoit à Dieu d'user de ce moyen pour opérer ses merveilles. Or, la liaison des secours avec des guérisons miraculeuses, n'est pas moins sensible, & les secours ont eu sur les corps infirmes, les mêmes effets que les convulsions, tantôt pour appaiser de vives douleurs, tantôt pour opérer des guérisons, plus ou moins promptes, plus ou moins parfaites. Donc, les mêmes motifs obligent de reconnoître que le prodige des secours entre dans le plan & les desseins de Dieu, comme les autres prodiges de ce qu'on nomme convulsion, & qu'ils font partie de l'œuvre extraordinaire dont Dieu est l'Auteur, & qu'il donne en signe à son Eglise.

Sur quoi j'observe que toutes les convulsions reconnues pour divines, n'ont pas eu le même effet, n'ont pas conduit à une guérison parfaite & à un miracle du premier ordre. Cela n'a point empêché de les attribuer à Dieu, parce qu'elles étoient d'ailleurs revêtues des mêmes circonstances; qu'elles avoient la même origine, & qu'elles

étoient liées à l'œuvre que Dieu avoit commencée sur le tombeau du saint Diacre. J'en dis autant des secours. Tous n'ont pas contribué à des guérisons évidemment miraculeuses. Mais les miracles où Dieu a employé les secours, justifient tous ceux qui se donnent dans des circonstances absolument pareilles, & qui ont les mêmes rapports avec l'œuvre totale.

8°. Aux miracles de guérison qui attestent la divinité du prodige des secours, se joignent d'autres merveilles d'un ordre inférieur, mais qui, par leur nature, sont si propres à annoncer la présence de l'opération divine, que la Religion se porte d'abord à les attribuer à Dieu. J'en omet plusieurs, pour ne parler que du prodige si surprenant & si souvent réitéré des images de Jesus-Christ crucifié, d'où l'on voit subitement couler du sang à grosses gouttes ; ce qu'on appelle, pour abrégé : le prodige des Christs ensanglantés. Cette merveille s'est extrêmement multipliée. On a pris contre la supercherie toutes les précautions imaginables que la prudence humaine peut suggérer, enforte que cette merveille est désormais, en genre de certitude, au-dessus de toutes les chicanes de l'incrédulité. Quel spectacle pour une piété tendre & éclairée, de voir peindre sous

*... Prodige des Christs ensanglantés.

ses yeux en caractères surnaturels, le mémorial de son Sauveur répandant son sang sur la croix ! *Ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est, in vobis crucifixus* (1). Quoi de plus efficace pour lui rappeler le souvenir, soit du crime du Juif incrédule, soit de la bonté excessive d'un Dieu devenu victime pour les pécheurs ? Le fidèle, dans un prodige où se renouvelle, pour ainsi dire, le mystère de la croix, peut-il s'empêcher d'y voir, d'un côté, l'annonce des plus terribles châtimens sur le Gentil, *crucifiant de nouveau le Fils de Dieu, & l'exposant à l'ignominie* (2) ; & de l'autre, la plus douce espérance que la piété va se renouveler sur la terre, comme par une nouvelle application du sang de Jesus-Christ, par une nouvelle & plus abondante effusion de l'esprit de vie ? On fait avec quel zèle M. Boursier applaudit à ce prodige, combien il lui parut digne de Dieu, lorsqu'il commença de s'opérer au milieu des convulsions. Un cœur aussi chrétien que le sien pouvoit-il n'y être pas infiniment sensible ? Qu'en pense-t-il maintenant ? Je l'ignore. Mais nous en ap-

(1) Gal. III, 1.

(2) Hebr. VI, 6.

pelerons toujours à les premiers sentimens. Le fait est, & la chose est remarquable, que ce prodige si touchant, si instructif, si bien frappé au coin de la Religion, s'opère depuis quelques années, principalement & peut-être uniquement, entre les mains des Convulsionnaires qui demandent & reçoivent les plus violens secours, qui les demandent en pleine liberté & dans l'intime persuasion qu'elles suivent l'ordre de Dieu.

Convient-il à sa sagesse de prendre pour instrument du signe mémoratif de son amour, des personnes qui persévèrent habituellement, obstinément & de gaieté de cœur dans des pratiques manifestement opposées, selon M. Boursier, au Décalogue, & qui prétendent en cela même être sous la main de Dieu ? ou bien osera-t-on dire que Dieu a livré entièrement à la puissance de Satan ce grand & respectable prodige, & qu'il est aujourd'hui permis au Démon, pour tromper les hommes, de se jouer de la croix, dont le signe le met en fuite, en lui rappelant sa défaite (1) ?

(1) M. de Montgeron fait voir que cette merveille des Christs ensanglantés, ne peut rai-

Il n'est pas nécessaire d'examiner subtilement si ce prodige, en ce qu'il a de surnaturel, est supérieur ou proportionné aux forces de l'esprit malin. On ne peut du moins contester que le merveilleux des plaies de J. C. rouvertes, pour ainsi dire,

sonnablement être révoquée en doute, & qu'elle porte un caractère de sainteté qui rappelle à Dieu. (Tom. II, Obs. sur les conv. 1 part. pag. 127, & tom. III, pag. 671-672).

Voici ce qu'en dit M. d'Etemare, dans une Lettre du 20 Mars 1760, adressée à M. Guidi, Payeur des rentes. « On vous a parlé, Monsieur, » d'un fait surprenant, & l'on m'a cité en témoignage de ce fait. Il s'agit d'un Crucifix de bronze, qui a versé du sang en ma présence, quoique j'eusse pris les plus grandes précautions, pour n'être point la dupe de quelque artifice. Il y a beaucoup de vrai dans ce récit; il y auroit même beaucoup à ajouter, si je voulois raconter tout ce que j'ai vu de mes yeux, par rapport à ces Crucifix ensanglantés; car il y a eu plus d'une Convulsionnaire, par rapport à qui il a été question d'un tel prodige. Celle que j'ai eu occasion de suivre le plus long-temps, en m'informant soigneusement de toutes les circonstances, étoit du village d'Écouën. J'y allois souvent, feue Mademoiselle Guittaud d'Époisses y ayant une maison, où j'ai vu souvent cette Convulsionnaire, & beaucoup plus souvent le Crucifix ensanglanté, jusques là même qu'un jour on en remplit une petite bouteille, nageant même

& dégoutantes de sang, ne porte en soi un caractère de sainteté, qui rappelle d'abord à Dieu. Cette première impression forme dans les esprits un puissant préjugé d'une opération divine : & ce préjugé est si touchant & si efficace, qu'il ne peut être contrebalancé ou détruit que par des preuves plus claires que le jour d'une opération diabolique,

» dans un sang frais & vermeil, ce qui obli-
 » geoit de déposer le Christ, qui pouvoit avoir
 » cinq à six pouces de longueur, dans un dessus
 » de boîte de sapin. J'ai vu ce même phéno-
 » mene par rapport à la même Convulsionnaire,
 » en diverses années & ailleurs qu'à Ecoeuën. Tous
 » ceux qui ont eu quelque rapport avec Ecoeuën,
 » savent à quel point le Curé, qui est mort de-
 » puis, en étoit frappé d'admiration . . . Quant
 » aux précautions pour n'être pas la dupe de
 » quelque artifice, non pas seulement moi, mais
 » Mademoiselle d'Époisses, & plusieurs amis que
 » nous rencontrions chez elle, nous y avons été
 » très-attentifs, & il est vrai qu'elles ne pouvoient
 » être plus grandes. Comme il s'agit de faits,
 » vous comprenez, Monsieur, jusqu'où cela peut
 » porter la conviction. Mais je sens que je ne
 » puis la transmettre à d'autres, faute d'avoir
 » vu naître de mes yeux, le sang sur le Cru-
 » cifix ». (M. d'Étemare avoit d'abord caché
 le Christ sous une soucoupe, ensuite dans le tiroir
 d'une commode fermée à clef; ainsi il n'a pu
 voir naître le sang),

Trouvera-t-on dans la Tradition qu'on nous oppose si fièrement un seul exemple où l'Ange de ténèbres se soit transformé en Ange de lumière, jusqu'à faire pendant plusieurs années, dans le sein même de l'Eglise Catholique, un prodige réel & subsistant, un prodige qui se soit multiplié & réitéré presque tous les jours, un prodige dont le surnaturel ait retracé le plus saint mystère de la Religion? Or, ce qui préjuge la divinité des Christs ensanglantés, préjuge en même-temps en faveur du prodige des grands secours. Ces deux prodiges sont désormais étroitement unis non-seulement dans les mêmes Convulsionnaires, mais dans la même convulsion; & la Convulsionnaire est aussi vivement persuadée qu'elle est sous la main de Dieu, quand son corps supporte sans nulle lésion les coups les plus assomans, que lorsque les Crucifixs s'ensanglantent à sa priere & comme entre ses mains; nouvel indice, nouveau préjugé de la divinité des secours.

9°. Revenons aux effets salutaires des secours. Le soulagement, la guérison des coups est peu de chose, en comparaison des avantages spirituels auxquels ce prodige a donné lieu. Qu'on interroge bon nombre de personnes, dont le cœur est touché, &

qui travaillent à leur salut ; qu'on leur demande en quel endroit , en quelle occasion les premières touches de la grace & de la componction se sont fait sentir à elles ; comment elles ont appris à s'intéresser à la cause de l'appel & aux vérités que la Bulle flétrit ; ce qui les a déterminées à chercher parmi les Appelans des guides sûrs , & à se soumettre aux épreuves & aux rigueurs de la pénitence ? Elles vous répondront , dans l'effusion d'un cœur reconnoissant , qu'elles sont redevables de ces premières graces au spectacle des grands secours où la providence les avoit conduites ; que la vue de ces prodiges les avoit d'abord salutairement effrayées ; qu'elles en avoient conclu que Dieu étoit au milieu des Appelans ; que cette première impression leur avoit ouvert le cœur aux bons avis , aux exhortations , aux saintes vérités qu'elles avoient entendues de la bouche de ces personnes , sur lesquelles Dieu agissoit si sensiblement , & qu'il mettoit dans un état si extraordinaire ; qu'enfin le spectacle même de corps infirmes & délicats , qui se fortifioient sous les coups les plus terribles , les avoient instruites que c'étoit dans les épreuves , dans les contradictions & les adversités , que l'ame recouvroit sa santé & sa force. En vain entreprendroit-

on de les ébranler par les subtils & vains raisonnemens des Théologiens anti-secouristes. Elles n'ont qu'une réponse, mais péremptoire : que leur heureux changement est la preuve parlante de la divinité du prodige, qui a été pour elles la source de tant de bénédictions.

Le Nouvelliste a tâché d'éluder cette preuve, en disant que Dieu se sert de tout pour toucher & convertir, quand il veut, & quelquefois même des actions & des discours des possédés & des autres instrumens du Démon. C'est ce que le Consultant avoit déjà répondu aux conversions opérées par les convulsions. On a fermé la bouche à l'un & à l'autre, en faisant remarquer que tout homme converti à l'occasion des prestiges du Démon & de ses opérations sur les possédés, n'a jamais été tenté de prendre ces prestiges pour une œuvre divine, & d'en faire honneur à Dieu. Au lieu que toutes les personnes converties au spectacle des convulsions & des secours, ont tellement reconnu & adoré Dieu dans ces prodiges, qu'elles s'y sont religieusement attachées, comme à des sources de lumières & de graces.

M. Poncet, abandonnant la réponse du Nouvelliste, en emprunte une autre de

quelque Consultant, & décide (1), de sa pleine autorité, que les conversions faites au spectacle des secours sont suspectes; qu'elles *se terminent à rendre secouristes ceux qui y sont touchés, & que c'est à peu près tout le fruit qu'ils en retirent.* Quelle témérité! S'il est ainsi permis à chacun, selon ses préventions, de juger de ses frères & des impressions de la grace dans les cœurs, quelle vertu, quelle piété sera à couvert des soupçons humains? M. P. ne compte-il pour rien l'avantage de connaître & goûter les vérités sanctifiantes que l'appel revendique, d'être préservé de la séduction de la Bulle, d'être sous la conduite de Ministres éclairés & instruits des règles? L'Auteur du Mémoire, plus circonspect, se tire d'affaire, en ne disant pas un mot des conversions dont le spectacle des secours a été le moyen. Il est trop sage pour se rendre complice du jugement téméraire de M. Poncet. Il est trop éclairé pour adopter le faux-fuyant du Nouvelliste. Il passe la chose sous silence, soit par prudence, soit par un pur oubli & inattention de sa part.

(1) Rép. pag. 98 & 99.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas l'unique caractère favorable aux secours dont il ne fasse point de mention. On lui demandera, si c'est procéder théologiquement, dans l'examen d'un événement extraordinaire, que d'éblouir les Lecteurs par le grand nombre de citations & de traits d'érudition étrangers à la question, & qui n'ont nulle juste application au fait dont il s'agit; tandis qu'on décharne, pour ainsi dire, l'événement, en le dépouillant des circonstances les plus propres à caractériser sa nature & son origine? Les meilleurs effets de lumière & de grace qu'a produit le spectacle des secours, méritent assurément une religieuse attention; & ils sont un indice, mais bien frappant; un préjugé, mais des plus persuasifs, que Dieu veut & opère le prodige des secours pour des fins dignes de lui; & qu'il autorise par conséquent la pratique de donner ces secours, puisque le prodige ne subsiste ou ne se manifeste qu'en les donnant.

10°. Pour achever le détail des circonstances liées à ce prodige, nous observerons qu'au commencement, les secours n'avoient rien que de simple, rien qui parût excéder l'ordre naturel.

De la part de ceux qui les donnoient, nul autre dessein, nulle autre pensée que

de procurer un soulagement actuel , contre des douleurs excitées par les mouvemens convulsifs , en employant le moyen qu'on fait par expérience être efficace dans les convulsions ordinaires. Nul désir , nulle demande , nulle prévoyance du prodige qui , par degrés , a formé le spectacle le plus varié , le plus multiplié , le plus étonnant qui se soit peut-être jamais vu. Souvent la force des coups n'excédoit pas les forces naturelles des corps frappés ; du moins elle n'excédoit pas les forces extraordinaires que donnent aux corps humains les convulsions naturelles. C'est ce qui donna lieu à l'Auteur des examens , à M. Héquet , à quelques autres Physiciens & Théologiens , de soutenir que dans le phénomène des convulsions & des secours , il n'y avoit rien qui sortît de la sphere de la nature , parce qu'ils n'examinoint que l'effet sensible & non la cause secrète qui spasmodioit les membres , en leur imprimant des mouvemens convulsifs qui n'avoient aucun principe dans la nature. Sur cela , j'établis deux réflexions.

La première que l'origine des secours est absolument justifiée du crime de tenter Dieu. La droite raison force M. Poncet d'avouer dans sa Réponse à la réclamation , page 6 , que « le système de M. de He-

» quet est favorable aux secours, parce
 » qu'il les feroit recevoir comme un re-
 » mede naturel, qu'on peut employer
 » sans tenter Dieu ». Il va encore plus
 loin, page 29. « Quand les Convulsion-
 » naires, dit-il, éprouveront le même
 » besoin réel, qu'on éprouve dans les
 » maladies naturelles, il sera permis,
 » selon la regle.... adoptée par M. de
 » Montpellier, de leur donner les secours
 » qu'on donne dans ces mêmes maladies ».

Or, qui ne fait à quels excès effrayans
 on porte la violence des pressions, pour
 remédier aux mouvemens convulsifs ?
 M. B. sans faire précisément les mêmes
 aveux, en suppose la vérité. Car s'il fait
 tant d'efforts & employe de si longs dis-
 cours pour combattre la maxime de M. de
 Montgeron, que les secours sont le re-
 mede naturel d'un mal surnaturel, c'est
 parce qu'il suppose que dans ce cas, la
 pratique des secours seroit irrépréhensi-
 ble. Vouloir nier que les Convulsion-
 naires, dans le commencement, éprou-
 vassent les mêmes besoins réels qu'on
 éprouve dans les convulsions naturelles,
 c'est contredire le témoignage des sens,
 confirmé par l'expérience qui s'en faisoit
 chaque jour & à toute heure; & on ne

doit pas plus disputer avec ceux qui nient les faits palpables , qu'avec ceux qui nient les premiers principes. C'est donc une chose évidente & sensible , que ceux qui ont commencé à administrer les secours , ont agi purement dans l'ordre naturel ; & qu'ils n'ont fait à l'égard des Convulsionnaires , que ce qu'ils eussent fait & dû faire à l'égard de toute autre personne affligée de douleurs convulsives. La seule attention qu'ils dussent avoir , étoit de proportionner le secours au besoin réel , & il n'y a que la personne affligée qui puisse juger du besoin , parce qu'elle seule éprouve le soulagement & le bon effet d'une première pression ; ce qui lui sert d'indication qu'une plus forte pression la soulagera davantage. Aussi la règle a toujours été d'augmenter par degrés les pressions , selon l'exigence du malade & en conséquence de leurs effets précédens.

En remontant donc à la première origine du phénomène , les Secouristes sont bien lavés & pleinement justifiés du crime d'avoir tenté Dieu. Leur conduite est aussi pure & aussi innocente que leurs intentions. Dira-t-on qu'ils sont irrépréhensibles , tandis qu'ils ont agi dans l'ordre naturel ; mais qu'ils ont dû s'arrêter &

refuser leur ministère , quand le secours demandé étoit supérieur aux forces de la nature ?

Ceux qui parlent ainsi , montrent qu'ils n'ont jamais réfléchi sur la difficulté qu'il y a de discerner entre naturel & surnaturel en bien des choses. Le thermomètre marque avec précision les degrés du froid & du chaud , & le passage de l'un à l'autre. Mais l'esprit humain n'a ni instrument ni règle , pour marquer ce qui est en deçà ou ce qui est au-delà de l'efficace des causes secondes. Un coup qui ne fait que chatouiller un corps formé & robuste , pourroit tuer un petit enfant. Dans la même personne , un coup qui , porté à la tempe , la tueroit , l'incommodera légèrement , s'il est reçu sur les épaules. Une pression qui la meurtriroit cruellement & l'écraseroit peut-être en état de santé , la soulagera dans l'accès d'une violente convulsion. Ainsi , en genre de coups & de pressions employés pour soulager , on n'a point d'autre règle , que de regarder comme naturel ce qui est dans une juste proportion avec les besoins réels & les forces actuelles du malade ; & cette proportion ne se peut connoître que par l'épreuve & l'expérience.

Les Secouristes , dès l'origine des con-

vulsions , ont - ils dû se faire accompagner toujours d'un habile Physicien , qui leur marquât le degré précis , où l'opération passeroit de l'ordre naturel au surnaturel ? & cet habile Physicien où l'auroient-ils trouvé ? A la place du Physicien , faisons les accompagner par un savant Théologien. Sur les principes établis par M. Poncet , & tacitement avoués par M. Boursier , il auroit loué leur zele compatissant , tandis que le secours auroit été le remede naturel des besoins réels du Convulsionnaire , & proportionné à ses forces présentes , sans examiner la cause de ces besoins & de cette force extraordinaire.

Qu'il soit donc bien attentif pour avertir les Secouristes du moment où les coups , dont ils augmentent la force par une progression suivie & uniforme , entreroient subitement dans l'ordre surnaturel. Si au moment A , un coup de cent degrés de force est encore permis , parce qu'il est proportionné à la résistance du corps frappé ; qu'il leur dise si au moment B , il seroit défendu de donner un nouveau coup de cent deux degrés ; & si la différence de deux degrés métamorphosera une action légitime & louable au moment A , dans une action criminelle au mo-

nient B., & criminelle jufqu'à le rendre prévaricateur des premier & cinquieme préceptes ? Si cent deux degrés ne font pas encore furnaturels , cent quatre le feront-ils ? Sur quel principe le Théologien pourroit-il décider en cette matiere ? Il fera donc forcé de laisser aux Secouriftes la liberté de continuer leurs opérations avec la même simplicité qu'ils les ont commencées , dans la vue de foulager leur prochain. Ils n'examinent point s'il y a du miracle , ni en quoi il confifte ; & ils s'en tiennent dans la pratique à la regle de M. de Montgeron , expliquée par M. Poncet , de donner aux Convulſionnaires , dans les beſoins qu'ils éprouvent , les ſecours qu'on donne dans les convulſions naturelles.

C'est ainſi certainement que la choſe s'eſt paſſée d'abord , & qu'on s'eſt familiarisé avec les ſecours. Si , dans la ſuite , le furnaturel s'eſt rendu palpable ; ſi l'énorme violence des coups a fait ſentir aux plus ſtupides , qu'ils excédoient toute la réſiſtance imaginable du corps humain , & ſur-tout des parties , qui , n'étant pas composées de fibres charnues , ne ſont pas ſuſceptibles d'un gonflement ſpaſmodique , comme le ſein & les os : c'eſt la Providence ſeule qui a préparé & ménagé

les événemens pour la manifestation de cette étonnante & incompréhensible merveille. Il est bon & même nécessaire de remonter ainsi à l'origine du phénomène, pour mieux sentir combien on a été éloigné de tenter Dieu, ou de s'exposer témérairement à tuer ou à blesser.

A quoi sert donc, dans le Mémoire, le pompeux étalage de grandes regles dont tout le monde convient ? C'est une profusion théologique en pure perte.

Une seconde réflexion qui coule de la précédente, c'est que le système physique de M. de Montgeron, quand il est bien entendu & appliqué aux différens phénomènes du prodige, a sa vérité & sa solidité. M. B. s'applaudit beaucoup en plusieurs endroits, de l'avoir pulvérisé & anéanti. Voyons si ce triomphe ne seroit pas un pur mal entendu. Le système se réduit à deux propositions : l'une, que les grands secours sont le remede naturel d'un besoin surnaturel ; l'autre, que Dieu, dans ce prodige, agit en Créateur, en imprimant aux corps des Convulsionnaires des qualités supérieures à leur nature, l'invulnérabilité & l'impassibilité.

La première proposition est incontestable, quand on ne considère que les premiers secours, & la manière dont ils se

donnoient. La convulsion avoit une cause
 furnaturelle, puisqu'elle n'étoit point l'effet
 de la maladie & de l'intempérie des hu-
 meurs. Mais la convulsion, furnaturelle
 dans son principe, produisoit le même
 effet que les convulsions naturelles, à sa-
 voir, un prodigieux gonflement des mus-
 cles, par l'affluence précipitée & abon-
 dante des esprits animaux. Ce gonflement
 se faisoit sentir au toucher, & par la ré-
 sistance qui repoussoit la main & tout autre
 instrument dont on frappoit le membre
 spasmodié. Or, tout le monde fait que
 le remede naturel d'un gonflement contre
 nature & convulsif, est une pression vio-
 lente qui fasse refluer le liquide, & ré-
 tablisse les fibres musculaires dans leur
 ressort naturel. Donc le secours propor-
 tionné à la tension des fibres & à leur
 résistance, étoit le remede naturel de la
 convulsion & des douleurs qu'elle occa-
 sionnoit. Donc la merveille ne consistoit
 point dans la violence du coup, dans la
 force du secours, mais dans la violente
 tension des fibres musculaires, qui n'a-
 voit aucune cause dans la nature; donc le
 grand secours ne faisoit que manifester
 un miracle déjà subsistant. D'où M. de
 Montgeron conclut fort bien, quede don-
 ner, ce grand secours, n'étoit point

tenter Dieu en exigeant de lui un miracle.

Cette explication philosophique a été proposée par le célèbre M. le Gros, & développée avec toute la clarté & la précision possible dans le discours & les Lettres sur les Nouvelles Ecclésiastiques. Ce n'est point un système d'imagination. Il est fondé sur la nature & l'analogie des faits. Il a une juste application à tous les besoins, à toutes les douleurs des Convulsionnaires, qui naissent d'un gonflement spasmodique des muscles, & il explique parfaitement tout ce qui s'est passé dans l'origine des secours. Tout le défaut de ce système, c'est de n'être pas général, & de ne pouvoir servir à expliquer par quel mécanisme des coups énormes ne brisent pas les côtes & les autres os, & n'écrasent pas des parties purement glanduleuses comme le sein, ou pourquoi des pointes de fer ou d'acier ne pénètrent pas les chairs. Ainsi, le prodige des secours est devenu dans ses progrès, incompréhensible. Ce qui nous force de dire de ce prodige, ce que M. de Montpellier a dit des convulsions en général : « que Dieu » avoit dans cette œuvre un dessein plus » profond & plus étendu que la simple » guérison des corps ».

La deuxième proposition de M. de Montgeron, que Dieu crée dans le corps des Convulsionnaires deux qualités des corps glorieux, l'invulnérabilité & l'impassibilité, a quelque chose de hardi, qui surprend les uns & choque les autres, en fournissant matière à la critique des esprits pointilleux. Il faut distinguer dans cette proposition, les expressions de l'Orateur de la pensée du Philosophe. Pour frapper l'imagination & rendre attentif à la grandeur du miracle, M. de Montgeron emploie toute l'emphase & l'énergie du langage, toute la hardiesse de la métaphore; mais la simplicité & la précision d'une exacte métaphore. Sa pensée consiste à dire: Que dans le prodige des secours, Dieu fait, pour des momens passagers, un miracle du même genre & du même ordre, que ce qu'il doit opérer persévéramment dans les corps glorieux, en les rendant invulnérables & impassibles, & qu'il y agit par conséquent en Créateur. Or, cette proposition est vraie & solide; & pour s'en convaincre, il suffit d'établir quelques lemmes qu'on ne puisse contester.

Lemme premier.

La vulnérabilité du corps humain cort-

siste dans le dérangement de ses parties, qui trouble l'ordre & l'harmonie que le Créateur a mis entre les solides & les liquides. Dans l'état présent, que nous appelons l'ordre de la nature, le corps humain est très-vulnérable, parce qu'il est exposé au choc d'autres corps ; & qu'en conséquence des loix établies par le Créateur pour la communication du mouvement, ce choc supérieur à sa résistance, dérange quelques solides, & interrompt le cours de quelque fluide. La passibilité du corps humain consiste en ce que Dieu, pour unir la substance spirituelle à la matérielle, a établi des Loix en vertu desquelles l'ame est avertie, par une sensation désagréable, par un sentiment de douleur, du dérangement survenu au corps auquel elle est unie.

Lemme second.

Le corps humain, en quelque'état qu'on le conçoive, ne peut être invulnérable par une propriété intrinsèque à son être, par une qualité inhérente. Un corps glorieux étant composé de chair & d'os, a des parties ; & ces parties sont nécessairement & essentiellement divisibles, elles peuvent être dérangées & déplacées. Donc l'invulnérabilité permanente, qui sera le privilège des

corps ressuscités, ne sera que l'effet de la pure volonté du Créateur, qui, gouvernant la matière & l'action réciproque des corps sur d'autres loix, fera que nul choc, nul mouvement étranger ne puisse interrompre l'harmonie du corps glorieux. — L'homme conséquemment sera impassible, parce que nul dérangement n'occasionnera une sensation douloureuse, ou parce que Dieu réglera sur un autre plan la manière dont l'ame veillera à la conservation de son corps.

Lemme troisieme.

Dans le prodige des secours, toute la force mouvante du coup se communique à la partie frappée, au corps du Convulsionnaire. C'est un fait que M. de Montgeron suppose, & sur lequel il fonde ses raisonnemens & ses inductions, parce que les sens en convainquent les spectateurs. Ainsi une pierre, un chenet choque l'os, la chair d'un corps délicat avec toute la force mouvante qui suffit pour percer un mur de pierre; & suivant les loix du mouvement, ce choc doit diviser, déchirer, briser en mille parcelles la chair & les os, & causer à l'ame la sensation pénétrante de la plus vive douleur. Rien de tel n'arrive sous ce choc énorme. Le corps se réta-

blit & se refait de quelque dérangement, qui se faisoit sentir à l'ame par quelque douleur, quelque inquiétude; & l'ame trouve dans cette opération une affection de joie & de contentement qu'elle n'avoit point auparavant. C'est en quoi consiste le prodige des grands secours.

Or, sur ces trois lemmes, il est facile d'établir la démonstration de la proposition de M. de Montgeron. La vulnérabilité & l'invulnérabilité, la passibilité & l'impassibilité ne peuvent jamais être dans l'homme des qualités absolues & inhérentes. Ce sont des choses accidentelles & purement relatives à la volonté du Créateur, aux différens états où il place le corps, au plan & aux loix sur lesquelles il lui plaît de conserver la matiere, de gouverner & mouvoir ses parties, enfin aux rapports & aux dépendances mutuelles qu'il veut mettre entre les différens corps, & entre l'ame & le corps humain. Donc les corps glorieux ne seront invulnérables & impassibles que par un pur effet de la volonté du Créateur, du Moteur suprême qui les conservera, les fera agir & mouvoir sur un plan différent de ce qu'on appelle la nature, sur des loix différentes de celles qui reglent présentement la communication du mouvement, & l'action réciproque des corps qui s'entre-

choquant. Donc si le Créateur, si le suprême Moteur de la matiere, s'élevant au dessus des loix naturelles du mouvement, agit de telle sorte sur des corps humains, qu'ils ne reçoivent ni blessure ni douleur du choc & de la rencontre d'autres corps violemment agités, qui devroient naturellement les écraser avec les plus cuisantes douleurs; cet effet de la toute-puissance divine est dans le même genre & le même ordre que l'action par laquelle il préserve les corps glorieux de toute lésion, de toute altération. Or, c'est ce qui se passe dans le prodige des secours. L'instrument dont le corps est frappé, outre la force motrice de sa propre pesanteur, en reçoit une augmentation considérable, du mouvement du bras qui l'agit. C'est avec tous les degrés de force de ces deux causes réunies, que l'instrument rencontre & choque le corps humain dans des parties très-déliées, très-altérables, très-divisibles.

Que le Moteur suprême agisse dans le moment suivant selon les loix communes, le corps sera infailliblement brisé & détruit. Mais afin que le corps, sous l'énorme choc de l'instrument, conserve son intégrité & reçoive même une plus parfaite température, il faut nécessaire-

ment que le Conservateur agisse dans ce moment sur un plan nouveau & bien élevé au dessus des loix communes ; en un mot , sur le plan même qu'il suivra dans la conservation des corps ressuscités. Donc , dans le prodige des secours , le corps des Convulsionnaires participe réellement à l'invulnérabilité & à l'impassibilité du corps glorieux ; avec cette différence , qui n'affecte point le fond de la chose ni la maniere dont Dieu agit , avec cette unique différence : que les corps ressuscités seront habituellement , permanentement , universellement invulnérables ; au lieu que dans le cas présent , l'invulnérabilité est passagere & comme momentanée ; qu'elle est renfermée dans la partie du corps où porte le coup ; & que dans cette partie même , elle est purement relative au coup violent & naturellement meurtrier.

Le système de M. de Montgeron développé est à couvert de toutes les objections de M. Boursier : & il est même d'usage , pour répandre la lumiere sur différens prodiges des grands secours. — La premiere proposition , que le secours est un remede naturel d'un besoin surnaturel , a une très-juste application à tout besoin convulsif , produit par le gon-

flement des muscles , à tout secours proportionné à la force , à la résistance de ce gonflement surnaturel. — La seconde proposition , que Dieu agit en Créateur , en rendant le corps passagèrement & relativement invulnérable & impassible , se vérifie dans tous les cas où le gonflement ne peut avoir lieu , & dans tous ceux où l'énorme violence du secours surpasse toute résistance imaginable du corps humain. Ces miracles du premier ordre , & qui exigent une action divine équipollente à la création , sont un dernier indice que Dieu agit en Tout-Puissant dans le phénomène des secours ; & qu'il veut par conséquent le moyen sans lequel le miracle ne se feroit point , ou ne seroit point manifesté.

PARAGRAPHE SECOND.

Tant de circonstances favorables liées au prodige des secours (& peut-être ne les avons-nous pas toutes détaillées) ; tant d'indices sensibles que Dieu y opere par sa toute-puissance , pour des fins dignes de sa sagesse & de sa bonté ; tant de puissans préjugés que Dieu veut & au-

torise la pratique des secours, sans quoi les miracles de sa puissance ne se manifesteroient point : quelle force invincible n'ont-ils pas pour persuader & entraîner le consentement, lorsqu'on les considère d'un même coup-d'œil, dans leur point de réunion ?

Rappelons l'état de la question. Il s'agit de savoir : si la pratique des grands secours, dans les circonstances où ils s'administrent, est louable & irrépréhensible ; louable, en tant qu'on s'y conforme à une volonté divine suffisamment connue par des indications certaines ; irrépréhensible, en tant qu'on n'y tente point Dieu, en s'exposant témérairement au danger de blesser & de tuer son prochain, puisqu'on ne fait que prêter son ministère au plan de Dieu & au dessein qu'il a manifesté, de faire au milieu de nous l'étonnante merveille de préserver les corps sous les coups les plus violens, & de leur procurer même, par ce moyen, le soulagement & la santé. Or, nous soutenons que tant d'indices de la volonté de Dieu suffisent pour nous en donner une pleine assurance, & justifier la pratique des secours.

A la première naissance du prodige, un grand nombre de personnes d'un bon esprit,

esprit, d'un cœur droit, d'une foi simple, sans parler d'une multitude de laïcs de toutes conditions, furent entièrement convaincus de la volonté & de l'opération divine : & leur persuasion se fondeoit sur la liaison de ce phénomène avec celui des convulsions, & conséquemment avec les miracles qui illustroient le tombeau du Bx. Diacre ; sur l'analogie de ce phénomène, avec d'autres symptômes des convulsions où Dieu produisoit des effets surnaturels, par des moyens naturellement contraires ; sur les besoins pressans des Convulsionnaires, besoins dont la cause n'étoit point dans la nature, mais besoins pourtant qui n'exigeoient que le remède toujours usité dans les convulsions naturelles ; sur le mouvement de la compassion & de la charité, qui se porte d'elle-même à soulager le prochain dans ses besoins par tous les moyens possibles ; sur les effets toujours salutaires dans les corps, & les fruits spirituels qu'ils produisoient dans les ames.

Quelques autres personnes respectables, mais trop peu en garde contre la tentation propre aux Savans de devenir plus difficiles, plus subtils & plus féconds en objections, se laisserent d'abord prévenir contre ce phénomène par des rela-

tions peu exactes , par des bassesses & quelques indécences apparentes qui bleffent la sagesse humaine , & se hâterent de prendre leur parti.

En vain on leur conseilloit de suivre le prudent avis de Gamaliel , de prendre , avant de se décider , le temps nécessaire pour examiner l'origine , la nature , les suites d'un événement qui paroissoit lié à une œuvre toute miraculeuse ; & au reste , d'attendre du bénéfice du temps l'éclaircissement de leurs difficultés. Ils crurent n'avoir besoin , pour se décider , que de leur science théologique & de l'étude qu'ils avoient faite de la Tradition. Ils n'avoient point lu dans saint Augustin & les autres Peres , le prodige des secours violens ; & se fiant trop à leurs lumieres acquises , ils se déterminerent promptement à les rejeter comme une œuvre de ténèbres.

Cependant le prodige alloit toujours prenant de nouveaux accroissemens. Il se multiplioit , il se varioit à l'infini. Des guérisons miraculeuses s'opéroient dans & par les secours. D'autres merveilles s'y unissoient , & des merveilles propres à marquer la présence de Dieu. Enfin le prodige , depuis douze ans qu'il continue , loin de se ralentir , en est venu à un

point si étonnant , qu'il est visible qu'un corps humain ne peut être préservé sous des coups de cette violence , que par celui qui , Créateur des êtres matériels , en règle , comme il lui plaît , la force & l'inertie.

Dans un tel état des choses , on est surpris & affligé que nos Savans persévèrent dans leurs préventions , & qu'elles ne se dissipent pas à la lumière de tant de circonstances & de préjugés favorables , dont le concert démontre que Dieu veut & autorise la pratique des secours. Ce qui ne surprend pas moins , c'est que d'aussi bons esprits usent d'une méthode dont ils sentiroient parfaitement le faux & le périlleux dans tout autre sujet : mille beaux traits d'érudition , pour établir ce qui n'est point controversé ; que dans des cas pareils à celui d'Abraham & du Prophete qui se fait blesser au front , dans tout cas d'une infraction actuelle & réelle d'un précepte , il faut une dispense divine & personnelle aussi claire que le précepte ; que des miracles divins peuvent se trouver au milieu d'abus superstitieux ; que des instincts extraordinaires & contre nature peuvent venir de l'imagination & de l'esprit de ténèbres ; que le succès favorable d'une épreuve ne conclut point pour le moment.

suivant , &c. toutes choses qu'un médiocre Théologien n'ignore pas , & qui ne nous touchent point , puisque ce n'est ni sur une dispense , ni sur les miracles seuls , ni sur les seuls instincts des Convulsionnaires , ni sur le seul succès des épreuves réitérées , que nous établissons la divinité du prodige , mais sur le concours de toutes les circonstances avantageuses qui composent l'événement ; circonstances qui se prêtent une force mutuelle , & dont l'assemblage forme un signe non - équivoque du dessein de Dieu & de son opération toute-puissante.

Voici une proposition bien simple que nous prenons la liberté de faire à ces Messieurs : ils se donnent dans leurs écrits pour des hommes profonds dans la Tradition , dépositaires de tous ses trésors , pour ceux à qui sur tout point de religion il faut principalement recourir , pour reconnoître sûrement la Tradition & la Doctrine de l'Eglise : eh bien ! qu'ils nous citent dans la Tradition des siècles passés, un seul exemple d'un événement que nos peres aient pris pour une œuvre de ténèbres , & qui ait réuni autant de circonstances favorables & dignes de Dieu , que le prodige des secours. Que s'ils sont dans l'impuissance de le

faire, qu'ils se repentent donc de la sentence meurtrière, du terrible anathème qu'ils prononcent contre nous de leur autorité privée, en décidant que *la pratique des secours*, dont nous sommes les défenseurs, est évidemment *réprouvée par les regles générales & en vertu de l'autorité d'une Tradition perpétuelle, & en vertu de l'autorité de la Doctrine universelle de l'Eglise* (1), ce qui signifie en d'autres termes, qu'en autorisant les secours, nous portons sur le front notre condamnation, en caracteres aussi lisibles que Luther & Calvin; puisque comme ces Hérésiarques, nous contredisons évidemment la Doctrine notoire, publique, universelle de l'Eglise Catholique.

Qui est-ce qui a pu inspirer à des hommes savans & vertueux cet esprit de schisme, & un si rigoureux jugement contre leurs freres & leurs amis? Quel charme leur ferme les yeux à la lumière de tant de traits réunis, qui manifestent la volonté divine? C'est principalement, si je ne me trompe, un faux principe de théologie dont ils se

(1) Mémoire Théologique, neuvieme Chef, n^o. 5.

font laissés prévenir : que Dieu n'a point d'autre moyen de notifier aux hommes un dessein extraordinaire & supérieur aux regles communes de sa providence, que ce qu'on appelle une révélation expresse & formelle.

Les Consultans ont méconnu Dieu dans les convulsions, parce qu'ils se sont imaginés que tout ce qui n'appartenoit pas au don excellent qui forme les Prophètes du premier Ordre, ne pouvoit être une opération surnaturellement divine. D'où ils ont conclu que ce qui se disoit en extase & dans l'aliénation des sens, n'étoit jamais de Dieu, & que le moindre mélange d'erreur & de ténèbres dans une prédiction, dans un discours de religion, déceloit un Agent faillible & trompeur, auquel il falloit adjuger toute la prédiction & tout le discours. Ces Théologiens inattentifs à la variété infinie des voies & des effets de la sagesse, *spiritus sapientiæ multiplex*, n'aperçoivent pas un intervalle immense entre le plus bas degré d'une illustration divine, d'une impression surnaturelle sur l'ame humaine, & le degré suréminent de l'inspiration & de la prophétie proprement dite.

Nos Théologiens Antifecouristes don-

nent dans la même méprise, en bornant les voies de la suprême sagesse; & ils méconnoissent ses conseils & ses opérations dans le prodige des secours, parce que nous ne pouvons leur montrer une révélation qui nous autorise de même genre que celles qu'ont eu Abraham, Judith, Osée, &c. comme si Dieu n'avoit que cette unique voie pour faire connoître ce qu'il veut faire d'extraordinaire par le ministère de sa créature.

Il résulte des écrits de ces Messieurs, que pour se résoudre à donner un grand secours, ils exigeroient absolument, qu'un Ange descendu du Ciel le leur ordonnât, après avoir prouvé par un miracle du premier Ordre, qu'il n'est point un esprit de ténèbres transformé en Ange de lumière; ou qu'un Prophete, dont la mission céleste fût authentiquée par les plus grandes merveilles, leur intimât le commandement du Seigneur Dieu; ou qu'ils y fussent déterminés par une voie extérieure & intelligible, à laquelle se joignit encore le don surnaturel du discernement des esprits. Cette révélation seroit nécessaire pour en donner un second, un troisieme, &c. à moins que le nombre ne fût clairement & expressément fixé par la premiere révélation.

Si un caractère si difficile, si pointilleux avec Dieu, si défiant de sa providence, fait le mérite du Théologien, bien des gens y renonceroient volontiers, & demanderoient à la place une foi simple qui se contente de la lumière que Dieu veut donner, & qui s'y prête sans résistance.

Qu'on parcoure les actes des Martyrs, les vies des Saints de tous les siècles, sur-tout des Peres du désert, on trouvera dans ces hommes admirables une foule d'actions contraires ou supérieures aux règles communes, auxquelles ils se déterminoient, tantôt par la seule impulsion d'une confiance non chancelante, tantôt par la seule vue des circonstances où la providence les plaçoit.

Remontons plus haut. Quelle a été la racine amère de l'indocile incrédulité des Israélites dans le désert? Ils ont souvent tenté & irrité Dieu en murmurant contre sa conduite, en voulant l'obliger de se conformer aux désirs déréglés de leur cœur, en exigeant des prodiges qui n'entroient point dans l'ordre de ses desseins. Ils ne l'ont pas moins fréquemment tenté & irrité, en se défiant de sa bonté toute-puissante, & demandant toujours de nouveaux signes de sa pré-

sence au milieu d'eux & de son attention à leurs besoins ; enfin en ne comptant point par une foi immobile sur des miracles extraordinaires , quand ces miracles tenoient à un dessein de Dieu qui leur devoit être connu , & qu'ils étoient liés aux circonstances où Dieu les avoit placés.

Des exemples développeront ce point qui est d'une grande importance. Les enfans d'Israël sont conduits par une suite de prodiges étonnans dans un désert aride , où ne se trouvoit rien de ce qui est nécessaire à la vie. Mais ils ne pouvoient ignorer que le dessein de Dieu étoit de les mener par ce désert à la terre promise , terme de leur voyage. Ils arrivent à *Sin* (1), le pain leur manque , & oubliant tout ce que Dieu avoit fait pour eux en les tirant de l'Égypte , ils tournent leurs murmures contre Moïse & Aaron , qui pleins de foi s'adressent à Dieu , & Dieu fait pleuvoir un pain du Ciel. *Vous serez rassasiés de pain* , dit le Seigneur , *& vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu* (1) , c'est-à-dire ,

(1) Exode XVI.

(2) Ibil. 12.

vous saurez que je suis le Tout-Puissant, que ma bonté veille sur vous, que vous deviez vous reposer sur elle, & attendre de moi votre nourriture, par des voies extraordinaires, puisque ma providence vous avoit mis dans des conjonctures où les moyens ordinaires vous manquoient.

Ce peuple d'une tête toujours dure ne profite point de ce premier événement. Il décampe de *Sin*, & vient camper à *Raphidim*, où il ne trouve point d'eau à boire. Il s'en prend à Moïse, disant : « donnez-nous de l'eau pour boire. » Moïse leur répondit : d'où vient que » vous vous attaquez à moi, & que vous » tentez le Seigneur même. Car les en- » fans d'Israël avoient tenté le Seigneur » en disant : le Seigneur est-il au milieu » de nous ? ou n'y est-il point ? Moïse par ordre du Seigneur frappa le rocher, & il en sortit de l'eau (1).

En ces deux cas, quel fut le crime des Israélites ? & comment tenterent-ils le Seigneur ? « C'est, répond M. Pon- » cet (2), que se trouvant dans un désert où

(1) Ibid, XVII.

(2) Rép. à la Récl. pag. 13.

» il n'y avoit point d'eau, ils avoient sommé
 » Moyse & Aaron de leur en donner
 » par miracle ». Mais cette interpréta-
 tion est démentie par les faits, & con-
 tredit le texte sacré. Les Israélites ten-
 terent Dieu, parce que disant en eux-mé-
 mes : le Seigneur est-il au milieu de nous,
 & veille-t-il à nos besoins, ils ne se fié-
 rent point pleinement à lui dans leur
 détresse. Le dessein de Dieu sur eux leur
 étoit connu. Ils n'avoient pas pu oublier
 par combien de miracles ils avoient été
 délivrés de détresses encore plus gran-
 des. Ces miracles précédens leur de-
 voient être un sûr garant, que la main
 bienfaisante de Dieu ne se retireroit point
 de dessus eux. Ils en devoient attendre
 sans nulle hésitation le pain & l'eau qui leur
 étoient nécessaires, dans l'intime persua-
 sion que les moyens de leur en procurer
 ne manqueroient pas au Tout-Puissant.

Aussi Dieu leur reproche-t-il par le
 Prophete-Roi : qu'ils n'ont pas cru en lui
 ni espéré en son assistance salutaire ;
 qu'ils ne cessent de pécher, en ne
 s'appuyant point sur les merveilles passées
 pour en attendre de nouvelles dans les
 mêmes circonstances (1) ; que sans cesse

(1) Quia non crediderunt Deo, nec spera-

dans le désert ils ont recommencé à tenter Dieu , en mettant par leur défiance des bornes au pouvoir du saint d'Israël (1), ce qui fait dire à S. Augustin , que l'Israélite se rappelant le souvenir des merveilles passées , devoit présumer par une foi inébranlable , *fideliter præsumerent* , que la même puissance qu'il avoit déjà éprouvée renouvelleroit en sa faveur la même protection miraculeuse (2).

Les Ecrivains Antifecouristes semblent ne connoître qu'une seule maniere de tenter Dieu , par la témérité qui attend un miracle , lorsqu'il n'a point été promis par une révélation spéciale & personnelle. Mais , selon les écritures , on ne tente pas moins Dieu par la défiance & l'incrédulité qui ne compte pas sur un miracle , lorsque les épreuves passées & les circonstances présentes font

verunt in salutari ejus . . . in omnibus his peccaverunt adhuc & non crediderunt in mirabilibus ejus. *Pf.* 77.

(1) *Ibid* , *ψ.* 46 , suivant l'Hébreu.

(2) *Opus erat memoriâ ut quæ temporaliter mirabilia facta sunt non obliviscerentur , fideliter que præsumerent quod eâdem potestate quam fuerant jam experti , Deus illos ab inimicorum persecutione liberaret.* *In Pf.* 105 , *ψ.* 7.

connoître que ce miracle entre dans le dessein de Dieu & dans l'ordre de sa sagesse.

Les Israélites furent coupables, en demandant à Dieu sans nécessité & par pure gourmandise de la chair à manger dans le désert. Mais ils ne furent pas moins coupables de ne point attendre de Dieu par une voie miraculeuse de quoi se nourrir & se désaltérer, dans un lieu où les moyens ordinaires manquoient. Ils devoient, selon S. Augustin, présumer par une confiance immobile, que la même puissance qu'ils avoient déjà éprouvée, viendrait à leur secours. *Fideliter præsumerent*, &c.

En vain quelque Israélite plus subtil & plus habile que les autres auroit prétendu : que le miracle n'étant ni promis ni révélé, il étoit téméraire de l'attendre ; que les miracles précédens n'en étoient pas un gage assuré, puisque Dieu est toujours *souverainement libre & indépendant dans ses dons & ses opérations* (1) ; qu'il étoit mal à propos & inutile de murmurer contre Moïse, qui n'étoit

(1) Mémoire Théologique, quatrième Chef, n^o. 4.

pas responsable de la détresse du peuple ; mais qu'il falloit prendre promptement la voie naturelle de s'en délivrer , soit en allant chercher des provisions dans les terres voisines , soit en prenant de concert une route mieux fournie pour achever le voyage ; qu'à la vérité c'étoit par l'ordre de Dieu qu'ils étoient venus dans cette affreuse solitude , mais que l'extrême disette où ils se trouvoient , étoit désormais un avertissement , que Dieu vouloit les conduire par un autre chemin , puisqu'après tout le plus grand danger pour eux , & le plus grand crime qu'ils pourroient commettre feroit de tenter Dieu , en comptant sur un miracle ni promis , ni nécessaire , & de s'exposer témérairement à l'éminent péril de devenir homicides d'eux-mêmes.

Ces spécieux raisonnemens , où il est facile de reconnoître ceux de nos Théologiens , ne peuvent justifier l'incrédule défiance des enfans d'Israël , & le Saint-Esprit les déclare coupables d'avoir réellement tenté le Seigneur , parce qu'ils ne se sont pas fiés à Dieu , & qu'ils n'ont pas espéré son assistance salutaire dans une conjoncture , où le concours de circonstances passées & présentes suffisoient pour les convaincre qu'il étoit du des-

sein de Dieu de les préserver de la faim, de la soif, de toute autre angoisse, par des voies surnaturelles : *non crediderunt in Deo, nec speraverunt in salutari ejus* (1).

Ce grand trait de l'histoire Sainte répand une vive lumière sur notre dispute. Nous n'entendons pas comparer le prodige des secours avec la multitude des merveilles qui conduisirent le peuple d'Israël de l'Égypte en Canaan; mais il est permis, ou plutôt nécessaire, d'étudier dans l'Écriture les secrets de la sagesse divine, les règles, les principes sur lesquels on peut juger de ses desseins & de sa conduite dans les cas extraordinaires. — Or, de ce que nous découvrons à la lumière des livres Saints, nous devons conclure deux maximes importantes :

1^o. Que pour compter sur un miracle, & même sur une continuité de miracles réitérés, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une révélation expresse, spéciale & personnelle, sur tous & chacun de ces miracles; mais qu'il suffit d'avoir une assurance légitime & raisonnable, de quelque manière que ce soit, que ces miracles tiennent à un dessein extraordinaire de la providence. -- 2^o. Que

(1) Ps. 77.

les expériences & les épreuves précédentes, les circonstances passées & présentes, en un mot, la réunion de tout ce qui est lié à un événement, suffit quelquefois pour manifester & certifier un dessein extraordinaire de la sagesse divine.

C'est par ces deux maximes que nous prétendons justifier la pratique des secours, & prouver la divinité de ce prodige. Voici notre preuve résumée en deux mots : la pratique des secours avec les conditions requises ne tente point Dieu; elle est louable & irrépréhensible, si elle est nécessaire à l'exécution d'un dessein extraordinaire de Dieu, qui veut aujourd'hui donner en signe au peuple Chrétien, l'étonnant prodige de corps invulnérables aux coups les plus violens, & qui, par ce moyen le plus contraire à leur nature recouvrent les forces & la santé. Or, que tel soit aujourd'hui le dessein de Dieu, c'est ce qui se découvre & se vérifie par toutes les circonstances qui ont conduit & préparé à la prestation des secours, par celles qui l'accompagnent, & celles qui l'ont suivie. Quand même chacune prise séparément ne seroit qu'un indice & un préjugé de la volonté divine, on ne sauroit du

moins raisonnablement résister à la force persuasive de l'assemblage de toutes ces circonstances , qui concourent unanimement à établir & à manifester les conseils de la divine sagesse & les opérations de sa toute-puissance. Donc la pratique des secours est non-seulement exempte du crime de tenter Dieu & irrépréhensible en elle-même ; mais elle est louable & conforme à la volonté de Dieu , & a des vues dignes de lui.

PARAGRAPHE TROISIEME.

Après ces éclaircissémens , toutes les objections du mémoire tombent d'elles-mêmes ; & il suffit de les parcourir légèrement , pour y appliquer les principes préétablis.

1^o. M. Bourfier ne conteste pas que le chenet s'enfonce si avant dans l'estomac , qu'il paroît pénétrer jusqu'au dos ; on en dira sans doute autant du caillou (1). M. Poncet avoue que la peau , les nerfs &

(1) Mémoire Théologique , troisieme Chef.
n^o. 6.

les chairs cèdent à l'impression des épées qui enfoncent toutes ces parties , jusqu'à coller presque l'estomac avec le dos (1). Ces faits non-contestés suffisent pour établir une opération divine. Le Démon ne peut suspendre les loix primitives de la nature , c'est-à-dire , celles sur lesquelles Dieu gouverne le corps de l'homme , sur lesquelles il regle la communication du mouvement , la dépendance & l'action mutuelle de l'ame sur le corps & du corps sur l'ame. Donc le Démon ne peut par exemple empêcher que les nerfs , qui sont le principe des sensations , étant violemment agités & froissés , ne communiquent à l'ame un vif sentiment de douleur. Or , de l'aveu de ces Messieurs , les coups de chenet , de caillou , d'épée , agissent si violemment sur les nerfs de la peau & des chairs , que l'estomac est précipitamment repoussé jusqu'à l'épine du dos ; ce qui ne se peut faire sans une violente secousse des nerfs , sans froissure des parties ; & cependant la Convulsionnaire n'en ressent pas la moindre douleur , & éprouve au contraire un de ces sentimens agréables , qui avertissent l'ame de la bonne température du corps.

(1) Rép. à la Récl. pag. 15.

On ne peut point dire que tout le merveilleux consiste, en ce que le Démon empêche que la secousse des nerfs ne se communique au cerveau & au siège de l'ame, puisque la Convulsionnaire n'est point dans l'aliénation des sens, & qu'elle sent si réellement ce qui se passe dans ses chairs & dans son estomac, qu'elle éprouve sensiblement que le coup lui fait du bien. Donc cette espece d'impassibilité passagere & relative ne peut venir que du souverain Maître des Loix de la nature. (Il faut joindre cet article à ce qu'on a dit plus haut de l'invulnérabilité & de l'impassibilité).

2°. Voici une autre objection. « Si » les secours, dit M. Bourfier, étoient » le remede naturel d'un état surnaturel, » ils ne parviendroient que par degrés à » relâcher la tension des muscles, &c. » Au contraire, nul intervalle entre ce » degré de force inconcevable, & la cessation subite de cette force », &c. (1).

— Cette objection très-spécieuse prouve seulement, que la cause de la tension excessive des muscles n'est pas une cause naturelle, mais un Agent libre, qui sus-

(1) Mémoire Théologique, ibid, n°. 7.

pend son action, dès qu'il lui plaît, & qui la suspend subitement, pour convaincre les spectateurs, que la convulsion n'est pas dans l'ordre naturel. Mais l'effet de la convulsion n'en est pas moins semblable aux effets des convulsions naturelles; puisque dans les deux cas, c'est une tension excessive des muscles, dont l'effet nuisible au corps est arrêté par une forte pression. Au reste, il faut souvent avertir, que la cause & l'apologie des secours est indépendante de tout système physique.

3^o. « Je commence, dit M. Boursier, » par mettre à l'écart la guérison de » Marie - Jeanne Fourcroi », &c. (2). — Il est important de la révéndiquer. Le témoignage du Chirurgien prouve seulement, que le redressement de l'épine du dos n'est pas aussi parfait que M. de Montg. l'avoit cru. Mais il suffit d'avoir vu Marie Fourcroi avant sa guérison, & de la voir maintenant, pour juger par sa seule figure, que les bosses sont réformées, & les os de l'épaule rétablis; en un mot, qu'il s'est fait en

(2) Mémoire Théologique, quatrième Chef, n^o. 1.

elle , *sous & par les secours* , un changement plus considérable & plus sur-naturel , que dans l'Abbé Bescherand & plusieurs autres infirmes.

4°. Sur les 2^e , 3^e & 4^e observations (1) , il faut remarquer en général , que quelques guérisons miraculeuses ne prouvent pas directement que tout secours donné à tout Convulsionnaire soit légitime ; mais ces guérisons , jointes aux autres indices précédens , démontrent clairement & certainement le dessein de Dieu , de donner aujourd'hui en signe le prodige de la préservation des corps sous d'énormes coups. Et de ce dessein , l'on conclut très-certainement , qu'il est légitime de donner des secours à tout Convulsionnaire qui se trouve dans les mêmes circonstances par lesquelles le dessein de Dieu s'est manifesté. Ainsi le passage de la mer Rouge ne prouvoit pas directement que Dieu dût nourrir miraculeusement l'Israélite dans le désert ; mais ce passage miraculeux manifestant le dessein de Dieu , de conduire le peuple d'Israël sain & sauf en la terre promise , l'Israélite devoit avoir la ferme

(1) Ibid , n^{os} 2 , 3 & 4.

confiance que Dieu feroit un miracle pour le délivrer de toute extrémité, au défaut des moyens naturels & ordinaires.

5°. Sur ce qui est dit au n°. 5 du Mémoire, observez d'abord une maxime qui mérite une grande attention, & que M. Bourfier expose très-bien. Parlant des assemblées de Corinthe, il dit : « d'un » côté ces abus sont certainement répré- » hensibles, & S. Paul les condamne » avec force. D'un autre côté les mira- » cles sont constans. C'est au milieu » même de ces abus qu'ils s'opèrent ; » ni les abus ne préjudicient aux mira- » cles, ni les miracles n'autorisent les » abus ». Concluez de-là, que les abus qui se sont glissés dans la pratique des secours ; soit de la part des Convulsionnaires, qui faute de bonne conduite, se donnent ou trop souvent ou sans précaution en spectacle ; soit de la part des Freres Sécourans, qui perdent trop de temps, ou ne prennent pas assez de mesures pour les bienséances : que ces abus, dis-je, ne préjudicient point à la sainteté du prodige.

Observez en second lieu, combien est disparate l'application que fait M. Bourfier, des abus de Corinthe au prodige

présent. Il se fait lui-même l'objection que « les abus dont parle S. Paul, n'a-
 » voient aucune connexion nécessaire
 » avec le don reçu : au lieu qu'ici, in-
 » terdire les secours (sans nulle excep-
 » tion à tout Convulsionnaire), c'est s'op-
 » poser à la manifestation d'un prodige,
 » par lequel Dieu veut montrer sa puis-
 » sance ». Il y répond par un misérable
 subterfuge : « que cela supposeroit que
 » le miracle est déjà fait, & que le
 » secours sert à le manifester. C'est le
 » système de M. de Montg., mais un
 » système anéanti ». Comme si notre
 raisonnement n'avoit pas toute sa force,
 indépendamment de tout système phy-
 sique.

Les abus de Corinthe, disons-nous,
 n'avoient aucune connexion avec les dons
 surnaturels. Au lieu qu'ici, il est certain
 par les faits : 1°. que c'est un grand pro-
 dige de voir des corps sains & saufs
 sous des coups énormes, 2°. Que ce pro-
 dige ne se feroit point, si les coups
 énormes n'étoient point portés. Donc il
 y a entre les coups & le prodige la
 même connexion qu'entre la cause &
 l'effet. D'où nous concluons, que Dieu
 voulant montrer sa puissance par ce pro-

dige, il veut & approuve la prestation des secours.

6°. Sur le n°. 6, on ne peut trop faire sentir l'étrange procédé des Ecrivains Antifécouristes. Ils raisonnent toujours contre nous, comme si nous étions convaincus de faire autant de meurtres ou autant de blessures cruelles qu'il se donne de grands secours. Au lieu que par un succès uniforme & toujours soutenu depuis douze ans, les secours soulagent bien loin de nuire. Si ces Messieurs n'entendent pas l'état de la question, pour quoi disputent-ils? S'ils l'entendent, pourquoi nous rendent-ils si odieux, par des déclamations éblouissantes sur les préceptes ou les dispenses, choses dont il ne s'agit pas? Il n'y a qu'une question à nous faire. Si nous ne tuons ni ne blessons, du moins ne sommes-nous pas coupables de tenter Dieu, en nous exposant témérairement, & de gaieté de cœur au péril si prochain de tuer ou de blesser considérablement? Ce malheur ne seroit-il pas inévitable, s'il n'étoit détourné par une voie miraculeuse? A cette question très-sensée, nous répondons simplement, que nous ne tentons point le Seigneur, & qu'il n'y a rien de téméraire

raire dans notre conduite , parce que nous ne faisons que suivre la voie que Dieu nous a tracée , par une suite de prodiges & d'événemens , qui nous assurent des desseins du Tout-Puissant. Ainsi , quand on prend bien la question , il ne s'agit que de deux choses : 1^o. de constater & de peser les faits que nous donnons pour indice des volontés divines. 2^o. D'examiner si ces indices réunis font une assurance pleine & suffisante que ce signe , ce prodige entre dans les desseins de la providence. Une bonne théologie prise pour l'étude & la science de l'Antiquité , est très-utile à cet examen , mais elle n'y est pas absolument nécessaire. Qu'il est donc déraisonnable de nous demander sans cesse , si nous avons « des » dispenses de la Loi , telles que celles » qu'on voit dans les Israélites , qui dé- » pouillerent les Egyptiens ; dans Abra- » ham , à qui Dieu ordonna d'immoler » son Fils ; dans ce Prophete , qui dit à » son compagnon de le frapper ; & dans » le Prophete Osée » (1).

7^o. Sur l'exemple des épreuves qu'on

(1) Mémoire Théologique , troisieme Chef , n^o. 4.

nous oppose (1), il faut s'en tenir à des remarques générales, qui fassent sentir la disparité. — 1^o. L'origine de ces épreuves, appelées le Jugement de Dieu, est plus que suspecte, puisque l'ignorance & la superstition des peuples barbares y ont donné naissance; rien de semblable ne s'étoit pratiqué chez les peuples policés. — Au contraire, les hommes n'ont aucune part à l'origine du prodige des secours. Des Convulsionnaires de bon aloy, dont les convulsions avoient été la cause ou la suite de guérisons miracu-

(1) Ibid, quatrieme Chef, n^o. 8. M. Poncet, qui fait cause commune avec M. Bourcier, va répondre lui-même à l'objection tirée de l'exemple des épreuves; voici comme il s'exprime dans sa treizieme Lettre, page 23 & 25. « Il faut » que les préventions fassent envisager une même » chose bien différemment; car pour moi, je » ne trouve point de preuve plus décisive, pour » prouver la réalité du mélange, que celle qu'on » peut tirer de ces épreuves. Je ne me serois pas » cependant servi de cet exemple, si on ne l'avoit » pas allégué, parce qu'il n'a pas une applica- » tion tout-à-fait juste au sujet dont il s'agit. Ceux » qui faisoient les épreuves n'étoient pas dans un » état surnaturel. . . . Les épreuves ont été dé- » fendues; quelle application peut-on faire de » cette défense aux convulsions? L'Auteur » des problèmes n'auroit dû se servir de cet exem-

leuses , ont commencé à se frapper salutairement , & ont ensuite demandé le bras d'autrui au défaut du leur. Personne ne s'est avisé de dire : voyons si ces Convulsionnaires seroient invulnérables à nos coups ? On s'est prêté au besoin , & voilà tout dans l'origine. — 2^o. Il est clair , comme nous l'avons déjà dit , que la sentence téméraire du Juge n'influoit , ni ne pouvoit influencer en aucune maniere dans les miracles que Dieu , en quelques cas rares , accordoit à la foi de l'innocent accusé ; que l'ignorance du Juge & l'insulte de l'accusateur forçoient

» ple , que pour arrêter les abus auxquels les
 » convulsions peuvent donner occasion. Cet exem-
 » ple peut servir à prouver que , quelque surpre-
 » nans que soient les effets qui les accompagnent ,
 » ils ne peuvent jamais autoriser le violement
 » des regles. . . . C'est tout l'avantage que l'Au-
 » teur en pourroit tirer , si c'en est un que de
 » prouver ce dont tout le monde convient. . . .
 » C'est ainsi que les épreuves forment un argu-
 » ment décisif en faveur des convulsions , en deux
 » manieres. 1^o. Elles levent la difficulté qu'on
 » auroit à reconnoître une opération de Dieu au
 » milieu de plusieurs choses qui ne viendroient
 » pas de lui. 2^o. Elles montrent que Dieu ne
 » les auroient pas réunies avec des miracles ,
 » s'il n'y avoit rien qui vînt de lui , & qu'il les
 » réprouvât tout entieres ».

à ces épreuves. Il n'y avoit rien que de louable dans la conduite, les intentions & la foi de l'innocent accusé, & cette foi obtenoit le miracle. — Mais ici il s'agit de secours qui influent dans le miracle de guérison, tout autant que les convulsions guérissantes. Il s'agit d'un moyen employé par l'Auteur même de la guérison. — 3°. Ces rares miracles arrivés à l'occasion des épreuves, à quoi se réduisoient-ils ? à préserver le corps du fer rouge, de l'eau bouillante, &c. signes équivoques en eux-mêmes que le Démon peut faire, puisque des Charlatans, avec certains préparatifs, marchent pieds nus sur des barres de fer ardent. — Mais ici c'est un étonnant prodige persévérant depuis douze ans, qui dans certaines circonstances, est supérieur au pouvoir du Démon ; & ce prodige est soutenu par plusieurs autres merveilles, par plusieurs effets très-dignes de Dieu, dont le concours établit la volonté & l'approbation divine. — 4°. Ce qui rendoit le crime de tenter Dieu toujours inséparable de la sentence téméraire du Juge statuant l'épreuve, c'est qu'il n'avoit nul moyen, ni naturel ni surnaturel, de connoître que Dieu voulût par cette voie découvrir les choses

cachées. — Ici, au contraire, nous avons grand nombre d'indices qui manifestent que Dieu veut donner le prodige des secours comme celui des convulsions, en signe à son Eglise.

Au reste, M. de Montg. fera bien de corriger en sa seconde édition certaines phrases, quelques expressions que M. B. critique. Comme (pag. 62, *l'Eglise a décidé... les épreuves ont été approuvées par les Conciles...* Et ensuite *toutes les fois que*, &c. Item, pag. 53, ce qu'on a dit de S. Pierre); il faut ou supprimer cet endroit, ou le tourner autrement. En général, il faut éviter les questions incidentes. Enfin, pag. 64, 65, changer ces expressions indécises : *semblent faire, semblent autoriser, paroissent*, &c. (1).

8°. M. de Mongt. ne manquera pas de rétablir le fait de Scholaistique de sainte

(1) M. de Montgeron a profité de cet avis du Pere de Genes; ces expressions inexactes ont disparu dans la seconde édition, & l'on trouve au tom. III, pag. 825 & suiv. une réfutation complète de toutes les chicanes que les Anti-secouristes ont pu imaginer au sujet de l'histoire des épreuves.

Foy, suivant les Mémoires qu'il a reçus (1) :
 « Une maladie qu'avoit depuis long-
 » temps cette Convulsionnaire , a pu croî-
 » tre & augmenter par la malice du
 » Démon : & le Démon a pu cesser
 » de blesser dans la suite ». C'est le ju-
 gement de M. Bourfier (2) , & il devoit
 ajouter que non - seulement le Démon
 aura cessé d'augmenter l'ancien mal , mais
 qu'il lui en aura même *procuré la gué-
 rison*.

Qu'il soit absolument possible , si l'on
 veut , non - seulement que le Démon ,
 cessant de blesser , paroisse guérir l'au-
 gmentation du mal qu'il avoit causée ,
 mais qu'il procure même la guérison de
 l'ancien mal dont il n'étoit point auteur :
 cette réponse seroit de mise pour des faits
 évidemment mauvais de leur nature , évi-
 demment réprouvés de Dieu. Il est vrai
 que tels sont les secours dans la pensée

(1) C'est ce que M. de Montgeron a fidèle-
 ment exécuté , tom. III , pag. 623 & suiv. où
 il résout d'une manière triomphante , toutes les
 difficultés des Anti-secouristes , contre ce mira-
 cle & les inductions qu'on en peut tirer en fa-
 veur des secours.

(2) Quatrieme Chef , n°. 10.

de M. B. Mais c'est supposer certain ce qui est en question : & ce sophisme , de pétition de principe , regne dans son écrit depuis un bout jusqu'à l'autre. Sa réponse auroit encore sa vraisemblance , si le fait de sœur Scholaistique étoit le seul favorable aux secours. Mais le rapprochant de tous les autres , & pesant toutes les circonstances , il confirme de plus en plus que Dieu veut & autorise les secours.

L'indécence du fait est un nouveau motif pour M. B. de le donner au Démon. « Qu'appelleroit-on secours indécent, si celui-ci n'en étoit un (1) ? C'est celui de faire précipiter sa tête sur le carreau à différentes reprises. Ou ce secours est intrinséquement vicié par une indécence criminelle , ou il n'est indécent que par la circonstance d'être donné par des hommes ; alors cette indécence apparente n'est que d'opinion , d'autant que la chose est extraordinaire , & propre à rebuter & révolter les imaginations foibles.

Dans le premier cas , il faudroit dire,

(1) Ibid.

que quand même le secours seroit donné par d'autres femmes, il seroit toujours vicieux & criminel. Que c'est un péché en soi d'avoir les pieds en haut (les jupes bien liées), & de se faire frapper la tête sur le carreau. Décision ridicule & extravagante.

Dans le second cas, je dis que quand même il seroit contre l'ordre & la bienféance que ce secours fût donné par des hommes, pouvant l'être par d'autres personnes du sexe, cette circonstance blâmable n'empêcheroit point que le secours ne fût voulu de Dieu, & que Dieu ne fût l'auteur du prodige. Je le prouve par l'exemple même cité par M. B. (1). L'Apôtre réprovoe comme opposé à la bienféance, l'action d'une femme qui prophétise n'ayant pas la tête couverte d'un voile, ou d'une autre qui parle dans l'Eglise. Or, l'Apôtre réprovoant ces circonstances messéantes, n'en conclud point que ces femmes prophétisassent par l'impression du mauvais esprit. Il fait entendre le contraire, & au même endroit, il reconnoît que le don des langues étoit

(1) Mémoire Théologique, ibid.

un don de l'Esprit Saint, dans ceux mêmes qui en ufoient contre l'ordre & la bienséance.

C'est donc une maxime Apostolique (dont on peut & doit faire un grand usage dans l'examen du cinquieme chef du Mémoire), qu'il ne faut pas juger de la nature & du principe d'un effet surnaturel, par des indécences, des abus, des circonstances vicieuses, qui n'affectent point le fond du prodige, qui lui sont extrinsèques & étrangères. « Ni les » abus ne préjudicient aux miracles, ni » les miracles n'autorisent ces abus, dit » M. B. » (1). Que les hommes aient mal fait, si l'on veut, de donner à la sœur Scholaistique le secours demandé, cela n'empêcheroit point qu'elle n'eût pu le demander par un mouvement divin. Mais s'il est tel, qu'il n'ait pu être administré que par des hommes avec les précautions requises, je conclus que l'indécence qui choque M. B. n'est que d'opinion, & l'effet d'une imagination qui se noircit & s'effarouche trop aisément (2). Ajoutez

(1) Ibid. n°. 5.

(2) Voici un fait qui prouve jusqu'où M. Bourfier, dès 1732, portoit la délicatesse sur les con-

qu'il y a des choses qui ne sont indécentes que relativement au temps , aux lieux , aux personnes. Il étoit indécent , selon saint Paul , que des femmes prophétifassent à l'Eglise , & encore plus sans voile sur la tête ; mais ces prophétesses ne pouvoient-elles pas prophétiser dans l'intérieur de leur domestique & même sans voile , en présence de leur mari , de leurs enfans , &c. sinon , le don de prophétie leur auroit été donné inutilement ? Le spectacle des convulsions seroit très-indécent dans nos Eglises (1). L'est-il également par-tout ailleurs ? Cette réflexion

vulsions. Dans l'une des conférences , M. d'Etchmare racontant ce qu'il avoit vu , dit entre autres choses , qu'une Convulsionnaire lui avoit présenté la main en signe d'union de sentiment , & qu'il n'avoit fait aucune difficulté de mettre la sienne sous celle de la Convulsionnaire. M. Bourcier s'écria : *Je n'aurois pas fait cela , moi.* Rien ne put l'appaiser , & en sortant de l'assemblée , il dit encore , afin qu'on ne l'oubliât pas : *Je n'aurois pas fait cela , moi.* Doit-on être étonné après cela , des exclamations si souvent répétées dans le Mémoire contre les prétendues indécentes des secours ?

(1) A moins que , forcé par un instinct bien éprouvé , l'on ne prit alors toutes les précautions nécessaires pour empêcher que le bon ordre ne soit troublé.

suffit pour éclaircir tout ce qui regarde les indécences. Il faut passer condamnation sur tout ce qui pourroit se retrancher. Mais on peut mettre en these une proposition importante : que Dieu, sans préjudicier à sa sainteté & à sa sagesse, peut donner en signe à son peuple des choses ou des actions, dont l'indécence apparente est capable de révolter & de scandaliser la sagesse humaine & les faux dehors de la modestie. Isaïe allant nud, Judith chez Holopherne, &c. Je me souviens d'avoir lu dans l'Ezéchiel du grand Saci de belles choses sur cet article (1).

(1) On lit ce qui suit dans la Bible de Saci, au chap. IV d'Ezéchiel, v. 4, 5 & 6. *Vous dormirez aussi sur le côté gauche, &c.* « A considérer ces choses selon la première vue qui se présente à l'esprit, elles pourroient nous paroître puériles. Mais souvenons-nous que c'est Dieu qui parle, & plus le langage dont il se sert nous semble bas, plus élevons nos esprits, pour en comprendre le sens véritable. Car nous ne pouvons douter qu'il ne traçât aux yeux de son peuple de grandes choses sous ces figures si basses en apparence; & l'on peut bien dire même, que des hommes qui avoient si fort dégénérés, & qui s'étoient, pour parler ainsi, dégradés de telle sorte, en se prostituant là-

Si on avançoit cette these , il faudroit la traiter avec une grande réserve , avertissant qu'on ne prétend point faire de comparaison , mais prouver en général , que toute indécence n'est pas un motif d'enlever à Dieu un effet extraordinaire.

» chement à mille crimes , méritoient bien que
 » Dieu les traitât selon qu'ils l'avoient traités , &
 » qu'il ne leur parlât plus que d'une maniere qui
 » pouvoit effectivement les exposer à la raillerie
 » de tous les peuples. . . . Les Juifs étoient té-
 » moins de la maniere dont (Ezéchiél) agissoit ;
 » & tout ce que Dieu lui commandoit de faire
 » étoit exposé devant leurs yeux : ce qui pou-
 » voit bien en étonner quelques-uns , quoique la
 » plupart s'en railloient sans doute , & s'en mo-
 » quoient comme de choses extravagantes , qui
 » leur donnoient lieu de regarder effectivement
 » Ezéchiél comme un fou & un fanatique ; mais
 » ils reconnurent dans la suite , qu'il étoit du
 » nombre de ces personnes qui ne passent pour
 » des foux qu'aux yeux du monde , & qui sont
 » très-sages aux yeux de Dieu ».



R É F U T A T I O N
 D U C I N Q U I E M E C H E F ,

Où l'on examine les secours violens par rapport au premier & au sixieme Commandemens.

M. Bourfier a bien compris que l'objection, que fournissent contre les grands secours certaines indécences apparentes, est la plus propre à frapper une multitude de personnes. Tout le monde n'est pas capable de discussions théologiques; mais tous ceux qui se piquent de religion & même d'honneur & de probité sont extrêmement attentifs à tous les dehors de la pudeur. Et ceux mêmes dont le cœur n'est pas fermé à toute atteinte de l'esprit impur, sont quelquefois les plus délicats & les plus scrupuleux sur les apparences extérieures. M. B. connoît cette disposition des esprits, & il en profite. Il emploie tous ses talens, les traits les plus forts, les plus vives couleurs pour peindre les secours sous l'image d'un spectacle, où la pudeur & les mœurs

font dans un danger éminent & continuél. C'est ce que les Romains appelloient, *oratio popularis*, des discours où l'Orateur ne cherche point à convaincre & à éclairer par la justesse des raisonnemens & des preuves, mais à éblouir la multitude par des lieux communs qui l'émeuvent & l'entraînent.

M. B. joint ensemble l'indécet & le dangereux pour les mœurs, le danger & l'indécence révoltante (1). Selon lui, la religion, la pudeur, la vue des effroyables dangers réclament hautement, en voyant des hommes administrer ce qu'on appelle des secours à de jeunes filles, & voici sur ce point la proposition qu'il avance : un inconvénient radical & un abus foncier, est que des filles se trouvent entre les mains des hommes pour recevoir ces secours (2).

Observez, en passant, que c'est le même inconvénient que des hommes se trouvent entre les mains des filles. Et voilà par cette décision, la condamnation bien formelle de tous les hôpitaux

(1) Mémoire Théologique, cinquieme Chef n^o. 1.

(2) Ibid, n^o. 2, dans la note.

conduits par les personnes du sexe. Qui dit *un inconvénient radical*, *un abus foncier*, dit un vice intrinsèque qui affecte le fond de la chose, qui en est inséparable, & qui ne peut être excusé ni réparé par aucune circonstance.

Fixons le point de la difficulté. Il s'agit de secours qui, *vu la force qu'ils exigent*, ne peuvent être rendus que par des hommes (1), car M. de Montgeron & les autres, ont toujours désiré que les *Convulsionnaires ne se fissent rendre les petits secours que par des personnes du sexe* (2). Or sur ces grands secours, dont la force demande un bras robuste, on prononce que, *si ces secours ne peuvent se rendre que par des hommes à l'égard des personnes de l'autre sexe*, le mouvement & l'instinct qui les fait demander est tout au moins suspect (3), le lecteur entend à demi-mot ce qu'on n'exprime pas. Pourquoi cet instinct est-il au moins suspect? C'est, ajoute-t-on, qu'il porte à demander ce qui n'est pas selon la bienséance, & ce qui expose à un

(1) Ibid, n^o. 2.

(2) Ibid, n^o. 3.

(3) Ibid, n^o. 4.

danger visible. Assurément un instinct, contre lequel la religion & la pudeur réclament hautement, qui expose à un danger visible & effroyable, ne peut venir de Dieu. *Intentator malorum est, ipse neminem tentat* (1). Cet instinct ne peut venir que d'un mauvais principe, que de l'esprit impur.

Pour plus grand éclaircissement, prenons un exemple de ces grands secours. En voici un, auquel le Mémoire renvoie plus d'une fois : « un homme se met à » genoux, près d'une Convulsionnaire » couchée sur le plancher. Il élève un » caillou de plus de vingt livres, à peu » près aussi haut qu'il peut; après quelques légères épreuves, il le précipite » de toutes ses forces sur la poitrine » de cette Convulsionnaire, & lui en » donne ainsi cent coups de suite. C'est » sur quoi M. B. s'écrie : peut-on nier » que ce secours ne soit indécent & dangereux pour les mœurs » (2) ?

La question désormais est très-claire.

(1) S. Jacques I, 13.

(2) Mémoire Théologique, cinquième Chef, n^o. I.

Un secours, tel qu'on vient de le décrire, est-il *radicalement indécent & foncierement abusif*? Exposé-t-il visiblement à des *dangers effroyables* pour les mœurs & pour la pudeur? Et conséquemment faut-il juger, que l'instinct qui fait demander ce secours vient de l'esprit impur, & que l'homme qui le donne est *ipso facto* prévaricateur du sixième commandement? M. B. prend l'affirmative sur tout cela du ton le plus ferme & le plus tranchant. Quelques observations nous mettront en état de décider cette question.

1°. Personne n'ignore qu'en genre de mœurs, ce qui est dangereux pour une personne eu égard à son tempéramment, à ses dispositions, à ses habitudes passées & présentes, ne l'est pas également pour toute autre : que ce qui est occasion prochaine pour quelqu'un, n'en est pas même une éloignée pour le plus grand nombre. C'est sur ces dispositions personnelles, sur ces dangers relatifs, qu'un sage directeur règle ses conseils. L'art de la Chirurgie, les ministères des femmes dans les Hôtels-Dieu, mille services que les deux sexes se rendent mutuellement, sont choses bonnes en soi, qu'on ne peut regarder comme *radica-*

lement indécentes & foncièrement abusives, quoiqu'elles doivent être interdites à tous ceux pour qui elles seroient trop périlleuses. Tout Convulsionnaire, tout homme attaché à l'événement des convulsions doit s'examiner sérieusement sur l'usage qu'il en fait, & en conférer avec un guide éclairé, qui ne manquera pas d'interdire toute demande, toute prestation de secours à toute personne pour qui ce seroit un danger visible.

2^o. Il faut se ressouvenir que le reproche d'indécence & de danger pour les mœurs, qu'on fait au prodige des secours, a été fait dès l'origine à celui des convulsions, & sur des prétextes aussi spécieux en apparence. Non seulement les malades du sexe qu'on mettoit sur la tombe éprouvoient des *agitations violentes*. . d'où *suivoient naturellement des situations de corps peu décentes*, dont on seroit justement blessé dans des personnes qui seroient entièrement à elles, comme parle l'Auteur de l'examen de la consultation (1) ; non-seulement de jeunes filles, de jeunes femmes en cet état se donnoient journellement en spectacle à

(1) 1. part. pag. 9.

une multitude d'hommes ; mais dès-lors , tant pour empêcher qu'elles ne se bleffassent , que pour se précautionner contre des indécences trop grossières , le secours des hommes fut employé : des hommes les tenoient & les arrêtoient à force de bras dans la violence de leurs agitations. Personne d'abord ne s'en formalisa , que l'aveugle Constitutionnaire , qui avoit intérêt de décrier tout ce qui appartenoit au tombeau du saint Appellant. M. l'Archévêque de Sens voyoit & vouloit faire voir aux autres dans les convulsions *un caractère violent & meurtrier , un caractère infâme & impur* (1). C'est aussi en deux mots tout le plan du Mémoire Théologique sur les secours.

La consultation n'a pas manqué de même de relever ce qu'elle appelle *culbutes indécents , attitudes malhonnêtes* , en preuve que Dieu ne pouvoit être auteur des convulsions ; & l'examen de la consultation (2) reproche à bon droit à Messieurs les Consultans , qu'ils *n'ont que trop imité des traits dont la mali-*

(1) Voyez l'Instruction Pastorale de M. Colbert , de 1736 , n^o. 106.

(2) 1. part. pag. 69.

gnité seule a su remplir certains écrits des Constitutionnaires. Ainsi Messieurs les Anti-secouristes ne sont aujourd'hui que les échos du Constitutionnaire & du Consultant. C'est qu'en effet Dieu ayant voulu que le plus grand nombre des Convulsionnaires fût des personnes du sexe, il a été inévitable, dès le commencement, que les filles se trouvaient en la main des hommes.

3°. Pour juger sainement du danger de ces indécences apparentes, il faut ou avoir vu soi-même sans prévention le spectacle des convulsions & des secours, ou s'en faire une juste idée sur des relations exactes. Qui ne connoîtra ce phénomène que par le *Mémoire Théologique*, ou d'autres écrits semblables, s'imaginera un cercle, où de jeunes gens passent une partie de leur temps auprès de jeunes personnes, tantôt les tenant entre les mains, tantôt les frappant. Ce n'est point ici un spectacle où la légèreté, la curiosité, le plaisir, rassemblent les deux sexes; c'est un spectacle où la piété préside, où tout le temps de la convulsion s'emploie en prières, en discours édifiants; où l'incrédule & le pécheur sont souvent éclairés & attendris. Le mélange des deux sexes à

Eglise, a ses dangers pour quelques-uns. On ne dira pas pour cela que ce soit *un inconvenient radical & un abus foncier*. Le lieu & le motif qui y conduit, tournent l'attention à ce qui peut édifier. Il en est de même à-peu-près des assemblées qui se forment auprès des Convulsionnaires. Les exercices de piété, les merveilles qui s'y passent fixent les yeux de l'ame & les détournent de ce qui pourroit nuire. Ajoutez que l'habillement de la Convulsionnaire & tout son extérieur est moins propre à flatter les sens qu'à les rebuter & à dégoûter. Au reste tout le monde n'est pas obligé de donner les secours. Chacun doit s'examiner & n'agir qu'avec bon conseil.

4°. Plus on est attentif au prodige, mieux on comprend que ce grand signe perdrait tout ce qu'il a d'étonnant & de frappant, si tous les secours étoient donnés par des personnes du sexe. Le prodigieux, le surnaturel incontestable résulte de la combinaison de la force énorme des coups avec la foiblesse du corps qui les reçoit. Une main féminine laissera toujours lieu de douter si le coup surpasse la force d'une convulsion ordinaire. Mais qu'un bras mâle &

robuste joigne sa force à celle d'un pesant caillou pour frapper un corps que le sexe, l'âge & l'infirmité rendent extrêmement délicat, le plus incrédule est forcé de reconnoître du surnaturel dans cet événement.

Donc, s'il ne répugne point que Dieu ait voulu donner cet événement surnaturel en signe à son Eglise, ç'a été une suite nécessaire de son dessein, que tout ce qu'on appelle secours violens fût administré par des hommes; & qu'en même-temps ces hommes dans une foi simple & un cœur pur, ne prêtassent leur ministère qu'à la nécessité, avec toutes les précautions qu'elle rend possibles.

Ces observations nous ont conduits au point de vue décisif. Il n'y a point ici de milieu. Ou il faut établir en maxime incontestable, générale & sans exception, qu'il répugne à la sainteté de Dieu de vouloir & d'opérer le prodige des grands secours pour être un signe instructif & pronostic à son Eglise; ou l'on n'est point recevable à combattre la divinité du prodige, par le prétendu inconvénient des indécences apparentes, qui sont une suite nécessaire du dessein de Dieu : d'autant

moins que ce n'est pas une chose en foi & foncièrement mauvaise, en tout cas, qu'un homme porte un grand coup sur une personne du sexe. Or il seroit souverainement téméraire de décider sans restriction, que Dieu se renonceroit soi-même, renonceroit sa propre sainteté, s'il vouloit & opéreroit au milieu de son peuple, le signe des secours violens; puisque l'Écriture nous présente d'autres signes voulus & commandés de Dieu, moins conformes en apparence aux bienfaisances communes. Et désormais il doit être certain que Dieu veut aujourd'hui ce signe, comme nous l'avons démontré par tous les faits qui manifestent son dessein. Donc l'argument des indécences est un discours populaire, qui n'est bon qu'à effaroucher les esprits sans les éclairer, & à les détourner du vrai, en les éblouissant.

A prendre à la lettre les décisions & les expressions du Mémoire, on jugeroit que Monsieur B. pense en effet, qu'il est impossible à la sagesse divine de vouloir & d'opérer immédiatement le prodige des secours par le ministère des hommes. Car très-certainement Dieu ne peut jamais vouloir ce qui est *radicalement* & *foncièrement abusif*, ce qui est *visi-*

blement & effroyablement dangereux, ce contre quoi *la religion & la pudeur réclament*. Mais rendons-lui justice. Il est attaché aux règles, il respecte tendrement la pudeur : qualités bien estimables. Une trop forte attention aux règles communes des bienfécances a tellement rempli la capacité de son ame, qu'elle ne lui a pas permis de réfléchir sur un autre chef, ni de peser la force de ses termes.

Il fait pourtant aussi bien que nous, que l'action d'Isaïe allant tout nud, & certaines démarches de Judith sont moins conformes aux règles ordinaires, que l'action d'un homme qui donne cent coups de caillou sur la poitrine d'une Convulsionnaire. En tout cela, l'unique question est : Dieu le veut-il, & son dessein est-il manifestement connu?

Nous mettons au même rang des pensées non-réfléchies, cet autre endroit du Mémoire, où M. B. veut infirmer par les messécances la preuve que nous tirons des miracles de guérison : « que » prétend-on, dit-il, (1) que cette voix

(1) Mémoire Théologique, cinquieme Chef, n^o 2.

» (des guérisons miraculeuses) nous an-
 » nonce ? Veut-on que Dieu nous dise
 » par là , qu'il est dans l'ordre & sans
 » danger , qu'un homme se mette à
 » genoux près d'une fille , & qu'il pré-
 » cipite un caillou pesant sur sa poitrine ,
 » dont il lui donne 100 coups de suite ,
 » &c. Oui , Dieu nous dit par les mira-
 cles joints aux autres indices , dont le con-
 cert manifeste ses desseins , qu'il veut
 par le ministère des hommes faire un
 grand signe. Mais que celui pour qui
 c'est un danger , sache qu'il doit laisser
 ce ministère à un autre.

» Veut-on , continue M. B. , que Dieu
 » nous dise que c'est sa volonté que des
 » hommes se trouvent assiduellement au-
 » près des filles » ? *Assiduellement* est un
 terme odieux. On pourroit de même
 décrier l'œuvre des convulsions , puisque
 les hommes faisant toujours le plus grand
 nombre des spectateurs , on diroit aussi ,
 que des hommes se trouvent *assiduellement*
 auprès des filles. Dieu veut que des hom-
 mes assistent des filles dans la nécessité ,
 & voilà tout. Nous condamnons avec
 M. B. l'abus de ceux qui perdent trop
 de temps auprès des Convulsionnaires ,
 auprès des mêmes , voyant toujours les
 mêmes choses , sans un nouveau profit ,

Les Convulsionnaires & ceux qui se trouvent auprès d'elles doivent être bien persuadés avec M. B. que Dieu n'a point promis qu'ils *seroient tous miraculeusement préservés des dangers*. Mais M. B. doit aussi avoir bonne opinion de son prochain, pour se persuader que bien des Convulsionnaires, des acteurs & des spectateurs des secours n'y trouvent nul péril, & y trouvent même de quoi édifier leur foi & nourrir leur piété.

» Veut-on, demande-t-il enfin, que
 » Dieu nous dise que dans cet évé-
 » ment, il dispense de garder les regles
 » de la bienséance, quoiqu'il les ait tant
 » recommandées par la bouche de saint
 » Paul » ? Comme nulle regle des mœurs
 n'est enfreinte, nul besoin de dispense.
 C'est une regle commune & reçue de
 tout temps, que les personnes du sexe
 reçoivent des hommes les secours que
 d'autres femmes ne peuvent leur don-
 ner : & c'est ce qui détermina d'abord
 à secourir les Convulsionnaires, parce
 qu'on étoit sûr que leurs besoins étoient
 aussi réels que la convulsion même qui
 les causoit. Dans la suite qu'on a mieux
 connu le dessein de Dieu de faire en
 signe un grand prodige, on s'est prêté
 à des opérations plus volentes, sans

blesser aucunes regies des mœurs; puisqu'on ne peut dire que l'action de donner 100 coups de caillou sur la poitrine d'une fille soit *radicalement abusive*, *foncierement dangereuse*, inféparable en un mot de la convoitise de la chair. Tout ce qu'on peut objecter, c'est que ces opérations ne sont pas dans l'ordre commun des secours usités : mais aussi ne les emploie-t-on que sur des personnes qui sont dans un état extraordinaire.

On nous renvoie sans cesse à saint Paul; c'est l'argument favori de l'Auteur: & il se trouve que cet argument ne prouve rien contre nous, & prouve même pour nous.

10. Saint Paul réglant l'usage des dons surnaturels, défend deux choses aux femmes, même Prophéteffes; l'une de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête (1). Sur quoi Estius remarque que l'Apôtre ne défend pas aux femmes de prophétiser sans avoir un voile sur la tête, mais seulement de prier; parce qu'il ne leur est pas permis de prophé-

(1) Vos ipsi judicate : decet mulierem non velatam orare Deum? I Cor. XI, 13.

tiser dans l'Eglise, même ayant un voile (1), l'autre de parler dans l'Eglise quand même elles y recevraient quelque inspiration de l'esprit prophétique (2).

Sur quoi je demande en premier lieu, si saint Paul prétend interdire aux femmes qui avoient le don de prophétie, le don de sagesse & de science, tout usage de ce don, en leur défendant absolument d'enseigner en quelque lieu, en quelque circonstance que ce fût ? Non, répond saint Thomas. L'Apôtre veut seulement qu'elles n'enseignent point dans les assemblées publiques; sans trouver mauvais qu'elles usent de leur don en particulier pour l'utilité de leurs enfans, de leurs domestiques, de quelques personnes qui pourroient s'en édifier (3) :

(1) Non addit nunc Apostolus prophetare, sed solam orationem nominat, quia nec, si velata sit mulier, prophetare ei licet in Ecclesiâ, quemadmodum infra docetur. *Est. in Epist. ad Cor.*

(2) Mulieres in Ecclesiâ taceant, non enim permittitur eis loqui... turpe est enim mulieri loqui in Ecclesiâ. *1 Cor. XIV, 34 & 35.*

(3) Sermone potest aliquis uti dupliciter: uno modo privatim, ad unum vel paucos familiariter colloquendo, & quantum ad hoc gratia sermonis potest competere mulieribus; alio modo publicè alloquendo totam Ecclesiam, & hoc mulieri non conceditur. *2. 2. q. 177. a. 2, in concl.*

donc saint Paul ordonnant (1) que *tout se fasse avec bienséance & avec ordre*, n'entendoit parler dans ce premier cas que des bienséances relatives au lieu, à l'Eglise, à l'assemblée publique. *Il est honteux*, dit-il, *aux femmes de parler dans l'Eglise*. Or tout ce qu'on en peut conclure, c'est que ce seroit une indécence intolérable d'interrompre l'ordre des offices publics, pour donner en spectacle dans l'Eglise, des Convulsionnaires de l'un & l'autre sexe.

Je demande en second lieu, si l'Apôtre ordonnant à *toute femme qui prie ou qui prophétise, d'avoir sur la tête un voile qui lui couvre le visage* (2), étend ce commandement à tout endroit, toute circonstance, où la femme pourroit prier & prophétiser; en sorte que le seul défaut de cette attention dût rendre *tout au moins suspect* l'instinct qui la feroit prophétiser? Non, sans doute. Et jamais saint Paul ne pensa à défendre à une femme de prier, de prophétiser dans sa maison, le visage à découvert

(1) I Cor. XIV, 40.

(2) Ibid. XI, 5.

en présence de ses enfans & de ses domestiques. Je conclus donc, comme dans le premier cas, que saint Paul n'a eu en vue que l'ordre & la bienséance des assemblées publiques, ce qui paroît par le verset 10, où il dit que *la femme doit être voilée à cause des Anges*, c'est-à-dire par respect pour les ministres publics de l'Eglise. Car si cela s'entendoit des esprits célestes, il faudroit, dit Estius, que les femmes eussent, en tout temps & en tout lieu, le visage voilé (1).

Une autre observation, c'est que l'Apôtre au même endroit compare l'indécence de prier sans voile à celle d'avoir les cheveux coupés (2) : inférera-t-on de là, que c'est pour une femme une chose radicalement honteuse, mauvaise & défendue de se faire couper les cheveux ? Condamnera-t-on aussi les femmes chrétiennes, qui en France & ailleurs,

(1) Oporteret hac ratione mulieres non in Ecclesiâ tantùm & in publico, sed ubique & semper habere caput obvelatum. *Estius in hunc locum.*

(2) Si non velatur mulier, tondeatur; si verò turpe est mulieri tonderi, velet caput suum. *Ibid. ψ. 6.*

paroissent à l'Eglise le visage découvert, comme coupables d'indécences réelles? Non assurément. Il est donc évident que l'Apôtre, dans les deux chapitres 11 & 14, ne pense qu'à régler le bon ordre des assemblées publiques de religion, & à inculquer aux femmes de Corinthe la louable coutume des femmes Juives, de ne paroître à l'Eglise que le visage voilé. Ce qu'il appelle *indécent & honteux* ne l'est point *absolument & foncièrement*, mais relativement aux lieux, aux personnes, aux usages communément pratiqués de son temps.

Quel rapport, quelle application tout cela peut-il avoir au phénomène des secours? Qu'on en conclue qu'il seroit mesfiant de prier à l'Eglise dans la même posture, avec les mêmes gestes & attitudes qui accompagnent les prières de nos Convulsionnaires, à la bonne heure. Qu'on en conclue encore que les Convulsionnaires mêmes doivent être extrêmement attentives à toutes les bienséances de leur sexe, en tout ce qui dépend d'elles, la conséquence est juste & importante. Du reste, je ne m'imagine point que la vue des grands secours puisse être, pour une personne du sexe, une tentation de se mettre entre les mains des hommes pour

en être traitée comme nos Convulsionnaires. Mais qu'il soit *radicalement indécemment, foncièrement dangereux & mauvais*, qu'une fille, dans un état extraordinaire, reçoive d'un homme cent coups de cailloux sur la poitrine, qui soulagent réellement & manifestent un grand prodige; c'est ce qui ne se peut inférer ni directement ni indirectement de la doctrine de saint Paul, sur le bon ordre & la bienfaisance des assemblées de Religion. Tout l'usage fréquent & pathétique que le *Mémoire théologique* en fait contre les grands secours, n'est qu'une vaine déclamation.

2^o. Voyons à notre tour, si la doctrine de saint Paul, sur le bon & le mauvais usage des dons surnaturels, n'est pas à l'avantage de notre cause. L'Apôtre relève & réprime plusieurs abus qui s'étoient glissés chez les Corinthiens dans l'usage des dons spirituels. Ceux qui *recevoient du Saint-Esprit le don de parler diverses langues* (1), faisoient trop de cas de ce don, & le préféroient même au don de sagesse & de prophétie. De ce faux jugement naissoit une vanité secrète qui les portoit à faire valoir leur don en toute occasion :

(1) I Cor. XII, 10.

moins attentifs à l'édification & à l'utilité commune , qu'à manifester l'opération de Dieu en eux. Par une suite de cette mauvaise disposition , chacun se prétendoit en droit de parler sa langue inconnue dans les assemblées publiques , dont le bon ordre & l'édification étoient troublés , tant parce qu'ils parloient plusieurs à la fois , que parce que , faute d'interprete , *les mysteres qu'ils prononçoient par le Saint-Esprit* n'étant point entendus , les autres n'en étoient ni instruits ni édifiés (1). Un autre abus dont nous parlions tout-à-l'heure , c'est que des femmes , poussées par un mouvement surnaturel , parloient , prioient , prophétisoient publiquement dans l'Eglise , sans même avoir de voile sur la tête.

Voilà sans doute des désordres réels , des indécences inexcusables. L'Apôtre s'en plaint , & c'est à cette occasion qu'il prononce la regle que M. B. ne cesse de nous opposer : *Que tout se fasse dans la bienséance & avec ordre.* Mais raisonne-t-il comme M. B. , & conclut-il de ce renversement d'ordre & de bienséance , que c'est un *inconvenient radical & un abus*

(1) Ibid. XIV , 2.

foncier, qui rend tout au moins *suspecte* l'opération surnaturelle qui leur fait parler une langue inconnue aux autres & à eux-mêmes? Au contraire, en blâmant l'usage défordonné & mafféant que l'ignorance & la vanité faisoient faire à quelques Corinthiens du prodige des langues, il n'y reconnoît pas moins une *opération divine*, un mouvement du Saint-Esprit, & il déclare qu'ils prononçoient, par le Saint-Esprit, des paroles pleines de mysteres. De-là deux conséquences.

La premiere, qu'il ne faut pas juger du caractère & du principe d'un prodige incontestablement surnaturel, par les dispositions de ceux en qui il se passe, par le mauvais usage qu'ils en font, par les choses déréglées & indécentes dont ils l'accompagnent, lorsque ces abus n'affectent point le fond du prodige, qu'ils en font séparables, & qu'ils ne doivent être imputés qu'à l'ignorance & à la malice de l'homme. Ce principe suffit pour réfuter une foule de mauvais raisonnemens qu'ont fait de graves Théologiens contre le prodige des convulsions & des secours; & il devroit les corriger de la pente trop marquée qu'ils ont à écouter, à croire & à débiter mille faits odieux, souvent faux, presque toujours ou défigurés ou exagé-

rés , lesquels , quand ils seroient vrais , ne prouveroient rien contre la divinité des prodiges.

Une autre conséquence plus importante , & qui n'en est pas moins vraie , pour être bien élevée au dessus des pensées humaines , c'est que Dieu quelquefois livre , pour ainsi dire , les opérations surnaturelles à la volonté & aux caprices des hommes.

Ces Chrétiens de Corinthe , hommes & femmes , pouvoient à leur choix parler ou le taire dans les assemblées publiques. La légéreté , la vanité , les déterminoient à parler , & l'Esprit-Saint , loin de se retirer d'eux , leur inspiroit , en langue étrangere , un Pseaume , un Cantique , un discours prophétique. Il y a plus : Dieu permet même au Démon d'opérer comme à côté de lui , & l'Esprit-Saint semble se prêter aux instigations de l'esprit de ténèbres.

Le Démon disoit intérieurement à ce Corinthien imparfait : Le don des langues vaut bien celui de prophétie , & il frappe même davantage la multitude. Uses-en donc dans toutes les assemblées , & ne cedes la parole à personne. Si tu n'es pas entendu , tu seras du moins admiré. Le Démon disoit à l'oreille intérieure de

cette femme : le don de prophétie t'égalé aux hommes les plus éminens , & te relève au deffus de tous les autres. Pourquoi n'aurois-tu pas droit comme eux de parler dans l'Eglise & même fans voile , pour être plus aisément entendue ? Le Démon étoit écouté , & l'Esprit-Saint faisoit prononcer à cet homme , à cette femme , des paroles pleines de myfteres ; tant les voies de Dieu , dans ses opérations furnaturelles , sont profondes & incompréhensibles. Il laisse quelquefois ses dons excellens à la disposition de l'homme qui en abuse , & du Démon qui en forme des pièges , parce qu'il fait tirer sa gloire de la corruption de l'homme & de la malice du Démon.

Cette réflexion est d'une extrême conséquence , soit pour juger sainement de bien des faits qui surprennent dans l'œuvre des convulsions , soit pour régler dans la pratique la conduite des Convulsionnaires & de ceux qui les approchent.

1°. On est surpris de voir fréquemment que les convulsions soient comme à commandement. En telles circonstances & faisant telles prieres , telles pratiques de dévotion qu'on connoît , on est moralement sûr que la personne entrera en convulsion , & en un état extatique. Quelquefois la

légéreté, la curiosité, la vanité déterminera la Convulsionnaire, ou les personnes présentes, à appeler la convulsion, & la convulsion vient. Cet abus ne décide point (par le principe préétabli) que la convulsion & les prodiges qui s'y font, ne soient pas des opérations divines.

2°. Il peut arriver, & la chose n'est pas sans exemple, que dans les grands secours, & la personne qui les reçoit, & celui qui les administre, y trouvent l'occasion de faire de grandes fautes, qui ne doivent être imputées qu'à leur témérité & à leurs mauvaises dispositions.

Messieurs les Anti-secouristes ne manquent pas de conclure de ces tristes exemples, que l'instinct qui fait demander les secours, & le prodige qui en résulte, ne viennent pas de Dieu. — Fausse conséquence & démentie par la doctrine de saint Paul, qui nous montre des opérations divines dont le démon se sert pour tenter l'homme, & dont l'homme abuse par sa faute. Il arrive aussi que la Convulsionnaire, soit par caprice, soit par une instigation secrète du tentateur, dont elle ne connoît point encore le danger, s'avise de vouloir que le secours soit donné par un tel, & non par un autre. C'est Dieu néanmoins qui veut que le secours soit

demandé pour opérer un prodige qui entre dans ses desseins ; & c'est la Convulsionnaire qui mêle ses caprices déréglés aux mouvemens divins.

3°. Ces abus trop fréquens ont porté quelques Théologiens à reconnoître l'impulsion & l'opération divine dans tous les grands secours qui ont été salutaires au corps & à l'ame , où tout s'est passé dans l'ordre : mais à donner au Démon tout le surnaturel d'autres secours , qui n'ont pas été demandés & donnés avec des vues assez pures , & qui ont occasionné de funestes effets. Cette distinction , quand elle auroit ses fondemens d'ailleurs , n'en peut du moins trouver de solides dans la diversité des effets bons ou mauvais : puisque cette diversité ne vient que de la volonté humaine bien ou mal disposée , & qu'elle n'affecte point le fond du prodige. L'Apôtre ne dit pas : quand une femme prophétise publiquement à l'Eglise & surtout sans voile , jugez par-là qu'elle ne parle que par le mauvais esprit ; mais , si elle prophétise dans l'ordre & la bienséance convenables à son sexe , reconnoissez en elle l'esprit de Dieu. Il ne dit point : si plusieurs , confusément & tous à la fois , parlent des langues inconnues , ou si un seul parle sans interprete , con-

cluez que le prodigé est l'œuvre de Satan. Saint Paul condamne l'abus qui vient de l'homme, & rend gloire à Dieu de ses opérations spirituelles.

4°. Cette doctrine du grand Apôtre répand de merveilleuses lumières sur les regles-pratiques qu'il faut suivre; & d'abord elle réprime le zèle peu éclairé de ceux qui ne se rassasient jamais de prodiges; qui croyant glorifier Dieu en multipliant les convulsions, font de cette occupation leur principale affaire; semblables à ces Corinthiens, qui trop grands admirateurs du don des langues, vouloient en faire usage en toute occasion & sans réserve. Il y a un juste milieu en toutes choses, dans les voies surnaturelles comme dans les communes. Par la même raison, il faut improuver la témérité des Convulsionnaires qui se donnent en spectacle sans discernement, & se livrent à l'indiscrétion des premiers venus, pour se procurer des convulsions, sous prétexte que ce qui se passe en elles est divin. Mais c'est ce divin même dont elles ne peuvent trop craindre l'abus; & combien est-il facile d'en abuser! ce sont les pièges qu'il est permis au Démon de tendre, à côté de l'œuvre de Dieu, qu'elles ne peuvent trop redouter.

5°. S'il m'est permis de parler des Ministres qui conduisent les Convulsionnaires & ceux qui les assistent, ils comprendront parfaitement par la doctrine de saint Paul, que le motif de manifester le prodige du Très-Haut, & de contribuer à l'édification des spectateurs, ne peut jamais être une raison légitime de permettre ou de tolérer ce qui seroit personnellement dangereux, ce qui, eu égard aux dispositions connues, nuiroit probablement. L'Apôtre veut que, dans l'usage des dons surnaturels, tout se fasse pour *l'utilité & l'édification de l'Eglise* (1). Mais en vain se flatteroit-on de procurer l'édification & l'utilité d'autrui, si c'étoit aux dépens de sa conscience. Terrible ministère de guérir les autres en se blessant soi-même! Combien de Convulsionnaires, sur-tout au commencement, se sont exposés à périr, faute de docilité à un guide éclairé.

On voit maintenant, si je ne me trompe, que la doctrine de l'Apôtre, sur l'ordre & la bienséance qui doit régler l'usage des dons spirituels, est toute pour nous. Avec lui nous condamnons tout

(1) I Cor. XII, 7, & XIV, 5.

abus, tout désordre, toute indécence, que l'homme ou le Démon mêle aux opérations divines; avec lui nous révérons, au travers des abus & des déréglemens de la créature, tout ce que Dieu opere selon les conseils de sa sainteté & de sa sagesse.

C'en est assez sur le cinquième chef du Mémoire, qui n'est au fond qu'une véhémence déclamation sur le lieu commun des indécences, pour faire illusion aux lecteurs, en alarmant les sentimens de la pudeur.

Terminons la matière par les belles réflexions que fait saint Ambroise dans sa lettre 30 (vet. edit.) (1), sur l'action de David, sautant de toutes ses forces devant l'arche, jusqu'à oublier les bienféances de la royauté; & sur celle d'Isaïe, marchant tout nud par ordre de Dieu.

« David ne rougissoit pas en dansant
 » devant l'Arche du Seigneur, en présence
 » de tout son peuple. Qu'y a-t-il
 » cependant de plus honteux, que de se
 » donner en spectacle, en imitant les
 » gestes d'un baladin, & en donnant à
 » ses membres une attitude efféminée ?

(1) Epist. 58, edit. Bened.

» Cette action considérée simplement à
 » l'extérieur, nous représente David au
 » milieu d'une troupe de femmes, battant
 » des mains, & applaudissant honteuse-
 » ment à un bruit confus, ainsi qu'il est
 » dit dans Ezéchiel : *frappez de la main*
 » & battez du pied (1).

On ne peut mieux peindre les fauts, les gestes, les transports de quelques Convulsionnaires, qui ont tant blessé la gravité de quelques Théologiens. Ce que Dieu fit autrefois par une impulsion surnaturelle en la personne de David & d'Ezéchiel, il ne répugne point qu'il le fasse encore aujourd'hui.

» Mais cette action, qui paroît si hon-
 » teuse aux yeux de la chair, devient res-
 » pectable, lorsqu'on la considère avec
 » les yeux de la foi; & ceux qui la trou-
 » vent condamnable, se précipitent eux-

(1) Non confusus est David qui ante Arcam testimonii coram omni populo saltavit quid utique tam difforme visibili spectaculo, quam histrionicos sinuare gestus, & fœmineo usu molli-
 lire membra? . . . Nempe si corporalia confide-
 remus, tanquam muliebribus intermixtum cho-
 reis putamus eum concrepare manibus & turpi
 sono plaudere. Nam & de Ezechiel dictum est:
plaudite manu & percutite pede (Ezech. VI, 11).

» mêmes dans les filets de la condam-
 » nation (1) ; ce qu'il prouve par la
 punition que Dieu fit des mépris de la
 superbe Michol.

Il justifie ensuite ces faits de David,
 si honteux aux yeux de la chair, parce
 qu'ils étoient le signe & le symbole d'un
 grand mystère. « Le serviteur du Sei-
 » gneur fautoit en sa présence, & cette
 » action le rendit plus agréable à ses
 » yeux. Le Fils de Dieu dit lui-même :
 » nous vous avons joué des airs gais,
 » & vous n'avez pas dansé. Aussi les
 » Juifs ont-ils été rejetés, pour ne s'é-
 » tre pas réjouis, & n'avoit pas battu
 » des mains (à l'arrivée du Messie); les
 » Gentils leur ont été subrogés, parce
 » qu'ils ont applaudi spirituellement à sa
 » présence... cette danse de David a
 » donc été un acte de sagesse qui l'a cou-
 » vert de gloire, & l'a élevé jusqu'au
 » trône de Jesus-Christ par un transport
 » spirituel, où il a vu & entendu le Sei-

(1) Sed hæc quæ corporeo aspectu sunt tur-
 pia, sacrosanctæ Religionis contemplatione re-
 verenda sunt; ut qui ista reprehendunt, ipsi in
 laqueos reprehensionis animas suas inducant.

» *gneur qui a dit à son Seigneur : affeyez-*
 » *vous à ma droite (Ps. 109) (1).*

Cet exemple de David est parfaitement assorti à notre question. 1^o. C'est un puissant Roi, qui en présence de ses sujets, oublie sa dignité, & se livrant à une espece de fureur, saute & s'agite avec une indécence dont rougiroit tout homme qui a quelque éducation. Aussi s'attire-t-il ce reproche de Michol : que le Roi d'Israël a eu aujourd'hui de gloire en se découvrant aux yeux des servantes de ses sujets (2) ! Quoi de plus difforme, dit saint Ambroise, quoi de plus honteux aux yeux

(1) Ludebat Domino puer suus, & ideò amplius placuit . . . dixit Dei Filius : *cantavimus vobis, & non saltastis* (Matth. XI. 17). Derelicti sunt itaque Judæi, qui non saltaverunt, qui nescierunt manibus suis plaudere : adscitæ sunt gentes quæ spiritalem Deo plausum dederunt . . . hæc gloriosa sapientis saltatio quam saltavit David ; & ideò usque ad sedem Christi sublimitate spiritalis saltationis ascendit, ut videret & dicentem audiret *Dominum Domino suo : sede à dextris meis.* (Ps. 109.)

(2) Quam gloriosus fuit hodie Rex Israël, discooperiens se ante ancillas servorum suorum ! (II Reg. VI, 20.)

de la sagesse humaine ? 2°. David en cela ne faisoit que suivre le mouvement intérieur & surnaturel de l'esprit prophétique dont il étoit saisi : 3°. Cette action, toute choquante qu'elle est, hors des regles communes de la bienséance qui convient à l'homme dans son état ordinaire, cette action en soi n'est point *foncièrement abusive, radicalement indécente & dangereuse*. Elle n'avoit pas besoin d'une dispense expresse du sixième commandement. 4°. Cette action, quoique difforme & honteuse aux yeux de la chair, étoit dans l'intention du Saint-Esprit, le signe prophétique de grands mystères. Elle signifioit les transports de joie de l'humble gentilité, lorsque la grace du salut a été transférée chez elle au refus du superbe Juif, qui n'a pas voulu s'humilier devant Jesus-Christ & se réjouir en sa présence. Elle signifie encore, selon saint Ambroise, les vifs transports d'une ame que l'esprit de foi enleve jusqu'au Ciel, pour y adorer Jesus-Christ assis à la droite de son Pere. Donc Dieu, pour donner un signe frappant de ses desseins, de ses menaces & de ses promesses, peut, dans l'ordre surnaturel, vouloir & inspirer

une action difforme & mésséante en apparence, & en être le moteur immédiat : ce qui est précisément notre thèse.

Saint Ambroise continue & fait des réflexions également solides sur l'action d'Isaïe allant nud par l'ordre de Dieu. Examinez avec moi ce que fit Isaïe, & vous verrez qu'en " se présentant nud aux » passans il mérita plutôt la louange que » le blâme, parce qu'il ne faisoit qu'exé- » cuter ce que le Seigneur lui avoit ex- » pressément commandé. Quelqu'un dira » peut-être : n'y avoit-il pas de l'indé- » cence à un homme de marcher nud » en public & en présence des hommes » & des femmes qu'il pouvoit rencon- » trer ? Ce spectacle ne devoit-il pas » choquer les yeux de tous & sur-tout » ceux des femmes ? J'en conviens ; » mais faites attention à ce que cette » action représentoit, & quel étoit le » dessein du Prophete. Il vouloit figurer » la nudité des enfans & des Vierges » de Juda qui devoient être enmenés cap- » tifs, comme mon serviteur Isaïe, dit » le Seigneur a marché nud & sans sou- » liens (Ps. XX, 3). Dieu pouvoit » à la vérité faire annoncer cette me-

» nace par le simple discours de son Pro-
 » phete ; mais il a mieux aimé la repré-
 » senter à son peuple par un spectacle
 » frappant , afin que l'ayant sous les yeux ,
 » il en conçût une plus grande horreur ,
 » & que cette horreur lui fît appréhen-
 » der de voir réaliser en lui ce que le
 » Prophete figuroit à l'extérieur. Mais
 » le Prophete ne se couvroit-il pas d'op-
 » probre par cette action ? Aucunement ;
 » car il ne s'arrêtoit pas à ce qui se pas-
 » soit à l'extérieur , mais à ce que cette
 » nudité figuroit. Adam avant son péché
 » étoit nud , mais il ne s'en appercevoit
 » pas , parce qu'il étoit revêtu de Justice...
 » Noë ne rougissoit pas non plus de
 » sa nudité , parce qu'il étoit rempli
 » d'une joie spirituelle. . De même Isaïe
 » ne faisoit pas attention à sa nudité ,
 » mais il se regardoit comme l'instrument
 » de l'oracle divin qu'il lui étoit ordonné
 » d'énoncer par cette action. . Peut-on
 » avoir honte de faire ce que Dieu com-
 » mande ? Abraham est loué pour avoir
 » cru faire un acte de piété en se dis-
 » posant à immoler son fils , suivant le
 » précepte du Seigneur. Comment donc
 » regarderoit-on comme honteuse une
 » action du Prophete , qui représentoit

» toute autre chose que ce qui paroif-
 » soit au-dehors (1) ?

(1) De Ifaiâ mecum recenseas, illum non ludibriosè sed gloriosissimè denudatum esse, in conspectu populorum occurrentium, utpote qui oracula Domini ore proprio resultabat. Sed fortè aliquis dicet : non igitur erat turpe, ut vir nudus per omnia iret per populos, cum ei & virilis sexus & muliebris occurreret ? Non ipsa species offendeat oculos omnium, & maximè mulierum ? adquiesco & ego, sed considera quæ figura sit facti hujus, quidve prætendat species hujusmodi ; eo quod ita nudi ambulabunt pueri Judæorum & virgines in captivitatem deducti : *sicut puer, inquit, meus Isaiâs vadit nudus & discalceatus* (Is. XX, 3). Potuit quidem hoc & sermone exprimere, sed exemplo acerbare maluit, ut species ipsa plus incuteret horroris, & quod in corpore Prophetæ aversabantur, in se pertinenserent quid si in prophetico corpore nihil opprobrii. . . . Ille enim corporalibus non intendebat, sed spiritualibus Adam ante peccatum nudus erat, sed nudum se nesciebat quia erat indutus virtutibus Noe nudatus erat, sed non erubescibat, quia erat plenus jucunditatis & spiritualis lætitiæ Isaiâs nudum se non conspicabatur, sed divinæ vocis organum se præbebat, ut promeret quod in eo loquebatur Deus Poterat turpe arbitrari quod imperabat Deus ? Abraham laudatus . . . quia jubente Deo piè posse fieri credidit etiam parricidium. Hic igitur quid verecundiæ esset Prophetæ, ubi aliud gerebatur & aliud figurabatur, &c. ?

Pour

Pour recueillir le fruit de ce beau passage, joignons-y quelques remarques.

1°. Nous sommes bien éloignés de comparer l'action d'Isaïe avec rien de ce qui se passe dans les convulsions ou dans les secours. L'action d'Isaïe avoit besoin d'une dispense formelle de ce qui est renfermé dans le sixieme précepte du Décalogue; & c'est pourquoi saint Ambroise l'a comparé à l'action d'Abraham qui se détermine & se prépare à immoler son fils. L'un & l'autre ont eu besoin d'un ordre exprès de Dieu, connu par une révélation évidente; d'une jussion divine si clairement intimée, qu'elle exclut toute incertitude: *jussio divina nullo nutet incerto*, comme parle saint Augustin (1).

Mais dans l'événement des convulsions (ce qu'on ne peut trop remarquer par rapport soit aux Convulsionnaires, soit à ceux qui les approchent), il n'y a nul lieu à aucune dispense des préceptes, & même il ne peut y en avoir, tant que nos Convulsionnaires seront dans le même état. Ils ne sont rien moins que Prophetes en titre. Ils n'ont pas même

(1) De Civit. Dei, lib. 1, cap. 26.

le don surnaturel du discernement des esprits, & ils sont par conséquent dans l'impuissance de discerner par ces deux voies entre des instigations de Satan & une révélation ou jussion divine qui exclut toute incertitude. On ne peut donc leur interdire avec trop de sévérité tout ce qui est défendu par quelque précepte de la loi (1).

« La Religion Chrétienne, dit encore le
 » Pere de Genes, en écrivant à un de ses amis
 » en 1744, est en possession d'adorer le Dieu
 » de pureté, sans qu'on puisse citer un seul exem-
 » ple, où, par une dispense clairement intimée,
 » il ait ordonné un acte extérieur d'un crime
 » d'impureté..... Le cas d'Osée n'a nul rap-
 » port à ceci, puisqu'il lui est simplement ordonné
 » de prendre pour sa légitime épouse une femme
 » de mauvaise vie; ce qui peut être une humili-
 » liation devant les hommes, mais non une chose
 » extérieurement contraire à la lettre de la loi.
 » On ne peut objecter que la nudité d'Isaïe; mais
 » remarquez, s'il vous plaît, que les mœurs de
 » ce temps-là & en général des pays chauds, &
 » nos mœurs sont très-différentes; que l'usage
 » fréquent du bain accoutumoit les anciens à
 » voir sans danger des nudités qui chez nous ré-
 » volteroient la pudeur; que du côté d'Isaïe sa
 » nudité n'excitoit point nécessairement en lui
 » les impressions d'une cupidité déréglée; que du
 » côté des spectateurs, la première impression
 » de la vue d'une personne nue, est une impression

2°. Tout l'usage que nous prétendons faire de l'exemple d'Isaïe & des réflexions

» d'horreur qui préserve les cœurs purs & rend
 » inexculpables les ames impures.... Vous com-
 » prenez la différence essentielle qu'il y a entre
 » le fait d'Isaïe & les actions directement dé-
 » fendues par le sixieme Commandement.

» Sans entrer dans une question purement mé-
 » taphysique de ce que Dieu pourroit absolument
 » faire, cette possession où nous sommes d'adorer
 » un Dieu qui n'a jamais dispensé de la lettre
 » du sixieme précepte, forme un préjugé si
 » puissant & si persuasif, qu'il ne peut être dé-
 » truit que par des miracles notoires & incon-
 » testablement divins. En vain me feroit-on va-
 » loir des instincts. Pour me convaincre que ces
 » instincts viennent de Dieu, il faudroit que Dieu
 » me notifiât sa volonté & son opération extraor-
 » dinaire par des prodiges du premier ordre; sans
 » cela, je dois attribuer ces instincts au Démon,
 » n'y pas conniver & m'y opposer, en vertu de
 » la doctrine dont le Christianisme me met en
 » possession ».

Ajoutons encore qu'il y a une différence extrême par rapport à la dispense, entre le sixieme précepte qui défend l'impudicité, & les cinquieme & septieme qui défendent l'homicide & le larcin. Car on comprend sans peine que Dieu étant le souverain maître de la vie & des biens des hommes, peut ordonner à qui il lui plaît de les leur ravir; & en cela il ne fait rien qui ne convienne à sa souveraine équité. Mais conçoit-on de même qu'étant la souveraine pureté, il ne fasse rien de contraire à cette perfection divine, en ordonnant l'impudicité? Croit-on déroger à sa toute-

xions de saint Ambroise, c'est d'en tirer des inductions & des conséquences du plus au moins. Si Dieu, pour dénoncer ses châtimens à son peuple, a pu employer un signe de cette nature par une dispense spéciale, combien plus peut-il aujourd'hui nous parler & nous instruire par le prodige des secours? Ce prodige est des plus propres à frapper les sens, & il ne suppose point de dispense, puisqu'il ne s'écarte point des règles primitives & foncières de l'honné-

puissance, & y mettre des bornes, en disant qu'il ne peut permettre ni inspirer le mensonge, l'orgueil, l'ambition, l'avarice? non assurément. Il en doit être de même de tous les actes défendus par le sixième précepte, parce qu'ils ne sont pas moins contraires à la loi éternelle, que l'orgueil, le mensonge, l'ambition, l'avarice.

Mais, dit-on, Dieu ne dispense de sa loi que pour *figurer* les crimes actuels de la gentilité. Eh quoi! ces prostitutions de la Gentilité, ont-elles donc besoin d'être *figurées* par un moyen aussi étrange, plus propre à autoriser le crime qu'à toucher le cœur du coupable? Ne sont-elles pas déjà assez palpables? N'ont-elles pas été suffisamment annoncées & représentées par les Prophetes de l'Ancien Testament, & par saint Jean dans l'Apocalypse, qui en contient une peinture si fidelle & si frappante? A quoi peuvent donc conduire ces systèmes impies de *figures* & de *possibilités*, si ce n'est à des méprises dangereuses & à des illusions déplorables?

teté. Par la même raison, il n'exige point de révélation prophétique. C'est assez qu'il entre dans un dessein de Dieu notifié par des indices certains que donnent les faits auxquels le prodige est lié dans l'ordre de la providence.

3°. Mais Dieu ne pouvoit-il pas, s'objecte saint Ambroise, intimer ses menaces par la voix même de son Prophete, sans employer un moyen qui révolte la nature? Il le pouvoit, répond le saint Docteur. Mais il a mieux aimé effrayer son peuple par un spectacle qui lui inspirât de l'horreur, afin que cette horreur le fît rentrer en lui-même, & se tournât contre les péchés dont on lui annonçoit la punition : *potuit quidem & hoc sermone exprimere, sed exemplo acerbare maluit, ut species ipsa plus incuteret horroris.* Il en est de même aujourd'hui. Le prodige des Christs ensanglantés, que ne dit-il pas? Dieu pouvoit nous le dire dans des discours, où le surnaturel seroit incontestable. Le prodige des secours a aussi son langage, & il n'est pas difficile d'entendre cette parabole, sinon en tout, du moins en partie : *considera quæ sit figura facti hujus.* Le langage des choses est plus expressif & plus persuasif que la parole. Ce qui

entre dans l'esprit par les yeux fait une impression plus forte & plus durable, que ce qui entre par les oreilles : *ut quod in corpore Prophetæ averſabantur in ſe pertimeſcerent.*

R É F U T A T I O N
DES SIXIEME ET SEPTIEME
C H E F S.

*Sur l'instinct & la confiance par rapport
aux secours.*

Parmi les indices & préjugés qui nous assurent que Dieu veut en ce temps opérer le prodige des secours, j'en ai oublié un très-important ; ce sont les miracles de guérison qui se sont faits par le ministère des Convulsionnaires à secours. M. de Montgeron doit être bien au fait, & je desirerois qu'il en exposât quelques-uns bien circonstanciés, des plus connus & des plus incontestables (1).

(1) C'est ce que le respectable Captif a parfaitement bien exécuté dans plusieurs endroits de

 PARAGRAPHÉ PREMIER.

Remarques générales sur les sixième & septième chefs.

1°. Nous admettons tout ce que dit M. Bourfier dans les numeros 1, 2, & 3, du sixième chef sur la prophétie & sur l'instinct. Mais nous nous plaignons de ce qu'un Théologien aussi judicieux affecte tant de savantes digressions sur des points étrangers à la question des secours. Ce qui fait penser à bien des lecteurs, que nous ignorons ou que nous combattons des choses très-connues & très-certaines. Nous avouons aussi la conséquence qu'en tire le Mémoire (1) « que le mouve-

son troisième volume, & sur-tout dans la première des VII propositions qui le terminent. Il y donne des preuves sensibles des faveurs du Seigneur, obtenues par le moyen des plus violens secours, & de la futilité des objections de nos Adversaires. On peut encore consulter les pages 30, 107, 224, 513, 724 du même tome. Tout Lecteur impartial sera convaincu, que des secours qui opèrent des merveilles si multipliées & si bienfaisantes, ne peuvent avoir que Dieu pour Auteur.

(1) Sixième chef, n°. 4.

» ment qui fait demander aux Convulsion-
 » naires des secours violens n'emporte
 » point *en lui-même* une certitude entie-
 » re & surnaturelle que cette demande
 ,, vienne de Dieu ,, — Remarquez ces
 termes *en lui-même*. Toujours on rai-
 sonne sur chaque indice , sur chaque
 trait du prodige séparément & comme
 s'il étoit seul. Jamais on n'entre dans le
 vrai état de la question , parce que ja-
 mais on ne considère tout ensemble &
 d'une même vue , tous les traits, toutes
 les circonstances du phénomène. Jamais
 on ne discute de bonne-foi ce qui ré-
 sulte de leur réunion.

“ Inutilement , continue M. B. , pour
 ,, trouver cette certitude , joindroit-on
 ,, à cet instinct le système de l'impassi-
 ,, bilité ,, — Il ne l'a pourtant combattu
 ce système , que par de fausses suppo-
 sitions & parce qu'il étoit mal énoncé.

“ En vain y voudroit-on joindre aussi
 ,, des inductions tirées de quelques gué-
 ,, risons surnaturelles ,, — Il ne les
 a combattues ces inductions , que par
 une misérable pétition de principes :
 “ que les secours étoient aussi foncière-
 ,, ment mauvais que les anciennes épreu-
 ,, ves ,, , & par la réticence d'un fait
 décisif , que les secours avoient influés

comme cause seconde & instrumentale, dans les guérisons furnaturelles.

“ Nous avons, conclut-il, enlevé tous „ ces retranchemens „. — Cela est fier. Mais fût-il vrai, il resteroit au conquérant à nous enlever bien d'autres retranchemens, c'est-à-dire, bien d'autres préjugés de divinité, qu'il a dissimulés. Il resteroit à examiner l'impression raisonnable que doit faire sur tout esprit impartial le concert de tous ces préjugés.

2°. Nous disons enfin avec le Mémoire (1) qu'il “ est juste de considérer „ à quelles déplorables suites on seroit „ conduit, si, sur des indices vraisem- „ blables, sur des conjeclures, sur des „ fondemens probables, on s'écartoit „ de ce que dictent des commandemens „ certains; en prétendant que Dieu nous „ dispense, qu'il nous met dans des cas „ d'exception, & si l'on vouloit là-des- „ sus diriger nos actions ou celles d'au- „ trui „. — Mais nous ajoutons qu'il est très-injuste & extrêmement déraisonnable de nous reprocher à chaque page „ que nous nous écartons des commande- „ mens certains, que nous sommes dans

(1) Ibid.

le cas d'exception tel que celui d'Abraham : tandis qu'il est manifeste, par les faits mêmes, que nous procurons des effets salutaires aux corps & aux ames, ce qui est l'abrégé des commandemens de la deuxième table, par un moyen extraordinaire, que la volonté divine nous a fait connoître. S'il y a donc des *indices* certains, des *fondemens* solides & inébranlables, que Dieu veut aujourd'hui faire le prodige des secours, & par conséquent qu'il n'en résultera rien qui s'écarte des commandemens, puisque l'effet en a été, en est encore, & en sera toujours salutaire dans les mêmes circonstances; il est très-juste & très-raisonnable de diriger sur ces indices & sur ces fondemens nos actions & celles d'autrui. Il ne s'agit plus que de savoir quand & à qui il faut donner ces secours. On ne les donnera pas sans doute au premier venu, ni à ceux même des Convulsionnaires qui ne les demandent point. Mais quiconque les demande en convulsion, est-on sûr qu'il le fait par un mouvement qui vienne de Dieu, par un instinct divin ?

En premier lieu, on est sûr, en général, qu'une demande, d'un côté si contraire à tous les sentimens naturels, & de

l'autre si multipliée & si persévérante , ne peut venir en tant de personnes du pur caprice , de la vanité , de l'intérêt ; qu'elle ne peut être l'effet de la maladie dans les personnes qui ne sont ni en délire ni dans le transport ; & que par conséquent , l'instinct qui fait demander les secours , doit avoir dans sa première origine & dans la multitude des Convulsionnaires , une cause surnaturelle , soit un bon , soit un mauvais agent. M. B. paroît en convenir dans l'endroit qu'on vient de citer.

En second lieu , nous soutenons que le concours des plus forts préjugés persuade que cet instinct est divin dans son principe , & que ces préjugés deviennent absolument décisifs & victorieux , dès que la bonté de l'instinct est justifiée par un succès toujours avantageux , par des expériences toujours favorables. C'est ce que nous prouverons après quelques autres remarques générales sur le sixième chef du Mémoire.

3°. Le Mémoire exagère & relève d'une manière odieuse un partage parmi les défenseurs des secours violens (1). M. de Montgeron est d'avis , avant de donner aux Convulsionnaires les terribles secours ,

(1) Sixième Chef , n° 5.

d'essayer d'abord , par des coups très-foibles , si leurs membres sont en état d'en soutenir la violence (1) , & c'est sans doute, comme il le dit , le parti le plus prudent. Mais il est vrai , ajoute-t-il , que « plusieurs personnes ne prennent point toutes ces précautions , & qu'elles se portent , dès le premier moment , à leur donner les coups les plus énormes ». Sur cela , M. Bourfier triomphe & s'écrie : « Que ceci est remarquable ! Le système qui paroît à M. de Montgeron si clair , si certain , & dont il fait la bête de ses prétentions , est au fond si peu soutenable , qu'il est regardé comme une fautive idée , même par d'autres partisans des secours » (2). Vain triomphe , fautive imputation. Ni ceux qui , comme M. de Montgeron , veulent qu'on essaie & qu'on fonde l'état présent du Convulsionnaire , ni ceux qui sont *moins prudens & plus hardis* , ne sont point , de quelque système mécanique que ce soit , la principale bête de leurs prétentions & de leur conduite. Tous se fondent , tant sur les indices cer-

(1) Observ. 4e part. 1e édit. & tom. III, pag. 532 , 791 , &c. 2e édit.

(2) Sixieme chef, no. 5.

tains qui manifestent le dessein de Dieu, voulant & opérant ce grand prodige, que sur les expériences constantes & uniformes du bon succès dans les mêmes circonstances. Ceux qui prêtent leurs bras aux grands secours, ne sont rien moins que de subtiles raisonneurs & de curieux Physiciens. Ils suivent simplement les impressions de leur foi, qui n'est pas toujours également éclairée. Il est pourtant bon d'avertir ces prestateurs de secours, trop peu précautionnés, qu'ils pourroient se rendre coupables devant Dieu de grandes imprudences, quoique Dieu, agissant toujours conformément à son plan, en arrête tous les effets fâcheux : de la même manière, à peu près, que les Corinthiens péchoient, en déterminant l'esprit de Dieu à les faire prophétiser, & à leur faire parler des langues inconnues, contre les règles de l'humilité, de la prudence & du bon ordre.

4^o. A ce sujet, M. de Montgeron rapporte (1) des faits très-certains qui méritent une singulière attention, parce qu'ils répandent une grande lumière sur le dessein uniforme de Dieu dans le prodige

(1) Tome III, page 313.

des secours. Ces faits sont « que Dieu n'a
 » pas permis qu'il soit jamais arrivé aucun
 » accident (du défaut de certaines précau-
 » tions) , du moins lorsque les secours
 » ont été donnés aux endroits du corps
 » indiqués par le Convulsionnaire ; que
 » lors même que des mal-adroits, des im-
 » prudens, ou des gens de mauvaise vo-
 » lonté ont frappé violemment des Con-
 » vulsionnaires en quelques endroits de
 » leurs corps, où l'instinct de leur con-
 » vulsion ne le demandoit pas, ou bien
 » ont continué de les frapper après qu'ils
 » ont été avertis de ne le plus faire, si ces
 » Convulsionnaires en ont été blessés, ils
 » ont toujours été guéris de ces blessures
 » presque sur-le-champ (& communé-
 » ment par un nouveau secours violent),
 » ou du moins de quelqu'autre maniere
 » visiblement miraculeuse ».

» J'en pourrois prendre à témoin (M.
 » Poncet) l'Avocat même des Anti-se-
 » couristes, ajoute M. de Montgeron.
 » Voici par exemple un fait qu'il a mandé
 » à M. le Gros, en l'assurant qu'il est
 » certain qu'il n'a oui dire d'aucun Con-
 » vulsionnaire, qu'il ait été blessé par les
 » secours : Je dis plus ; il y a une petite
 » Convulsionnaire à qui on rompit une
 » côte en lui rendant un secours extrê-

„ mement violent , parce qu'on ne l'enten-
 „ dit pas , lorsqu'elle dit : *C'est assez*. Tout
 „ le monde fut consterné , comme vous
 „ pouvez croire ; car elle étoit blessée.
 „ Un quart d'heure après , elle rede-
 „ manda le même secours ; on le lui
 „ rendit , & elle fut parfaitement réta-
 „ blie (1) „.

Que ces faits sont propres à montrer un agent toujours bon , toujours sage , toujours uniforme dans l'exécution de son plan , sans être détourné par le défaut des instrumens qu'il emploie ! Mais ce qui tourne à la gloire de Dieu excuse ni les imprudens , ni moins encore la mauvaise volonté des autres.

5°. Ces faits nous donnent lieu de parler d'un autre fait d'un genre différent , dont on prétend faire un grand usage contre nous , & qui , au fond , favorise notre cause. Une Convulsionnaire a confessé , dit-on , qu'uniquement poussée par le détestable motif de se faire admirer , sans nul ressentiment de besoin , sans nul instinct de convulsion , elle s'étoit déterminé à demander des secours , & que son désir

(1) Lettre de M. Poncet à M. le Gros , du 22 Août 1738.

criminel avoit été accompli , jusqu'à recevoir les plus violens coups sans nulle lésion.

Que ceci est remarquable , ne manquent pas de dire nos Messieurs Antifecouristes. Ce fait ne prouve-t-il pas évidemment que le Démon , instigateur de la détestable vanité qui a porté cette fille à s'exposer à la mort , est aussi l'auteur du prodige ; qu'il ne l'en a préservé , que pour l'enfoncer de plus en plus dans l'illusion , & avec elle plusieurs acteurs & spectateurs des secours ? Assurément , si ce fait étoit absolument isolé , & l'unique exemple de secours prodigieux , nous serions portés à prononcer le même jugement ; mais quand on a suivi avec une attention religieuse cette suite & cet enchaînement de prodiges , qui continuent depuis plus de douze ans , on est d'abord fondé à suspecter la confession de la Convulsionnaire. Des faits anciens & récents nous apprennent qu'un des pièges tendus par le Démon aux Convulsionnaires , est de les porter non-seulement à se dégoûter de leur état , mais même à révoquer en doute le surnaturel de ce qui s'est passé en eux , & enfin à se persuader que le tout a été ou imagination , ou feinte , ou fourberie. Supposons pourtant que la

Convulsionnaire se soit effectivement livrée à la fureur de l'esprit de vanité , jusqu'à courir volontairement le risque de coups affomans ; s'ensuit-il nécessairement que le prodige qui l'a rendu invulnérable , vienne du même esprit infernal ? Nullement ; & tout engage à croire que Dieu , constant dans l'ordre de ses desseins , n'a pas voulu frustrer la droiture & la simplicité de la foi des freres secourans , d'autant plus qu'on ne dit point qu'ils n'ayent pas essayé d'abord , par des coups légers , l'état de la Convulsionnaire. L'Ecriture nous fournit un exemple tout semblable , qui doit nous instruire à ne pas livrer témérairement au Démon tout surnaturel qui blesse la raison.

Saül , dans un excès de fureur inspirée par l'esprit malin qui l'obsédoit , envoie ses gardes pour se saisir de David ; & ces gardes , en arrivant au lieu où étoient Samuël & David , sont subitement saisis de l'esprit du Seigneur , de l'esprit prophétique , qui leur fait oublier la criminelle commission dont ils s'étoient chargés. Saül impatient , & toujours poussé par l'esprit infernal qui l'agitoit , se met en chemin pour exécuter lui-même son dessein meurtrier. Il fut saisi lui-même de l'esprit du Seigneur ; il prophétisa avec

les autres devant Samuël , ce qui donna lieu à ce proverbe : *Saül est-il donc aussi devenu Prophete* (1) ?

Les Théologiens savent les solides & profondes réflexions qu'a fait S. Augustin sur cet événement dans ses questions à Simplicien (2), & la conséquence qu'il tire des alternatives subites & consécutives des opérations surnaturelles, tantôt du bon esprit, & tantôt de l'esprit malin, sur une même personne, sans que ces alternatives répugnent à la sainteté de Dieu. Pourquoi donc répugneroit-il davantage, qu'une Convulsionnaire, ou poussée par l'esprit d'orgueil, ou prenant une suggestion du Démon pour un véritable instinct de convulsion, demandât témérairement des secours, & que cependant Dieu, suivant son plan, fît dans cette Convulsionnaire le prodige de la rendre invulnérable, dans des circonstances où nulle prudence humaine ne pourroit découvrir les mouvemens secrets de cette personne ?

6°. Afin d'éclaircir ce point important, il faut remonter à un principe supérieur

(1) I Reg. 19.

(2) Ad Simplic. lib. 2, c. 1.

dont tout le monde convient. L'Eglise possède toujours indéfectiblement l'esprit de foi qui obtient les miracles, comme elle possède les autres dons spirituels qu'elle a reçus dès sa naissance. C'est l'Eglise elle-même qui fait usage de cet esprit de foi, dans & par ceux de ses enfans en qui il opere. Un malade demande une guérison miraculeuse, & quelquefois la foi seule seroit trop foible pour l'obtenir, si elle n'étoit soutenue par celle de ses freres, qui s'intéressent à sa demande. C'est le même esprit, l'esprit de Jesus-Christ, l'esprit de l'Eglise qui forme en tous l'attente du miracle, selon la mesure de foi & de confiance qui lui est départie. Ainsi, dans le cas présent, l'instinct naturel qui fait demander un violent secours, & qu'on peut appeler un instinct de besoin, est communément joint dans les Convulsionnaires à l'instinct d'une ferme & immobile confiance, que le secours sera salutaire. Ce même sentiment de confiance se communique au gros des acteurs & des spectateurs, qui n'hésitent point dans leur foi. C'est en eux, comme dans les Convulsionnaires, une intime persuasion de confiance qui ne chancelle & ne doute point. C'est une attente inébranlable du prodige, fondée sur la con-

noissance du dessein de Dieu , qui veut l'opérer aujourd'hui pour sa gloire. Mais on comprend aussi que cette vive confiance des acteurs & des spectateurs pourroit suppléer quelquefois à l'imperfection de la foi , & à des dispositions encore plus mauvaises de la part des Convulsionnaires : comme la foi des Convulsionnaires & de ceux qui participent à leurs sentimens , supplée souvent à ce qui manque de la part de ceux que la légèreté , la curiosité , la mauvaise volonté , attirent à ce spectacle. C'est ce qui se développera davantage dans la suite.

7°. Revenons à la maxime , que le prodige & l'heureux succès n'excusent point les imprudences. Mais remarquons que *ces défenseurs plus hardis des secours ne sont pas aussi blâmables que le prétend M. Boursier (1) ; car il ne faut pas s'imaginer que ceux qui se portent dès le premier moment à donner les coups les plus énormes , en agissent ainsi à l'égard du premier venu , dont l'état ne seroit ni connu , ni préalablement éprouvé. S'ils accordent à la première demande les plus violens secours , ce n'est qu'à d'anciens*

(1) Sixième chef, n°. 6.

Convulsionnaires qu'on fait, par la suite de leurs convulsions, être du nombre de ceux en qui le prodige s'opere, & ce n'est que des secours ulités & suffisamment éprouvés. Ils se fondent sur une multitude d'expériences qui leur apprennent que le prodige se fait toujours de la même maniere dans les mêmes circonstances. Je ne sache point qu'il s'en trouve d'assez hardis pour se prêter tout d'un - coup à la premiere demande d'une personne inconnue qui se diroit Convulsionnaire; mais s'il y en avoit qui fussent dans cette disposition, il ne faudroit pas balancer, non - seulement à les blâmer, mais à les condamner comme coupables de vouloir tenter Dieu.

8°. M. B. est trop habile & trop subtil controversiste pour ne pas tirer tout l'avantage possible d'un aveu de M. de Montgeron; " qu'il n'y a pas une im-
 „ possibilité absolue, que quelque Con-
 „ vulsionnaire, accoutumé à recevoir des
 „ secours, ne puisse prendre pour un inf-
 „ tinêt de sa convulsion, une suggestion
 „ de Satan, qui lui feroit demander les
 „ coups les plus assomans dans le temps
 „ que son corps ne seroit point en état
 „ d'en supporter le poids, Cet aveu, dit
 „ M. B., est de la derniere importance.

„ On déclare qu'une personne en convul-
 „ sion peut se tromper. On n'a point de
 „ regle assurée pour discerner quand elle
 „ se trompe , ou quand elle ne se trompe
 „ point. Si ceux qui , à l'avenir , de-
 „ manderont ces secours , prennent une
 „ suggestion du Démon pour un véri-
 „ table instinct de leur convulsion.
 „ Dieu s'est-il engagé à empêcher qu'il
 „ n'en arrive jamais aucun accident ? Se-
 „ roit-ce respecter la majesté de Dieu ,
 „ que de supposer au hazard qu'il y a un
 „ tel engagement ? „

Ce que nous avons dit ci-dessus d'une juste confiance , répond à toutes ces interrogations. Le cas que suppose M. de Montgeron est un cas d'exception , un cas rare & extraordinaire. C'est une supposition d'une simple possibilité absolue. Il s'agit d'une Convulsionnaire accoutumée de longue main à recevoir des secours violens , mais qui , dans une occasion , prendroit une suggestion de Satan pour l'instinct de la bonne convulsion. On suppose certainement dans ce cas , que la suggestion est si intérieure & si cachée , qu'elle ne peut se discerner au dehors du

(1) Ibid.

bon instinct par aucun signe sensible. En de telles circonstances, il ne faut pas douter que Dieu n'accordât la continuation du prodige à la foi des spectateurs & des acteurs; puisqu'étant dans l'impossibilité de connoître ce qui se passe dans l'ame de la Convulsionnaire, ils continuent à marcher d'une foi simple dans la voie que Dieu lui-même leur a tracée par une multitude d'indices de sa volonté. Y a-t-il donc sur cela un engagement & une garantie de la part de Dieu? Oui, & cette garantie est contenue dans les signes manifestes qu'il nous a donnés de son dessein, & dans la foi qu'il inspire en conséquence, à ceux qui, par l'impression de cette foi, n'agissent que pour sa gloire. Ce seroit faire injure à la majesté de Dieu & à sa sagesse, que de craindre que, pour montrer son indépendance, il ne changeât subitement de dessein, & qu'il ne cessât à l'improviste d'empêcher tout accident dans les mêmes circonstances, où il a constamment rendu les secours salutaires.

9°. Tout le mal-entendu de M. B. vient de son faux principe de la nécessité d'une révélation expresse & prophétique, pour connoître la volonté de Dieu dans les voies

extraordinaires. Mais avant de réfuter cette fausse idée, faisons encore quelques remarques générales sur le septième chef du Mémoire.

M. de Montgeron avoit dit (1), « que » c'est une fausse maxime qu'il faille toujours » préférer le certain à l'incertain, dans les » choses qui dépendent d'une volonté de » Dieu purement arbitraire ». Et il est évident par les termes mêmes, qu'il ne vouloit point parler de la règle des mœurs, puisqu'on ne s'est jamais avisé de penser que la règle suprême de nos devoirs fût chose dépendante d'une volonté de Dieu purement gratuite. Il s'explique lui-même par l'exemple qu'il donne : « la grace efficace, dit-il, est nécessaire pour toute » bonne action. Mais comme elle dépend » d'une volonté de Dieu entièrement libre, on ne peut dire que personne ne » doive entreprendre une bonne œuvre, » à moins qu'il n'ait certitude que Dieu » lui donnera une grace efficace pour accomplir cette œuvre comme il faut ». Avec gens qui ne cherchent point à chicaner, il n'y avoit rien à reprendre dans

(1) Observ. 4^e part. pag. 65, 1^e édit.

le fond de la pensée. Mais comme elle étoit énoncée d'une manière défectueuse & mal - fonante , pour rectifier cet endroit des observations , on a fait un carton , suivant l'intention de l'Auteur , où on lui fait dire simplement : « que c'est » abuser de la maxime qu'il faut toujours » préférer le certain à l'incertain , que de » l'appliquer aux choses qui dépendent » d'une volonté de Dieu purement gra- » tuite ,, (1).

(1) Voici comme s'exprime M. de Montgeron à ce sujet , dans la seconde édition de son ouvrage. « Il est bien vrai que par rapport à ce » qui concerne la règle des mœurs , on doit tou- » jours préférer le certain à l'incertain , & dans le » doute prendre le parti le plus sûr En gé- » néral , c'est abuser de cette maxime , que d'en » faire l'application aux suites que peut avoir une » bonne œuvre , & qui dépendent d'une volonté » purement gratuite de Dieu Combien de » conseils évangéliques seroient rendus inutiles , » s'il n'étoit permis de les suivre , que lorsqu'on » seroit sûr du succès ! Voilà ce qui m'a fait dire » dans ma première édition , que c'est une très- » fautive maxime qu'il faille toujours préférer le » certain à l'incertain dans les choses qui dépen- » dent d'une volonté de Dieu purement gratuite . . » Il est évident par les termes mêmes dans les- » quels cette phrase est conçue , que mon inten- » tion n'étoit point du tout d'y parler de la règle

M. Bourfier (1) continue de former mille subtiles difficultés contre ce nouvel exposé. Pour écarter tout hors d'œuvre, & ce qui est étranger à la question des secours, il suffit de remarquer que M. de Montgeron & l'Auteur de la lettre sur son second tome, n'ont voulu dire autre chose, que ce que M. B. dit lui-même en d'autres termes : “ que l'on doit dis-
 ,, tinguier avec soin ces deux choses. 1°. Se
 ,, déterminer à telle ou à telle bonne
 ,, œuvre. 2°. Se confier que Dieu nous
 ,, donnera son secours pour faire celle
 ,, qu'il est dans l'ordre d'entreprendre....
 ,, La première de ces deux choses regarde
 ,, la règle de nos actions & les raisons
 ,, d'agir. La seconde appartient à la con-
 ,, fiance théologique avec laquelle on ob-
 ,, tient, en priant comme il faut, le se-
 ,, cours nécessaire pour bien choisir &

» des mœurs, mais uniquement de la suite des
 » bonnes actions, puisqu'il seroit absurde de dire
 » que la règle suprême de nos devoirs essentiels
 » soit une chose dépendante d'une volonté de
 » Dieu purement gratuite. D'ailleurs, ma pensée
 » étoit très-suffisamment expliquée, non-seule-
 » ment par la fin de ma phrase, mais aussi par
 » toutes les preuves sur lesquelles je l'appuyois ».
Tome III, page 808 & 810.

(1) Septieme chef, nos 1 & 2.

„ bien agir „ (1). C'est ce qu'avoit dit
 „ aussi M. Poncet en d'autres termes (2).
 „ Deux questions fort différentes ; la pre-
 „ miere si l'action que l'on va faire est
 „ licite. La seconde, si l'on réussira dans
 „ ce que l'on se propose en la faisant „.
 — Quant au premier chef, c'est-à-dire,
 à la regle de nos actions, & à la question
 si l'action est licite : c'est une maxime
 constante qu'on péche quand on préfère
 l'incertain au certain. Mais quant au se-
 cond chef, c'est-à-dire, qui appartient à
 la confiance théologale, & à la question
 si l'on réussira dans ce que l'on se pro-
 pose : La certitude qui convient à la regle
 des mœurs n'a plus lieu, & on n'en a
 point d'autre assurance que celle qui naît
 de la confiance même, laquelle si elle est
ferme, est infailliblement suivie de son
effet (3).

10°. Il y a donc une grande différence
 entre la certitude qui naît de l'évidence
 ou d'une révélation expresse, & l'assurance
 qui naît de la confiance. La certitude d'évi-

(1) Ibid. n°. 2.

(2) Rép. à la Récl. pag. 17.

(3) Mémoire Théologique, ibid.

dence ou de révélation divine , est une lumière qui éclaire l'esprit , convainc la raison & force l'intelligence humaine à consentir , si elle n'abuse du sens commun. La confiance n'est point susceptible d'une pareille certitude ; mais elle a son assurance & sa persuasion , à proportion qu'elle est plus ferme & immobile ; persuasion non de l'esprit & de l'entendement , mais du cœur & de la volonté ; persuasion qui produit un repos tranquille des affections de l'ame en la bonté toute-puissante de Dieu , de qui elle attend infailliblement ce qu'elle desire , si la confiance n'est point défectueuse.

Embrasser la retraite & le célibat , c'est une action non-seulement licite , mais louable & plus parfaite. Voilà une vérité certaine à l'esprit , d'une certitude d'évidence , & encore plus d'une certitude de révélation. Paul & Antoine recevront-ils du Ciel à chaque instant la grace nécessaire pour persévérer dans l'amour de la continence & de la retraite ? Voilà sur quoi il n'y a ni certitude d'évidence , ni certitude de révélation dans le cours ordinaire. Cependant Paul & Antoine peuvent-ils avoir une ferme assurance , une intime persuasion de cœur , qu'ils garderont jus-

qu'à la fin la retraite & la continence ?
 Oui, pourvu qu'ils conservent jusqu'à la
 fin cette confiance à laquelle Jesus-Christ
 promet tout, laquelle ne chancelle point
 & exclut toute hésitation du cœur. *Non
 hæsitaverit in corde suo* (1).

Il est donc incontestable que la cer-
 titude qui convainc l'esprit n'a point lieu
 dans les choses qui, appartenant à la con-
 fiance, dépendent d'une volonté de Dieu,
 purement gratuite ; & par conséquent,
 que la maxime qu'il faut préférer le cer-
 tain à l'incertain, n'a point de juste ap-
 plication à ces sortes de choses. C'est tout
 ce qu'ont prétendu M. de Montgeron &
 l'Auteur de la Lettre.

11^o. Ce seroit en effet se tromper dan-
 gereusement dans une matiere de grande
 importance, que de prendre la *persuasion
 de confiance* pour une persuasion de l'esprit
 & de l'entendement, & de la confondre
 avec le *jugement* & l'acquiescement de la
 raison. Qu'il nous soit permis de réveiller
 l'attention des Théologiens sur ce point.
 Certainement ce seroit une erreur d'une
 extrême conséquence, de prétendre que
 l'appropriation de Jesus-Christ formée dans

(1) S. Marc, XI, 23.

l'ame par la confiance se fasse, & par une persuasion de l'esprit & par un amour du cœur ; enforte que notre entendement y concoure par une persuasion de confiance, & notre volonté seulement par un humble amour. Dans un tel partage, où l'on donneroit à l'entendement tout ce qui appartient à la persuasion de confiance, & où l'on ne réserveroit à la volonté que l'amour du bien espéré, il seroit clair que l'espérance ou confiance, seconde vertu théologique, ne seroit point une vertu du cœur, mais une qualité de l'esprit ; ce ne seroit point un mouvement, une affection de la volonté, mais un jugement de l'entendement, un simple acquiescement de la raison. L'acte par lequel le cœur aime le bien espéré, l'amour par lequel la volonté s'y attache, est l'acte propre de la charité, troisième vertu théologique. Il ne restera donc plus à l'espérance d'acte spécifique qui lui soit propre ; que la seule persuasion de l'entendement ; que le jugement de l'esprit.

Quand S. Paul dit que la charité espere tout, il nous enseigne que l'homme attend par l'espérance le bien qu'il aime par la charité, & qu'il se persuade par la confiance, qu'il obtiendra l'objet auquel il est déjà uni en partie par la sainte di-

lection. C'est donc l'attente & la persuasion de confiance qui spécifie & caractérise l'espérance & la distingue de la charité ; & conséquemment , si cette attente n'est qu'un jugement , si cette persuasion de confiance n'est qu'une persuasion de l'esprit , une conviction de l'entendement , l'espérance , dans le fond de son être , ne sera plus qu'une bonne qualité de la raison & un jugement droit , mais non une vertu du cœur.

Ce n'est pas ainsi que l'Écriture nous la représente. Parle-t-elle de la persuasion de confiance ? Elle la place immédiatement dans le cœur. « C'est par-là (par „ l'amour du prochain) dit S. Jean , que „ nous connoissons que nous sommes enfans „ de la vérité , & que nous en *persuaderons* „ notre cœur en la présence de Dieu , (1). Parle-t-elle du défaut d'une confiance foible & chancelante ? C'est au cœur directement qu'elle impute cette hésitation défectueuse , & non à un jugement douteux & vacillant. “ Ayez de la foi en Dieu , dit „ Jesus-Christ , car je vous dis en vérité , „ que quiconque dira à cette montagne :

(1) I Joa. III, 19.

„ Otes-toi de-là , & te jettes dans la mer ,
 „ & cela sans hésiter dans son cœur ; mais
 „ croyant fermement que ce qu'il a dit
 „ va arriver , il le verra en effet arriver.
 „ C'est pourquoi je vous le dis, quoi que ce
 „ soit que vous demandiez dans la priere ,
 „ croyez que vous l'obtiendrez , & il vous
 „ fera accordé „ (1). Selon l'Écriture , c'est
 le cœur foible en confiance , qui hésite
 & ne s'appuie sur Dieu que d'une ma-
 niere chancelante ; c'est le cœur fort en
 confiance qui s'approprie fermement Je-
 sus-Christ , & se persuade que Dieu lui
 fera propice par Jesus-Christ.

Ainsi l'a compris le célèbre M. Duguet.
 “ Parmi ceux qui prient , dit - il , y en
 „ a-t-il beaucoup à qui on puisse appli-
 „ quer ce que dit S. Jean : qu'ils *per-*
 „ *suadent leur cœur en la présence de Dieu ,*
 „ c'est-à-dire qu'ils trouvent dans leur
 „ cœur une *persuasion* intime que Dieu
 „ les écoute? C'est néanmoins cette
 „ intime persuasion , qui vient de la fer-
 „ meté & de l'immobilité de la foi , que
 „ Jesus-Christ lui-même recommande si
 „ fort dans l'Évangile. Ayez , dit-il à ses

(1) S. Marc , XI , 22 , 23 , 24.

7, Apôtres, une foi digne de Dieu : *ha-*
 7, *bete fidem Dei.* Car quiconque dira à cette
 7, montagne : Otes-toi de-là & te jettes
 7, dans la mer, & cela sans hésiter dans
 7, son cœur ; mais croyant fermement que
 7, ce qu'il dit arrivera, il le verra en effet
 7, arriver. C'est pourquoi je vous le dis,
 7, quoi que ce soit que vous demanderez
 7, dans la priere, croyez que vous l'ob-
 7, tiendrez, & il vous fera accordé. Le
 7, Fils de Dieu parle ainsi à l'occasion du
 7, miracle qu'il avoit fait en faisant sécher
 7, jusques dans ses racines le figuier qu'il
 7, avoit maudit ; & il paroît confondre
 7, la foi nécessaire pour les miracles avec
 7, la foi commune qui doit accompagner
 7, nos prieres, parce que l'une & l'autre
 7, doivent être fermes & exclure toute
 7, hésitation sur l'événement & le suc-
 7, cès ,, (1).

12°. Donnons quelque attention à cette
 dernière réflexion de M. Duguet : “ que
 7, Jesus Christ paroît confondre la foi né-
 7, cessaire pour les miracles avec la foi
 7, commune qui doit accompagner nos

(1) Duguet, explication de la passion, part. 4.
 chap. 6 & 9.

„ prieres „ Rien en effet n'est plus commun dans les Livres saints , que la comparaison de la confiance à laquelle les miracles sensibles étoient accordés, avec la confiance qui obtient la grace, la justice, la persévérance. Comme Jesus-Christ disoit souvent aux malades qu'il guériffoit : “ qu'il vous soit fait selon votre foi ; ayez „ confiance; votre foi vous a guéris, allez „ en paix „ (1). Ainsi il dit à la femme péchereffe : “ votre foi vous a sauvée, „ allez en paix (2) „. C'est en promettant la résurrection de Lazare, que Jesus-Christ dit à Marthe : “ Je suis la résurrection „ & la vie ; quand celui qui croit en „ moi feroit mort , il vivra , & quiconque vit & croit en moi ne mourra jamais „ mais „ (3). S. Paul de même, donne aux Romains pour modele de la foi justificante ou de la confiance qui obtient la justice , la foi d'Abraham qui crut à celui qui ranime les morts, qui, sans considérer sa vieillesse, ni l'âge avancé & la stérilité naturelle de Sara n'hésita

(1) S. Luc , VIII , 48.

(2) Ibid , VII , 50.

(3) S. Jean , XI , 25 , 26.

point, & crut qu'il deviendroit par Isaac le pere de plusieurs nations (1).

M. de Montgeron & l'auteur de la lettre ont donc été bien fondés à comparer la confiance nécessaire pour les miracles avec la confiance commune qui doit accompagner nos prieres. Mais on ne fait à qui en veut le Mémoire, quand il emploie une page à prouver : « Que la confiance d'obtenir le salut se trouve dans tous les justes, ... mais qu'ils n'ont pas tous ce mouvement particulier qui obtient un miracle ; ... qu'il seroit absurde de s'imaginer que tous ceux qui ont la confiance théologique, qui est dans tous les justes, n'ont qu'à vouloir faire des miracles pour en faire infailliblement, &c. » (2). Combien de Lecteurs se persuaderont, en lisant cette longue & sérieuse réfutation, d'une pareille absurdité, qu'il faut qu'il y en ait parmi nous d'assez extravagans pour la soutenir ? C'est un défaut d'équité que nous n'imputons point au cœur de l'Auteur du Mémoire, mais à quelque inattention, ou peut-être à un certain goût de digressions scien-

(1) Rom. IV, 17, 18, 19.

(2) Septieme Chef, n°. 3.

tifiques qu'on prend sur les bancs. Le Mémoire Théologique, à le bien définir, n'a rien de vraiment théologique, que bon nombre de questions étrangères au sujet, sur lesquelles on amasse force raisonnemens, force beaux passages, pour établir ce qui n'est point controversé entre nous, ni révoqué en doute par personne. C'est ce qu'on appeloit dans les theses de l'ancienne faculté de Louvain: *Primum impertinens, secundum impertinens, &c.*

PARAGRAPHE SECOND.

Réfutation des faux principes répandus dans les sixieme & septieme Chefs.

Après nous être débarrassés de quelques petits procès que nous fait le Mémoire, il est temps d'exposer & de réfuter certains mauvais principes qui répandent d'épais nuages sur la question des secours, & causent tout le mal-entendu de notre dispute.

Nous avons déjà remarqué que M. B. dans son Mémoire, aussi bien que M. Poicet dans la Réponse, ne paroissent point connoître d'autre moyen par lequel

Dieu puisse notifier ses volontés dans les voies extraordinaires, qu'une révélation expresse & prophétique. M. de Montgeron avoit dit (1) que «, c'est un faux » principe d'avancer qu'il faille toujours » une révélation expresse pour pouvoir se » dispenser des regles ordinaires, & que » Dieu est assez puissant pour faire sentir » clairement, ou par un simple instinct, » ou par quelque autre maniere que ce soit, » que c'est lui qui commande d'agir, sans » qu'il soit obligé de faire toujours une » révélation expresse ».

M. B. relève cet endroit, & prétend qu'une « jussion expresse de Dieu, est une » révélation expresse, & que cette jussion » expresse doit être si pleinement certaine, » que la certitude ne chancelle par aucun » endroit; qu'à l'égard de l'instinct, » il ne renferme point par lui-même une » certitude; & que dire que Dieu » peut nous faire sentir clairement par un » simple instinct, que c'est lui qui com- » mande, ce feroit dans la vérité, comme

(1) Observ. 4e part. pag. 62, 1e édit. Voyez *l'Essai de dissertation sur les instincts divins*, dans le 3e vol. de M. de Montgeron, pag. 355 & suiv.

» si l'on disoit que Dieu peut nous rendre
 » certains sans certitude » (1).

Le Mémoire fait un grand usage de cette maxime, & en tire diverses conséquences. — La première, qu'on ne peut faire aucun fond sur les instincts des Convulsionnaires. « Ou la Convulsionnaire, » dit M. B. (2), a reçu de Dieu une certitude qui lui feroit juger que ce mouvement (cet instinct) vient de Dieu, » ou elle n'auroit point de certitude : » si elle a reçu de Dieu cette certitude, » c'est une prophétie proprement dite, » & la voilà érigée en Prophétesse ; si » elle n'a point reçu de Dieu cette certitude ; si elle est persuadée qu'elle peut » se tromper sur cet instinct, que décideroient ces Directeurs ? Prononceroient-ils qu'il faut se régler par cet instinct incertain, plutôt que par la lumière des préceptes certains ? Ce seroit » un principe fanatique ».

Une seconde conséquence, c'est qu'on ne peut faire non plus aucun fond sur l'instinct & la persuasion du cœur, sur la ferme assurance qui naît d'une confiance

(1) Sixieme Chef, n°. 6.

(2) Ibid, n°. 5.

immobile. « Ceux qui reçoivent & ceux
 » qui donnent les secours violens, dit-il,
 » connoissent certainement qu'ils ont cette
 » confiance, ou ils ne le connoissent pas.
 » S'ils connoissent certainement qu'ils ont
 » cette confiance; s'ils savent indubitable-
 » ment que celle qu'ils sentent n'est point
 » un tour d'imagination, une confiance pré-
 » somptueuse, un sentiment étranger; alors
 » ils ont reçu de Dieu le discernement des
 » esprits; ils ont sur ce point une lumière
 » prophétique; ils ont proprement le don
 » de prophétie: S'ils ne sont point
 » assurés d'avoir la véritable confiance,
 » donneront-ils des secours dans cette in-
 » certitude? (1) — On ne peut point
 » alléguer pour la défense des secours,
 » que tous ceux qui, avec la confiance
 » théologale, donneroient ou recevraient
 » des secours, auroient une assurance tirée
 » de cette confiance même, d'obtenir à
 » point nommé tant de miracles qu'ils le
 » voudroient. On ne peut soutenir non
 » plus que tous ont une lumière extraor-
 » dinaire, lumière qui leur annonçât avec
 » une certitude complète une préserva-

(1) Septieme Chef, n°. 2.

» tion miraculeuse au milieu des coups
 » affomans , lumière qui , étant une cer-
 » titude entière , seroit proprement un
 » don de prophétie » (1).

1°. Il résulte clairement de tous ces textes , que M. B. ne connoît point en Dieu d'autre moyen d'apprendre aux hommes ce qu'il demande d'eux dans les voies extraordinaires « qu'une lumière » prophétique , qui soit proprement un » don de prophétie ; qu'une persuasion de » l'esprit » qui naisse de cette lumière surnaturelle , & forme dans l'entendement un jugement d'une certitude entière & complète , & partant que personne ne peut compter avec une pleine assurance sur un prodige , ni rien entreprendre qui sorte des voies communes , à moins que cette personne n'ait sur ce point le don de prophétie proprement dite , à moins qu'elle ne soit érigée en prophétesse.

2°. Deux choses ont contribué à la méprise du savant Auteur. 1°. Il paroît n'admettre dans l'ame humaine d'autre persuasion que celle de l'esprit , que cette conviction de l'entendement , la-

(1) Ibid , n°. 3.

quelle naît de la lumière naturelle qu'on appelle évidence, ou d'une lumière surnaturelle qu'on appelle révélation prophétique. Il ignore, ou raisonne toujours comme s'il ignoroit *cette intime persuasion du cœur*, dont M. Duguet nous parloit tout-à l'heure, & qui, étant ferme & immobile, exclut du cœur toute hésitation sur l'événement & le succès. Par une suite nécessaire, il ne distingue jamais la *certitude complete & entiere* produite par une *lumière* qui éclaire l'esprit & convainc l'entendement, de l'assurance pleine, ferme & immobile, que produit la persuasion d'un cœur qui attend inébranlablement un effet extraordinaire de la bonté de Dieu. — En second lieu, le respectable Auteur paroît ne connoître d'autre instinct surnaturel que celui dont parle Gerson & le Cardinal Bona, d'après S. Thomas, & celui-ci d'après S. Grégoire le-Grand, qu'ils appellent un *instinct prophétique*, ou *quelque chose d'imparfait* en genre de prophétie & sujet à l'erreur. S. Grégoire en donne pour exemple la réponse de Nathan, qui, par un instinct prophétique, approuva le dessein qu'avoit David, d'élever un temple au Seigneur. “ Dire que Dieu peut faire *sentir clairement* par un simple instinct que c'est

„ lui qui commande ; ce seroit , selon
 „ le Mémoire , comme si l'on disoit
 „ que Dieu peut nous rendre *certain*
 „ *sans certitude* (1) ” ; c'est que l'Auteur
 n'a fait aucune attention à une autre es-
 pece d'instinct très-différent du prophé-
 tique , en ce qu'il n'appartient point
 proprement au don de prophétie ; ins-
 tinct néanmoins par lequel Dieu intime
 si sûrement ce qu'il commande , que le
 cœur de l'homme en est tout autant
 persuadé , que si son esprit étoit éclairé
 d'une lumière prophétique ou d'une ré-
 vélation expresse. Cet instinct surnaturel ,
 & qui exclut de l'ame toute hésita-
 tion , est ce que l'Apôtre , détaillant les
 dons gratuits & spirituels , appelle le
don de la foi , & qu'il distingue expres-
 sément du don de prophétie : *un autre*
reçoit la foi par le même esprit... un au-
tre le don de prophétie (1) c'est de cet
instinct de foi dont le savant M. Bossuet
 parle en termes magnifiques “ : la foi
 „ & la priere , dit-il , sont toute - puis-

(1) Sixieme chef, n^o. 6.

(2) Alteri datur fides in eodem spiritu
 alii Prophetia. I Cor. XII, 9, 10.

„ fantes & revêtent l'homme de la toute-
 „ puissance de Dieu. *Si vous pouvez croire,*
 „ dit le Sauveur, *tout est possible à ce-*
 „ *lui qui croit.* La difficulté n'est pas de
 „ faire des miracles, mais de croire par-
 „ faitement & sans hésiter... ainsi le
 „ grand miracle de Jesus-Christ n'est pas
 „ de nous faire des hommes tout-puif-
 „ sants, c'est de nous faire de courageux
 „ & fideles croyans, qui osent tout es-
 „ pérer de Dieu, quand il s'agit de sa
 „ gloire. Il faut donc entendre que cette
 „ foi qui peut tout nous est inspirée pour
 „ oser faire cet acte de foi qui peut tout.
 „ Il faut que Dieu nous en donne le mou-
 „ vement. Et le fruit de ces préceptes
 „ de l'Évangile... c'est de nous abandon-
 „ ner à ce *mouvement divin qui nous fait*
 „ *sentir* que Dieu veut de nous quelque
 „ chose. Quelque grand qu'il soit, il
 „ faut oser, & n'hésiter pas un seul mo-
 „ ment (1) ».

Voila le plus beau & le plus solide
 commentaire de la parole de Jesus-Christ
omnia possibilia sunt credenti; & de celle
 de saint Paul, *alteri fides in eodem spiri-*

(1) Médit Evang. tom. 1, pag. 328.

tu. — 1^o. Cette courageuse & fidelle croyance est un *mouvement*, un instinct, une *impulsion* de l'ame qui lui fait *sentir* que Dieu veut d'elle quelque chose de grand. — 2^o. C'est un mouvement divin qui est *inspiré* à l'ame, parce que, selon saint Paul, le même esprit opère dans les uns le don de prophétie, de sagesse, de science &c. Et dans les autres le don de cette foi qui peut tout, *dividens singulis prout vult*. — 3^o. Cette foi est inféparable de la confiance qui ose tout espérer de Dieu, & qui l'espère sans hésiter un seul moment. — 4^o. Il faut s'abandonner à ce mouvement divin, qui nous fait sentir ce que Dieu veut de nous, parce que ce mouvement, ce sentiment porte avec soi sa pleine assurance, & imprime au cœur une immobile persuasion de ce que Dieu demande pour sa *gloire*. Rien dans tous ces admirables caractères, qui ressemble au don de *prophétie proprement dite*, au don du *discernement des esprits*, sans lesquels, tout est pour M. B. incertain & chancelant.

3^o. Nous ne pouvons mieux éclaircir cette matière, que par une réflexion d'un grand homme, qu'on peut appeler le pere & le maître de P. R. & des Ap-

pelans. M. de Saint-Cyran parlant de la conduite extraordinaire de Dieu sur M. Bernard, qui étoit entré dans la prêtrise, après s'être souillé dans le commerce de la cour & du monde, dit " : que Jesus-
 „ Christ est le maître de tous ses ordres
 „ & de toutes ses loix, comme il est le
 „ Seigneur du Sabbat; & que c'est une
 „ impiété de l'y vouloir astreindre. . . on
 „ feroit, ajoute-t-il, un livre de ces coups
 „ particuliers que Dieu a frappés contre
 „ les loix communes, & dans l'ordre de
 „ la nature & dans celui de la grace. Ce-
 „ lui qui entreprendroit de marcher sur
 „ les eaux, parce que saint Pierre y a
 „ marché, se trouveroit bientôt payé de
 „ sa témérité par les eaux mêmes qui l'en-
 „ gloutiroient, comme elles engloutirent
 „ l'armée de Pharaon, parce qu'il avoit
 „ voulu suivre & imiter les enfans d'I-
 „ fraël. . . Si tout ce peuple a marché à tra-
 „ vers la mer, & saint Pierre sur le cou-
 „ rant même des eaux, c'est par une vo-
 „ cation particuliere de Dieu, ce qui n'em-
 „ pêche pas que ceux qui passent la mer
 „ & les rivieres ne doivent se servir des
 „ moyens ordinaires que Dieu a institués,
 „ qui sont les navires & les bateaux. Et
 „ il n'y a que ceux que Dieu fait agir au-
 „ trement par un ordre & une grace ex-

„ traordinaires, qui en soient dispensés ;
 „ comme plusieurs Saints qui ont passé la
 „ mer sur leurs manteaux, dont ils se
 „ servoient comme de plancher & de
 „ voiles. Ils ont été en cela différens du
 „ peuple Juif & de saint Pierre, qui
 „ *l'ont fait sans avoir oui aucune voix ex-*
 „ *térieure de Dieu, mais par le simple mou-*
 „ *vement de leur foi* qui les y a conduits
 „ & portés avec *autant de sûreté*, que s'ils
 „ eussent oui sensiblement la voix & le
 „ commandement de Dieu. C'est par un
 „ pareil *mouvement* de Dieu, que le saint
 „ Prêtre (M. Bernard) a été appelé à la
 „ prêtrise : & *il a suivi ce mouvement aussi*
 „ *sûrement* que s'il lui eût commandé
 „ de vive voix comme aux Israélites &
 „ à saint Pierre (1).

Ce passage est long ; mais il contient
 une doctrine si précieuse & si pleine de
 lumière, qu'il est important de la bien en-
 tendre. — 1°. M. de Saint-Cyran qui joi-
 gnoit à une profonde science ecclésiasti-
 que une grande expérience dans les voies
 de Dieu, observe que les coups que Dieu
 frappe, contre les loix communes, dans
 l'ordre de la nature & dans celui de la

(1) Lettre à M. Guillebert, pag. 88, 89.

grace, sont plus communs que ne s'imaginent bien des gens qui se piquent de sagesse & même d'érudition théologique. Combien de Martyrs en effet dans les temps de persécution se sont présentés eux-mêmes au tyran contre la défense de l'Eglise, & que l'Eglise néanmoins honore comme ses protecteurs ! Combien de Saints dans tous les siècles se sont cachés dans les déserts, renonçant à tout commerce avec les hommes, & se privant volontairement de tous les secours extérieurs de la religion, auxquels Jesus-Christ attache sa grace dans l'ordre commun ? Ce seroit tout brouiller, que d'ériger tous ces saints personnages en autant de *Prophetes*, & de prétendre qu'ils n'ont agi que par une *lumiere qui soit proprement un don de prophétie*. — M. de Saint-Cyran en second lieu distingue disertement deux moyens *différens*, par lesquels Dieu *dispense* des loix *communes*. L'un est la révélation expresse & proprement dite, l'autre est le *simple mouvement de la foi* ; il oppose l'un à l'autre. Selon lui “, tout le peuple d'Israël marche à travers la mer, & saint Pierre sur le courant des eaux, en conséquence d'une voix extérieure de Dieu, d'une révélation expresse & prophétique. Mais

„ plusieurs Saints ont passé la mer sur leurs
 „ manteaux » & fait bien d'autres choses
 contre l'ordre commun de la nature &
 de la grace “ par le simple mouvement de
 „ leur foi qui les a conduits „. S'il ne parle
 nommément que de *voix extérieure de*
Dieu, de *voix ouïe sensiblement*, ce n'est
 pas qu'il confonde les mouvemens de la
 foi avec les révélations intérieures; c'est
 que cette voix sensible s'est trouvée dans
 les exemples des Israélites & de saint
 Pierre, dont il faisoit usage. Et la preuve
 décisive qu'il oppose le mouvement de la
 foi à toute révélation prophétique, soit
 extérieure soit intérieure, c'est que le but
 de toutes ses réflexions est de les appli-
 quer à la vocation extraordinaire de M.
 Bernard à la prêtrise, contre les loix de
 l'Eglise qui interdisent le sacerdoce à
 ceux qui se sont souillés dans le com-
 merce du monde. Or personne n'a dit
 ni pensé que M. Bernard eût eu une ré-
 véléation expresse, une jussion divine qui
 fût proprement un don de prophétie.
 « C'est par un mouvement de Dieu,
 „ par le simple mouvement de la foi, que
 „ ce saint Prêtre a été appelé à la pré-
 „ trise „.

Enfin M. de Saint-Cyran décide que
 ce *simple mouvement* de la foi conduit
 dans

dans les voies extraordinaires avec *autant de sûreté*, que si le commandement de Dieu étoit notifié par une révélation prophétique; qu'on suit ce *mouvement* de Dieu aussi *sûrement* que s'il commandoit de vive voix, comme aux Israélites & à saint Pierre. Que cette décision est différente de celle de M. Bourcier, qui prétend que pour savoir indubitablement
 „ que la confiance qu'on sent est un mou-
 „ vement de Dieu, pour être assuré d'a-
 „ voir la véritable confiance, il faut avoir
 „ reçu le discernement des esprits & une
 „ lumière prophétique qui soit propre-
 „ ment le don de prophétie» (1)!

Ce n'est point par des petites subtilités de dialectique qu'on entre dans l'intelligence des voies de Dieu; c'est en jugeant de ce que Dieu peut faire aujourd'hui par ce qu'il a fait autrefois en une infinité d'occasions. S'il ne s'agit que de subtiliser, tout deviendra douteux & incertain. Dans les sciences naturelles, il n'y a nul principe supérieur à l'évidence. On demandera pourtant à celui qui assure une chose sur l'évidence qu'il en a, comment il fait indubitablement

(1) Septieme chef, n°. 2.

qu'il a l'évidence, puisque bien des gens se trompent en ce qu'ils s'imaginent comprendre évidemment.

Dans l'ordre de la religion, on demandera de même à celui qui se prétendra éclairé d'une lumière prophétique, par où il est assuré de la révélation divine; puisque bien des gens se sont trompés, en se croyant illuminés du Ciel. S'il répond qu'il a reçu le *discernement* des esprits, on continuera de lui demander par quel moyen il *sait indubitablement* qu'il a ce don spirituel, puisque bien des gens ont pris pour un discernement surnaturel le jugement de leur propre esprit, ou une illusion de l'esprit de ténèbres. Il faudra apparemment une seconde évidence pour s'assurer de la première; une seconde lumière prophétique pour s'assurer de la précédente, & un second discernement des esprits pour s'assurer du premier, & ensuite un troisième pour constater le second & ainsi à l'infini. Vaines & misérables pointilleries, qui réduiroient l'homme à l'impossible d'être sûr de rien indubitablement, dans l'ordre de la nature comme dans celui de la religion. Laissons donc le Mémoire avec ses subtiles dilemmes, & tenons-nous-en au vrai. Comme l'é-

vidence se prouve par elle-même & porte avec soi sa conviction & sa certitude ; ainsi la lumière prophétique se suffit à elle-même pour convaincre indubitablement l'esprit humain de ce que Dieu lui révèle ou lui commande. Or il en est de même du *simple mouvement* de la foi, selon M. de Saint-Cyran ; & il conduit avec autant de sûreté dans les voies extraordinaires, que si Dieu parloit & commandoit par une révélation expresse & par le don de prophétie proprement dite.

4°. Ce principe lumineux sert à fixer le sens de ce texte *solemnel* de saint Augustin, que le Mémoire ne cesse de nous opposer, & toujours d'un ton triomphant. Quoique le saint Docteur ne parle que du cas particulier, où Dieu dispenserait du précepte qui défend de se tuer soi-même, il faut étendre sa Doctrine à toutes les dispenses que Dieu peut donner dans l'ordre de la nature & dans celui de la grace. La règle incontestable de saint Augustin, est que dans les voies extraordinaires, il faut une jussion expresse de la part de Dieu, *expressâ jussione*, & un commandement divin qui ne chancelle par aucune incertitude, *divina jussio nullo nuyet incerto*. Il faut en

un mot que Dieu commande, & qu'il nous intime, sans aucun nuage, que c'est lui-même qui commande : *cùm Deus jubet, seque jubere sine ullis ambagibus intimat* (1).

Mais *quels sont les moyens* par lesquels Dieu intime sans aucun nuage & sans aucune difficulté ce qu'il commande ? C'est ce que saint Augustin n'examine point : & c'est ce que le Mémoire *restreint* par-tout à l'unique moyen de la révélation expresse & prophétique. Fausse maxime que M. B. prête à saint Augustin. Dieu, dans mille occasions, a intimé à plusieurs de ses serviteurs, indubitablement & sans nulle hésitation ce qu'il leur commandoit par l'instinct & le mouvement de cette foi surnaturelle, que saint Paul distingue du don de prophétie proprement dite. Dieu, quand il lui plaît, donne & inspire, selon M. Bossuet, “ le mouvement de cette foi qui peut
 „ tout, qui n'hésite pas un seul moment,
 „ & qui nous fait sentir que Dieu veut
 „ de nous quelque chose de grand, quand
 „ il s'agit de sa gloire „. Dieu parle aux hommes, selon M. Duguet, en impri-

(1) Lib. 1, de Civit. Dei, cap. 26,

nant “ dans leur cœur une persuasion
 „ intime qui vient de la fermeté & de
 „ l'immobilité de la foi , & qui exclut
 „ toute hésitation sur l'événement & le
 „ succès „ . Enfin “ plusieurs Saints , se-
 „ lon M. de Saint-Cyran , par le simple
 „ mouvement de leur foi , ont été con-
 „ duits & portés avec *autant* de sûreté ,
 „ que s'ils eussent oui le commandement
 „ de Dieu par une révélation expresse „ .

En effet , on ne peut restreindre la
jussion expresse de Dieu qu'exige saint
 Augustin , à une *lumière prophétique* , qui
 soit *proprement le don de prophétie* , sans
 mettre ce saint Docteur en contradiction
 avec son maître saint Ambroise. Celui-
 ci , dans son troisieme livre *de virginibus* ,
 examine précisément le même cas qu'on
 proposoit à saint Augustin , au sujet de ces
 femmes qui , pour échapper à la fureur
 impudique de leurs persécuteurs , se jete-
 rent dans un fleuve , où elles se noyèrent.
 Saint Ambroise , pour justifier leur con-
 duite , n'a point recours à une révélation
 prophétique. Il trouve dans la vivacité de
 leur foi , la raison & l'apologie d'une
 action contraire extérieurement au pré-
 cepte de la loi ; il cite pour exemple sainte
 Pélagie d'Antioche. Cette jeune Vierge ,
 âgée seulement de quinze ans , se voyant

arrêtée par ordre du Gouverneur, qui avoit conçu pour elle une passion criminelle, crut que Dieu lui permettoit de se donner la mort, pour éviter la violence du tyran. Au moment d'exécuter cette résolution généreuse, saint Ambroise lui met dans la bouche ces paroles, qu'elle s'adresse à elle-même, en s'exprimant, tantôt au singulier, tantôt au pluriel, comme une personne vivement agitée : Que faisons-nous, si vous ne prévoyez pas l'avenir, ô vous qui avez fait vœu de virginité?... Mourons, s'ils le veulent; mourons même malgré eux. Dieu ne s'offense pas du remède que l'on prend pour éviter les blessures; la foi qui fait agir, fait disparaître le crime.... Par cette action, je préserverai mon corps de toute souillure; je ne craindrai pas d'être épargnée par le glaive; nous pouvons mourir de nos propres mains, nous n'avons pas besoin de bourreau pour périr (1).

(1) Quid agimus, nisi prospicias captiva virginitatis? Moriamur, si licet; vel si nolunt licere, moriamur. Deus remedio non offenditur, & facinus fides ablevat. . . . Nullum peccatum carni relinquam. Non verebor ne desit gladius; possumus mori nostris armis, possumus mori sine carnificis beneficio. *Lib. III, de virginibus, cap. 7, r.º. 33, edit. Bened.*

Après ce discours , elle s'échappe avec adresse des mains des soldats qui l'avoient faisie , monte au plus vîte jusqu'au toit de sa maison , d'où , *fortifiée par le mouvement que Jesus-Christ formoit dans son cœur* , dit M. de Tillemont d'après saint Chrysofôme , elle se jette sur le pavé , & se tue tout d'un-coup.

Qu'on parcoure les monumens ecclésiastiques , où nous lisons les combats & les victoires de tant de Martyrs , qui se sont présentés d'eux-mêmes , ou qui ont prévenu la sentence des Juges , on trouvera très-peu d'exemples , où il soit parlé de révélation particuliere & de lumiere prophétique. C'est communément à la grandeur de leur foi qu'on attribue une action dont l'apparence est contraire aux regles.

Eusébe fait une mention spéciale (1) des saints Prisque , Malch & Alexandre , qui demeuroient ensemble à la campagne. Apprenant les combats de leurs freres , ils s'accuferent de lâcheté de ce qu'ils négligeoient l'occasion si belle d'acquérir la couronne de l'immortalité ; ils prirent leur résolution sur cela , & s'en allerent ensemble à Césarée ; ils se pré-

(1) Lib. 7 , Hist. cap. 12.

fenterent directement au Juge, de qui
 ils obtinrent facilement ce qu'ils souhai-
 toient. Sur quoi M. Baillet, au 28 Mars,
 fait cette réflexion : « Ce zele pour la
 » gloire du martyre, qui prévient le ju-
 » gement des hommes, & souvent même
 » les ordres de Dieu, a été pour l'ordi-
 » naire blâmé & condamné dans l'Eglise ;
 » mais elle l'a regardé dans nos trois saints
 » Martyrs, de même que dans sainte Apol-
 » line, sainte Pélagie & quelques autres,
 » comme un *mouvement* de la grace du
 » Saint-Esprit ». Ce mouvement particu-
 lier de la grace qui persuade le cœur,
 & lui fait sentir sans nulle hésitation ce
 que Dieu veut, c'est ce que nous appe-
 lons l'instinct & le mouvement de la foi.
 Voyez l'homélie de saint Basile sur le
 Martyr saint Gorde, tom. 2, nouv. édit.,
 pag. 144, & les homélies de saint Chry-
 sostôme sur sainte Dominine & sainte
 Pélagie.

L'Espagne fournit un bon nombre
 d'exemples semblables au neuvieme siecle,
 dans la persécution des Maures. Saint
 Euloge, Martyr lui-même, a fait l'histoire
 & l'apologie de plusieurs Chrétiens des
 deux sexes, qui alloient affronter la mort
 au tribunal des Juges. « C'est sur ses con-
 » seils, que plusieurs d'entre eux avoient

» agi ; & il avoit intérêt de faire voir ,
 » qu'il ne les avoit point trompés , en les
 » envoyant au martyre. L'Eglise s'est ren-
 » due aux raisons d'un Saint , qui suivit
 » de bien près dans la même carrière ceux
 » dont il avoit été le maître & le dé-
 » fenseur (1) ». Éloge paroît pourtant
 convenir que leur confession & leur mort
 n'avoient été accompagnées ni suivies d'au-
 cun miracle (2). Il ne rapporte que très-
 peu de révélations , & il représente la
 plupart de ces Martyrs , comme portés &
 conduits par le simple mouvement de leur
 foi (3).

5^o. Une autre méprise du Mémoire ,
 qui est commune à M. Boursier avec M.
 Poncet , c'est de prétendre , que pour at-
 tendre indubitablement un miracle , il
 faut une certitude prophétique & une ré-
 véléation expresse , telle qu'elle s'est trou-
 vée dans Elie & les anciens Prophetes.

(1) Baillet , discours sur l'Histoire des Saints ,
 n^o. 81.

(2) Ibid , n^o. 82.

(3) On peut voir dans M. de Montgeron ,
 tome III , pages 430 & suivantes , une multitude
 d'actions irrégulières , que plusieurs Saints ont
 faites par un simple mouvement de l'esprit de
 Dieu , sans aucune révélation prophétique.

« Quand Dieu veut , il donne une cer-
 » titude extraordinaire & prophétique ,
 » qu'il accordera tel miracle , & qu'il
 » veut qu'on le lui demande. C'est ce qu'on
 » voit dans le miracle si éclatant du Pro-
 » phete Elie. Il y a aussi un instinct dans
 » certaines personnes , qui les porte à
 » avoir une certaine persuasion , une con-
 » fiance qu'elles feront miraculeusement
 » guéries ; instinct qui n'imprime point
 » certitude,, (1). Ainsi parle M. Bourfier,
 & M. Poncet s'explique encore plus
 clairement (2). « Il remarque trois degrés
 » dans la foi qui obtient les miracles. 1.^o
 » dit-il , elle produit une assurance con-
 » ditionnelle : Seigneur , si vous le vou-
 » lez , disoit un lépreux à notre Sauveur ,
 » vous pouvez me rendre pur La
 » foi produit en second lieu une vive con-
 » fiance , qui souvent est appelée foi ,
 » parce qu'elle se fie pleinement à celui
 » dont elle fait que la bonté n'est pas
 » moins infinie que sa puissance » ; il en
 donne pour exemple l'hémorroïsse. « Enfin
 » la foi produit quelquefois une assurance

(1) Mémoire Théologique , septieme Chef,
 n^o 3.

(2) Rép. à la réclam. pag. 21 & 22.

„ entiere que le miracle sera accordé.
 „ C'est ainfi qu'Elie , &c. . . . Ce dernier
 „ effet de la foi suppose que Dieu a parlé ;
 „ car la foi vient de l'ouïe. Elle suppose
 „ la révélation ; & pour être assuré que
 „ Dieu fera un prodige , il faut qu'il l'ait
 „ promis , soit par une révélation géné-
 „ rale qui regarde toutes les circonstances
 „ pareilles à celles où l'on se trouve , soit
 „ par une révélation spéciale „ — Ces
 deux Théologiens prétendent donc que ,
 fans une révélation expresse & prophéti-
 que , le simple instinct de foi , ou la seule
 persuasion de confiance ne peut produire
 une assurance entiere que le miracle sera
 accordé.

Avant que de refuter cette fausse ma-
 xime , faisons-nous des idées claires. Ce
 que M. Poncet appelle une *assurance con-*
ditionnelle , n'est au fond qu'un acte de foi ;
 premiere vertu théologique. Cette propo-
 sition : Si Dieu veut , il peut faire un tel
 miracle , est une vérité de foi ; & la
 croyance de cette vérité peut être en
 l'ame dans le degré le plus éminent , sans
 nulle confiance que le miracle se fera. Ce
 qu'il appelle une *assurance entiere* , sur
 une *révélation spéciale* , rentre encore dans
 la foi-croyance. Aussi M. Poncet y ap-
 plique-t-il la parole de saint Paul , que

la foi vient de l'ouïe. En effet, toute certitude qui a pour fondement, que Dieu a parlé, que Dieu a promis, par une révélation expresse, qu'il fera un prodige, est une certitude de foi, établie sur l'immuable & infallible vérité de Dieu. L'acte par lequel un Prophete acquiesce à une claire révélation, est un acte de foi, tout semblable à celui par lequel nous croyons & attendons indubitablement la future résurrection des corps.

Ainsi ce que l'Apôtre appelle le don de la foi qui obtient les miracles, doit se restreindre au second degré de M. Poncet, c'est-à-dire, à la *confiance*, qui souvent " est appelée foi, parce qu'elle
 „ se fie à la bonté & à la puissance infinie
 „ de Dieu „. Mais cette foi-confiance est parfaite ou imparfaite. Elle est imparfaite, selon les Ecritures, quand le *cœur hésite* sur l'événement. Telle étoit la foi du pere de l'enfant lunatique (1), mais " si vous
 „ y pouvez quelque chose, disoit-il à
 „ Jesus-Christ, ayez pitié de nous, &
 „ nous secourez. Jesus lui répondit : Cela
 „ se peut, si vous pouvez croire ; tout est
 „ possible pour celui qui croit. Aussi-tôt

(1) S. Marc, IX, 21, 22, 23,

„ le pere de l'enfant s'écriant , lui dit avec
 „ larmes : Seigneur , je crois , aidez la
 „ foiblesse de ma foi „. Une foi chan-
 cellante ne peut produire une assurance
 pleine d'être exaucé.

Au contraire , cette foi est parfaite ;
 selon les Ecritures , quand elle exclut du
 cœur toute hésitation , *non hæsitaverit in*
corde suo. Telle étoit la foi de l'hémor-
 roïsse , qui disoit en elle-même : “ Dès
 „ que j'aurai seulement touché son vête-
 „ ment , je serai guérie ; sur quoi Jesus
 „ lui dit : Ma fille , ayez confiance , votre
 „ foi vous a guérie (1) „. Or , une telle
 foi qui exclut du cœur toute hésitation ,
 ou , pour parler comme M. Poncet , cette
 vive confiance qui se fie pleinement à la
 bonté toute puissante de Dieu , suffit seule ,
 & sans le secours de la révélation , pour
 produire non la *certitude d'esprit* , qui naît
 d'une *lumière prophétique & révélée* , mais
 une *assurance entiere* , & une immobile
 persuasion *du cœur* , que le miracle sera
 accordé. Voilà ce que les saintes Ecri-
 tures définissent contre M. Boursier &
 M. Poncet.

6°. L'infailible succès de cette vive &

(1) S. Matth. IX, 21, 22.

pleine confiance a un appui tellement inébranlable dans la parole authentique de Jesus-Christ , qu'il est incompréhensible , que d'habiles Théologiens ayent pu se méprendre sur cet article. Tout est possible à celui qui croit , *omnia possibilia sunt credenti* , dit le Sauveur , & cela sans restriction , & sans nulle condition qu'une généreuse & fidele croyance. « La difficulté n'est donc pas de faire des miracles ; la difficulté est de croire , . . . mais croire parfaitement , & sans hésiter Le grand miracle de Jesus-Christ n'est pas de nous faire des hommes tout-puissans , c'est de nous faire de courageux & de fideles croyans , qui osent tout espérer de Dieu , quand il s'agit de sa gloire ». Ce sont les belles paroles de M. Bossuet (1). Comment M. Bourfier , immédiatement après les avoir citées , a-t-il pu avancer qu'il falloit une *certitude extraordinaire & prophétique que Dieu accordera tel miracle* (2) ? Combien feroit-il absurde de faire dire au grand Bossuet , que *le grand miracle de Jesus-Christ , le miracle des miracles , est de faire*

(1) Médit. sur l'Evangile , tome 1 , page 328.

(2) Septieme chef , n^o. 3.

acquiescer un esprit raisonnable à une révélation claire & expresse ? Mais le *miracle des miracles* est d'inspirer cette foi qui peut tout , qui se fie à Dieu *parfaitement & sans hésiter* , & qui , sans exiger de certitude prophétique , *ose tout espérer de Dieu.*

C'est à cette courageuse croyance , à cette parfaite confiance que Jesus-Christ s'est solennellement engagé de tout accorder : « Ayez , dit-il , de la foi en Dieu » , c'est-à-dire , ayez une foi digne de Dieu , & fiez-vous pleinement en lui. « Je vous » le dis en vérité , quiconque dira à cette » montagne, Otes-toi de-là , & te jettes » dans la mer , & cela sans hésiter dans » son cœur ; mais croyant fermement que » tout ce qu'il aura dit va arriver , il le » verra en effet arriver (1) ». Cette magnifique promesse de Jesus-Christ , combien est-elle affoiblie & dégradée dans la pensée de nos Théologiens ? Ils la réduisent à ce simple avertissement , d'attendre avec certitude un miracle , quand il plaît à Dieu de révéler , par une lumière prophétique , qu'il a résolu de le faire. C'est un devoir sans doute , mais

(1) S. Marc , XI, 22 , 23.

devoir qui n'est pas différent de l'obligation générale, de soumettre son entendement à toute révélation divine. Ici, ce n'est point un devoir que Jésus-Christ prescrit, c'est une promesse qu'il fait d'accorder les plus grands prodiges à la confiance, & de partager sa toute-puissance avec ceux qui, sans nulle hésitation de cœur, oseront tout attendre de sa bonté. Une telle confiance se suffit à elle-même, & produit sans nulle condition préalable, une pleine & entière assurance du succès. Vouloir encore y joindre la certitude prophétique de la révélation, c'est contredire saint Paul, qui distingue le don de prophétie du don de la foi qui transporte les montagnes : “ Quand j'aurois le don
 „ de prophétie, que je pénétrerois tous
 „ les mystères.... Quand j'aurois encore
 „ toute la foi possible, jusqu'à transporter
 „ les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien (1).

L'Évangile nous donne dans la Cananéenne un exemple mémorable de cette foi en genre de miracles, à laquelle rien n'est refusé (2). Jésus-Christ a paru au dehors

(1) I Cor. XIV, 2.

(2) S. Matth. XV.

admirer cette foi , pour nous engager à l'admirer nous-mêmes : *O femme , votre foi est grande !* Cette foi si admirable s'appuyoit-elle donc sur une révélation secrète ? Au contraire , Jesus-Christ , loin de lui révéler les desseins de sa bonté , affecte , pour ainsi dire , de les lui cacher , & de rejeter sa demande , d'abord par un silence effrayant , ensuite par ces dures paroles : “ Je n'ai été envoyé qu'aux brebis ,, de la maison d'Israël. Il n'est pas juste ,, de prendre le pain des enfans , & de ,, le jeter aux chiens ,, . Quoi de plus capable de glacer un cœur qui eût hésité dans sa foi , ou qui eût attendu pour croire immobilement une certitude de révélation ? Quel sera donc le succès de cette espece de combat entre les rebuts apparens de Jesus-Christ , & la foi de cette femme , qui ose espérer contre toute espérance ? “ O femme ! lui dit enfin ,, Jesus-Christ , votre foi est grande , qu'il ,, vous soit fait comme vous le désirez , ,, & sa fille fut guérie à l'heure même ,, . Combien une révélation intérieure auroit-elle diminué le prix & l'excellence de cette foi ferme & immobile , qui semble enlever à Jesus - Christ un miracle contre le plan de son ministere ?

Saint Cyprien , un des Peres qui a mieux

connu & relevé le prix, les prérogatives de la foi dont nous parlons, ne lui a jamais donné pour appui une révélation spéciale & personnelle. Il favoit qu'elle trouvoit en elle-même son fondement inébranlable. Posé le besoin d'une lumière prophétique pour donner à la confiance une assurance entière, on ne dira point que la foi puisse tout par elle-même; & ce sera même un devoir de se roidir contre l'illusion d'un cœur qui, sans nulle hésitation, oseroit tout espérer avant une révélation expresse. Ce n'est pas assurément l'idée qu'en avoit saint Cyprien; lorsqu'il disoit: « La foi obtient tout, » notre pouvoir est proportionné à notre » foi.... Il est dit en saint Matthieu (XVII » 19.) : Si vous aviez de la foi gros » comme un grain de sénevé, vous diriez » à cette montagne : Transportes-toi d'ici » là, & elle s'y transporterait; & rien » ne vous seroit impossible. Il est dit aussi » en S. Marc (XI 24.) : Quoi que ce soit » que vous demandiez dans la prière, » croyez que vous l'obtiendrez, & il vous » sera accordé. Et encore (IX 22.) : Tout » est possible pour celui qui croit » (1).

(1) Fidem in totum prodesse, & tantum nos posse quantum credimus in evangelio juxta

« Que le secours divin fortifie la foi ,
 » dit encore le saint Martyr, puisque cha-
 » cun doit être secouru à proportion de
 » sa foi , suivant la promesse du Seigneur ;
 » & que si sa foi ne chancelle point , il
 » n'y a rien qu'il ne puisse obtenir du
 » Tout-Puissant » (1).

Le saint Docteur ne dit pas : Attendez avec certitude ce que Dieu aura préalablement révélé vouloir faire en vous & par vous. Mais il dit : La foi peut tout ; & si votre foi ne chancelle & n'hésite point , il n'y a rien que vous n'obteniez du Tout-Puissant.

Concluons donc contre Messieurs Bourfier & Poncet , que l'instinct ou le mou-

Matthæum , si habueritis fidem quasi granum sinapis , dicetis monti huic , Transi hinc illò , & transibit , & nihil impossibile erit vobis. Item juxtà Marcum , Omnia quæcumque oratis & petitis , credite quia accipietis & erunt vobis. Item illic , Omnia possibilia sunt credenti. *S. Cypr. lib. 3 , testimoniorum , cap. 42.*

(1) Corroboret fidem divina protectio , quando unusquisque secundam dominica promissa & fidei suæ merita , tantum accipiat de Dei ope , quantum se credat accipere , nec sit quod Omnipotens præstare non possit , nisi si accipientis fides caduca defecerit. *Epist. ad Fortunatum de exhortatione martyrii , cap. 10.*

vement de la foi, que la persuasion de confiance, cette persuasion du cœur, qui en exclut toute hésitation, est aussi propre à former dans le cœur une assurance entière, ferme & immobile, que la lumière prophétique d'une révélation est propre à former dans l'esprit une pleine certitude & une conviction inébranlable.

7°. Il reste encore une difficulté qui forme une nouvelle question. L'instinct surnaturel que saint Paul appelle le don de la foi, c'est-à-dire, la persuasion de confiance suffit pour attendre un miracle avec une entière assurance : mais est-il permis de suivre l'instinct d'autrui, à moins qu'on n'ait soi-même une parfaite certitude de la réalité & de la divinité de cet instinct ? & peut-on connoître certainement ce qui se passe intérieurement dans une autre personne, sans une lumière prophétique, c'est-à-dire, sans une révélation expresse, ou sans le don surnaturel du discernement des esprits ? Que le Convulsionnaire, dira-t-on, ait toute la foi possible, que le secours violent n'aura qu'un bon effet : reste à savoir si les Spectateurs peuvent agir en conséquence, & lui donner les coups qu'il demande ; car ou ceux qui donnent les secours connoissent certainement que la confiance

du Convulsionnaire n'est pas un tour d'imagination, mais une impression divine, ou ils ne le savent pas indubitablement. « S'ils le connoissent certainement, alors » ils ont reçu de Dieu le discernement » des esprits; ils ont sur ce point une » lumiere prophétique; ils ont proprement le don de prophétie. S'ils n'en font » point assurés, donneront-ils des secours » dans cette incertitude (1)? C'est la grande objection du Mémoire & le dilemme favori, qu'on y répète en bien des façons. Mais c'est un pur sophisme, parce qu'on raisonne toujours sur la fausse maxime, qu'en genre de voies extraordinaires, il n'y a qu'un unique moyen de connoître sûrement la volonté de Dieu, & que cet unique moyen est la lumiere prophétique: *ils ont proprement le don de prophétie.*

Ce sophisme est tout semblable à celui de quelques Théologiens, qui, pour établir l'infailibilité de l'Eglise dans la condamnation des erreurs & la décision des dogmes, prétendent qu'elle doit être aussi infailible dans l'intelligence des textes, & dans tout ce qui est du ressort de la

(1) Septieme chef, n°. 2.

critique & de la grammaire. En conséquence , il faudroit dire , que la foi venant de l'ouïe , *fides ex auditu* , avant de croire ce qu'un Prophete ou un Apôtre m'annonce , je dois attendre une révélation & une lumiere prophétique pour discerner , si le son que je m'imagine entendre n'est point une illusion ou un rêve , & si j'ai bien entendu & bien compris le sens des paroles de ce Prophete ou de cet Apôtre. Ces Théologiens , aussi bien que M. Bourfier , se trompent , en ne faisant pas attention que , dans l'ordre de la révélation , il se fait une combinaison du naturel & du surnaturel , des moyens humains & des opérations divines. C'est par les moyens humains de la certitude humaine , que l'Eglise & chaque particulier s'affure de la vérité d'un miracle , du vrai sens des paroles qu'on lit des yeux , & qu'on entend des oreilles. De même , il y a des moyens humains par lesquels la prudence humaine discerne ce qu'elle doit faire , même dans les voies extraordinaires : & ces moyens , comme nous l'avons souvent observé , consistent dans toutes les circonstances extérieures d'un événement , lesquelles , par leur concert , forment un préjugé décisif & une lumiere suffisante pour se déterminer.

8^o. Mais répondons directement à la difficulté proposée. Il y a plusieurs réponses à faire. — La première, que les Freres Secourans peuvent avoir & ont communément une confiance toute semblable à celle du Convulsionnaire. Ils ont dans le cœur l'intime & l'immobile persuasion qu'il ne résultera rien que d'avantageux des secours les plus violens. Or, nous avons vû que la foi des miracles, comme les autres dons surnaturels, porte avec soi sa lumière & la conviction de son origine céleste, & qu'il seroit aussi absurde d'exiger une lumière prophétique pour connoître qu'on a reçu le don de la foi, que d'exiger une seconde révélation pour discerner la première, & une troisième pour juger sûrement de la seconde, & ainsi à l'infini; ce qui réduiroit l'homme à l'impossible de connoître indubitablement les opérations de Dieu dans son ame. Les Freres Secourans, de concert avec le Convulsionnaire, agissent donc avec cette pleine assurance qui naît d'une foi non-hésitante. Cette confiance n'est ni aveugle ni présomptueuse. Elle ne prévient point Dieu, pour lui demander ou lui prescrire un miracle par caprice & sans nécessité; mais elle ne fait que suivre la voie que Dieu a tracée dans d'autres

prodiges des convulsions. Elle ne fixe point le temps , le sujet , la durée du prodige : mais elle n'agit que dans les circonstances où elle fait par une expérience toujours uniforme , que Dieu veut faire cette merveille. Enfin , ce qui est selon M. Bossuet le grand caractère de la foi des miracles , elle ose tout espérer de Dieu , quand il s'agit de sa gloire , & elle fait qu'il s'agit de la gloire de Dieu dans le cas présent : puisque Dieu lui a manifesté , par de grands indices , qu'il vouloit aujourd'hui , pour ranimer nos espérances , faire le prodige inoui de fortifier & de rétablir , par ce qui devoit naturellement briser & détruire.

Un homme ainsi disposé seroit-il ébranlé par cette difficulté apparente ? Que savez-vous , lui dit-on , si la main invisible qui a suspendu l'effet meurtrier du premier & du second coup , continuera la même protection pour le troisième , le quatrième , &c ? Quelle garantie avez-vous , que cet agent libre fera persévéramment un miracle auquel il ne s'est pas engagé ? — Cet homme plein de foi repoussera avec une espèce d'indignation une si misérable chicane. Quoi ! dira-t-il , vous voulez que je me défie de mon Dieu , & que je le soupçonne
d'une

d'une conduite bizarre & capricieuse ? C'est sur des indices certains de son dessein , que j'ai donné les premiers coups que sa puissance a rendu salutaires : & placé précisément dans toutes les mêmes circonstances au cinquieme , au dixieme coup , je lui ferois l'injure de craindre qu'il ne retirât subitement sa main bienfaisante , par l'unique motif de montrer sa liberté & son indépendance. Ma foi n'hésite pas un seul moment , d'attendre la continuation du prodige , dans les mêmes conjonctures , où il a plu à Dieu de le commencer. Je fais qu'on tente Dieu , quand , par fantaisie & vanité , on prétend extorquer de sa puissance un miracle inutile ; comme fit ce solitaire qui , par un sot orgueil & à propos de rien , s'avisa de dire à saint Pacôme & à saint Palemon : si l'un de vous deux a de la foi , qu'il se tienne debout sur ces charbons. Mais je fais aussi qu'on tente Dieu d'une manière ni moins injurieuse ni moins criminelle , quand , à l'exemple de l'incrédule Israélite & de l'impie Achaz , on ne se fie pas à Dieu , pour en attendre un miracle qui entre dans l'ordre de ses desseins , lorsque son plan nous est connu , soit par une révélation prophétique , soit

par des moyens de l'ordre commun, mais suffisans pour convaincre un esprit raisonnable.

Mais “ comment dit-on, objecte M. Poncet (1), que nos maux sont à leur comble, si le don des miracles & la foi qui les obtient se répandent sans choix sur tous ceux à qui les Convulsionnaires demandent des secours violens ?

M. Poncet n'y pense pas. Car il ne peut ignorer qu'au temps de Jesus-Christ la foi qui obtient les miracles étoit encore plus commune que parmi nous. Ce qui n'empêchoit pas que le peuple de Dieu ne fût alors une *génération perverse & incrédule, une race de vipères*. La foi d'un petit nombre de personnes, Convulsionnaires ou autres, outre qu'elle ne justifie pas, n'est pas un remède aux maux extrêmes dont l'Eglise gémit, quoiqu'elle puisse être un signe & un pronostic de sa prochaine délivrance.

M. Bourfier fait une autre objection plus subtile, & par-là même, moins digne d'un théologien aussi judicieux. Il nous demande (2) si ces divers motifs,

(1) Rép. à la réclam. pag. 21.

(2) Septieme chef, n°. 4.

(savoir , l'instinct qui fait demander les secours , les prudentes épreuves qui font connoître l'état actuel du Convulsionnaire , les expériences réitérées du bon succès des secours) si ces divers motifs produisent certitude indépendamment de la confiance ? “ Si l'expérience toute seule ,
 „ dit-il , prouve qu'on fera certainement
 „ préservé dans les secours , pourquoi
 „ avoir recours à une confiance qui ob-
 „ tienne cette préservation ? . . . On doit
 „ en dire autant , soit de l'instinct , soit
 „ des essais . . . ces épreuves jointes même
 „ à l'instinct convainquent - elles légitimement & certainement que Dieu
 „ continuera à opérer cette prétendue
 „ invulnérabilité , tant qu'on donnera les
 „ secours que la personne demande en
 „ convulsion ? Si ces deux choses suffi-
 „ sent par elles-mêmes pour opérer une
 „ telle certitude , pourquoi nous parler
 „ d'une confiance qui vienne obtenir la
 „ continuation de l'opération miracu-
 „ leuse „ ?

Simplifions ce qu'un excès de subtilité tâche d'embrouiller. Nous disons 1^o. Que tous les prodiges du tombeau , auxquels celui des secours est intimement lié ; que le double instinct des Convul-

fionnaires , l'un que nous appelons instinct de besoin , qui leur fait désirer contre tous les sentimens naturels & demander des coups violens ; l'autre que nous nommons l'instinct de foi , qui les persuade que ces coups , plus ou moins réitérés , seront salutaires : que les essais & les épreuves préalables pour s'assurer que l'instinct n'est point illusoire & d'imagination : que les expériences multipliées & uniformes , d'où il résulte que les secours ont toujours , dans les mêmes circonstances , un effet avantageux : que tous ces traits réunis forment une vive lumière , capable de convaincre tout esprit impartial , que l'agent libre & invisible , qui préserve les Convulsionnaires contre le premier & le second coup énorme , continuera de les préserver consécutivement contre tous les autres , dont les Convulsionnaires sentiront le besoin.

Nous ne cesserons de rejeter & de condamner la dangereuse méthode de discuter *l'expérience toute seule* , & ensuite les *essais & instincts en eux-mêmes* , & séparément de ce qui les précède & les accompagne. Nous ne cesserons de répéter que c'est la réunion de tous

ces traits , qui manifeste le dessein de Dieu & opère la certitude que nous avons.

Nous disons 2^o. Que tous ces grands traits , tous ces indices du dessein de Dieu sont le fondement d'une légitime confiance , que dans la prestation des secours , Dieu *continuera l'opération miraculeuse* , qui préserve le Convulsionnaire sous d'énormes coups. Notre pensée n'est pas , comme M. B. le fait entendre , qu'un mouvement de foi dans quelques personnes ait primitivement & originairement obtenu ce grand prodige , comme la foi d'un malade obtient le miracle de sa guérison. C'est Dieu en premier , qui dans l'œuvre des convulsions a donné des signes sensibles du dessein qu'il avoit de rendre des corps invulnérables à des coups affomans. Mais voulant employer à ce prodige des instrumens raisonnables , il leur a inspiré des dispositions qui répondissent à son œuvre , en leur donnant une foi qui se confie pleinement à sa bonté toute-puissante. Cette foi , tant du Convulsionnaire qui demande ces secours , que du commun de ceux qui les rendent , vient donc s'unir aux autres traits qui montrent la présence

de Dieu & son opération dans le prodige ; & elle devient un nouveau garant , une nouvelle assurance de la continuation de l'opération miraculeuse. Elle seule suffiroit pour l'obtenir , s'il étoit permis de séparer ce que Dieu a réuni.

Nous disons enfin , que la foi du ministre des secours n'est pas absolument nécessaire à la certitude du prodige. Il n'y en a eu que trop apparemment , qui se sont portés à donner des secours plus par légéreté d'esprit , par une curiosité toute humaine , par un goût naturel du merveilleux , que par les sentimens de foi & de religion qui se trouvent dans le plus grand nombre. Mais si cette foi , de la part des secourans , n'est pas toujours nécessaire , elle n'est pas néanmoins inutile ; puisqu'en certains cas , elle peut suppléer à ce qui manqueroit de la part du Convulsionnaire. Dans le cas par exemple , dont nous avons déjà parlé , d'un Convulsionnaire , qui , séduit par son orgueil , s'exposeroit aux coups les plus violens , sans nul instinct surnaturel. Alors le charitable secourant agira dans la droiture de son cœur & la simplicité de sa foi. Ignorant invinciblement la malice

du Convulsionnaire , il attendra avec une immobile confiance le prodige accoutumé ; & sa confiance ne sera point frustrée de son effet , parce que d'ailleurs , toutes les autres circonstances qui accompagnent le prodige se trouvent être les mêmes. C'est ainsi que toutes les parties , & , pour ainsi dire , tous les ressorts qui entrent dans le prodige , selon le plan de la sagesse divine , se concertent parfaitement & forment une merveilleuse harmonie.

Les subtilités du Mémoire ne sont pas épuisées. En voici une autre encore moins tolérable “. La preuve , dit-on „ (1) qu'on a prétendu tirer des gué-
 „ risons extraordinaires n'est
 „ plus qu'une preuve caduque. Comment
 cela ? Le voici. “ Ces guérisons qui
 „ ont paru , il y a tant d'années , conti-
 „ nue-t-on , forment-elles une certitude
 „ complete , qu'aujourd'hui & dans la
 „ suite , il n'arrivera aucun mal à toute
 „ personne qui demandera en convul-
 „ sion les plus terribles secours ? Si cela
 „ est ainsi , qu'a-t-on affaire de nous je-
 „ ter sur une assurance de confiance ?...

(1) Septieme chef, n°. 4.

„ Ces guérisons extraordinaires ne prou-
 „ vent donc qu'autant qu'on les joint
 „ à la confiance : & dès-lors voilà la
 „ preuve qu'on en tire devenue inu-
 „ tile „.

La réponse fera courte & simple , conformément à ce que nous venons de dire. — 1°. Les guérisons miraculeuses opérées dans & par les secours sont un jugement de Dieu clair & précis en faveur des secours. — 2°. Ces miracles de guérison ne sont pas l'unique preuve de la divinité du prodige des secours. Avant même que les secours eussent été un moyen de guérisons miraculeuses , il y avoit des preuves très-suffisantes qu'ils étoient approuvés de Dieu , & que le prodige étoit une œuvre de sa droite. — 3°. La foi des Administrateurs des secours trouve un nouvel appui dans ces miracles ; non un appui unique & absolument nécessaire , mais néanmoins très-puissant , pour soutenir la confiance qu'ils ont du succès persévéramment salutaire , des secours donnés avec les conditions convenables. -- 4°. Cette foi des secourans se réunit à tous les autres indices de la divinité du prodige. Elle leur donne un nouveau lustre , & leur imprime un dernier degré de certitude.

Tout cela est fondé sur un principe important, c'est qu'il n'en est pas de la preuve des faits, comme d'une démonstration géométrique. La certitude des faits ne consiste pas dans un point indivisible : mais elle est susceptible de plus & de moins. Un certain nombre de témoignages suffira pour avérer un événement extraordinaire : mais l'addition de plusieurs autres témoignages le rendra plus indisputable, & convaincra d'une plus grande déraison ceux qui le contesteront. -- Ainsi l'accomplissement des prophéties suffit tout seul & par lui-même pour établir la vérité de la religion chrétienne. Les miracles seuls suffisent encore pour en convaincre. Mais ces deux choses réunies, combien ont-elles plus de force pour assujétir toute intelligence ?

9°. Revenons à la difficulté proposée ci-dessus n°. 7, sur l'usage qu'on peut faire d'un instinct étranger. Une autre réponse plus tranchante à cette difficulté, c'est qu'elle n'est fondée que sur une maxime absolument fautive, savoir qu'il n'est jamais permis de suivre l'instinct d'autrui, & d'agir en conséquence, à moins qu'on n'ait soi-même une lumière prophétique, une révélation pro-

prement dite , ou le discernement des esprits. Cette maxime , dont M. Bourfier fait la b ase de tous ses raisonnemens contre les secours , est d ementie par une multitude de faits , dont une personne de m rite a fait un recueil tr s-nombreux , tir  de l'histoire Eccl siastique & des vies de Saints (1). Je me bornerai   quelques exemples de la sainte Ecriture.

Je n'insisterai point sur l'exemple de Jacob qui paro t n'agir qu'  la persuasion de sa mere , lorsqu'il se pr pare   tromper Isaac , pour supplanter son frere. On conviendra du moins qu'il ne paro t aucune trace d'une lumiere proph tique dans la question si na ve qu'il fait   Rebecca « : Vous savez que mon frere » Esa u a le corps velu , & que je n'ai » point de poil. Si mon pere me touche avec la main , il me regardera » comme un insigne imposteur , & j'attirerai sur moi sa mal diction au lieu » de sa b n diction (2) ». A quoi Rebecca se contente de r pondre « : Mon

(1) M. de Montgeron rapporte quelques-uns de ces faits , tom. III , pag. 481 & suiv.

(2) Gen. XXVII , 11 , 12.

» fils, je me charge de la malédiction
 » que vous craignez; faites seulement
 » ce que je vous ordonne (1) ». Il le fit
 en effet sans autre examen.

Je ne décide pas que Jacob n'eut point dès-lors une lumière prophétique, comme Rebecca. Mais j'ose avancer qu'elle ne lui étoit point nécessaire, & qu'il pouvoit légitimement, eu égard aux circonstances, agir sur la simple autorité de sa mere : parce que sachant d'un côté, que le droit d'aînesse lui étoit promis de Dieu, & connoissant de l'autre la vertu éminente de Rebecca, & les communications intimes qu'elle avoit avec Dieu, il avoit un motif très-suffisant & très-raisonnable de préjuger que sa mere ne lui commandoit rien qui ne fût conforme à l'ordre de Dieu.

Mais dira-t-on que l'Ecuyer de Jonathas avoit une lumière prophétique & une impulsion divine comme son maître, lorsqu'à la proposition d'aller eux deux seuls attaquer l'armée entière des Philistins, il répondit : *faites tout ce qui vous plaira, je vous suivrai par-*

(1) Ibid, 13.

tout (1) ? Ne suffisoit-il pas à l'Ecuyer de juger très-raisonnablement, que Jonathas étoit trop sage pour former une entreprise si contraire à la prudence humaine, s'il n'avoit été poussé par un mouvement divin ?

Combien de réflexions pourroit-on faire sur ce qui est rapporté au troisieme livre des Rois (2) ? « Un des enfans des Prophetes dit de la part de Dieu à un de ses compagnons : Frappez-moi ; & comme il ne voulut pas le frapper, il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu me frapper, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera. Lorsqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva & le tua. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa & le blessa ». — L'Historien sacré ne dit point, ni que le Prophete ait fait un miracle en preuve qu'il parloit de la part du Seigneur, ni que celui qui refusa de le frapper, ait été coupable d'avoir résisté à une lumiere

(1) I Reg. XIV, 7.

(2) III Reg. XX, 35, 36 & 37.

prophétique & personnelle, par laquelle Dieu lui révéloit & lui intimoit l'ordre exprès de frapper son compagnon. On fait d'ailleurs que ceux qui étoient reconnus pour vrais Prophetes du Seigneur n'agissoient pas toujours en Prophetes, & qu'ils n'étoient pas toujours impeccables & infallibles. Témoin le vieux Prophete de Bethel qui trompa par un mensonge le Prophete de Juda. Je ne vois donc pas d'autre dénouement à ce fait extraordinaire, qu'en disant que l'ordre intimé par le Prophete de le frapper, fut accompagné de circonstances qui suffisoient pour prouver qu'il parloit de la part de Dieu. Il est donc permis de suivre l'instinct d'autrui, & d'agir en conséquence, quand les circonstances fournissent un motif légitime de juger que cet instinct vient du Seigneur.

L'Histoire de Judith en est une preuve encore plus sensible. L'Esprit de Dieu lui inspire le dessein le plus contraire, selon les apparences humaines, à toutes les bienséances de son sexe. Elle ne fait aucun miracle pour prouver qu'elle est extraordinairement suscitée de Dieu. Elle cache même ce que Dieu lui a mis dans le cœur, à Ozias & aux autres An-

ciens de Béthulie; & elle va jusqu'à leur dire « : Comme vous reconnoissez » que ce que je vous ai pu dire vient » de Dieu, affurez vous de même, que » ce que j'ai résolu de faire vient de lui... » Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de savoir ce que j'ai dessein de faire » (1).

Imaginons qu'il se soit trouvé dans Béthulie quelqu'Ancien dans les principes de MM. Bourfier & Poncet; avec quelle force auroit-il représenté qu'il ne leur étoit pas permis de conniver, contre toutes les regles, à l'entreprise de Judith; mais qu'ils devoient s'y opposer en toutes manieres. Car enfin, auroit-il pu dire, ou nous connoissons certainement qu'elle est extraordinairement poussée par l'Esprit de Dieu, ou nous ne le connoissons pas. Pour connoître certainement qu'elle est divinement inspirée; pour savoir indubitablement que ce qui la meut n'est point un tour d'imagination, une confiance présumptueuse, un sentiment étranger, il faudroit que nous eussions reçu de Dieu le discernement des esprits; que nous

(1) Judith, VIII, 30, 31, 33.

eussions proprement le don de prophétie : or personne d'entre nous ne s'attribuera une si haute prérogative. Si nous ne sommes pas assurés du principe qui la fait agir, y donnerons-nous les mains dans cette incertitude (1) ?

Encore si nous savions son but & les mesures qu'elle compte prendre. Mais elle nous dissimule tout, & nous donne pour toute assurance le discours qu'elle nous a tenu ; ce discours, il est vrai, respire les plus purs sentimens de la religion : mais après tout, il ne contient aucune vérité qui exige une lumière surnaturelle & prophétique, rien que n'eût pu dire un enfant d'Abraham, instruit à l'école d'un vrai Israélite selon l'esprit. Je conclus donc, que dans ce défaut de pleine certitude & dans cette obscurité, notre devoir est d'employer la force & l'autorité, pour empêcher cette femme aussi belle & aussi jeune de s'exposer volontairement à la brutalité d'une armée impie.

Il ne se trouva personne à Béthulie qui raisonna ainsi. Ozias & les Anciens,

(2) Mémoire Théologique, septième Chef,
n°. 2.

qui attendoient Judith à la porte de la ville, la laisserent passer, en lui disant : « Que le Dieu de nos peres. . affermissè » par sa force toutes les résolutions de » votre cœur » (1). Non-seulement ils ne s'opposent point à ses résolutions, comme ils le pouvoient, ils y applaudissent même & prêtent leur ministere en ce qui dépend d'eux. Ils étoient donc bien persuadés que le dessein venoit de Dieu. Et comment en étoient-ils persuadés, sinon par une attention religieuse aux qualités de la personne & aux autres circonstances qui avoient précédés & qui accompagnoient sa démarche ?

Mais le cas de la servante de Judith étoit encore plus délicat. Tout Docteur de la loi, imbu des maximes du Mémoire, n'eût pas manqué de décider qu'elle ne pouvoit en conscience suivre sa maitresse dans le camp des Assyriens ; que la loi de l'esclavage devoit céder en ce cas à la loi de Dieu & à la loi naturelle, lesquelles défendent absolument d'exposer son honneur & sa vie à un péril naturellement inévitable : que Judith pouvoit être inspirée, mais

(1) Judith. X, 8.

qu'elle , qui n'avoit ni lumiere prophétique ni discernement des esprits , ne pouvoit connoître certainement ce qui se passoit dans l'ame de sa maitresse ; qu'elle devoit donc s'en tenir exactement au précepte , dont elle n'avoit point reçu de dispense qui exclut toute incertitude , puisqu'une telle dispense ne peut s'intimer que par une révélation du premier ordre.

La servante ne consulta pas apparemment de tels Docteurs , & elle se laissa conduire , sans tant raisonner , à l'intime persuasion , qu'elle ne pouvoit mal faire , en suivant une personne dont l'éminente vertu lui étoit connue. Tant il est vrai qu'il est quelquefois permis de suivre l'instinct d'autrui , & de s'y conformer dans la pratique , lorsqu'un cœur simple & droit voit dans la réunion des circonstances extérieures assez de lumiere pour se convaincre de la divinité de l'instinct.

Il est facile d'appliquer au prodige des secours la maxime que nous venons d'établir. Nos Convulsionnaires ont un double instinct : l'un de besoin , qui les pousse à demander pour soulagement de violens coups ; l'autre de foi , qui les per-

suade que ces coups par la protection divine auront un effet salutaire. Or toutes les circonstances sensibles qui précèdent & accompagnent ces instincts, peuvent convaincre tout esprit imprévenu, qu'ils sont imprimés par le doigt de Dieu, & qu'ils ont une origine divine. Nous l'avons déjà prouvé, par le détail de toutes ces circonstances que nous répéterons bientôt en abrégé. Donc il est permis d'écouter ces instincts & de s'y conformer dans la pratique, sans qu'il soit besoin d'une révélation ou d'autre don surnaturel.

10°. Sans recourir à la lumière prophétique & au discernement des esprits, il y a encore un autre moyen de connoître la vérité & le principe d'un instinct extraordinaire; c'est d'en juger par l'événement: & c'est la dernière réponse à la question que nous examinons.

« Si vous dites secrètement en vous-mêmes, disoit Moïse aux Israélites, comment pourrons-nous distinguer ce que le Seigneur n'aura point révélé? Voici le signe que vous aurez pour le connoître: si ce que le Prophete a prédit au nom du Seigneur n'arrive

» point , c'est une marque que ce n'est
 » pas le Seigneur qui l'avoit dit (1) ».
 — Mais si la chose prédite arrive , la
 regle générale est d'en conclure que
 c'est le Seigneur qui a parlé. Hananias
 se donne pour Prophete , & contredit
 les prédictions de Jérémie. Le Prophete
 Jérémie lui répond « : Ecoutez ce que
 » je vais dire en présence de tout le
 » peuple. Les Prophetes qui ont été..
 » avant moi & avant vous , ont prédit
 » à de vastes provinces & à de grands
 » Royaumes les guerres , la désolation &
 » la peste. Si donc un Prophete prédit
 » la paix ; lorsque sa prédiction sera ac-
 » complie , on reconnoîtra que c'est vé-
 » ritablement le Seigneur qui l'a en-
 » voyé (2) ».

En vain opposeroit-on à cette regle
 la prédiction de Jonas sur la ruine de
 Ninive , ou le cas marqué dans le Deu-
 téronome , chapitre 13. Quelques excep-
 tions très-rares & marquées à des ca-
 ractères qu'il est facile de connoître ,
 n'empêchent point la vérité , & du prin-

(1) Deuter. XVIII, 21, 22, 23.

(2) Jerem. XXVIII, 7, 8, 9.

cipe des révélations & des instincts extraordinaires : le gros des Israélites de l'armée de Saül , apprenant l'étonnante hardiesse de Jonathas & de son Ecuyer , purent suspendre leur jugement , dans l'attente du succès. Mais , dès qu'ils furent le grand prodige qui étoit arrivé ; que l'effroi avoit saisi l'armée des Philistins , & qu'ils s'étoient percés l'un l'autre de leurs épées : qui put douter que Dieu n'eût poussé surnaturellement Jonathas , soit par une révélation , soit par l'instinct de cette foi à qui tout est possible ? J'en dis autant de Judith. Est-ce son propre esprit , est-ce celui du Seigneur , qui lui a inspiré une démarche aussi contraire aux regles communes ? Ceux à qui sa personne & les circonstances de son action étoient moins connues , purent d'abord rester en suspens ; mais tout sujet de doute fut ôté , quand on vit Judith revenir en triomphe , portant la tête d'Holopherne à la main.

L'événement favorable , l'heureux succès est donc une bonne regle , pour discerner le principe des actions qui s'écartent des loix ordinaires. C'est en effet sur cette regle , que l'Eglise s'est déterminée à proposer au culte public bon nombre

de Martyrs qui , contre ses défenses , se sont eux-mêmes présentés aux tyrans. Il y en a eu dans toutes les persécutions. Mais celles des Sarrazins au neuvieme siecle en présente une foule de tout sexe & de toute condition , dont l'Eglise a consacré les noms dans ses fastes. » Le Roi des Sarrazins & ses ministres prétendoient éteindre les restes de la Religion Chrétienne , & faire régner celle de Mahomet. On vit à cette épreuve , combien Dieu avoit encore de serviteurs fideles & zélés , dans un pays qui gémissoit d'ailleurs sous la domination des Infideles. Plusieurs accoururent tant de la ville que de la campagne au Tribunal des Juges , pour confesser hautement la foi de Jesus-Christ , & tâcher de profiter d'une occasion si favorable pour la défendre & la sceller de leur sang (1) ».

Est-ce sur une lumiere prophétique , sur des révélations , ou par le don du discernement des esprits , en un mot par quelque voie surnaturelle , que l'Eglise a jugé que tous ces Martyrs avoient agi par un mouvement de l'Esprit Saint ,

(1) M. Baillet , au 7 Juin.

supérieur à ses loix ? qui le prétendroit , seroit obligé d'en administrer les preuves positives & de fait , & de montrer en détail sur chacun de ces saints Martyrs , que l'Eglise a reçu du Ciel des indices surnaturels de leur sainteté. C'est ce que personne n'entreprendra de prouver , ou il échouera sûrement dans son entreprise.

Dira-t-on que l'Eglise n'honore la mémoire que de ceux dont Dieu a justifié la conduite par des miracles ? Mais nous avons déjà vu , que saint Euloge l'apologiste des Martyrs volontaires d'Espagne , ne nie pas que leur confession & leur mort n'avoient été accompagnées ni suivies d'aucun miracle. Reste donc à dire que l'Eglise a jugé de l'arbre par les fruits , & du motif d'une action extraordinaire par le succès favorable qu'elle a eu. L'Eglise est persuadée qu'on doit attribuer à l'inspiration toute-puissante de l'esprit de grace un zele ardent , qui a prévenu les poursuites du tyran , lorsque ce zele est persévéramment soutenu jusqu'à la mort , par une confession glorieuse du nom de Jesus-Christ , & par une foi invincible aux plus cruels tourmens. Or si l'événement est une bonne regle pour discerner les instincts , comment ne pas

reconnoître la vérité & l'origine céleste de l'instinct de nos Convulsionnaires, qui depuis plus de douze ans est persévéramment suivi d'un succès avantageux ? Tous les jours, depuis tant d'années, il est éprouvé par mille expériences réitérées, & il en résulte toujours des effets salutaires dans les corps & dans les cœurs, soit pour prévenir ou soulager des douleurs, soit pour dissiper des langueurs & des infirmités, soit pour réformer des membres viciés, soit pour convaincre des incrédules, soit pour ouvrir les yeux de l'ame à des vérités qu'on ignoroit ou qu'on combattoit, soit pour rendre les esprits attentifs aux promesses & aux menaces, dont tant de signes & de prodiges sont les avant-coureurs & les pronostics.

II°. Mais combien la divinité de cet instinct devient-elle plus manifeste & plus incontestable, quand on considère tout-à-la-fois & sous un même point de vue tout ce qui parle en sa faveur ? Une expérience non - interrompue depuis plusieurs années le justifie par un succès toujours favorable. La réunion de toutes les circonstances liées au prodige des secours, fait sentir que c'est Dieu qui imprime dans l'ame des Convulsionnaires l'instinct

du besoin ou le sentiment prévenant & involontaire, qui leur fait désirer & demander des coups violens dont ils sont en effet foulagés. Ce prodige est indissolublement lié à un tombeau illustré par une multitude de miracles du premier ordre, ou plutôt il est né sur ce tombeau même au milieu des convulsions les plus certainement divines. C'est dans ces convulsions que Dieu a, dès le commencement, annoncé le dessein qu'il avoit aujourd'hui de guérir & de rétablir par ce qui devoit naturellement bleffer & détruire; c'est par les secours, comme par les convulsions, que Dieu a fait des guérisons miraculeuses; c'est des secours comme des convulsions, que Dieu s'est servi pour éclairer les esprits & toucher les cœurs. En un mot, la liaison des secours aux convulsions & au tombeau est si palpable, qu'on ose avancer deux faits bien remarquables: l'un qu'il n'est pas un seul bon Convulsionnaire qui ne soit favorable aux secours, & qui ne respecte en ce prodige la main du Tout-Puissant; l'autre, que ceux qui combattent tous les secours, Théologiens ou autres, ou rejettent également les convulsions, ou ne savent plus par où ils tiennent à ce phénomène, étant dans l'impuissance de fixer le point précis, qui
les

les différentie des Consultans , de ceux du moins qui sont attachés de cœur & d'esprit à l'appel & aux miracles.

Enfin l'instinct du besoin qu'éprouvent les Convulsionnaires , est accompagné de l'instinct de cette foi à qui tout est possible , parce que tout lui est promis. Le Convulsionnaire qui exige des coups effrayans à la nature , le fait sans hésiter dans son cœur sur le succès , & avec une persuasion immobile , que Dieu par sa présence rendra ces coups bienfaisans & salutaires. Le moindre signe de doute & d'hésitation dans les Spectateurs l'afflige & attire de sa part de charitables reproches. Ce don de foi , ce même sentiment de confiance , saisit ceux à qui Dieu met au cœur de secourir les Convulsionnaires dans leurs besoins. Ils agissent avec une assurance entière de pratiquer un devoir de charité envers le patient , & de travailler à la gloire de Dieu , qui se sert de leur ministère , pour opérer un prodige inoui & digne de sa sagesse. Accusera-t-on de présomption une confiance qui porte ces trois caractères , l'un , d'être supérieur à tous les sentimens de la nature qui se révolte à la seule pensée d'opérations si effrayantes ; l'autre , de ne marcher qu'à la suite de toutes les épreuves

que la prudence peut inspirer , & de toutes les précautions qu'on a prises dès le commencement ; le dernier de s'appuyer sur tant d'indices certains , pour croire que Dieu veut en ce temps donner en signe au milieu de son Eglise , cette étonnante merveille ?

Qui ne se contente pas de tant de preuves de la divinité de ce prodige , est en vérité trop difficile & bien à plaindre. Il n'appartient pas à l'esprit humain de prescrire à Dieu , ni ce qui lui convient de faire , ni la manière dont il doit rendre sensible sa présence & ses opérations. C'est à l'homme d'étudier les démarches de la sagesse suprême , & d'écouter sa voix , de quelque façon qu'il lui plaise de parler. Elle ne doit consulter qu'elle-même dans le choix des preuves qu'elle emploie , sans être obligée de se conformer aux goûts , aux préjugés , aux systèmes de la créature.

Nous avons suffisamment réfuté toutes les fausses maximes du Mémoire , & à la lumière des principes que nous avons établis , il est facile de répondre à mille petites subtilités qui n'ont point d'autre appui , que quelques-unes de ces fausses maximes. Il seroit superflu de répondre pied-à-pied à chaque article de l'écrit.

La ruine des fondemens entraîne nécessairement la chute de tout l'édifice théologique (1).

(1) Dans le huitième chef du Mémoire Théologique, l'Auteur expose avec son éloquence ordinaire, la juste attention que demande l'événement des convulsions. Le P. de Genes ne dit rien sur ce point, parce qu'il est à cet égard parfaitement d'accord avec son adversaire, ainsi que le sont tous les défenseurs légitimes de l'œuvre des secours. Profitons des aveux de M. Boursier, & opposons-les à nos inflexibles contradicteurs.

« On a raison de juger, dit l'Auteur du Mé-
 » moire, que les convulsions ont dans les desseins
 » de Dieu une destination plus étendue & plus
 » intéressante que la simple guérison des mala-
 » dies On ne doit donc pas mépriser les
 » avertissemens que présente l'événement extraor-
 » dinaire des convulsions, & il est de la piété
 » de s'y rendre attentif Plus un avertissement
 » est considérable en lui-même & dans son objet,
 » plus nous aurions tort, ou de le négliger par
 » indifférence, ou d'y être insensibles par dureté
 » de cœur Plus on réfléchit sur les convul-
 » sions, plus on est porté à penser que cet évé-
 » nement n'arrive pas pour rien dans le monde,
 » & qu'il demande de nous une juste attention,
 » &c. &c. *Mémoire Théologique, huitième chef,*
 » n^o. 3, 4, 5 ».

Que nos adversaires s'accordent donc avec eux-mêmes & avec ceux qu'ils prennent pour Docteurs & pour maîtres. Quelle inconséquence & quelle témérité de leur part, de nous opposer d'un ton triomphant une autorité qu'ils ne res-

pectent pas. Ils n'ont que du mépris pour l'œuvre admirable des convulsions ; ils voudroient la voir anéantie & qu'il n'en fût plus question , tandis que leur chef ne cesse de leur dire qu'il est de la piété de se rendre attentif à un événement aussi extraordinaire , qu'on a tort de le négliger par indifférence , ou d'y être insensible par dureté de cœur , & qu'il demande de nous une juste attention. (Voyez M. de Montgeron, tom. III, pag. 390 & suiv.)



L E T T R E

*Du P. de Genes au F. P.. au sujet
de deux Lettres remplies de calomnies,
contre les Défenseurs légitimes des se-
cours (1).*

29 Décembre 1745.

J'AI été extrêmement surpris, Monsieur, en lisant les deux lettres que vous m'avez communiquées, l'une adressée à Madame l'Abbesse de Voisins, l'autre à vous-même, & toutes les deux écrites sur le même plan, & tendantes au même but. Aussi ceux qui ont tenu la plume, déclarent-ils plusieurs fois qu'ils ne sont que les organes & les secrétaires de ce qu'ils appellent

(1) Cette Lettre, écrite environ un an après la réponse au *Mémoire Théologique*, mérite d'autant plus de trouver ici sa place, qu'elle peut être regardée comme le supplément de l'ouvrage précédent. Voici quelle en fût l'occasion. Les Antiseccouristes ayant trouvé dans l'Abbaye de Voisins, un discours de Convulsionnaire assez hétéroclite, auquel on ne prenoit aucun intérêt, & qu'ils attribuerent faussement au F. P. firent

ces Messieurs , c'est-à-dire , sans doute , des principaux Théologiens Anti-secouristes.

Quel a été mon étonnement de voir par ces lettres , que la mauvaise humeur de ces Messieurs contre la *Réclamation*

notifier à cette maison , qu'il falloit rompre tout commerce avec les Secouristes , & sur-tout avec le F. P. & les amis de l'Auteur de la *Réclamation* , sous peine d'être privé du secours des aumônes que ces Messieurs distribuent. Sur les plaintes qu'on a faites de cette déclaration schismatique , un Ecclésiastique (M. de Saint-Jean) écrivit deux lettres au nom de Messieurs du bureau , l'une à l'Abbesse de Voisins , l'autre au F. P. Il y accuse le P. de Gennes , M. de Montgeron , le F. P. & les autres défenseurs des secours , d'annoncer des vérités nouvelles ajoutées à la Révélation , de soutenir que l'œuvre des convulsions est tellement discernante aujourd'hui , qu'il est nécessaire d'y être attaché pour être sauvé , d'assimiler cette œuvre à celle de Jesus-Christ , & de poser les fondemens de tout le fanatisme tant passé que futur. L'Ecrivain de Messieurs du bureau déclare enfin , qu'on n'aura ni paix , ni société , ni trêve avec ceux auxquels il écrit , jusqu'à ce qu'ils ayent abjuré tous ces fanatismes , en condamnant l'ouvrage de M. de Montgeron & celui de la *Réclamation*.

La vivacité de ces étranges procédés , & le zele avec lequel on répandit ces calomnies à Paris & dans la province , déterminèrent le P. de Gennes à écrire cette Lettre que nous publions ,

se porte aujourd'hui à des excès encore plus incompréhensibles que ceux de leurs premiers écrits ? Dans ma solitude où j'ignore ce qui se passe à Paris , je m'étois bonnement flatté que la première chaleur des imaginations étant ralentie , l'équité avoit repris ses droits sur les esprits , ou que du moins on ne parloit plus d'une dispute que je m'étois hâté de terminer par mon silence , dans l'espérance que nos amis reviendroient d'eux-mêmes à des sentimens plus équitables.

Par un jugement de Dieu que je dois imputer en partie à mes péchés , mes

où il s'explique sur ces violentes accusations , en se déclarant de la manière la plus positive , contre tout genre de fanatisme , & contre tout excès de quelque nature qu'il puisse être , ainsi qu'il l'avoit déjà fait dans la seconde partie de la *Réclamation*.

Quant au F. P. il composa pour sa justification , & celle de ses co-accusés , un gros ouvrage , dont le P. de Genes fait mention dans cette Lettre. Il y trouva l'expression de ses sentimens , & il ne fit aucune difficulté de l'approuver. Ce sont dix Lettres foudroyantes adressées à Messieurs du bureau. Nous les avons sous la main ; que nos adversaires ne nous forcent pas à en faire usage , ainsi que de bien d'autres écrits , qui décéleroient certains faits bien humilians pour eux , & que nous souhaitons ensevelir dans un éternel oubli.

espérances ont été vaines. Les préventions
 sont plus fortes & plus aveugles que ja-
 mais. La *réclamation* & son Auteur sont
 dépeints dans les nouvelles lettres avec
 toutes les noires couleurs qui conviennent
 à un Hérésiarque avéré. Je suis coupable ,
 selon ces Messieurs , *d'annoncer un nouvel*
Evangile , *des secrets par rapport à la doc-*
trine , *de prétendus mysteres* , ce qui a été ,
 dit-on , *le caractère des anciennes hérésies* ,
 & même *des plus infâmes*. A les en croire ,
 la réclamation contient un *fanatisme ca-*
raclérisé , & le principe de tout le fanatisme
 qui s'est glissé dans les convulsions , ou qui
 pourra s'y introduire dans la suite ; &
 pour dire quelque chose de plus marqué ,
 certains discours qu'ils accusent de *trans-*
porter toutes les prérogatives de l'Eglise à
la troupe des Convulsionnaires à secours ,
 & de donner cette troupe pour *l'unique*
chaire où Dieu parlera , & dont il garan-
 tira l'enseignement ; ces étranges discours
 ne sont que le précis fidele de ce qui
 est établi dans le second tome de M. de
 Montgeron , & dans l'écrit de la *récla-*
mation. Quels monstres, que M. de Mont-
 geron & l'Auteur de la *réclamation* , si le
 portrait est ressemblant ! Mais en vérité ,
 la passion se décele par de si énormes
 imputations. Plus on charge le tableau

de traits si hideux , moins on se rend croyable.

Je me suis singulièrement appliqué dans la *réclamation* à prémunir contre toute espece de fanatisme , & j'y ai poussé les précautions au-delà même des sages regles de feu M. de Montpellier. Aussi ce petit Ouvrage a-t-il été reçu du public plus favorablement que je n'aurois osé l'espérer. Il m'a même mérité les remercimens de plusieurs Théologiens , avec qui je n'avois nulle relation. Est-il vraisemblable que tant de personnes éclairées aient applaudi à un *nouvel Evangile* , à un *fanatisme caractérisé* , à des *erreurs grossieres & palpables* ?

Vous avez vous-même ressenti le contre-coup de la mauvaise humeur de *ces Messieurs*. Ils ne se contentent pas de la profession bien expresse que vous avez faite de rejeter tout fanatisme passé , présent & futur , & en particulier celui qu'ils ont trouvé dans un discours qui vous est faussement attribué ; ils exigent de plus que vous anathématisez le second tome de M. de Montgeron & la *réclamation* ; & ils l'exigent comme une condition sans laquelle ils n'auront avec vous *ni paix , ni société , ni treve , pas plus qu'avec moi & avec tous mes Disciples les fanatiques*. Je n'aurois

pas cru la réclamation un ouvrage assez important pour devenir le sujet d'un nouveau formulaire. En vain répéteriez-vous cent fois , que vous détestez d'esprit & de cœur tout fanatisme , en quelque endroit qu'il soit ; cette déclaration fera toujours insuffisante , si vous ne croyez de plus , que le fanatisme universel est contenu en caracteres lisibles dans la *réclamation*. Il faut souscrire purement & simplement à cette sentence , sous peine d'encourir *ipso facto* l'excommunication de *ces Messieurs*.

Tout est incompréhensible dans leur conduite. Le ton décisif dont ils prononcent contre d'autres Théologiens ; l'autorité qu'ils usurpent pour dominer sur la foi de leurs freres ; l'énormité des accusations qu'ils intentent sans nulle preuve ; leur vivacité persévérante à décrier ceux qui leur déplaisent , soit de vive voix , soit par lettres , soit à Paris , soit dans les provinces , & à les dénoncer par-tout sous le nom odieux de fanatiques , tant de fausses imputations , tant d'altérations de textes pour les rendre criminels , tant de partialité à interpréter en mauvaise part des paroles innocentes , &c.

A ces traits , comment reconnoître ces hommes autrefois si amis du vrai , si équitables , si pacifiques , dont la candeur &

la droiture relevoit les autres qualités que nous estimions en leurs personnes ? Il y a ici un changement qui n'est pas naturel, & il faut que Dieu, dans la profondeur de ses jugemens, ait envoyé parmi nous un esprit très-mauvais, *spiritum pessimum*, un esprit de pique & de chicane, un esprit d'éblouissement & de vertige. Ne seroit-ce point que nous croyant nécessaires à la vérité, nous serions devenus trop jaloux de notre autorité & de notre réputation ? La moindre contradiction nous irrite, parce que nous confondons notre cause avec celle de Dieu.

Mais ce qui ne me paroît pas moins incompréhensible en tout ceci, c'est que *ces Messieurs s'aveuglent jusqu'à intenter contre nous des accusations contradictoires qui se détruisent mutuellement.* — D'un côté, le second tome de M. de Montgeron & la *réclamation* contiennent un *nouvel Evangile*, un *fanatisme capital & caractérise*, le principe de tout le fanatisme né & à naître dans les convulsions ; on y transporte toutes les prérogatives de l'Eglise à une troupe de Convulsionnaires : voilà l'impiété qui se montre bien à découvert. — D'un autre côté, néanmoins notre crime est d'avoir un *enseignement secret*, une *doctrine cachée*, des *mystères qui ne*

se disent qu'à l'oreille, ce qui a été, dit-on, le caractère des anciennes hérésies, & même des plus infâmes.

J'ose dire qu'on trouvera peu d'Ecrivains qui aient parlé d'une manière moins mystérieuse que M. de Montgeron & l'Auteur de la *réclamation*. L'un & l'autre ont exposé avec franchise tout ce qu'ils pensoient de l'événement des convulsions, quoiqu'ils n'ignorassent pas qu'ils encourroient par-là le mépris & la contradiction de la multitude des Sages. En mon particulier, je me suis plaint de ces méthodes ou entortillées ou dangereuses de certains Auteurs, dont les uns, se bornant sous de grands mots à la réflexion générale qu'il faut être attentif aux avertissemens que Dieu donne aujourd'hui, laissent ignorer aux fidèles l'usage qu'ils doivent faire de tant de prodiges inouis; & les autres parlant avec emphase de grands mystères, de profonds desseins sans les définir, ouvrent une libre carrière aux esprits légers de saisir tout ce qu'ils entendent d'extraordinaire, de bâtir dessus des systèmes fanatiques, & de se croire seuls favorisés de l'intelligence du secret de Dieu.

Dans la *reclamation*, on s'est appliqué à proposer à la Religion des fidèles des objets clairs & distincts qui pussent édi-

fier leur foi , nourrir leur piété & les écarter de toute illusion. C'est pourquoi on s'y est borné à développer toutes les importantes vues du grand Colbert. Ce n'est que d'après lui qu'on a parlé de mystères & de secrets ; mais en même-temps on a fixé d'après lui en quoi consistoit cette conduite secrète & mystérieuse de la sagesse divine. M. de Montgeron avant moi s'étoit expliqué avec la même clarté & sur le même plan. Quel peut donc être le prétexte de nous accuser d'attirer les ames légères & curieuses , en leur disant que *les eaux dérobées sont plus douces , & le pain pris en cachette plus agréable ?*

Que tout cela est affligeant , Monsieur , & digne de nos larmes ! Je cherche pourtant dans des lettres si passionnées , soit quelque motif de consolation , soit quelque moyen de rapprocher de nous des esprits si aliénés : & graces à Dieu , j'y trouve l'un & l'autre.

En premier lieu , combien est-il consolant pour nous que la vérité force ces Messieurs à reconnoître que le fanatisme de M. de Montgeron & de la *réclamation* ne consiste pas à enseigner de nouvelles vérités de dogme & de morale ? Il ne s'agit pas d'accorder ces Messieurs avec eux-

mêmes. Etre les Apôtres d'un nouvel Evangile , transporter toutes les prérogatives de l'Eglise à une troupe de Convulsionnaires , en faire l'unique chaire dont Dieu garantira l'enseignement , & néanmoins ne combattre aucune vérité de dogme , on ne comprend pas comment cela se concilie. Cependant , pour quiconque connoît ce que peut sur l'esprit humain une forte prévention combattue par un reste d'équité , le problème n'est pas si difficile à résoudre , qu'il le paroît d'abord.

Quoi qu'il en soit de cette grossiere contradiction , je prends acte , tant pour M. de Montgeron , que pour moi , du témoignage qu'on nous rend d'orthodoxie sur le dogme , & j'en conclus 1°. , qu'étant tous réunis sur les vérités de dogme & de morale , il devroit être permis de se partager sur le jugement qu'on porte de certains évènements & de leur importance , sans rompre les liens de la *paix* & de la *société*. — J'en conclus 2°. , que Messieurs les Anti-secouristes , à la décharge de leur conscience , abandonnent enfin leurs premières accusations. D'abord ils débitoient de maison en maison , ils écrivoient de toutes parts que j'étois tombé dans le Calvinisme en établissant l'hérésie de l'esprit propre , seul juge

de doctrine en matiere de Religion. L'impétueux Auteur de la *Réponse à la réclamation* s'écrioit : Que nul miracle ne pourroit justifier une de mes propositions avancée en termes plus forts par le célèbre Gerson , & qui se réduit à dire : Que sans être , ni Docteur en titre , ni Prêtre , ni Clerc , on peut être bon Théologien & capable de discerner , à la lumiere de l'Écriture & de la Tradition , de quel côté est la vérité dans les matieres controversées entre les Catholiques. Maintenant ils avouent que je ne combats nulle vérité de dogme & de morale. Dieu en soit loué. Pourquoi n'espérerions-nous pas que ce premier retour vers l'équité leur méritera la grace de nous rendre enfin une pleine justice sur tout autre point ?

En second lieu , je trouve dans la lettre qui vous est adressée, Monsieur, un moyen court & facile de nous réunir, & de rétablir entre nous la bonne intelligence.

« Nous savons bien , y est-il dit , au nom
 » de tous *ces Messieurs* , que Dieu a des
 » desseins dans l'événement des convul-
 » sions , comme il en a eu dans tous les
 » événemens où il a exercé des jugemens
 » de miséricorde & de justice , & comme
 » il en aura dans ceux qui seront les avant-
 » coureurs du jugement dernier. Nous

» savons encore que tout ce que nous
 » voyons dans l'Eglise nous annonce que
 » nous devons nous préparer au grand
 » événement qui nous est prédit du ré-
 » tablissement de toutes choses par la ve-
 » nue d'Elie & par la conversion des
 » Juifs , &c ».

Si tous les Théologiens Anti-secouristes savent bien tout cela , s'ils en sentent bien la force & l'étendue , s'ils agissent & parlent en conséquence , s'ils l'inculquent à leurs Disciples autant que la chose le mérite , je leur déclare , de mon côté , que c'est tout ce que je pense avec M. de Montg. , tout ce que nous avons prétendu établir dans nos écrits.
 « Dieu a des desseins dans l'événement
 » des convulsions , comme il en aura
 » dans ceux qui seront les avant - cou-
 » reurs du jugement dernier ». Rien de plus juste & de plus expressif , & je voudrois l'avoir dit.

Suivons cette comparaison , & jugeons par l'importance des signes qui précéderont la fin du monde , des suites que pourront avoir pour le salut les signes & les prodiges de ce temps. Jesus-Christ prédisant les signes de la fin du monde , combien insiste - t - il sur la nécessité d'y être attentif ? « Ouvrez les yeux ,

» dit-il, sur ce qui se passera ; faites-y
 » une sérieuse attention, veillez & priez :
 » *attendite, videte, vigilate & orate.* Vous
 » connoissez que l'été est proche en
 » voyant le figuier & les autres arbres
 » pousser des branches & du fruit ; re-
 » connoissez de même par ce que vous
 » verrez, que le Royaume de Dieu &
 » la consommation de toutes choses ap-
 » prochent » (1).

Pourquoi tant recommander la vigilance & l'attention à des phénomènes extraordinaires, si le salut n'y est point intéressé ? Ceux qui diront alors, comme font aujourd'hui ces Messieurs, tout ce que les Apôtres n'ont point enseigné, ni par l'Écriture ni par la Tradition, n'est ni de la foi, ni nécessaire au salut ; or la Révélation dit bien qu'il y aura des signes avant-coureurs du jugement dernier, mais elle ne nous dit pas que c'est précisément ceux dont nous sommes témoins & non d'autres ; ceux, dis-je, qui raisonneront ainsi, ne s'exposent-ils pas au péril d'être enveloppés dans le terrible filet qui saisira tous les habitans de la terre ?

(1) Luc, XXI.

Jesus-Christ , pour inculquer davantage la nécessité de se rendre attentif à ces signes , dit : *qu'alors il en sera comme aux jours de Noë* (1). Cent ans sont employés par Noë à bâtir une Arche qui étoit un signe public & un avertissement divin de fuir la colere qui alloit submerger les incrédules. Pourquoi tous périrent-ils par le déluge , figure des supplices éternels ? Parce qu'ils négligerent les signes & les avertissemens qui leur étoient donnés pour les appeler à pénitence. Or , selon la parole de Jesus-Christ , il en sera de même à la fin du monde. Donc par l'analogie , un grand nombre de Chrétiens s'exposent au danger de périr éternellement par leur inattention , leur négligence , leur indifférence à considérer les prodiges qui s'opèrent sous leurs yeux , & à étudier ce que leur annoncent ces signes extraordinaires.

Tout cela est renfermé dans la belle & lumineuse comparaison de nos prodiges avec les signes avant-coureurs du jugement dernier. Ni M. de Montgeron , ni moi n'avons rien dit d'aussi fort , & je ne

(1) Ibid , XVII , 26.

vois plus rien qui nous divise. Quant au fanatisme qu'on nous impute, il faut que nos accusateurs s'en lavent eux-mêmes, ou qu'ils cessent de nous en accuser.

Après cela objectera-t-on encore que nous établissons de *nouveaux moyens de salut, de nouvelles voies inconnues à l'Eglise pendant 17 siècles* ? Ce n'est plus à nous à répondre, c'est à ces Messieurs ; mais au fond l'objection est ridicule ; ou l'effet d'une grande ignorance, si elle est sérieuse. Ces Messieurs s'en moqueroient les premiers, si on la leur faisoit. Mais elle devient valable & même triomphante contre nous, parce que tout est bon à la prévention, pourvu qu'elle rende odieux ce qui lui déplaît.

Qui ne fait qu'outre les moyens de salut essentiels, fondamentaux & immuables que Jesus-Christ a établis dans l'Eglise, qui sont le ministere de la parole, les Sacremens, les dons du Saint-Esprit, qui, par l'infusion de sa grace dans les cœurs rend salutaires les Sacremens & la parole ; la sagesse divine a mis des rapports très-secrets & très-diversifiés entre la distribution de ses graces & les circonstances des temps, des lieux, des personnes, des événemens, où elle place ses

élus. Tel réprouvé se feroit sauvé, s'il avoit été lié à d'autres temps, à d'autres personnes, à d'autres événemens. Les habitans de Tyr & de Sidon auroient fait pénitence, s'ils avoient été, à la place des Juifs, témoins des miracles de Jesus-Christ. C'est pourquoi Jesus-Christ, & avant lui Jérémie, reprochoient aux Juifs leur stupidité à discerner les caractères des temps où ils vivoient. Tant il est vrai qu'outre les moyens essentiels de salut, il y en a d'accidentels & qu'on peut appeler de providence, qui sont propres à chaque siècle ; tant il est vrai qu'il importe beaucoup en chaque temps de connoître les desseins, les voies, l'ordre secret suivant lequel Dieu distribue ses graces & ses bénédictions.

Les Théologiens Anti-secouristes savent tout cela aussi bien que nous. Mais ils l'oublient quand il s'agit de justifier leurs clameurs contre M. de Montgeron & la *réclamation*. Malheureusement combien de Disciples se rendent complices de ces injustes clameurs ! Combien d'échos répètent dévotement ce qu'ils n'entendent pas, croyant rendre service à la Religion & à leurs freres !

Mais la *réclamation* n'excède-t-elle pas en faisant entendre qu'il s'agit d'une

œuvre qui deviendra tot ou tard discernante? La *réclamation* s'exprime sur ce point dans la plus exacte précision. « Les préparatifs d'un grand mystere , » y est-il dit , n'en font pas le plein accomplissement ; & ce qui sera décisif » contre le salut au temps de la con- » sommation , peut être innocent & » excusable dans les premiers commen- » cemens ». Or ces Messieurs en doivent dire autant , selon les termes de leur profession de foi. « Tout ce que nous » voyons dans l'Eglise , disent-ils , nous » annonce que nous devons nous pré- » parer au grand événement du rétablif- » sement de toutes choses par la venue » du Prophete Elie & par la conver- » sion des Juifs ». Si ce que nous voyons est , selon l'expression de M. Poncet , *le dernier coup de trompette qui appelle Elie* , considérons donc l'événement dans son tout , c'est-à-dire , dans ses préparatifs , ses progrès , son terme & sa pleine exécution. Qui peut douter qu'un jour viendra , qu'il sera indispensablement nécessaire au salut de s'unir à l'œuvre d'Elie & au peuple d'Israël réconcilié avec Jesus-Christ pour avoir part aux bénédictions réservées à la race d'Abraham ? Les prophéties y sont formelles : « EN

» ce jour-là, dit le Seigneur des ar-
 » mées, dix hommes des peuples de
 » toutes les langues prendront un Juif
 » par la frange de sa robe; ils le pren-
 » dront & lui diront : Nous irons avec
 » vous, parce que nous avons appris que
 » Dieu est avec vous (1). Alors si dans
 » les familles de la terre il se trouve
 » quelqu'un qui ne vienne point à Jé-
 » rusalem adorer le souverain Roi &
 » le Seigneur des armées, la pluie du
 » Ciel ne tombera point en sa faveur (2) ».

Voilà donc, M. un moyen bien simple
 de pacification. Que ces Messieurs par-
 lent tous & en toute occasion comme
 leur secrétaire; qu'ils inculquent à leurs
 Disciples les mêmes vues & les mêmes
 vérités, qu'ils leur en fassent sentir toute
 l'étendue & toute l'importance; que dé-
 posant tout esprit de contention, ils
 examinent sur ces vues les écrits con-
 tre lesquels ils se sont ligués : nous n'au-
 rons plus rien à démêler ensemble sur
 le fruit qu'on doit principalement re-
 tirer de l'événement des convulsions,
 puisque nous n'avons jamais eu d'au-

(1) Zacharie VIII, 23.

(2) Ibid, XIV, 17.

tre but que de réveiller les hommes de leur stupidité léthargique, de les rendre attentifs au jugement de miséricorde & de justice que Dieu opère au milieu de nous, de leur rappeler le souvenir du grand rétablissement promis dans les Ecritures, de les intéresser aux préparatifs qui doivent nous conduire tot ou tard à ce terme si désirable, mais si peu connu & si peu désiré de la multitude des Catholiques.

Après de telles protestations, si l'on persiste, ce qu'à Dieu ne plaise, à nous traiter de fanatiques; plaignons, M., l'aveugle prévention de nos freres, mais consolons-nous par ce que prévoyoit dès 1733 le grand Colbert : « il y a bien » de l'apparence, disoit-il, que dans peu » la marque distinctive des Appelans » fera de ne pas rougir de ce que le monde » appelle fanatisme (1) ».

Vous me dispensez, M. d'une plus longue apologie par le zele avec lequel vous prenez ma défense & celle de M. de Montgeron. Pour me consoler de la vive douleur dont m'ont pénétré les deux lettres que vous m'avez communiquées,

(1) Lettre 619.

vous m'avez en même temps fait part d'une longue & solide réponse où vous réfutez pied à pied les secrétaires de ces Messieurs. Hors des éloges que je ne mérite pas, j'approuve sans réserve tout ce que vous dites au sujet de la réclamation. Vous rétablissez les textes qu'on avoit altérés; vous me vengez des injustes imputations qui m'étoient faites; vous justifiez ce qu'on rendoit criminel par de faux Commentaires; vous montrez par les textes mêmes de nos accusateurs, qu'ils pensoient & parloient, il y a peu d'années, plus fortement que moi sur l'œuvre des convulsions; enfin fidele interprete de mes pensées & de mes paroles, vous les défendez avec une force que je n'aurois pas osé employer dans ma propre cause. Je déclare donc & je proteste que je n'ai jamais eu d'autres sentimens que ceux que vous exposez, en justifiant la *réclamation*.

Que le Dieu de paix répande les bénédictions sur vous, M. & sur votre écrit. Qu'il serve à ramener nos anciens amis à des dispositions plus équitables & plus pacifiques. Qu'il mette fin à leurs préventions & à leurs clameurs, & qu'il rétablisse entre nous la bonne intelligence.

Ce

Ce sont mes plus sinceres & plus ardens
désirs.

Une bagatelle que vous n'avez pas relevée, M. c'est une petite malice de la lettre qui vous est écrite. On affecte d'y dire, qu'on ne prétend point du tout faire le personnage d'*humble Disciple des Convulsionnaires*. C'est pour me tourner en ridicule, en supposant, d'après l'Auteur de la *réponse à la Réclamation*, que je me suis ainsi défini. Mais cette petite malice est une petite supercherie; je ne me suis point dit l'*humble Disciple des Convulsionnaires*: mais j'ai dit, en empruntant les paroles de M. de Montpellier, que je me glorifiois d'être l'*humble & prudent Disciple de la sagesse qui, sous le nuage dont elle se voile, dispose tout à de grands événemens*. On sent avec une médiocre attention la différence de ces deux choses: d'être l'*humble Disciple des Convulsionnaires*, & d'être l'*humble Disciple de la sagesse* pour étudier son langage mystérieux dans les prodiges de ce temps. Mais cette médiocre attention, il ne faut pas l'attendre des personnes qui lisent avec les yeux de la prévention & de la mauvaise humeur.

Au reste nos anciens amis ont beau

dire qu'ils ne veulent avoir avec moi *ni paix, ni treve, ni société*. Je lis dans leur cœur des sentimens plus chrétiens qu'ils n'y apperçoivent pas, tandis qu'ils sont emportés par cet esprit étranger qui domine leur imagination. Rendus à eux-mêmes, ils me trouveront tel que j'étois à leurs yeux immédiatement avant le second tome de M. de Montgeron : bon Catholique par la miséricorde de Dieu, ennemi déclaré de tout fanatisme réel, attaché à toutes les vérités de l'Écriture & de la Tradition, & en particulier à celles qui intéressent singulièrement l'Église dans ce temps de séduction. Je pense ce que j'ai toujours pensé tant sur le dogme que sur le fond des événemens, c'est-à-dire, ce que nous pensions tous de concert, il y a sept ou huit ans. Pourquoi seroient-ils changés à mon égard ? Non ; j'aime à me le répéter : leur cœur est toujours le même, & il dément leurs paroles.

Pour moi je déclare dans toute la sincérité de mon ame, que je leur pardonne tous leurs excès & leurs procédés ; que je prie Dieu instamment de les délivrer de cet esprit de prévention qui les aveugle sur leurs freres ; en un mot que c'est, entre autres raisons par un amour peut-être

excessif de la paix, que je n'ai pas réfuté leurs écrits publics par des réponses publiques dont j'ai les matériaux tout préparés. Nous ne sentons jamais mieux combien un ami nous est cher, que lorsqu'il est malade, quoique dans l'ardeur de sa fièvre il nous faille effuyer ses vivacités, ses impatiences, ses délires.

Puisque vous êtes, M. dans la résolution, que j'approuve beaucoup, de ne point porter au Tribunal du Public nos humiliantes contestations, à moins que vous n'y soyez forcé dans la suite, je vous prie de joindre cette lettre à votre réponse, & d'en faire tel autre usage que la prudence & la charité vous suggéreront. Je suis avec une parfaite estime en Jesus-Christ notre Seigneur, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant serviteur R. J. B. de Gennes Prêtre de l'Oratoire.

Ce 29. Décembre 1745.



E X T R A I T

*D'un ouvrage de M. d'Etémare, intitulé :
Réflexions sur le Mystere de la Croix,
opéré du temps des Apôtres, & re-
nouvelé de nos jours.*

Janvier 1733.

P R E M I E R E P A R T I E.

*La vérité crucifiée de nouveau par une
injuste sentence.*

LA vérité est forte, mais les hommes sont foibles; la force de la vérité est au-dessus de tout, & la foiblesse des hommes est inconcevable. L'expérience des siècles passés suffit pour nous en convaincre. Prenons les temps qui suivirent le déluge. Noë sort de l'Arche, ses enfans ont instruit leurs descendans de ce grand événement, & des vérités de la Religion. Jamais, pouvoit-on dire, on n'oubliera ce qui vient d'arriver; le sens commun demandoit qu'on s'en souvînt, & cependant au bout de huit siècles tout

fut oublié. Grande leçon que la sagesse a donné au genre humain. Nous sommes tous sans elle comme des écoliers qui oublient même à lire sans le secours de leurs maîtres.

La vérité est le grand maître dont l'homme ne peut se passer. Sans elle il n'est que foiblesse qui va jusqu'à lui faire oublier ce qui est le plus à sa portée. Mais dans la vérité réside la plus grande force, il n'appartient qu'à elle de se faire croire de cette manière ferme & constante qui fait que l'homme n'oublie jamais ce qu'elle a une fois gravé dans son esprit & dans son cœur.

Mais quelle voie prendra-t-elle pour pénétrer jusques-là? Elle viendra se faire crucifier. Qu'est-ce que la vérité crucifiée? C'est la vérité contredite à toute extrémité. Elle n'est plus seulement oubliée, elle est combattue avec la dernière opiniâtreté, elle est condamnée, elle est crucifiée: étrange moyen de se faire croire & de se faire adorer! C'est pourtant celui que la sagesse même a jugé le plus propre; tâchons de le comprendre.

Les pensées des hommes sont très-différentes de celles de Dieu. Mais qu'un homme instruit par la sagesse vienne à savoir ce que Dieu pense, cela suffit, il doit

être content; & pourvu qu'il foit sûr de penser comme Dieu pense, il ne doit plus s'embarraffer de la pensée des hommes. Fût-il seul à penser comme il pense, sa pensée fût-elle contredite par celle de tous les hommes, fût-elle mise à la dernière épreuve, il n'est pas ébranlé, il se roidit au contraire, & résiste au torrent. C'est alors que la vérité agit avec toute sa force, en se faisant croire par un homme seul avec autant de certitude que si elle étoit crue de tous.

Tel a été Jean-Baptiste dans le désert où il s'est retiré. Il pense tout seul; eh! Que pense-t-il? Que toute chair n'est que du foin; que toute la nation est pervertie & corrompue. Il ne craint pas d'être seul à le penser, il parle sur les bords du Jourdain avec la fermeté & l'assurance d'un homme qui connoît la pensée de Dieu, & qui n'est pas ébranlé par celle des hommes.

Mais ce caractère de fermeté a paru dans Jésus-Christ avec tout son éclat dans le cours de son ministère, & principalement sur la croix. Dans cet état d'humiliation, que pense Jésus-Christ? il dit: Je suis le Verbe, la Sagesse éternelle, le Fils de Dieu; je me suis incarné pour le salut des hommes, ils me doivent leurs hommages & leurs adorations; je suis leur Roi & ils

font mes sujets , mais des sujets révoltés. Voilà ce que pense Jesus-Christ sur cette croix où il est attaché. Et qui pense comme lui ? sont-ce les Princes des Prêtres ? Ils ont décidé le contraire & l'ont eux-mêmes condamné à mourir sur cette croix. Est-ce le peuple qui venoit de crier : *salut & gloire au Fils de David ?* Il pense le contraire , & a crié aujourd'hui : *crucifiez-le , crucifiez-le.* Sont-ce ses Disciples ? Ils ont pris la fuite & l'ont abandonné ; saint Pierre , en le renonçant trois fois , a renoncé à sa maniere de penser.

Voilà donc un temps où Jesus-Christ se trouve seul à penser comme il pense ; il faut en excepter la sainte Vierge qui est la seule privilégiée. Mais il pense comme son Pere , son Pere est avec lui , cela lui suffit. Il voit l'injure que les hommes font à la pensée de Dieu , il la ressent vivement , mais il fait que cette injure sera réparée d'une maniere éclatante , & que cette humiliation même que la vérité souffre sur la croix servira à la relever & à la faire triompher. Comment cela ? En faisant annoncer par-tout la pensée de Dieu par des Prédicateurs accoutumés à penser comme Dieu , sans se soucier de la pensée des hommes. C'est ce qu'a fait Jesus - Christ dans la personne des Apôtres ; & en exa-

minant bien tous les avantages qu'ils ont tirés de la vérité crucifiée de leur temps, & de la contradiction qu'ils ont eu à effuyer, nous reconnoîtrons sans peine que la Sagesse a pris le vrai moyen pour arriver à son but, qui étoit de faire triompher la vérité en la faisant passer par les plus humiliantes épreuves.

Appliquons tout ceci à nos temps, & nous verrons une nouvelle lumière se répandre sur tout ce que nous avons dit.

Jesus-Christ en formant son Eglise répandit sur elle son esprit qui lui enseigna toutes les vérités nécessaires au salut. Les Chrétiens les ont peu-à-peu oubliées, & par-là ils se sont accoutumés à ne plus tenir à la pensée de Dieu, & à s'attacher à celle des hommes. Pour les punir, Dieu a permis que ces précieuses vérités vinssent à effuyer les plus terribles contradictions, enfin elles ont été condamnées par une sentence solennelle, assez semblable à celle qui décida nettement que Jesus-Christ n'étoit pas le Messie, mais un imposteur. C'est la vérité de nouveau crucifiée à nos yeux.

La Sagesse a dit aux Chrétiens : vous avez oublié mes pensées, ma prédestination gratuite, la force de ma grace, ma toute-puissance sur les cœurs; ces vérités

si précieuses dont je vous avois fait dépositaires, vous les ignorez maintenant; je veux les venger de cet oubli, elles seront crucifiées parmi vous; ce n'est que par ce moyen que je les ferai connoître à toute la terre.

Qu'a produit en effet ce nouveau crucifiement de la vérité? Nous le voyons. Depuis la Bulle, on a étudié ces grandes vérités avec plus de soin. Il falloit la contradiction pour les bien pénétrer & en sentir tout le prix. C'est la vérité crucifiée qui nous a fait rentrer dans notre propre cœur pour le sonder & pour savoir si nous lui sommes attachés pour elle-même. Lorsque son regne est établi par tout, il est glorieux de tenir à elle. Mais lorsque la vérité qui est la Reine vient à être traitée comme l'esclave, & à subir même la peine qui ne convient qu'à l'esclave, lorsqu'elle est condamnée & crucifiée; lui demeurer fidele alors, & la suivre jusques dans son humiliation, c'est une marque sure qu'on tient à elle seule, & qu'on fait plus de cas de la pensée du Verbe, que de celle des hommes.

Aujourd'hui nous demeurons seuls avec la vérité, seuls avec Dieu. La confiance que nous avons de ne tenir qu'à lui est donc juste & bien fondée, & par-là nous

sommes bien plus en état d'instruire les autres. Aussi tâchons nous de leur transmettre la vérité aux mêmes conditions, nous voulons qu'ils la reçoivent comme nous la recevons nous-mêmes, & les attacher uniquement à la pensée de Dieu & non pas à celle des hommes. Nous les connoissons donc ces grandes vérités sous le titre de vérités contredites & crucifiées; elles seront un jour vengées de l'humiliation qu'elles souffrent aujourd'hui, & l'éclat qu'elles auront répondra à l'abaissement où elles se trouvent; c'est une conséquence sûre & infallible. Telles sont nos espérances & nos prétentions pour les temps qui vont suivre. Elles sont fondées sur l'humiliation où nous nous trouvons.

On nous reproche & on nous dit que nous sommes en petit nombre; que nous pensons seuls comme nous pensons. Mais nous avons un exemple tout semblable dans les Apôtres & les premiers Chrétiens. On nous traite de fanatiques. Il plaît aux sages du monde d'appeler fanatisme toute maniere de penser extraordinaire qui se trouve dans un petit nombre de gens sans science, sans crédit, sans autorité. Dans le vrai ce n'est pas fanatisme; car si ces gens-là ont pour eux de bonnes

preuves, ils ont raison de penser comme ils pensent. Mais comme il arrive ordinairement que le défaut de preuves se trouve dans ces sortes de gens, qui n'ont en partage que l'obscurité, lorsqu'il plaît à la Sagesse de paroître sous ces dehors méprisables; malgré la distinction qu'il faut faire de ces petits, de ces pauvres, de ces ignorans, à qui elle veut bien communiquer ses pensées & qui ont pour eux les plus fortes preuves: cependant les hommes s'y laissent presque toujours tromper, (ils l'ont bien été au sujet de saint Jean-Baptiste, de Jesus-Christ même, de la Sagesse incarnée) & il arrive qu'alors la vérité, parce qu'elle en a tous les dehors, est traitée comme le fanatisme.

Nous comprenons à présent que la vérité crucifiée est plus propre à entrer dans l'esprit & le cœur des hommes, que la vérité séparée d'un tel appareil. A quoi il faut ajouter que la vérité dans cet état a aussi je ne sais quoi de plus vif & de plus consolant pour ce petit nombre d'amis fideles qu'elle s'est réservés, & qui instruits par elle-même de son secret, la reconnoissent sous le voile de ses humiliations qui la cachent & la dérobent aux autres. Saint Jean dans le désert, seul avec Dieu, goûte une consolation infinie à la

vue du choix gratuit que Dieu a fait de lui seul pour lui communiquer sa pensée. C'est elle aussi qui daigne agir au fond de notre ame pour nous faire estimer notre bonheur. Le mystere des humiliations du Verbe nous est dévoilé. La vérité de nouveau crucifiée a été pour nous comme une nouvelle lumiere qui a servi à nous développer toute l'économie de la conduite de Dieu. Et quel ravissement, lorsqu'on vient à découvrir toute la sagesse renfermée dans son œuvre. Plus le bonheur est rare, plus il se fait sentir à notre cœur, & plus aussi nous devons bénir le choix gratuit que la vérité a fait de nous pour se communiquer elle-même toute entiere à nous comme à ses amis & à ses favoris.



 S E C O N D E P A R T I E .

La folie de la Croix reparoit sous de nouveaux traits dans l'œuyre des convulsions.

LIL manquoit un dernier trait à l'humiliation que la vérité devoit éprouver dans notre siecle, pour répondre à celle qu'elle a bien voulu souffrir autrefois dans la personne de Jesus-Christ. Une injuste sentence l'avoit crucifiée à nos yeux, mais on peut dire que la croix ne l'avoit point déshonorée ni réduite au même degré d'opprobre & de confusion où Jesus-Christ le fut par la sienne. Ses ennemis la redoutoient encore plus qu'ils ne la méprisoient. Ils se croient sans doute aujourd'hui bien vengés. La vérité est humiliée à leur place. Elle paroît avec cette robe d'insensé dont elle fut autrefois revêtue par Hérode dans la personne de Jesus-Christ. Les convulsions que Dieu a envoyées au tombeau du saint Diacre, ont jeté sur elle un ridicule & un voile qui la dérobe aux yeux des sages du monde, & qui la font méconnoître tout-à-fait à ces prudens du siecle.

Mais pour nous, que la vérité a fait du nombre de ces simples & de ces petits qu'elle daigne instruire de ses secrets, nous adorons, en tremblant, la main divine qui les frappe d'aveuglement, & qui obscurcit pour eux la vive lumière dont ils n'ont que trop abusé, & nous recueillons avec grand soin ces traits précieux qui forment un tableau complet & animé des humiliations de notre divin Maître.

L'œuvre des convulsions mérite donc de notre part une attention toute nouvelle. Elle a un rapport frappant avec le Mystère de la Croix renouvelé de nos jours, & le suppose même, puisque plusieurs Convulsionnaires le rendent sensible par des représentations vives & touchantes. Mais comme toute œuvre qui vient de Dieu doit porter de notre temps le caractère d'être contredite, celle-ci éprouve une contradiction d'autant plus sensible, que c'est dans le sein même des amis de la vérité qu'elle l'éprouve. Si Dieu n'y met la main, la division sur ce point ne fera qu'augmenter parmi les hommes attachés à la même cause. Les uns, qui ont tout vu & examiné, sont convaincus que les convulsions en général sont l'œuvre de Dieu, sans nier qu'il n'y ait quelque

chose de l'homme mêlé, ou même que dans quelques traits, comme dans les vraies indécences & les fauffetés, le Démon n'y puisse avoir part. Les autres attribuent tout à l'imposture, ou à l'imagination, ou au Démon. Ils ne veulent rien voir, & n'écoutent qu'avec peine les traits merveilleux de cette œuvre qu'on a soin de leur rapporter fidèlement. Au fond, on voit bien qu'ils n'ont point de goût pour les convulsions; l'œuvre en elle-même leur déplaît, parce qu'elle n'a rien pour eux que de bas, de méprisable & de choquant, & qu'ils ont peine à l'accorder avec la majesté toute divine de la Religion que nous professons. D'ailleurs, c'est assez pour eux que l'on parle de visions, de révélations de cœurs, de discours sublimes, de prédictions des choses futures, pour traiter tout cela de chimeres. Car tel est le génie de notre siècle; tout ce qui a l'air de quelque chose d'extraordinaire révolte d'abord, & tout ce qui sort un peu de l'ordre naturel est traité d'imposture & de folie, sans autre examen; & cet esprit anime encore plusieurs de ceux qui sont attachés à la bonne cause. C'est ce qui fait que l'on peut appliquer à nos temps, & en particulier à

l'œuvre des convulsions, le chapitre XIII
de Zacharie.

O B J E C T I O N.

Avant de faire cette application, il faut prévenir une difficulté qu'on pourroit faire. Selon vous, dira-t-on, la cause des Appelans est humiliée aux yeux des hommes, & revêtue d'une apparence de folie par les convulsions. Or, je ne vois pas qu'il y ait une liaison nécessaire entre la cause des Appelans & les convulsions. Pour moi, je l'en sépare totalement. J'abandonne aux Constitutionnaires les convulsions, ils ne peuvent en rien conclure contre la bonté de ma cause. Elle est toujours aussi belle, aussi éclatante, aussi victorieuse. Les traits d'obscurité & de folie qui accompagnent l'œuvre des convulsions, ne rejaillissent donc point sur la cause de l'Appel, & les Constitutionnaires ont tort de les objecter aux Appelans.

R É P O N S E.

1^o. A considérer les Appelans sous l'image d'un arbre, Paris en est le tronc, & dans Paris le tombeau du saint Diacre

portoit singulièrement ce caractère, lorsque les convulsions y ont pris naissance. Les ennemis en ont ôté l'accès, il n'a plus été possible d'en approcher, mais les convulsions n'ont fait qu'augmenter & se multiplier. Or, parmi ce grand nombre de Convulsionnaires, il n'en est pas un seul qui ne se déclare pour la cause des Appelans, & qui n'en fasse la sienne propre. Plusieurs parmi eux étoient déjà instruits de la vérité, & y étoient fortement attachés. Les convulsions ont uni les autres aux défenseurs de la vérité, & les ont rendus appelans dans le cœur. Mais si vous joignez à ce nombre, déjà considérable de Convulsionnaires, tous ceux qui leur sont attachés, & qui respectent l'œuvre de Dieu en eux, il n'est plus possible aux Appelans de désavouer les convulsions, & de rejeter les Convulsionnaires comme ne leur appartenant pas; les ennemis seront toujours en droit de leur dire: Voilà le plus grand nombre parmi vous qui donne dans le fanatisme & la folie.

2^o. Tous les Appelans ont reçu avec une grande joie les miracles; tous se les attribuent, & soutiennent qu'ils sont faits pour eux. Or, si les miracles appartiennent à la cause des Appelans, les convul-

sions lui appartiennent aussi , & aux mêmes titres. Les miracles ont été opérés au tombeau ou par l'intercession du saint Diacre ; les convulsions sont aussi venues au tombeau & par la même intercession. C'est dans le plus grand éclat des miracles , lorsque tout Paris en retentissoit ; c'est dans le sein même des miracles que les convulsions ont pris naissance ; elles sont comme la suite & la continuité de l'œuvre de Dieu ; en un mot , c'est la même œuvre ; & cela est d'autant plus vrai , que dans plusieurs , ces convulsions ont été accompagnées de miracles.

L'on fait de plus que plusieurs Convulsionnaires ont fait à Dieu les mêmes prières que lui avoient adressées des personnes sur qui il a opéré des miracles. Les uns ont présenté à Dieu la cause des Appelans comme un puissant motif , & ont obtenu des guérisons parfaites ; les autres ont de même intéressé Dieu & sa cause dans leurs prières , & ont reçu des convulsions avec de simples commencemens de guérison. Ce sont deux différens effets qui partent de la même prière faite de part & d'autre au nom des Appelans , & fondée uniquement sur la cause qu'ils défendent.

Si vous voulez donc renoncer aux convulsions, renoncez aux miracles, elles vous appartiennent aux mêmes titres; & si vous les séparez même de votre cause, les ennemis ont aussi droit d'en séparer les miracles, & de vous contester qu'ils ne sont pas plus pour vous que les convulsions auxquelles vous renoncez.

3°. Quelques-uns de nos amis ont appliqué aux convulsions ce qui se passa au siège de la ville de Hai, où les Israélites furent repoussés avec perte, & tournerent honteusement le dos à leurs ennemis; un seul coupable fut la cause de ce malheur. Josué & tous les anciens d'Israël avec lui s'humilient & demeurèrent prosternés durant tout le jour devant l'arche du Seigneur. Pareille chose est arrivée, disent-ils, aux Appelans; ils triomphoient de leurs ennemis, les miracles jetoient un nouvel éclat sur leur cause, chaque jour étoit, pour ainsi dire, marqué par un nouveau miracle qui étoit pour eux comme une nouvelle victoire. Un autre Aham a interrompu par sa faute cet heureux cours. Ce téméraire a bien osé tenter Dieu, & le sommer, au nom des Appelans, de faire un miracle pour faire éclater la justice de leur cause, & plusieurs l'ont imité dans sa témérité. Voilà ce qui a irrité Dieu

contre eux , & il leur a envoyé les convulsions pour les punir. Il falloit donc s'humilier devant lui , désavouer ces téméraires , & fléchir sa colere par la pénitence.

Tel est le langage de ceux qui ne trouvent rien que d'affligeant dans les convulsions. Mais il ne détruit pas du-tout le point que nous traitons , savoir : qu'elles sont liées avec la cause des Appelans ; au contraire , ce raisonnement sert à le prouver , car il se réduit à faire voir que les convulsions sont un châtement. Vous dites que Dieu punit tous les Appelans par les convulsions , de la témérité de plusieurs d'entre eux. Mais , diront nos ennemis , un châtement aussi terrible , & qui dure des années entieres , est bien plutôt celui qui convient à ceux qui ont eu l'insolence de s'adresser à Dieu même pour le sommer de prendre la défense d'une cause désespérée & déjà condamnée à tous les Tribunaux ; & il faut que cette cause soit bien mauvaise , puisque Dieu traite ainsi ceux qui la défendent. De ces deux manieres de parler des convulsions , qui s'accordent , à les regarder comme une punition , la dernière sans doute paroîtra la plus plausible aux gens du monde. Est-il donc possible de séparer les convulsions

de la cause des Appelans , & n'est-il pas vrai qu'elles jettent un grand voile sur cette cause ?

Qu'elles soient en partie un châtime^{nt} de la part de Dieu , nous en convenons avec nos amis. Dieu , dans cette œuvre , nous traite avec bonté & avec sévérité ; c'est que nous méritons d'être traités de la sorte. Il étoit content de notre cause , & mécontent de nous & de la manière dont nous la défendions. C'est en faveur de notre cause , que Dieu répand dans cette œuvre des traits sensibles de sa bonté , tels que sont les guérisons , les choses édifiantes , les discours sublimes & touchans , &c. C'est à notre propre indignité que nous devons attribuer les marques de sa sévérité que nous ne pouvons méconnoître dans les douleurs , dans les retardemens , & dans la manière obscure & pleine de nuages dont il semble agir , comme s'il se plaisoit à nous jeter lui-même dans l'embarras & dans l'inquiétude par toutes les difficultés qui se rencontrent dans cette œuvre. Si nous voulons donc que Dieu cesse de nous traiter avec cette rigueur apparente , cessons nous-mêmes d'être coupables, rentrons en nous-mêmes , examinons la conduite que nous avons tenue jusqu'à présent ; si nous avons

soutenu une si belle cause avec le courage
 & la dignité qui conviennent à ses défen-
 seurs ; si nous avons pris autant de soin
 de lui faire honneur par une vie sainte ,
 pénitente , en un mot digne d'elle , que
 par tous ces beaux écrits dont nous nous
 glorifions ; si nous n'avons point affoibli
 les droits de la vérité ; si nous ne l'avons
 point déshonorée par des idées trop basses
 & indignes d'elle ; si nous avons eu tout
 le zele qu'il falloit pour en répandre la
 connoissance parmi les simples & les pe-
 tits ; si nous n'avons point à nous repro-
 cher notre négligence sur cet article , de
 forte qu'il ait fallu que Dieu vînt au se-
 cours de ces simples par les convulsions ,
 pour en instruire plusieurs des vérités con-
 damnées , & pour les prémunir contre la
 grande séduction. Voilà ce que nous de-
 vons considérer dans cette œuvre , si nous
 voulons en profiter. Mais plusieurs de nos
 amis , au lieu de s'occuper de ces grands
 objets , se laissent frapper par de petites
 indécences & par quelques mouvemens
 peu conformes aux regles ordinaires , &
 ne veulent point tourner leurs vues sur
 la conduite étonnante de Dieu , & s'ap-
 pliquer à comprendre le langage que
 Dieu leur tient à eux en particulier , &
 ils sont en cela bien déraisonnables. Ils

ont reçu avec joie les miracles de la main de Dieu, & ils rejettent les convulsions qui viennent de la même main, c'est-à-dire qu'ils veulent bien des amitiés & des faveurs de leur pere, & qu'ils ne veulent point de ses reproches & de ses châtimens dans le temps que nous le méritons le plus, & qu'il est de sa bonté paternelle de nous purifier ainsi de toutes nos foibleffes.

Au reste, si nous convenons avec ces personnes, que Dieu nous châtie par les convulsions, nous sommes bien éloignés du sens dans lequel ils le disent. Pour eux, ils n'envisagent dans cette œuvre que des traits de rigueur, & nous avons la consolation d'y voir encore plus de traits d'une singuliere bonté pour nous. Dans leur idée, ce châtiment n'a rien que de funeste, tout y est désolant, & c'est pour eux l'événement le plus triste, le plus amer; mais pour nous, nous reconnoissons dans l'œuvre des convulsions la grande miséricorde de Dieu qui nous châtie en pere, & qui le fait pour notre plus grand bien. Ce châtiment nous console au lieu de nous abattre, & les Convulsionnaires, dans leurs discours, s'en servent pour nous remplir d'espérance. Voici ce que nous dit l'un d'entre eux (le F. Hilaire) dans

un discours du 31 Janvier 1733 : « La
 » main de Dieu nous frappe , la sévérité
 » se montre la première , & cache der-
 » rière elle une bonté infinie. Laissons
 » tomber la justice , & nous sentirons en-
 » suite les effets de sa bonté ».

A P P L I C A T I O N

*Du Chapitre XIII de Zacharie aux
 évènements dont nous sommes les té-
 moins.*

SI le mystère de la croix est renouvelé de nos jours ; si la vérité a subi parmi nous le même sort que Jesus-Christ parmi les Juifs ; si elle est humiliée & crucifiée , comme nous n'en doutons point , nous pouvons avec justice appliquer à nos temps le chapitre XIII de Zacharie , qui convient , à la lettre , à la personne de Jesus-Christ. Le Prophete , par excellence , y est confondu avec le faux , & y est représenté comme puni par sa nation avec la même sévérité que s'il eût été un séducteur qui eût voulu tromper le peuple & l'attirer à lui , en se disant faussement le Messie. La même chose est arrivée
 parmi

parmi nous ; nous voyons aujourd'hui la vérité traitée comme l'erreur , ceux qui la défendent & qui la prêchent confondus avec les séducteurs , & punis par leur propres Pasteurs comme des enfans rebelles , qui ne sont dans le sein de l'Eglise que pour le déchirer. C'est dans la vérité , & ses défenseurs traités avec cette indignité , que se retrace à nos yeux la folie de la croix. Mais l'œuvre des convulsions emporte sur-tout ce caractère , & il faut avouer qu'elle est très-propre à faire confondre la sagesse avec la folie & le fanatisme.

Nous supposons ici que cette œuvre en général vient de Dieu , & nous croyons qu'il est aisé de s'en convaincre , lorsqu'on veut l'examiner de bonne-foi. C'est donc la vérité , la sagesse éternelle qui prend une forme nouvelle & extraordinaire ; c'est elle-même qui agit dans les Convulsionnaires ; elle se cache sous eux , & tantôt elle se montre crucifiée dans leurs personnes avec des douleurs sensibles aux pieds & aux mains (1) ; tantôt elle les

(1) Combien ce raisonnement n'acquiert-il pas de force , depuis que les Convulsionnaires se font crucifier réellement avec des clous qui percent de part en part les pieds & les mains ?

ravit en extase ; tantôt elle éclate au-dehors par des discours sublimes & touchans qu'elle leur fait prononcer , ou qu'elle prononce elle-même par leur bouche , quoique la plupart n'aient pas une pleine connoissance de ce qu'ils disent ; tantôt c'est le secret des cœurs qu'elle dévoile ; tantôt ce sont des choses futures qu'elle annonce. Elle pénètre quelques-uns de la plus vive douleur ; elle pousse en eux les plus profonds gémissemens sur le pécheur & la misere ; elle se met encore dans l'état d'une victime qui s'immole & s'annéantit elle-même devant un Dieu irrité , & nous apprend qu'il faut que nous soyons tous des victimes par la pénitence pour trouver grace & miséricorde devant notre Dieu , qui est en colere contre nous , & qui , depuis si long-temps , nous cache son visage. Mais ceci est bien consolant : elle les anime tous d'une vive confiance , qui leur fait regarder ce Dieu même irrité , comme un pere plein de bonté qui fait violence à son propre cœur , & qui ne les traite avec cette rigueur apparente , que pour les faire entrer dans l'état d'enfans , qui pleurent amèrement leurs fautes , & qui viennent avec plus d'empressement se jeter dans le sein de sa bonté paternelle , assurés que bientôt il se laissera fléchir.

Ils connoissent tous les droits qu'ils ont à sa miséricorde ; & ces droits , c'est la sagesse qui le dit par eux , ce sont les droits de la vérité , de cette sagesse même humiliée en eux. C'est ainsi qu'elle s'abaisse pour nous instruire elle-même ; & c'est de la poussière où elle s'est réduite , qu'elle élève sa voix pour nous donner ces leçons importantes. C'est au milieu de ces mouvemens violens qui agitent les Convulsionnaires , qui les jettent dans des postures ridicules , qui défigurent les traits de leur visage , & y font succéder tout ce qui peut causer de l'horreur & du dégoût ; c'est au milieu des cris les plus affreux , qui imitent tantôt l'aboyement d'un chien , tantôt le rugissement d'un lion.

Or , dans quel temps la sagesse vient-elle se montrer ainsi parmi nous , dans le temps qu'on est le plus prévenu contre tout ce qui est surnaturel ; qu'on a des exemples tous récents d'un fanatisme réel , qui font qu'on est encore plus en garde & plus éloigné de tout ce qui sort de la voie commune. Ces trembleurs d'Angleterre , ces fanatiques des Cévennes , quelle occasion favorable pour les ennemis , de faire passer de même tous nos Convulsionnaires qui paroissent leur ressembler ,

par le ridicule & la singularité de leurs agitations ?

Et il est vrai que notre cause avoit besoin de ces nouveaux traits d'ignominie pour être conforme à celle de Jésus-Christ & des Apôtres. Elle étoit trop honorée; la justice de cette cause avoit été mise au grand jour par les excellens Ecrits faits en sa faveur, tout contribuoit à la relever au milieu de l'abaissement où elle étoit réduite par le crédit de ses ennemis. Mais l'intrigue, la calomnie, le violement des règles, voilà tout ce qui faisoit leur force. Du côté de la raison, ils étoient la foiblesse même, ils ne pouvoient tenir contre nos preuves, ils en étoient accablés; & dès qu'ils se hasardoient dans quelque misérable écrit à combattre contre nous avec les armes de la raison, il en résultoit pour nous un nouveau sujet de triomphe, & pour eux ils ne faisoient que se couvrir de confusion, & apprêter à rire à ceux qui étoient spectateurs d'un combat si inégal. Pour lors honteux de leur défaite, & pleins de fureur dans leur impuissance, ils ont eu recours à d'autres armes; ils ont employé la violence pour anéantir cette cause & ses Défenseurs; ils ont renversé toutes les loix; ils ont opprimé les Corps les plus célèbres, &

n'ont point respecté les asyles les plus sacrés ; ils ont voulu faire taire toutes les voix qui s'élevoient contre eux de toute part. Mais ils ont eu beau faire , tout a rendu témoignage en notre faveur ; & dans tous ces corps qu'ils ont réduits au plus dur esclavage , les derniers cris & les derniers gémissemens d'une vérité mourante, ont été des témoignages éclatans de la justice de notre cause. Ils ont eu le crédit de faire condamner M. de Sénez dans ce prétendu Concile , & de le faire reléguer loin de son troupeau. Ils sembloient être à l'abri des réclamations , & espéroient jouir en paix du fruit de leur victoire ; mais Dieu , qui se rit de leurs vains projets , les a confondus , en produisant des témoignages inespérés en faveur de M. de Sénez. Le corps entier des Avocats prend sa défense , & par leur fameuse consultation ils portent à nos ennemis le coup le plus sensible.

Ce n'est pas tout ; il faut que l'exil même de M. de Sénez devienne glorieux & honorable. Son innocence avoit brillé au milieu des Evêques mêmes assemblés pour le juger. Le public étoit pénétré de respect pour l'innocent condamné ; il l'avoit suivi dans son exil ; & les yeux attentifs sur lui , il ne cessoit d'admirer la paix ,

la tranquillité, la fermeté & la constance de ce vénérable vieillard captif de Jesus-Christ, & dont l'anathême faisoit son bonheur & sa gloire.

Tels étoient les avantages de notre cause aux yeux des hommes. Celle de Jesus-Christ avoit-elle été revêtue du même éclat ? Il s'en faut bien. Excepté les miracles que Jesus-Christ faisoit, qui, comme ceux d'aujourd'hui, étoient pour un petit nombre, mais ne faisoient gueres d'impression sur la multitude, & encore moins sur ceux qui avoient du crédit & de l'autorité, rien à l'extérieur ne servoit à relever sa cause ; il étoit tout seul, aucune de ces différentes sociétés qui composent la nation ne lui rendent témoignage. Il paroît comme un homme extraordinaire qui se dit Prophete, & que beaucoup prennent pour un fanatique, qui vient attaquer par ses discours hardis ce qu'il y a de plus respectable. Aussi est-il bientôt mis à mort, comme un emporté, un séditieux, qui trouble tout dans la nation. Les Apôtres ont porté les livrées de leur Maître, leur cause étoit revêtue des mêmes apparences de folie, de fanatisme, & dénuée de tous les témoignages humains en sa faveur.

Voilà donc un trait important qui nous

manquoit , pour nous mettre dans la même situation où s'est trouvé Jesus-Christ , & les Apôtres après lui. Nous étions encore trop honorés & trop estimés des hommes. Mais les convulsions jettent sur notre cause un voile obscur qui en dérobera bientôt l'éclat & la lumière aux yeux des sages du monde. Nous allons désormais être confondus avec les fanatiques , nous serons traités comme eux , condamnés comme eux , & peut-être mis à mort comme eux.

Et c'est ce que nous annoncent les Convulsionnaires ; ils s'accordent tous à nous montrer la persécution comme prochaine , ils prédisent des supplices sans nombre , ils représentent dans leurs convulsions les différentes espèces de mort qu'on fera souffrir à eux & à plusieurs de ceux qui leur sont attachés. L'événement sans doute fera juger de la vérité de ces prédictions. Mais il est vrai que les apparences y sont conformes ; déjà nos ennemis sont irrités , ils sentent mieux que plusieurs de nos amis , combien ces convulsions nuisent à leur cause , quelle idée elles en donnent à une foule de simples & de petits qui n'étoient point en état de la connoître telle qu'elle est , quels sentimens elles inspirent contre leurs er-

reurs, & en faveur des vérités qu'ils combattent. Ceux qui ont en main l'autorité commencent à s'ébranler. Nos ennemis ont saisi avec ardeur cette occasion de les animer contre nous; c'est l'intérêt de la Religion, disent-ils, (c'est le discours que l'on rapporte de M. Hérault, qui menaçoit de faire enlever tous les Convulsionnaires, discours qui lui avoit été suggéré peut-être par quelque ennemi). Il faut empêcher qu'on ne s'en joue, & qu'on ne la déshonore par toutes ces folies. Le parti paroît pris de détruire totalement cette œuvre des convulsions, & cela sous le prétexte le plus spécieux: c'est un nouveau fanatisme.

Mais les Convulsionnaires, en même temps qu'ils annoncent des malheurs prochains, rapprochent aussi de nous la ressource qui nous paroissoit encore éloignée. Presque tous voyent le Prophete destiné à nous consoler prêt à paroître, presque tous annoncent le retour prochain des Juifs, & nous n'avons point de peine à le comprendre. Nous savons à présent ce qui retardoit l'arrivée du Prophete, c'est que nous n'étions point encore parvenus au degré d'humiliation qui doit couvrir & obscurcir pour le plus grand nombre l'œuvre à laquelle il est destiné.

Et certes qu'Elie fût venu avant les convulsions; qu'il eût fait des miracles, converti les cœurs, avec l'éclat qu'avoit déjà notre cause, il étoit impossible qu'il fût méconnu, méprisé, traité de fou & d'insensé, comme a été traité Jesus-Christ, & comme il est prédit qu'il le sera lui-même (1).

Mais qu'Elie vienne aujourd'hui, qu'il se mette à la tête des Convulsionnaires, ou de ceux qui ne rougissant point de leurs humiliations, auront reconnu en eux les traits d'une main divine, qu'il vienne les visiter bientôt, comme ils le prédissent, qu'il paroisse avec la robe de folie dont la sagesse elle-même s'est revêtue dans leurs personnes. Je le reconnois semblable en tout au Fils de l'Homme; je le vois comme lui un objet de mépris, le dernier des hommes, un homme de douleur, qui sait ce que c'est que de souffrir. Son visage me paroît aussi caché & aussi défiguré par des traits qui le rendent méprisable; & il est indubitable qu'Elie venant aujourd'hui parmi

(1) Elias, cum venerit primò, restituet omnia; & quomodo scriptum est in Filium hominis, ut multa patiatur & contemnatur. *S. Marc, IX, 11.*

nous dans cet état, il ne sera point reconnu par le grand nombre; qu'il sera au contraire, maltraité comme Jesus-Christ l'a été, & mis à mort comme un fanatique. On pourra donc lui appliquer alors, & à ceux qui auront le même sort que lui, ce *ψ.* 7 de Zacharie : *O épée ! réveille-toi, viens contre mon Pasteur, contre l'homme qui se tient toujours attaché à moi, dit le Seigneur des armées; frappe le Pasteur, & les brebis seront dispersées.*

C'est - à - dire, que ce petit troupeau composé de Convulsionnaires & de ceux qui leur sont attachés, ayant Elie à leur tête, sera traité comme une troupe de fanatiques, & sera confondu avec eux. Et c'est ce qui est encore représenté par la confusion qui regne dans ce chapitre, où les faux Prophetes & le Prophete par excellence subissent le même sort. Les Convulsionnaires seront traités ainsi par les Chrétiens qui sont leurs freres dans l'Eglise, qui est la maison commune où ils habitent; & cela, parce qu'ils montrent dans leurs personnes des signes extraordinaires; qu'ils disent des choses étonnantes, & qu'ils se mêlent d'annoncer l'avenir; ils seront, dis-je, traités comme de faux Prophetes, tandis que les vrais séducteurs jouiront tranquillement de la

confiance des peuples , parce qu'ils ont l'avantage d'enseigner leur mauvaise doctrine , non point avec l'air de Prophete , mais comme des maîtres sages & revêtus d'autorité.

En effet , dans un temps comme le nôtre , les séducteurs ont beau jeu. Attachez-vous à nous , pourra dire un Jésuite , ou tout autre imbu de leur doctrine , à ces sages du monde. Il n'y a point parmi nous de ces fanatiques qui ont des mouvemens violens , qui dans leurs agitations & dans leurs postures ridicules , tiennent des discours & prédisent l'avenir ; vous ne voyez point dans notre parti des filles & de petites gens se mêler de prophétiser la tête en bas & les pieds en haut. (C'est ce que M. Hérault reprochoit aux Convulsionnaires , dans le même discours que ci - dessus) , nous étudions la loi , & nous tâchons de vous en donner la vraie interprétation ; aux simples , nous leur donnons pour regle sûre & infaillible , l'autorité du Pape & des Evêques auxquels ils doivent demeurer attachés & obéir comme à Dieu même. Ces gens ont abandonné la vraie regle , aussi sont-ils livrés , même extérieurement , aux mouvemens déréglés dont leur ame est agitée.

Ce discours , déjà séduisant par lui-même , sera soutenu d'un extérieur de piété , d'un air sage , modéré , imposant ; & plus un homme aura de la sagesse du monde , plutôt il s'y laissera prendre : il jugera qu'en effet il y auroit de la folie à s'attacher à des hommes qui marchent par des voies si extraordinaires , & qu'il est indigne d'un homme de se déclarer pour un parti qui paroît si déraisonnable. Il faut donc l'avouer : la voie des convulsions dont Dieu se sert aujourd'hui pour faire son œuvre , est une voie bien incompréhensible. C'est une vraie folie ; mais *la folie de Dieu est plus sage que toute la sagesse des hommes*. Il saura tirer un grand bien de cette humiliation nouvelle , où sa cause est réduite dans ses défenseurs. Le moment viendra , selon les Convulsionnaires , & ce moment doit venir bientôt , où *le Pasteur sera frappé & les brebis dispersées*. Et c'est alors que Dieu viendra au secours des petits & des pauvres , & qu'il étendra sa main bienfaisante , & *convertam manum meam ad parvulos*.

ÿ. 8. *Il y aura alors dans toute la terre deux parties , dit le Seigneur , qui seront dispersées & qui périront , & il y en aura une troisième qui demeurera*. Le

plan des Convulsionnaires est très-conforme à ce verset, & l'explique on ne peut pas mieux. Il y aura un grand retranchement, la multitude sera réprochée, voilà ce qu'ils annoncent, pénétrés de la profonde douleur. Nous devons, à leur exemple, pleurer la perte de nos ennemis. Ils se glorifient de leur grand nombre ; mais ce grand nombre ne forme-t-il pas deux partis opposés l'un à l'autre ; le parti de ceux qui reçoivent la Bulle & la doctrine, & le parti de ceux qui continuent de croire les dogmes condamnés par la Bulle même qu'ils reçoivent ? L'un plus sincère combat la vérité, & l'autre, exempt d'erreurs grossières, trahit la bonne foi & la sincérité. Or, nos ennemis étant réellement divisés entre eux, & ne s'accordant que dans un seul point, qui est de nous opprimer : voilà ces deux parties destinées à périr ; & nous, qui ne sommes qu'une petite poignée méprisable à leurs yeux, nous le disons hardiment, nous sommes cette troisième partie qui seule demeurera.

ψ. 9. *Je ferai passer ces derniers par le feu, où je les épurerai comme on épure l'argent, & je les éprouverai comme on éprouve l'or.* Voilà précisément ce que

nous disent les Convulsionnaires. Cette troisieme partie sera mise au creuset, on la fera passer par le feu pour en ôter l'écume & l'alliage. L'or seul & l'argent resteront. Ainsi, il y aura un retranchement parmi ceux qui sont dans le bon parti, même parmi les Convulsionnaires, dont plusieurs succomberont à la violence des tentations. Les ennemis emploieront contre eux les peines & les tourmens pour arracher de leur bouche des aveux contraires à la vérité. Les Convulsionnaires eux-mêmes l'annoncent dans leurs discours, & ils nous font entendre que les convulsions seront aussi pour quelques-uns de nos amis, un écueil où ils viendront se briser par orgueil, refusant jusqu'à la fin de reconnoître la voie d'humiliation par où il plaît à Dieu de nous conduire.

Craignez donc, ô vous amis de la vérité; cette division, qui se forme parmi vous, est un funeste pronostique. Les Convulsionnaires l'avoient clairement annoncée, & nous la voyons arriver de nos yeux. La grande opposition aux œuvres de Dieu aura des suites fâcheuses pour quelques-uns d'entre nous; ce sont encore les Convulsionnaires qui le disent. Crai-

gnez au moins qu'ils ne soient aussi véritables dans cette seconde prédiction que dans la première.

Cette opposition marquée à l'œuvre des convulsions, vient dans tous ceux en qui elle se trouve, de ce qu'ils sont prévenus contre le surnaturel, & contre tout ce qui sort de l'ordre commun & ordinaire. Et de plus, ils ne peuvent croire que Dieu veuille employer pour soutenir sa cause, des moyens si décriés. Tout les révolte dans cette œuvre, & tout les porte à la confondre avec l'imposture & la folie. Qui sont ceux qui ont des convulsions? Souvent de petites gens sorties de la plus vile poussière. Mais qu'ils y prennent garde, les Apôtres n'étoient eux-mêmes que de la poussière aux yeux des hommes; ils étoient comme les ordures du monde, & comme les balayures qu'on rejette avec le dernier mépris (1).

Que l'on dise à ces personnes qui n'ont aucun respect pour cette œuvre, que l'on remarque dans plusieurs Convulsionnaires une sensibilité aux pieds & aux mains;

(1) *Tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsēma usque adhuc. I Cor. IV, 13.*

que l'on a vu dans quelques-uns des marques extérieures aux endroits des clous qui ont percé les mains du Sauveur ; qu'il y en a d'autres qui , pour peu qu'on les touche , soit au côté vers l'endroit où celui de Jesus-Christ a été percé par une lance , soit à la tête dans le contour marqué par la couronne d'épines , témoignent souffrir de la douleur par un prompt tressaillement de tout le corps ; que l'on invite en même - temps ces personnes à louer Dieu avec nous de ce qu'il veut bien nous donner cette image parlante du mystere de la croix , & nous rendre sensible par-là ce que nous avons bien de la peine à comprendre , que la vérité fût crucifiée parmi nous : tous ces nouveaux traits de la puissance & de la bonté divine fervent plutôt à les révolter. Vous me parlez , diront-ils , d'un vif ressentiment des plaies sacrées du Sauveur , & des marques qui paroissent au-dehors ; mais ne sont-ce point là ces stigmates si décriées ? En un mot , tout ceci a l'air de folie & de fanatisme , & il leur plaît dès-lors de confondre l'un avec l'autre. Est-ce-là des amis de la vérité ? Au moins devroient-ils faire attention à ce qui s'est passé à la formation de l'Eglise. Qui sont ceux qui ont été bénis de Jesus-Christ ? Ces

premiers Chrétiens convertis par les Apôtres, quelle sorte de gens étoit ce ? « Cor- » sidérez, mes freres, dit l'Apôtre, ceux » d'entre vous que Dieu appelle à la foi. » Il y en a peu de sages selon la chair, » peu de puissans, peu de Nobles ; mais » Dieu a choisi ceux qui sont des fous & » des insensés aux yeux du monde, pour » confondre les Sages : *Quæ stulta sunt » mundi elegit Deus, ut confundat sa- » pientes.* Il a choisi les foibles selon le » monde, pour confondre les puissans ; il » a choisi les plus vils & les plus méprisa- » bles selon le monde, & qui n'étoit rien » pour confondre ce qu'il y avoit de plus » grand : *& ignobilia mundi, & contemti- » bilia elegit Deus & ea quæ non sunt, ut » ea quæ sunt destrueret (1)* ».

Voilà donc ce qui caractérisoit alors l'œuvre de Dieu, une grande foiblesse aux yeux des hommes, la pauvreté, la bassesse & les apparences de folie : or ces mêmes caracteres, que porte encore aujourd'hui l'œuvre de Dieu, rebutent plusieurs même des amis de la vérité, & leur font mépriser les convulsions.

Mais cette promesse qui se trouve à la

(1) I Cor. I, 26, 27, 28.

fin du septieme verset de notre Chapitre :
& j'étendrai ma main sur les petits, pour
 qui est-elle donc faite, & à qui peut-on
 l'appliquer aujourd'hui avec plus de raison ?
 N'est-il pas vrai qu'en joignant aux Con-
 vulsionnaires tous ceux qui leur sont at-
 tachés, & qui respectent l'œuvre de Dieu
 en eux, l'on verra se former une troupe
 de petits & de pauvres attachés à la vérité,
 mais couverts de confusion & d'oppro-
 bres, sans crédit, sans talens, sans ap-
 pui, revêtus d'apparences si désavanta-
 geuses, qu'on les prend pour des insensés,
 & qu'on les confond même avec les im-
 posteurs & les fanatiques; & qui portent
 encore ce dernier trait de confusion, que
 ceux qui les traitent avec mépris, & qui
 veulent les couvrir d'ignominie à la face
 de l'Eglise, en imprimant sur eux la note
 de folie, d'imposture & de fanatisme, ne
 sont point seulement les ennemis de la
 vérité, mais plusieurs même de ceux qui
 sont à la tête de ses défenseurs, & qu'ils
 ont toujours respectés & chéris comme
 leurs peres? De sorte qu'on voit arriver à
 la lettre dans la personne des Convulsion-
 naires ce qui est marqué v 3 : *Que si quel-
 qu'un entreprend encore de faire le Pro-
 phete, son pere & sa mere qui lui auront
 donné la vie, lui diront : Vous mourrez.*

parce que vous vous êtes servi du nom du Seigneur pour débiter des mensonges.

C'est ce que disent aux Convulsionnaires plusieurs de ceux qui sont leurs peres & les défenseurs de la cause commune ; Vous faites les Prophetes , vous avez des visions , vous annoncez des choses futures , dès-là même nous vous condamnons comme débitans des mensonges ; voilà notre jugement , c'est de votre part , ou imagination , ou folie , ou imposture & fanatisme. Les Convulsionnaires ont beau se récrier , & dire qu'ils ne sont point Prophetes ; qu'ils ne se donnent point pour tels , *sed dicet , non sum propheta , v. 5.* C'est une défaite de votre part , leur répondent ces personnes ; vous vous mêlez de prédire l'avenir , vous dites des choses extraordinaires ; voilà des actions de Prophete , cela suffit. Amos disoit qu'il n'étoit point Prophete , & il l'étoit cependant.

Qu'on demande donc aujourd'hui aux Convulsionnaires , *v. 6 , d'où viennent ces plaies que vous avez au milieu des mains ?* Ils répondront : *J'ai été percé de ces plaies dans la maison de ceux qui m'aimoient.* Si je suis traité de fou & d'insensé , pourra dire chacun d'eux dans la suite ; si je suis confondu avec les im-

imposteurs & les fanatiques , condamné
 comme eux , c'est mon pere & ma mere
 qui , les premiers , m'ont traité ainsi ; ce
 sont ceux mêmes qui m'aimoient , à qui
 j'étois uni par les sentimens de cœur les
 plus tendres , de qui j'avois tiré tout le
 suc de la Religion , & qui avoient à sou-
 tenir avec moi une même cause. Mais cet
 état où je suis sous la main de Dieu les a
 révoltés , & voilà ce qui a mis la division
 entre eux & moi , & la plus triste divi-
 sion. Ils s'accordent sur ce point avec nos
 ennemis communs ; ils parlent comme
 eux ; ils ne craignent point ainsi de s'unir
 avec ceux qui ont juré notre perte , & de
 leur fournir le plus beau prétexte de nous
 persécuter ; & si l'on en vient à nous mal-
 traiter ; si l'on nous fait souffrir les tour-
 mens & la mort même pour nos con-
 vulsions , il sera très-vrai de dire que
 nos peres nous ont porté le premier coup ,
 en se déclarant contre nous avec chaleur ,
 & que nous serons les victimes du zele
 amer avec lequel ils nous condamnent
 tout d'abord. Ils nous traitent pour la plu-
 part d'imposteurs , qui se jouent de la Re-
 ligion , & qui méritent d'être punis sévé-
 rement , pour avoir voulu prophétiser &
 se servir du nom du Seigneur , pour dé-
 biter leurs mensonges , &c. 3. son pere &

sa mere, qui lui auront donné la vie, le perceront eux-mêmes, pour avoir ainsi prophétisé. Et sera-t-on étonné, après cela, si l'on m'arrache le sein, si je représente une personne couverte de plaies? Ce sont eux-mêmes qui, traitant les Convulsionnaires d'imposteurs & de fanatiques, autorisent les ennemis à faire de nouveaux efforts, pour arracher du sein de l'Eglise la portion la plus saine & la plus précieuse. Ce sont eux qui, par la division qu'ils ont mise parmi ses plus chers enfans, ont fait à cette mere défolée la plaie la plus sensible, & je ne fais que la représenter par mon état.

Mais enfin, pourront ajouter tous ces Convulsionnaires, de quelque maniere que ces hommes nous traitent, ils ne pourront jamais nous ravir le solide avantage de porter ce caractère spécial d'une troupe pauvre & méprisée; c'est notre plus douce consolation, & nous avons droit par-là à cette promesse que Dieu fait d'étendre sa main sur les petits : *Convertam manum meam ad parvulos.*

Cette parole seule devoit bien arrêter ceux de nos amis qui rejettent les convulsions, & les empêcher d'éclater contre ceux qui en ont, par des discours pleins d'animosité. Et comment ont-ils pu se

laisser aller jusqu'à les traiter avec le dernier mépris & les termes les plus humilians ? Vous nous traitez de canaille , de petites gens tirées de la lie du peuple , pourroient dire nos Convulsionnaires , quoiqu'il y ait parmi nous des personnes d'une naissance assez distinguée , & un grand nombre de bonne famille. Mais nous ne refusons point de porter ces titres humilians ; vous nous les donnez , & ils auroient pu convenir aux Apôtres & aux premiers Chrétiens , aussi bien qu'à nous ; c'est un trait de ressemblance avec eux , qui est pour nous d'un favorable augure , pour attirer sur nous les regards de notre pere céleste , qui « se rabaisse pour con- » sidérer ce qui se passe dans le Ciel & » sur la terre , qui tire les plus vils de la » poussiere , & qui releve le pauvre du fu- » mier (1) ».

Il est de l'intérêt de nos amis de ne rien précipiter. Ils doivent craindre de prendre parti contre Dieu même , en se déclarant contre les convulsions. Comment se peut-il faire que les lumieres de la foi les abandonnent ici , & qu'ils jugent de cette œuvre d'une maniere toute hu-

(1) Ps. 112, v. 5 & 6.

maine. Mais ils n'avoient garde d'en bien juger ; ils n'avoient point les vrais principes , qui seuls peuvent faire porter de tout ceci un jugement sain & conforme à la vérité ; ils ignoroient que le mystere d'iniquité fût presque consommé , & que Dieu fût prêt de faire éclater ses jugemens. La vérité leur disoit depuis longtemps : Je suis crucifiée à vos yeux , vous me connoissez , vous savez qui je suis ; connoissez donc aussi le mystere de mes humiliations ; ne regardez pas en-haut , lorsque je suis en bas ; voyez l'état de foiblesse où je suis réduite , & n'en rougissez pas. Pourquoi vous révolter contre ceux qui , loin de vous laisser endormir dans un repos funeste , ont soin de vous réveiller , en vous annonçant les malheurs qui sont prêts à fondre sur la multitude , & qui vous marquent la voie que vous devez suivre , pour être préservés du naufrage ? Mais tout ceci est une énigme pour vous , vous ne connoissez rien à mon œuvre , je veux la cacher & la dérober aux yeux des hommes , & j'ai choisi pour cela la voie d'humiliation ; & vous , vous aimez l'honneur & l'éclat ; & tout ce qui peut obscurcir & jeter un voile sur ma cause , vous déplaît. Je suis en colere , & je détourne mon visage ; & sans songer à

me fléchir auparavant, vous voulez déjà triompher. Vous êtes tout occupés de ressources humaines, & vous ne voulez point jeter les yeux sur les grandes ressources que l'Écriture vous fournit.

Voilà au fond le principe secret de cette opposition si marquée à l'œuvre des convulsions. Elle est toute formée sur le plan des divines Écritures, dans lequel ils ne veulent point entrer. Ils ne veulent point entendre parler, ni de la venue prochaine d'Elie, ni du retour des Juifs pour ce temps-ci; & les Convulsionnaires ne cessent d'appeler Elie, & l'attendent avec une ferme espérance de le voir bientôt. Ils annoncent aussi la conversion des Juifs, & la font comme toucher au doigt. Voilà ce qui révolte nos amis; &, comme on le voit, leur opposition nouvelle aux convulsions est une suite de leur ancienne opposition au plan des Écritures appliqué à ce temps-ci; car plusieurs parmi eux le connoissent, mais ils en regardent l'application à notre temps, comme une folie.

La conduite de Dieu sur eux est peut-être plus profonde qu'on ne le pense. Ils ont refusé de se rendre à toutes les preuves décisives que l'on a eu soin de leur montrer, pour faire voir la justesse de l'application

plication de ce plan à ce temps-ci. La lumière & l'éclat qu'il jette sur tout ce qui s'est passé de nos jours, n'a pu éclairer leur esprit & les convaincre. Dieu veut sans doute les confondre aujourd'hui par la folie des convulsions, & la sagesse se servira pour les guérir de leur aveuglement, de cette boue qui paroît encore plus propre à obscurcir la vue. Nous avons déjà la consolation d'en voir plusieurs qui étoient encore plus opposés qu'eux au plan de Dieu, qui le reçoivent à présent, qui, par l'application qu'ils en font à leur temps, trouvent la solution de toutes leurs peines, & ils avouent qu'ils avoient besoin de la boue des convulsions pour voir clair dans l'œuvre de Dieu, & dans la conduite qu'il tient aujourd'hui. C'est cette boue, que la sagesse a mise sur leurs yeux, qui les a fait recourir au Prophete figuré par la fontaine de Siloé.

Il arrivera aussi, comme nous l'espérons, que plusieurs de nos amis venant à considérer de plus près l'œuvre des convulsions, & à faire attention aux caracteres que portent les Convulsionnaires, & ceux qui ont pris parti pour eux, & qui leur sont unis; ils se diront à eux-mêmes: Mais il pourroit bien arriver que ce fut-là la portion bénie, du moins elle

en a tous les traits ; suspendons notre jugement , & attendons. En prenant un parti si sage , leurs yeux s'ouvriront , le plan de Dieu se développera pour eux , & ils reconnoîtront bientôt , dans les mouvemens & les agitations diverses , la main de Dieu puissante qui s'apprête à faire de grandes choses , & qui va donner l'ébranlement à toute la terre.

Or , si ce petit troupeau , composé de Convulsionnaires & de ceux qui leur sont attachés , est la portion bénie , on la verra seule demeurer & faire du fruit , & il y a tout à craindre pour les autres qui auront pris parti contre elle , & qui sur ce point se trouveront unis à leurs ennemis. Ce qui nous console , & ce qui donne pour eux de favorables espérances , c'est que les mêmes Convulsionnaires , qui ont annoncé la division dont nous sommes les témoins , & dont ils seront peut-être les victimes , ont aussi prédit que Dieu feroit la grace à plusieurs de les faire revenir , & de leur ouvrir les yeux pour reconnoître son œuvre.

Ce qu'il y a de certain , & sur quoi nous devons compter , c'est que tout ceci aura une heureuse issue pour ceux qui demeureront attachés à Dieu , à la vérité & à son œuvre , qui la suivront & en

profiteront. Les promesses auront leur effet sur eux ; ils seront éprouvés par le feu de la persécution, & mis au creuset des souffrances & des humiliations ; mais ils en sortiront purs comme l'argent, & brillans comme l'or ; ils auront part à la plus abondante bénédiction ; Dieu ouvrira pour eux une fontaine salutaire, où ils n'auront qu'à puiser sans cesse (1) ; ils seront le peuple de Dieu d'une manière spéciale, & Dieu lui-même se fera sentir à eux comme leur Dieu par une bonté toute nouvelle (2).

(1) In illâ die erit fons patens domui David & habitantibus Jerusalem. *ψ.* 1.

(2) Dicam : Populus meus es, & ipse dicet : Dominus Deus meus. *ψ.* 9.



 TROISIÈME PARTIE.

La vérité triomphante juge ceux qui l'ont crucifiée.

JUSQU'ICI nous nous sommes occupés du grand spectacle de la vérité crucifiée de nos jours, nous n'avons pas rougi de ses humiliations, nous l'avons confessée hautement dans la nouvelle folie de la croix, nous avons percé le voile dont la sagesse a su se couvrir, & nous l'avons reconnue à des traits bien marqués dans l'œuvre des convulsions. C'est la sagesse elle-même qui paroît aujourd'hui sous des dehors insensés. Les sages du monde s'y méprennent & la méconnoissent dans cet état qui blesse leurs yeux superbes (1). Mais la main divine se rend

(1) « Dieu a fait toutes ses œuvres dans la sagesse ; mais une partie de la sagesse de Dieu dans ses œuvres, consiste à les couvrir d'un voile pour les sages du monde & les esprits superbes. Une partie de la sagesse de Dieu dans ses grandes œuvres, consiste à les cacher dans une suite de conseils, qui ne se déve-

fenfible aux humbles & aux petits par toutes les merveilles cachées dans cette œuvre, fous une apparence de folie. Nos amis s'obftinent à la rejeter, ils croient que c'est déshonorer la vérité, que de lier fa caufe à celle des convulfions, & nous trouvons des avantages ineftimables dans la réunion de ces caufes.

» loppent que par quelque grand événement.
 » Jusques-là, les hommes, & fingulièrement les
 » fages du monde méconnoiffent les œuvres de
 » Dieu, & Dieu dans fes œuvres. Ils raifonnent,
 » & ils fe perdent dans leurs raifonnemens : ils
 » interrogent toute la nature où ils ne découvrent
 » rien de pareil : ils interrogent tous les fiecles
 » où ils n'en voient point d'exemples ; & là-deffus,
 » ils fe rient & de l'œuvre de Dieu, & de ceux
 » qui la leur prêchent. Ils interrogent le fens
 » humain, & le fens humain, incapable de
 » s'élever aux penfées de Dieu, & de fortir des
 » chofes humaines, & en même-temps présomp-
 » tueux, leur dit qu'une telle chofe, où n'y il
 » a point de dignité, ne peut pas être de Dieu.
 » Alors, rejetant ce qu'ils ne voient pas, mé-
 » prifant ce qu'ils ne comprennent point, blas-
 » phémant ce qu'ils ignorent, ils traitent de folie
 » la fageffe même de Dieu, & de foibleffe in-
 » digne de la Divinité, ce qui en eft la force ».

*P. Molinier, célèbre Prédicateur de l'Oratoire,
 Auteur de quatre favantes Differtations fur les
 Miracles, Panégyrique de la Croix, tome 10,
 page 212.*

C'est par la folie de la Croix que les Apôtres & les premiers Chrétiens ont été plus forts que tous leurs ennemis, & qu'ils ont triomphé du monde & du Démon. C'est par la folie des convulsions que Dieu nous relèvera nous-mêmes de l'état de foiblesse où nous sommes, en nous comblant de ses bénédictions, tandis que les hommes nous traiteront comme des fous & des insensés, en nous inspirant un courage & une force de Martyrs, & en nous mettant par sa grace au-dessus de toutes les menaces de nos ennemis. En un mot, cette folie apparente des convulsions contribuera à renouveler l'Eglise, & à rendre notre cause victorieuse & triomphante.

Penser de la sorte, ce n'est pas avilir & dégrader la vérité; c'est au contraire lui faire honneur. Mais nous ne craignons pas d'accuser nos ennemis eux-mêmes de la déshonorer, & de lui faire injure par leurs lâches & timides pensées. Ils ont une belle idée de la vérité, lorsqu'ils croient qu'elle peut rester long-temps dans le délaissement où elle est aujourd'hui, lorsqu'ils n'osent pas attendre que Dieu la relève de nos jours, & lorsqu'ils croient qu'elle peut encore demeurer long-temps enveloppée de tous ces voiles, le jouet & la fable des impies.

Nous avons jusqu'ici considéré la vérité revêtue des dehors de la folie , jugée & condamnée par les hommes. Il est temps de tirer le rideau. Sous cet air de suppliante & de criminelle aux pieds de ses juges , nous allons la considérer comme la maîtresse & la Reine qui juge elle-même ceux qui l'ont jugée , & qui les condamne par leur leur propre sentence , & qui est prête à faire éclater sur eux une vengeance proportionnée à la grandeur & à la durée des outrages qu'elle en a reçus. C'est le Pseaume 81 qui nous représente la sagesse qui est Dieu même sous cette idée. Nous allons le suivre , en l'appliquant à Jesus-Christ crucifié dans sa vérité.

Dieu se tient debout dans l'assemblée des Dieux. v. 1. La vérité s'est de nouveau déguisée pour venir éprouver la fidélité des Ministres de l'Eglise. Elle a paru sous le nom d'un Auteur accusé & traité en criminel. C'est elle qui nous parle dans son livre , où elle nous explique la doctrine & la morale de l'Evangile dans cent une propositions tirées de ce livre , qui renferment les vérités capitales de la Religion. Cette divine vérité est accusée & citée au tribunal du premier Pasteur de l'Eglise , qui prononce contre elle un juge-

ment solemnel. Elle est traduite dans tous les autres tribunaux où elle est également condamnée. Elle ne paroît pas seulement comme un criminel ordinaire dans l'assemblée des Princes & des Docteurs de l'Eglise. Elle s'y tient debout, *stetit*, pour marquer l'état où elle se trouva pour lors, revêtue des dehors les plus humilians.

Cette vérité sainte a trouvé le secret de se déguiser encore davantage par le moyen des convulsions. Elle s'est revêtue dans cette œuvre des habits apparens de la folie. Elle y paroît couverte de la même robe dont Jesus-Christ fut revêtu par Hérode, & du même manteau qu'il reçut de Pilate. Les ennemis des convulsions peuvent dire aujourd'hui contre ceux qui les défendent, ce que les Prêtres & les Pharisiens disoient de leur temps contre Jesus-Christ, est-il possible que ces gens-là aient la vérité pour eux? Quoi, elle feroit avilie au point de paroître sous ces dehors insensés? Depuis quand la sagesse prend-elle les habits de la folie? Depuis quand la vérité souffre-t-elle de porter le caractère du fanatisme?

Cependant c'est la vérité elle-même, c'est la sagesse de Dieu qui vient dans cet état, comparoître devant les tribunaux qui rendent la justice en son nom, de-

vant les Juges revêtus de son autorité, devant les premiers Pasteurs de son Eglise. Elle est au milieu de ces Juges caché sous les dehors les plus humilians, & elle les juge eux-mêmes en secret, *in medio autem Deos dijudicat. Ibid.*

Il y a un procès qui dure depuis plus d'un siecle. Des ennemis puissans veulent ravir à Dieu ses droits les plus précieux. Il a remis sa cause entre les mains de ses Ministres, & parce que ceux qui la défendoient étoient des pauvres sans crédit & sans appui, ils ont traîné cette affaire en longueur; ils n'ont pas eu ses intérêts à cœur; ils ont eux-mêmes opprimé ceux qui montroient un zele ardent pour soutenir ses droits. Ils ont craint de juger en sa faveur, & par des délais injustes & injurieux, ils ont donné le temps à ses ennemis de se fortifier; ils ont laissé le libre arbitre son rival jouir en paix, à la face de l'Eglise, du grand privilége de décider en maître du sort de l'homme, privilége qu'on a osé contester à Dieu pour le lui attribuer.

C'est donc ainsi que vous me traitez, a dit Dieu justement irrité contre ses Ministres. Vous méritez que je me cache à vous, & que je me déguise à vos yeux. Jusqu'ici, mes ennemis ont paru en cri-

minels devant votre tribunal ; vous n'avez osé condamner leurs erreurs. Aujourd'hui, c'est moi-même dans ma vérité & dans ses défenseurs qui prend la place de mes ennemis. Ils se sont enhardis par votre lâcheté, ils sont devenus mes accusateurs, & je suis le criminel qui paroît devant vous pour être jugé; mais j'y paroiss comme un pauvre opprimé, & j'ai affaire à des ennemis puissans qui vont employer pour me faire condamner, le grand crédit qu'ils ont, & qui leur a servi, pour échapper à la condamnation.

Que la vérité, qui est Dieu même, se trouve réduite à l'état d'un pauvre humilié aux pieds de ses juges, tandis que l'erreur sa rivale est en honneur & respectée; c'est le sujet du reproche secret que la vérité fait elle-même à ses Juges, en leur disant : *Jusqu'à quand jugerez-vous injustement? Jusqu'à quand aurez-vous égard à la qualité & au crédit des méchans (v. 2)?* Je viens aujourd'hui mettre votre fidélité à la dernière épreuve. *Rendez donc justice au pauvre & à l'orphelin; soutenez l'innocence de l'affligé & du malheureux; soutenez l'indigent, arrachez le pauvre de la main des méchans. Mais ces Juges aveugles ne connoissent & n'entendent rien, ils marchent dans les ténèbres (v. 3, 4, 5).*

Ils abandonnent tous la cause de Dieu même. La vérité est pour eux comme étrangere ; ils ne la reconnoissent plus , tous la trahissent & la condamnent. En un mot , la vérité semble avoir perdu sa cause par-tout , & l'on ne trouve presque personne qui ose se déclarer pour elle. Or si la vérité paroissant devant ses Juges en criminelle , mais avec des traits de lumiere qui la relevoient & la faisoient briller encore aux yeux de plusieurs , a pourtant été abandonnée par tous ses Juges & livrée à ses ennemis : aujourd'hui qu'elle s'obscurcit pour eux , qu'elle se déguise & qu'elle paroît avec un air de folie dans les convulsions , oseront-ils en prendre la défense ? Ils la méconnoîtront tout-à-fait , & ils ne comprendront jamais que c'est la sagesse elle-même qui se cache sous ces dehors pour éprouver leur fidélité. *Tous les fondemens de la terre en seront ébranlés (v. 5).* La vengeance suit ici immédiatement le crime monté à son comble. Ainsi , pour savoir si la vérité peut encore rester longtemps dans l'humiliation où elle se trouve , il n'y a qu'à considérer ce qu'on peut ajouter aux injures qu'on lui a faites , & la maniere indigne dont elle a été traitée.

Je leur ai dit : Vous êtes des Dieux ; vous êtes tous enfans du Très-Haut. Mais vous mourrez comme les autres hommes , & vous tomberez comme sont tombés tous les grands de la terre (ψ. 6 & 7).

Je ne le conteste pas , dit encore Jesus-Christ à ses Juges ; vous êtes mes Ministres revêtus de mon autorité , vous êtes en droit de juger. Mais vous me condamnez moi-même ! Vous serez renversés de ce trône sublime où vous êtes élevés , vous tomberez dans la poussière , on arrachera de vos mains cette autorité dont vous n'êtes plus armés que contre moi. Vous avez beau vanter votre grand nombre , chacun en particulier & tous ensemble vous périrez comme sont périés tous les grands de la terre.

Mais, Seigneur , que deviendra votre Eglise ? Comment vos promesses auront-elles leur effet , si cette multitude est retranchée ? *Levez-vous , ó Dieu ! & jugez la terre ; car vous posséderez toutes les nations comme votre héritage (ψ. 8).* Après un long silence , Dieu tout-à-coup se déclare , il fait éclater ses jugemens. Il réproûve dans sa justice tous ces rebelles qui se fient sur leur grand nombre , il les retranche du sein même de l'Eglise ; & à leur place il rappelle dans sa misé-

ricorde l'ancien peuple. C'est ainsi qu'il terminera ce grand procès qui dure depuis si long-temps dans l'Eglise. Dieu jugera lui-même, & il prononcera en faveur du petit nombre de ceux qui défendent sa cause. Il les consolera en rappelant le peuple Juif qui viendra se joindre à eux pour soutenir les droits du maître dont ils auront reconnu la puissance. Il est réservé à ce peuple béni de relever de la poussière les vérités importantes qui font le fond du procès, de les mettre en honneur & de les faire adorer. Ces hommes zélés pour la gloire de Dieu iront annoncer partout l'Evangile du salut, la force de la grace du Sauveur, dont ils feront la preuve la plus sensible; & à la place de ceux qui auront mérité d'être retranchés par leur révolte, ils se hâteront de mener aux pieds de Jesus-Christ, comme sa conquête & son héritage, toutes les nations de la terre, qui ne formeront tous ensemble qu'un seul peuple, une seule Eglise. Telle est la force & l'énergie de cette parole : *Levez-vous, ô Dieu, jugez la terre; car vous posséderez toutes les nations comme votre héritage.*

Voilà donc le terme heureux où Dieu

nous conduit. Il nous y rappelle par les discours des Convulsionnaires. Ne les perdons pas de vue ; mais sur-tout soyons pénétrés de respect pour le mystere de la Croix renouvelé de nos jours , que notre consolation la plus douce soit de nous en occuper ; ayons soin de recueillir, avec un esprit de religion , les moindres événemens qui ont rapport à l'humiliation de la vérité. L'exil , la prison de nos freres , les mauvais traitemens qu'on leur fait souffrir , l'opposition aux miracles , les insultes , les blasphêmes des ennemis , la contradiction de la part de plusieurs de nos amis , le voile qui est sur leurs yeux , & qui les empêche de voir le bras de Dieu dans les convulsions , la maniere dont ils traitent cette œuvre : tout cela fait partie de ce grand mystere , ce sont autant de traits précieux pour tous ceux qui savent le prix des humiliations de la vérité.

Le mystere de la Croix tout récent , & , pour ainsi dire , tout trempé du sang du Sauveur (1), a une force infinie. Bien-

(1) Cette vérité est devenue bien plus frappante par les crucifiemens réels des instrumens de l'œuvre & les Christs ensanglantés.

tôt auffi il fera voir d'une maniere toute nouvelle fa vertu & fon efficace. Il reparoît de nos jours, il eft encore tout neuf après tant de fiecles. Un Dieu feul peut faire qu'un myftere opéré il y a 1700 ans, fe retrace aujourd'hui d'une maniere fi parfaite ; & c'eft le grand trait de la Divinité de notre Religion qui fervira à frapper la nation Juive. Il n'en falloir pas moins pour la réveiller & la convertir. Ranimons donc nos efpérances. Dieu fort déjà pour nous de fon fecret, mais il n'en demeurera pas là. Ce ne font encore que de légers effais de fa main puiffante. Marchons avec amour par la voie des humiliations & des fouffrances qu'il nous trace : elle nous conduira à la plus grande gloire & au folide bonheur.

Indifférens pour tout le refte, foyons uniquement touchés des injures que les hommes superbes font à Dieu, des outrages & des opprobres dont ils couvrent la vérité. Ah ! foyons vivement touchés du malheur prêt à fondre fur la multitude, & des terribles jugemens que Dieu va exercer fur ce grand nombre de Pafteurs infideles qui ont trahi la vérité, qui l'ont condamnée & crucifiée. Soyons inconfolables de voir plusieurs de nos amis méconnoître la fageffe dans la nou-

velle folie de la Croix ; & parce qu'elle est aujourd'hui cette perle cachée dans la poussière, n'oser y mettre la main pour la chercher, mais la rejeter avec mépris.

(Nous ne faisons (1) que rappeler ici & réunir sous un seul point de vue les grands objets que les Convulsionnaires nous présentent sans cesse dans leurs discours). Soyons saisis d'effroi, & tremblons sur le sort de quelques-uns d'entre eux, qu'un tel dédain, qui vient en eux d'un fond d'orgueil, engagera dans des fausses démarches, qui seront suivies de chutes, dont peut-être ils ne se releveront jamais. Soyons allarmés pour tous ceux en qui se trouve une si funeste disposition dont ils ne sentent pas le danger, & sur laquelle ils vivent tranquilles ; disposition qui, leur faisant mépriser cet état de bassesse & d'ignominie, où la sagesse s'est elle-même réduite, les éloigne en même-temps des bénédictions qui y sont attachées.

Soyons encore pénétrés de la plus vive douleur d'entendre plusieurs de nos amis par leurs discours pleins d'animosité, décrier eux-mêmes la portion la plus chère à Dieu, sans sentir la faute qu'ils

(1) C'est toujours M. d'Etémare qui parle.

font par - là , le danger où ils exposent les foibles du troupeau , sans prendre garde qu'ils fournissent des armes aux ennemis , pour écraser ces petits & ces pauvres. Enfin bientôt réduits à la dernière extrémité , & ne voyant par-tout que défolations , insultes & coups redoublés de la part de nos ennemis , mépris & dérisions de la part de quelques amis qui font cause de-la plus triste division ; portant d'ailleurs en nous-mêmes la plus grande foiblesse , & étant destitués de force pour nous soutenir au milieu de tant de dangers ; c'est ici que nous avons droit de nous adresser à Dieu même & de lui dire :

Seigneur , il s'agit de votre propre cause , c'est votre vérité que nous défendons. Il s'agit de vos intérêts , de vos promesses qui reposent toutes sur nos têtes. Nous sommes prêts à périr , les hommes ont juré notre perte ; mais si nous périssons , c'en est fait de votre gloire , vous n'êtes plus le seul puissant , le seul véritable. Il est donc temps de vous lever , vous ne pouvez différer davantage. Jusqu'ici , vous êtes demeuré caché , presque personne ne vous a connu. Déguisée comme vous étiez , vous avez paru en criminel devant nos Pasteurs , ô vérité qui

parlez-vous-même dans ces propositions qui leur ont été dénoncées, & ils vous ont condamnée ! C'est vous aussi, ô sagesse éternelle ! qui agissez dans ces convulsions sous des dehors insensés, & plusieurs de vos enfans s'y méprennent, & traitent votre œuvre de folie & de fanatisme. Montrez-vous donc à découvert, paroissez avec l'éclat & la dignité qui vous conviennent ; jugez vous-même, ô souveraine justice ! & dès-lors notre cause qui paroît désespérée prendra une nouvelle face, elle deviendra victorieuse ; & par un coup digne de votre puissance, vos ennemis étant dissipés, vous serez reconnu & adoré d'abord par votre peuple chéri, ensuite par tous les peuples de la terre (1). Amen.

(1) Il n'est sans doute pas facile de concilier ces belles réflexions avec les préventions que l'Auteur a marqué dans la suite, contre une portion des plus intéressantes de l'œuvre des convulsions. Mais les variations & les inconstances de l'homme peuvent-elles donc affoiblir des vérités qui sont fondées sur la sainte Ecriture, & qui se réalisent journellement sous nos yeux ?



 POST-SCRIPTUM.

ON vient de répandre dans le Public, une brochure de trente-deux pages *in-12*, intitulée : *Instruction familière en forme de Catéchisme, sur l'usage légitime des Miracles, &c.* Nous n'entreprendrons pas de relever toutes les inepties, les déraisonnemens ennuyeux, les applications ridicules de quelques passages, dont cette fastidieuse rapsodie est remplie. Celui qui en est l'Auteur, oublie sans cesse que c'est à des *simples* qu'il adresse cette prétendue *Instruction*; il fait de temps en temps le Théologien, en citant à tort & à travers l'Écriture sainte, saint Augustin, saint Grégoire le grand, saint Thomas, Estius, Pascal, le P. Quesnel. Disons seulement un mot sur sa treizieme leçon : intitulée : *l'Œuvre des grands secours*. C'est le mot de l'énigme exprimée dans son Avertissement, en ces termes : *On voit bien, & je ne m'en cache pas, à quoi j'en veux.*

Il prie qu'on lui montre, soit dans l'Évangile, soit dans toute l'Histoire de l'Église, quelque chose de semblable à *l'Œuvre des secours* (page 26) : Une pareille demande décele une profonde ignorance. Qu'il parcoure les *Eclaircissmens sur les Mira-*

cles , les fixieme & septieme Lettres de la *Recherche de la vérité* , il y verra une parfaite ressemblance entre les mouvemens convulsifs & extraordinaires qui arrivoient sur le tombeau des Saints , & les convulsions de nos jours. Qu'il jette les yeux sur la fixieme Lettre de M. Poncet , il y trouvera un parallele frappant des Convulsionnaires , avec les saints mystiques dont l'Eglise honore la mémoire. Qu'il lise la seconde partie des *Observations* de M. de Montgeron *sur les convulsions* , il y appercevra que plusieurs Saints ont éprouvé aussi bien que nos Convulsionnaires , des extases , des états d'enfance , de mort , d'aliénation des sens ; que dans ces états , ils ont fait des discours , des prédictions , des représentations de la passion du Sauveur. Qu'il examine enfin les pages 1 , 2 , 731 , 732 , 733 , 734 du troisieme volume de M. de Montgeron , & la troisieme partie de l'*Idée de l'Œuvre des secours* , imprimée l'année dernière , avec un peu de sens commun il découvrira que cette œuvre étonnante a été annoncée , prédite & figurée dans l'Ancien Testament.

A la page 27 , il fait un singulier raisonnement , dont voici le précis : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; or l'*Œuvre des secours* est nouvelle , puis-

qu'il ne s'est rien passé de semblable dans les siècles précédens. Donc elle n'est point l'œuvre de Dieu. Pour fermer la bouche à ce vain discoureur, il suffit de le renvoyer à la plus petite dévote, qui lui apprendra cette priere de l'Eglise, du Mardi à Laudes, pour les Saints : « Re-
 » nouvellez vos prodiges, Seigneur, &
 » faites des miracles qui n'aient pas en-
 » core été vus, *innova signa & immuta*
 » *mirabilia* ».

Nous étions sur le point de publier cette réponse au *Mémoire Théologique*, lorsque nous avons vu paroître un écrit des plus infâmes, intitulé : *Le mystere d'iniquité dévoilé*, &c. On ne peut revenir de son étonnement, quand on fait que cette sale & honteuse production est le fruit des veilles & des méditations d'un Pasteur de l'Eglise de J. C. Quel funeste bandeau a donc sur les yeux, à quel endurcissement est donc livré l'infortuné compilateur qui calomnie avec tant de malignité, d'acharnement & de persévérance une multitude de personnes dont la foi est pure & la conduite irréprochable ; de personnes qui mille fois ont protesté de la maniere la plus forte & la moins équivoque, qu'elles ont en horreur tout ce qui s'écarte tant soit peu de la regle des mœurs & de la sainteté de l'Évangile !

Ne faut - il pas avoir l'impudence d'une prostituée pour répéter toujours les mêmes calomnies , quoiqu'on ait fait si souvent le défi d'en montrer le moindre prétexte dans les écrits où la conduite des légitimes défenseurs des convulsions , tels que M. de Montgeron , le P. de Gennes , &c ?

Ce n'est point sans douleur que nous nous sommes vus forcés de parcourir l'indigne ouvrage dont il s'agit. Nous sommes encore à concevoir le malheureux penchant qu'a l'Auteur à tremper continuellement ses pinceaux dans la fange. Est-il une mere chrétienne qui ne dût frémir d'une sainte indignation , en voyant sa fille promener ses regards sur les images sales & licentieuses que ce cynique déclamateur leur met sans cesse sous les yeux ? Nous n'avons garde de le suivre au milieu de ces ordures. Qu'il y reste , puisqu'il s'y plaît. Que de-là il insulte tant qu'il voudra les œuvres & les enfans de Dieu : il ne faut pas lui répondre un seul mot ; c'est assez de le plaindre. Nous nous contenterons d'observer que ce nouveau Semeï imite la conduite des Païens , des Protestans & des Jésuites. Les Païens décrioient les Chrétiens , en leur attribuant à tous les excès & les erreurs effroyables des Gnostiques & autres pareils sectaires. Les

Protestans imputent à l'Eglise Catholique les abus si multipliés & les horribles scandales qui défigurent l'Epouse de J. C. Les Jésuites ont été infatigables à répéter contre leurs adversaires les accusations les plus atroces comme les plus injustes. Voilà les personnages que le Curé de V. a pris pour modèles. Les Païens, les Protestans, les Jésuites n'ont fait aucun cas des désaveux & des réponses de leurs adversaires. Ils se sont toujours obstinés à les calomnier. Les défenseurs légitimes des convulsions & des secours ont eu beau déclarer dans des écrits publics & en toute occasion, qu'ils détestoient toute erreur sur le dogme, tout abus sur la morale & toute espece de fanatisme : malgré de telles protestations, le Curé de V. prononce d'un ton décisif qu'ils sont fanatiques, impies, hérétiques, dignes des anathêmes de l'Eglise & de l'animadversion du Prince. Qu'une pareille conduite est indigne, je ne dis pas d'un Ministre de J. C., mais d'un Païen qui auroit quelques sentimens d'honneur & de probité!

Continuons donc d'être inviolablement attachés à l'œuvre du Seigneur, malgré les nuages qui l'environnent & les calomnies de ses ennemis. Son caractère est de porter avec elle une lumière brillante pour les uns, & des ténèbres épaisses pour les autres. Cette lumière & ces ténèbres doivent se réunir sans se confondre. La vue des objections ne doit pas plus nous effrayer, que ne l'étoit l'Israélite fidele à la vue des ténèbres qui cachotent

sa marche à l'orgueilleux Egyptien. Que l'énormité des accusations de notre injuste & infatigable adverfaire, loin de nous déconcerter augmente notre zele à étudier les desseins de Dieu, & à régler sur eux notre conduite. Ayons toujours devant les yeux cette belle pensée du P. de Genes, qui termine ses dernières réflexions manuscrites sur le miracle de Moïsy.

« Dans une ville policée se trouvent des hommes
 » qui se chargent de ramasser les immondices &
 » les ordures des rues & des maisons : fonction
 » basse & humiliante, mais utile au public ; ils
 » procurent la propreté & la santé aux dépens de
 » la leur. C'est ce que fait à notre égard l'Auteur
 » des Lettres Théologiques ; en recueillant de nos
 » écrits (1), ce qui peut nous humilier, il nous
 » préserve d'une présomption dangereuse, il nous
 » apprend à nous humilier devant Dieu. Main bien-
 » faisante & vraiment officieuse de M. de Bethléem,
 » (& de tous ceux qui l'imitent) ! Il se souille pour
 » nous purifier, il se blesse pour nous guérir. Que
 » ce bon service anime notre charité compatissante
 » pour lui. Ne nous contentons pas de le plaindre,
 » tâchons de lui obtenir par nos prieres les yeux du
 » cœur, qui au lieu de ne voir que nos maux pour
 » nous les reprocher avec malignité, voyent nos
 » biens & nos privilèges pour les partager avec
 » nous ».

(1) Le Curé de V. est sans comparaison plus aveugle & plus injuste que le trop fameux D. la Tasse. Il nous objecte des écrits que nous rejetons, comme s'ils nous appartenoient. Il se plonge dans leur fange, & veut nous rendre responsables de ses erreurs & des infâmies qu'il y a trouvées, & dont nous ne sommes que la plus grande horreur.

